



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Rapport d'activité 2022

Février 2022

Introduction	1
A. Département de la Famille et de l'Intégration	5
I. Administration Générale	5
1. Travaux en matière législative et réglementaire	5
1.1. Lois et règlements grand-ducaux	5
1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux	11
2. Commission d'harmonisation	15
3. Commission paritaire	15
4. Agence du Bénévolat	16
4.1. Présentation	16
4.2. Réunions avec le Ministère	16
4.3. Appels téléphoniques de l'Agence	16
4.4. Consultations bénévoles	17
4.5. Prises de contact auprès de l'Agence	17
4.6. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations	18
4.7. Formations	19
4.8. Consultations d'informations juridiques	20
4.9. Communication	21
4.10. Engagement socialement responsable des entreprises	25
4.11. Constats 2022	25
5. Les services de consultation	27
5.1. Erzéiongs a Familljeberodung	28
5.2. Aide aux Victimes de la Route	29
5.3. CIGALE	29
5.4. Familljencenter	30
5.5. Digital Inclusion	32
5.6. Centre de Consultation et de Médiation Familiale	33
5.7. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	33
5.8. Haus 89	35
5.9. SOS Détresse	35
5.10. SOS Radicalisation	36
5.11. Nouveau(x) agréments accordé(s) en 2022	36

II. Handicap	37
1. Politique gouvernementale	37
1.1. <i>Suivi et mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i>	37
2. Politique internationale	43
2.1. <i>Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i>	43
2.2. <i>European Accessibility Act (EAA)</i>	44
3. Interprétations en langue des signes	44
4. Conventions de collaboration	45
5. Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH)	47
6. Procédures d'agrément	48
7. Services conventionnés	48
7.1. <i>Services d'hébergement</i>	49
7.2. <i>Services d'activités de jour</i>	57
7.3. <i>Services de formation</i>	65
7.4. <i>Service d'information, de consultation et de rencontre</i>	68
7.5. <i>Service d'assistance à domicile (SAD)</i>	85
7.6. <i>Logements semi-autonomes</i>	88
7.7. <i>Habitats autonomes sécurisés</i>	91
III. Solidarité	93
1. Politique nationale	93
1.1. <i>Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme</i>	93
1.2. <i>Services conventionnés pour adultes</i>	105
1.3. <i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i>	115
1.4. <i>Aides financières octroyées par la division Solidarité</i>	117
1.5. <i>Surendettement</i>	119
1.6. <i>Formation</i>	121
1.7. <i>Observatoire des politiques sociales</i>	122
1.8. <i>Offices sociaux</i>	123
2. Politique internationale	128
2.1. <i>Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)</i>	128
2.2. <i>Comité de la protection sociale (CPS)</i>	129
2.3. <i>Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen</i>	129

2.4.	<i>Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (European Platform on Combatting Homelessness – EPOCH)</i>	130
2.5.	<i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i>	130
IV.	<i>Personnes âgées</i>	132
1.	La politique gouvernementale pour les personnes âgées	132
2.	Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA).....	132
3.	Les activités	133
3.1.	<i>Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées</i>	133
3.2.	<i>Les activités dans le cadre du vieillissement actif</i>	135
3.3.	<i>Les activités dans le cadre du maintien à domicile</i>	135
3.4.	<i>Conventions et Accords de collaboration</i>	136
4.	La politique du « vieillissement actif ».....	137
4.1.	<i>Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées</i>	137
4.2.	<i>Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées</i>	138
4.3.	<i>Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite</i>	139
4.4.	<i>Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif</i>	140
5.	La politique en matière de maintien à domicile	145
5.1.	<i>Les activités assurées par le Ministère</i>	146
5.2.	<i>Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance</i>	147
5.3.	<i>La tarification sociale</i>	153
5.4.	<i>Soins palliatifs en milieu extrahospitalier</i>	154
6.	Les projets d'action nationale	155
6.1.	<i>La stratégie « active ageing » et le plan gérontologique</i>	155
6.2.	<i>Le plan d'action national « maladies démentielles »</i>	156
6.3.	<i>Le 1^{er} octobre 2022 : Journée internationale des personnes âgées</i>	162
6.4.	<i>Le site internet « luxsenior.lu »</i>	162
6.5.	<i>Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »</i>	162
7.	Les procédures d'agrément	163
7.1.	<i>Contrôles institutionnels</i>	163
7.2.	<i>Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis</i>	164
7.3.	<i>Gestion des doléances et réclamations</i>	165
8.	Annexes.....	166
V.	<i>Infrastructures socio-familiales</i>	171

1.	Généralités	171
2.	Projets de constructions, transformations, rénovations et 1 ^{er} équipement	171
2.1.	Secteur « personnes âgées »	171
2.2.	Secteur « adultes / solidarité »	176
2.3.	Secteur « handicap »	178
2.4.	Secteur « égalité des hommes et des femmes »	183
2.5.	Secteur « Intégration »	185
2.6.	Services de consultation	185
3.	Contrôle des conditions d'agrément	185
VI.	Administration publique	186
1.	Office national d'inclusion sociale (ONIS)	186
1.1.	Mission et organisation	186
1.2.	Exécution des dispositions de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale	186
1.3.	Collaboration avec les services de l'Etat	191
1.4.	Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation	193
1.5.	Programmes européens et relations internationales	197
1.6.	Statistiques administratives	197
VII.	Établissements publics	205
1.	La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)	205
1.1.	Le Conseil d'administration de la CAE	205
1.2.	L'effectif de la CAE	205
1.3.	Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE	205
1.4.	La CAE en chiffres	210
2.	Fonds national de solidarité (FNS)	216
2.1.	Administration et personnel	216
2.2.	Aperçu synoptique	222
2.3.	Revenu d'inclusion sociale	226
2.4.	Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)	237
2.5.	Forfait d'Education	241
2.6.	Accueil gérontologique	246
2.7.	Avance et recouvrement de pensions alimentaires	249
2.8.	Allocation de vie chère et prime énergie	254

2.9.	<i>Allocation compensatoire</i>	257
2.10.	<i>Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées</i>	257
2.11.	<i>Service Recouvrement</i>	258
2.12.	<i>Service Restitutions</i>	259
2.13.	<i>Répression des fraudes</i>	265
2.14.	<i>Enquêtes à domicile</i>	265
2.15.	<i>Médecins-conseil</i>	266
2.16.	<i>Contrôle annuel et convocations</i>	266
2.17.	<i>Contentieux et médiateur</i>	268
3.	SERVIOR	270
3.1.	<i>La gouvernance</i>	270
3.2.	<i>L'effectif de SERVIOR</i>	270
3.3.	<i>Les activités de SERVIOR</i>	271
B.	Département de l'intégration	273
1.	Introduction	273
2.	Le Comité interministériel à l'intégration	273
3.	La coordination générale du Département de l'intégration	274
4.	L'unité des projets d'intégration	275
4.1.	<i>Le Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)</i>	275
4.2.	<i>Le Fonds européen « Asile, migration et intégration »</i>	276
4.3.	<i>Conventions et accords de collaboration</i>	277
4.4.	<i>Subsides aux associations</i>	279
5.	L'unité des programmes d'intégration	279
5.1.	<i>Les Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)</i>	279
5.2.	<i>Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)</i>	280
5.3.	<i>Les prestations</i>	281
5.4.	<i>Développement du programme</i>	282
6.	L'unité intégration communale et régionale	282
6.1.	<i>Le « Pakt vum Zesummeliwwen »</i>	282
6.2.	<i>Le GRESIL</i>	283
6.3.	<i>Accompagnement des commissions consultatives communales d'intégration (CCCI)</i>	283
6.4.	<i>Les subsides</i>	284
7.	L'unité des études et consultations	284

7.1.	<i>L'Etude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg</i>	284
7.2.	<i>L'Etat des lieux des séances de formation et d'information dans le cadre du PIA</i>	285
7.3.	<i>L'Etat de lieux des formations et initiatives à l'interculturalité au Luxembourg</i>	285
7.4.	<i>L'Evaluation du CAI: caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact</i>	286
8.	Les actions contre le racisme et la discrimination raciale	286
9.	Le service communication	288
9.1.	<i>La campagne de sensibilisation « Je peux voter »</i>	288
C.	Département à la Grande Région	290
1.	Activités courantes du Département	290
1.1.	<i>Maison de la Grande Région</i>	290
1.2.	<i>Représentations du Département</i>	290
1.3.	<i>Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région</i>	291
1.4.	<i>Coopération renforcée entre la Grande Région et l'Union Benelux</i>	291
2.	Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région	293

Introduction

L'année 2022 a été fortement marquée par la situation exceptionnelle de la hausse des prix de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement. Voilà pourquoi, au courant de l'année 2022, plusieurs mesures ciblées ont été prises par le Gouvernement afin de remédier à cette nouvelle crise et d'atténuer les effets de cette nouvelle crise sur les personnes plus vulnérables.

Ainsi, il a été décidé d'introduire une prime énergie pour ménages à faible revenu : les ménages bénéficiaires de l'allocation de vie chère (AVC) ont touché au courant de l'année 2022 une prime unique de minimum 200€ et maximum 400€ en fonction de la composition du ménage. Cette prime unique a également pu être demandée par des ménages qui n'étaient pas éligibles pour l'AVC, mais dont le revenu est jusqu'à 25% supérieur au revenu éligible pour l'AVC. Il y a lieu de préciser que cette prime énergie a été reconduite en 2023 pour les bénéficiaires de l'allocation de vie chère.

Suite à l'accord tripartite signé le 31 mars 2022 entre le gouvernement et les représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), du LCGB et de la CGFP, une série de mesures ciblées visant à atténuer les effets des pressions inflationnistes aussi bien sur les entreprises que sur les ménages ont été mises en place. Cet accord contient, d'un côté, des aides aux entreprises, dont certaines spécifiques à la transition énergétique et, de l'autre côté, des mesures pour compenser la perte du pouvoir d'achat, en particulier des ménages à faible ou moyen revenu, liée notamment au report de la tranche indiciaire prévue pour la période de mi-2022 à avril 2023. La loi du 29 juin 2022 portant transposition de certaines mesures prévues par l'accord tripartite du 31 mars 2022 (doc. parl. n° 8000A) a pour objet de mettre en œuvre une partie de ces mesures dont entre autres le décalage à avril 2023 de la tranche indiciaire et la compensation de la perte du pouvoir d'achat liée à ce décalage. Ainsi, le texte a introduit un crédit d'impôt énergie (CIE) socialement ciblé destiné à compenser, voire surcompenser la perte du pouvoir d'achat des catégories de salaires inférieures à 100.000 euros par an. Dans le même ordre d'idées, un équivalent crédit d'impôt (ECI) est versé à chaque bénéficiaire du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et à chaque bénéficiaire du revenu pour personnes gravement handicapées. De plus, le texte introduit une échelle mobile des allocations familiales (EMAF) permettant de continuer à adapter les allocations familiales à l'évolution du coût de la vie.

En vertu du même accord tripartite du 28 septembre 2022, l'Etat a décidé de participer au financement de la hausse des frais d'énergie des structures d'hébergement et des Centres psycho-gériatriques à partir du 1^{er} octobre 2022 et pendant toute la durée de validité de l'accord précité. Par le biais de cette mesure, l'Etat entend soutenir les résidents et usagers des structures agréées précitées en veillant à ce que la hausse des prix des produits énergétiques et d'électricité ne soit pas répercutée sur les prix d'hébergement des CIPA, maisons de soins et logements encadrés ou les prix journaliers appliqués dans les CPG. La mesure a été transposée par la loi du 16 décembre 2022 autorisant l'État à participer au surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés pour personnes âgées et centres psycho-gériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. La loi précise également que la participation n'est pas due si les prestataires visés appliquent une hausse des prix de pension pendant la durée prévue par la loi, à l'exception d'une éventuelle adaptation des tarifs à l'indice du coût de la vie.

Malgré ces mesures concrètes visant à diminuer les impacts de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué à promouvoir les activités qui relèvent traditionnellement de ses attributions. Le présent rapport s'y consacrera en détail par la suite, de sorte que la mention des projets qui suivront est loin d'être exhaustive.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et en vue de soutenir les personnes et ménages vulnérables, une adaptation de 3,2% des montants du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) identique à celle proposée pour le taux du salaire social minimum au 1^{er} janvier 2023, a été mise en place.

En vertu des diverses crises ayant impacté la société civile, et compte tenu du volume des ressources de travail à disposition des Offices sociaux qui n'est plus adapté au contexte actuel, il s'est avéré nécessaire de renforcer à court terme les Offices sociaux afin qu'ils puissent remplir leurs missions de soutien aux personnes confrontées à un risque accru de pauvreté ou d'exclusion sociale, tout en garantissant un service de qualité, raison pour laquelle la clé de personnel des Offices sociaux fixée par la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, a été augmenté d'un poste d'encadrement social et d'un demi-poste de personnel administratif par 6.000 habitants à 1,5 poste(s) d'encadrement social et 0,75 poste(s) de personnel administratif par 6.000 habitants .

Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et afin de mieux déterminer les besoins en matière de lutte contre le sans-abrisme, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a commandité Inter-Actions afin de réaliser des dénombrements physiques biannuels des personnes sans-abri au Luxembourg. Une première édition du dénombrement a été lancée en octobre 2022 dans les quartiers de la Ville de Luxembourg et le rapport comprenant les chiffres sera publié sur le site Internet du ministère au premier quadrimestre de l'année 2023. Rappelons également que la 21^{ème} édition consécutive de l'Action Hiver (« Wanteraktioun-WAK ») s'est déroulée en 2022 avec un démarrage anticipé le 23 novembre 2021 en prévision des premières températures hivernales pour s'étendre jusqu'au 5 avril 2022 après qu'une prolongation de la mesure en raison d'une nouvelle vague de froid a été décidée.

De plus, après le déclenchement de la guerre en Ukraine, sur demande du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (et du Ministère des Affaires étrangères et européennes) les locaux de la structure d'urgence multifonctionnelle ont été désignés pour accueillir les premiers réfugiés fuyant la guerre en Ukraine afin de palier au besoin d'hébergement d'urgence de ces personnes en grande détresse. D'autres localités ont également été mises à disposition afin d'accueillir encore plus de réfugiés.

Dans le domaine des personnes handicapées il y a lieu de faire mention de la campagne « Wat ass normal ? » qui a été lancée en avril 2022 et qui s'axe autour des questions « Qu'est-ce qui est normal? Sommes-nous normaux? Ou bien avons-nous tous, que nous ayons une incapacité ou non, nos particularités et habitudes sympathiques qui nous rendent plus ou moins... normal? » ainsi que de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 qui a comme but l'élimination de la barrière constituée par la non-accessibilité, aussi nommée « mur social », qui est toujours une des premières causes de discrimination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Précisons à cet égard que les travaux relatifs aux trois règlements grand-ducaux d'exécution de la loi précitée ont continué en 2022 alors que des amendements gouvernementaux ont été adoptés par le

Conseil de gouvernement le 6 mai 2022. Alors que le présent rapport d'activité a pour objet de reprendre toutes les activités du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région de 2022, il y a cependant lieu de préciser qu'au moment de la rédaction et de la finalisation du présent rapport, les trois règlements grand-ducaux visés ont été publiés¹.

Toujours dans le même domaine, faisant également mention des travaux législatifs et réglementaires qui se sont poursuivis au courant de l'année 2022. Dans un premier lieu, précisons que les travaux parlementaires relatifs au projet de loi relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (doc. parl. n° 7975) ayant comme objet de transposer dans le droit luxembourgeois la directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (« directive (UE) 2019/882 ») ont continué alors que des amendements gouvernementaux et parlementaires ont été adoptés et que le Conseil d'Etat a rendu son avis complémentaire le 16 décembre 2022. Précisons également que le projet de loi précité a été voté le 9 février 2023 par la Chambre des députés et que la dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat a été accordée le 28 février 2023, de sorte que le texte sera publié sous peu².

En matière de politique familiale, deux arrêts rendus par la Cour de Justice de l'Union européenne à l'encontre du Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines des allocations familiales et du congé parental, ont abouti à une adaptation des dispositions nationales afférentes. Ainsi, la notion de membre de famille du travailleur comprend désormais l'enfant du conjoint ou du partenaire pour lequel le travailleur contribue à l'entretien et avec lequel le travailleur partage, avec son conjoint ou partenaire, un domicile commun et une résidence effective et continue.

Dans le domaine des personnes âgées, rappelons le projet de loi No 7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique qui procède à une refonte du volet des personnes âgées de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (« loi ASFT »). Les travaux législatifs ont bien avancé et des amendements gouvernementaux ont été déposés. Ces derniers apportent des modifications au texte de sorte à ce que ce dernier définit désormais clairement les exigences et procédures à mettre en place en matière de prévention et de lutte contre les infections et les règles d'hygiène et sanitaires. De plus, le texte définit désormais l'organisation, le contenu et le cadre de la formation psycho-gériatrique et de la formation du référent en matière de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires. En dernier lieu, les amendements

¹ (1) Règlement grand-ducal du 8 février 2023 relatif à l'accessibilité à tous des bâtiments d'habitation collectifs portant exécution de l'article 4 de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

(2) Règlement grand-ducal du 8 février 2023 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil consultatif de l'accessibilité portant exécution de l'article 11 de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

(3) Règlement grand-ducal du 8 février 2023 relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et des voies publiques portant application des articles 2, 3 et 5 de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

² <https://www.chd.lu/fr/dossier/7975>

apportés au texte, se proposent de définir avec précision la méthode d'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour. Ainsi, au lieu de laisser le libre choix aux gestionnaires de leur système de qualité, de leurs objectifs qualité et des indicateurs d'évaluation, le texte prévoit désormais un système d'évaluation organisé et réalisé par l'Etat au moins tous les trois ans, de sorte à ce que la qualité pourra être comparée entre les différentes structures et services, étant donné que les mêmes catégories et critères sont analysés pour chaque structure et service agréés.

Précisons également que les travaux parlementaires relatives au projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ; 2) Centres de gériatrie (doc. parl. n° 7753) ont continué alors que des amendements parlementaires ont été adoptés en 2022, et le deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat date du 23 décembre 2022. Comme pour le projet de loi relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, il y a lieu de préciser que le projet de loi précité a été voté le 9 février 2023 par la Chambre des députés et que la dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat a été accordée le 28 février 2023, de sorte que le texte sera publié sous peu³.

Quant aux activités liées à l'établissement public Centres, Foyers, et Services pour personnes âgées (SERVIOR), mentionnons tout d'abord que la loi du 15 juillet 2022 portant dissolution et liquidation de l'hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus », qui a comme objectif de placer l'activité de « Jousefshaus » dans un nouveau cadre juridique et opérationnel qui permettront la gestion d'un centre intégré pour personnes âgées par une structure spécialisée dans ce domaine, à savoir SERVIOR, afin que l'activité d'intérêt général puisse être conservée et poursuivie.

Rappelons ensuite qu'en date du 16 décembre 2022 a eu lieu l'inauguration officielle d'un nouveau centre pour personnes âgées à Differdange dans le nouvel éco-quartier résidentiel « WOIWER » sur un emplacement de près d'1 ha géré par SERVIOR. Cette nouvelle structure a ouvert ses portes le 12 octobre 2022.

Dans le domaine de l'Intégration, il y a lieu de mentionner qu'une étude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg, commanditée par la Chambre des députés, a été finalisée en 2022 et présentée en mars 2022 par Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration. D'autant plus, il y a lieu de rappeler qu'au printemps 2022, le ministère a lancé la campagne nationale de sensibilisation « Je peux voter » en vue des élections communales du 11 juin 2023 qui vise à sensibiliser les citoyens non-luxembourgeois, et de les motiver à participer aux élections communales. En effet, il y a lieu de rappeler que grâce à une modification de la loi électorale, tous les non-luxembourgeois âgés de 18 ans le jour des élections ont désormais la possibilité de voter et ceci sans restriction quant à la durée de résidence (par la loi du 22 juillet 2022 portant modification : 1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2° de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques).

Toujours dans le domaine de l'intégration, il y a également lieu de préciser que les larges consultations publiques menées en 2020 et 2021, ont été clôturées en 2022 et ont abouti dans la rédaction d'un avant-projet de loi relatif au Vivre-ensemble interculturel qui pose un cadre général permettant d'assurer un Vivre-ensemble interculturel harmonieux entre toutes les personnes résidant ou travaillant au

³ <https://www.chd.lu/fr/dossier/7753>

Luxembourg. Il y a lieu d'attirer l'attention du lecteur au fait que le texte a été approuvé par le Conseil de gouvernement lors de la finalisation du présent rapport, à savoir en date du 3 février 2023, et que le projet de loi relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise a été déposé le 20 février 2023 à la Chambre des députés (doc. parl. n°8155).

Enfin, le lecteur est renvoyé pour le détail des activités, travaux, projets, manifestations ainsi que pour toutes les autres informations relatives aux différents services, administrations et établissements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux pages qui suivront du présent rapport d'activité.

A. Département de la Famille et de l'Intégration

I. Administration Générale

1. Travaux en matière législative et réglementaire

Au courant de l'année 2022, la Cellule juridique du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a participé aux travaux en matière législative et réglementaire suivants :

1.1. Lois et règlements grand-ducaux

a. Textes visant le domaine des « personnes âgées »

Loi du 15 juillet 2022 portant dissolution et liquidation de l'hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus »

Doc. parl. : 7906

Mémorial A N° 364 du 18 février 2022

Objectif : Le texte a pour objectif de dissoudre l'hospice civil « Jousefshaus », de la Ville de Remich.

De plus, et alors qu'il n'est pas question d'abandonner l'activité du « Jousefshaus », le présent texte vise également à placer l'activité du « Jousefshaus » dans un nouveau cadre juridique et opérationnel qui permettront la gestion d'un centre intégré pour personnes âgées par une structure spécialisée dans ce domaine, à savoir l'établissement public Centres, Foyers, et Services pour personnes âgées, dénommé SERVIOR, afin que l'activité d'intérêt général puisse être conservée et poursuivie.

Loi du 16 décembre 2022 autorisant l'Etat à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés pour personnes âgées et centres psycho-gériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Doc. parl. : 8087

Objectif : Le texte a pour objet de mettre en œuvre le point 5 de l'accord tripartite du 28 septembre 2022 qui prévoit une participation de l'Etat au financement de la hausse des frais d'énergie des structures d'hébergement et des Centres de jour psycho-gériatriques. En effet, ce point dispose que « à partir du 1er octobre 2022 et pendant toute la durée de validité de l'accord tripartite, l'Etat participera par une contribution au financement de la hausse des frais d'énergie des CIPA, maisons de soins, logements encadrés et centres de jour psycho-gériatriques. La contribution sera calculée sur base d'une déclaration des coûts réels du dernier trimestre 2022 et de l'année 2023 par rapport à la consommation moyenne par structure au cours de la période de référence 2019 - juin 2022.

En contrepartie, tous les prestataires visés par le présent accord s'engagent à n'appliquer aucune hausse des prix de pension pendant la durée de validité de l'accord tripartite à l'exception d'une éventuelle adaptation des tarifs à l'indice du coût de la vie. »

En effet, comme les structures visées par le texte de loi ne tombent pas dans le champ d'application des autres mesures de l'accord tripartite visant les ménages privés et les entreprises, le Gouvernement, par le biais de cette loi, entend soutenir les résidents et usagers des structures agréées précitées en veillant à ce que la hausse des prix des produits énergétiques et d'électricité ne soit pas répercutée sur les prix d'hébergement des CIPA, maisons de soins et logements encadrés ou les prix journaliers appliqués dans les CPG.

b. Texte visant le domaine des prestations familiales et du congé parental

Loi du 23 décembre 2022 portant modification

- 1° du Code de la sécurité sociale ;
- 2° du Code du travail ;
- 3° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
- 4° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

Doc. parl. : 7828

Mémorial A N° 668 du 23 décembre 2022

Objectif : Le texte repose principalement sur l'adaptation de certaines dispositions du Code de la sécurité sociale qui déterminent les conditions d'octroi de l'allocation familiale et qui, dans leur teneur actuelle, ont été jugées contraires au droit européen, suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 2 avril 2020 (Arrêt C-802/18).

Par ailleurs, un second arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 25 février 2021 (Arrêt C-129/20) exige également une modification au niveau des conditions d'octroi du congé parental. Le texte opère aussi les modifications à la loi nécessaires pour tenir compte de cette décision.

Finalement, le projet de loi opère encore d'autres modifications dans la législation relative aux allocations familiales et au congé parental dont notamment :

- l'adaptation de la terminologie concernant les établissements d'enseignement visés par l'article 271 du Code de la sécurité sociale ;
- la modification des dispositions relatives à l'allocation spéciale supplémentaire ;

- l'adaptation de la composition du conseil d'administration de la Caisse pour l'avenir des enfants ;
- la précision des règles relatives au congé parental en dehors des changements consistant à transposer l'arrêt de la Cour précité.

c. Textes visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Règlement du Gouvernement en Conseil du 18 mars 2022 modifiant le règlement du Gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022

Mémorial A N° 129 du 23 mars 2022

Objectif : Le texte vise à apporter des modifications au règlement du Gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022.

Dans sa séance du 28 février 2022, le Conseil de Gouvernement a été saisi par Mme le Ministre de la Famille et de l'Intégration, M. le Ministre de l'Energie et Mme la Ministre des Finances en vue de décider d'un paquet de mesures pour atténuer la hausse des prix de l'énergie induite par les tensions géopolitiques dues à l'activité militaire russe en Ukraine.

Le présent texte vise ainsi à introduire une prime énergie pour ménages à faible revenu, à savoir les ménages bénéficiaires de l'allocation vie chère (AVC). Les ménages bénéficiaires de l'AVC toucheront ainsi une prime unique de minimum 200€ et de maximum 400€ en fonction de la composition du ménage. Cette prime unique pourra aussi être demandée par des ménages qui ne sont pas éligibles pour l'AVC, mais dont le revenu est jusqu'à 25% supérieur au revenu éligible pour l'AVC.

Il y a lieu de préciser que les ménages bénéficiaires de l'AVC bénéficieront automatiquement de cette prime énergie pour ménages à faible revenu ; les autres ménages éligibles devront cependant introduire leur dossier jusqu'au 30 septembre 2022 au plus tard.

Règlement du Gouvernement en conseil du 7 septembre 2022 modifiant le règlement du Gouvernement en conseil modifié du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022

Mémorial A N° 480 du 12 septembre 2022

Objectif : Le texte vise à apporter une modification au règlement du Gouvernement en conseil modifié du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022.

Il y a lieu de rappeler que sur proposition de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Gouvernement en conseil avait décidé dans sa séance du 18 mars 2022, d'apporter des modifications au règlement du gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 précité, afin d'introduire une prime énergie sous forme d'un complément à l'allocation de vie chère pour ménages à faible revenu, permettant d'atténuer l'importante hausse des prix de l'énergie résultant entre autres des tensions géopolitiques en Ukraine.

Vu la constante hausse des prix de l'énergie, le présent texte vise à prolonger le délai jusqu'auquel les demandes en obtention de l'allocation de vie chère et les demandes en obtention du complément à l'allocation de vie chère peuvent être introduites du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022, en proposant de modifier l'article 8, paragraphe 2 du règlement du Gouvernement en conseil précité. Il y a lieu de

préciser que les demandes en obtention de l'allocation de vie chère valent également dépôt de la demande en obtention du complément.

Règlement du Gouvernement en conseil du 25 novembre 2022 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2023

Mémorial A N° 598 du 6 décembre 2022

Objectif : Le texte a reconduit, pour 2023, l'attribution d'une allocation de vie chère aux ménages à revenu modeste.

Le texte a également pour objet de mettre en œuvre le point 4 de l'accord tripartite du 28 septembre 2022 qui prévoit une reconduction de la prime énergie en 2023 pour les bénéficiaires de l'allocation de vie chère.

En effet, le présent règlement du Gouvernement en conseil tient toujours compte des différentes modifications apportées au règlement du Gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022. Ainsi, il y a lieu de rappeler que sur proposition de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Gouvernement en conseil avait décidé dans sa séance du 18 mars 2022, d'apporter des modifications au règlement du gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 précité, afin d'introduire une prime énergie sous forme d'un complément à l'allocation de vie chère pour ménages à faible revenu, permettant d'atténuer l'importante hausse des prix de l'énergie résultant entre autres des tensions géopolitiques en Ukraine. De plus, dans sa séance du 7 septembre 2022 le Gouvernement en conseil avait décidé de prolonger le délai jusqu'auquel les demandes en obtention de l'allocation de vie chère et les demandes en obtention du complément à l'allocation de vie chère peuvent être introduites du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022.

La loi du 29 juin 2022 portant transposition de certaines mesures prévues par l'accord tripartite du 31 mars 2022

Doc. parl. : 8000A

Mémorial A N° 317 du 29 juin 2022

Objectif : À l'issue des réunions du Comité de coordination tripartite, le gouvernement a signé, ensemble avec les représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), du LCGB et de la CGFP un accord le 31 mars 2022, dénommé « Solidaritéitspak ».

Cet accord retient une série de mesures ciblées visant à atténuer les effets des pressions inflationnistes aussi bien sur les entreprises que sur les ménages. Il contient, d'un côté, des aides aux entreprises, dont certaines spécifiques à la transition énergétique et, de l'autre côté, des mesures pour compenser la perte du pouvoir d'achat, en particulier des ménages à faible ou moyen revenu, liée notamment au report de la tranche indiciaire prévue pour mi-2022 à avril 2023. La loi du 29 juin 2022 portant transposition de certaines mesures prévues par l'accord tripartite du 31 mars 2022 a entre autres pour objet de transposer une partie de ces mesures, à savoir le décalage à avril 2023 de la tranche indiciaire qui, selon les dernières prévisions du STATEC, devrait tomber mi-2022 et le décalage de 12 mois de toute tranche indiciaire supplémentaire potentielle en 2023 ainsi que des mesures destinées à compenser une éventuelle perte du pouvoir d'achat liée à ce décalage. Ainsi, le texte introduit un crédit d'impôt énergie (CIE). Celui-ci est

socialement ciblé et compensera, voire surcompensera pour les salaires les moins élevés la perte du pouvoir d'achat des ménages du fait du décalage de la tranche indiciaire prévue pour mi-2022 ainsi que de l'augmentation de la taxe CO2 au 1er janvier des années 2022 et 2023 respectivement.

Dans le même ordre d'idées, un équivalent crédit d'impôt (ECI) sera versé à chaque bénéficiaire du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et à chaque bénéficiaire du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH).

De plus et afin que l'adaptation automatique des allocations familiales ne soit pas concernée par le décalage des tranches indiciaires, le texte introduit une échelle mobile des allocations familiales (EMAF).

Loi du 23 décembre 2022 portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
- 2° de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

Doc. parl. : 8113

Mémorial A N° 670 du 23 décembre 2022

Objectif : Le texte a pour objet de mettre en œuvre le point 3 de l'accord tripartite du 28 septembre 2022 qui prévoit que le Gouvernement déposera à la Chambre des députés un projet de loi visant à l'adaptation du salaire social minimum à l'évolution du salaire moyen.

Ainsi, le présent texte a pour objet de proposer une adaptation de 3,2% des montants du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) identique à celle proposée aux termes d'un avant-projet de loi modifiant l'article L. 222-9 du Code du travail qui relève le taux du salaire social minimum au 1er janvier 2023.

Loi du 23 décembre 2022 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023

Doc. parl. : 8080

Mémorial A N° 649 du 23 décembre 2022

Objectif : L'article 14 de la loi précitée a comme objectif d'apporter des modifications à l'article 23 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale qui fixe la clé de personnel des Offices sociaux à un poste d'encadrement social et un demi-poste de personnel administratif par 6.000 habitants.

Il s'est avéré cependant que le volume des ressources de travail à disposition des Offices sociaux n'est plus adapté au contexte actuel.

En effet, l'Office social, en tant que guichet social unique, est souvent le premier interlocuteur des personnes en détresse. Divers phénomènes actuels, tels que l'impact socio-économique de la pandémie, l'augmentation des prix de l'énergie ou encore la croissance des coûts du logement affectent particulièrement les ménages en difficulté, ce qui engendre inévitablement une augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide sociale. Les données témoignent par ailleurs d'une augmentation du nombre de contacts de la population cible avec les 30 Offices sociaux. Sur les huit premiers mois de l'année, ce nombre est passé de 46.568 en 2019 à 63.615 en 2022.

Sur la plan qualitatif, ces défis affectent également la complexité des demandes à traiter.

Il convient encore de noter que la clé de personnel prévu à l'article 23 de la loi précitée laisse une marge de manœuvre à l'Office social par rapport au nombre de postes auquel il peut prétendre dans le cadre de la convention annuelle entre l'Office social, l'Etat et les communes dans la mesure où elle est conçue comme un plafond qui ne doit pas être dépassé. Actuellement et selon les chiffres récents du STATEC relatifs au nombre d'habitants par commune, la quasi-totalité du contingent auquel ont droit les trente Offices sociaux est épuisée (95,01 % pour les postes d'encadrement social et 90,07 % pour les postes administratifs). De même, une évaluation de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, réalisée par l'Université du Luxembourg, a révélé que 82 % du personnel d'encadrement social, 68 % du personnel administratif et 76 % des membres du conseil d'administration considèrent que le ratio de personnel prévu légalement ne suffit pas pour réaliser le travail.

Face à ces constats et afin de réagir à la situation socio-économique actuelle, il s'est avéré nécessaire de renforcer à court terme les Offices sociaux afin qu'ils puissent remplir leurs missions de soutien aux personnes confrontées à un risque accru de pauvreté ou d'exclusion sociale, tout en garantissant un service de qualité.

d. Texte visant le domaine de l'intégration

Loi du 23 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg

Doc. parl. : 8106

Mémorial A N° 669 du 23 décembre 2022

Objectif : Le texte apporte une modification à la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

La durée des mandats des membres effectifs et suppléants du Conseil national pour étrangers (CNE) est ainsi modifiée. En effet, l'article 19, alinéa 2, de la loi modifiée du 16 décembre 2008 précitée fixe les modalités de la durée des mandats des membres effectifs et suppléants du CNE à cinq ans.

En date du 18 janvier 2018, le Ministre de la Famille et de l'Intégration a nommé les membres effectifs et suppléants par arrêté ministériel. En suivant le délai actuellement fixé par la loi modifiée du 16 décembre 2008, le Ministre devrait nommer les nouveaux membres du CNE le 18 janvier 2023.

Or, un nouveau projet de loi sur l'intégration est en phase de finalisation qui prévoit une réforme du CNE.

Ainsi, afin d'éviter de devoir organiser de nouvelles élections pour le renouvellement du CNE et de devoir nommer de nouveaux membres pour une période fortement limitée dans le temps (au vu de la nouvelle loi sur l'intégration), il est jugé plus opportun de prolonger les mandats en cours des membres du CNE en attendant la nouvelle loi sur l'intégration.

Le présent texte propose donc d'augmenter la durée du mandat des membres effectifs et suppléants du CNE de cinq ans à sept ans.

e. Texte visant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Règlement grand-ducal du 30 novembre 2022 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 10 décembre 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission d'Harmonisation en exécution de l'article 15 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Mémorial A N° 642 du 21 décembre 2022

Objectif : L'objet de la modification du règlement grand-ducal consiste à tenir compte du changement intervenu dans le statut juridique de deux organismes représentant les gestionnaires et du changement de la dénomination d'un gestionnaire représenté au sein de la Commission d'Harmonisation. En effet, l'Entente des Foyers de Jour a.s.b.l. (EFJ) et l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil a.s.b.l. (EGCA) se sont regroupés au sein d'un organisme unique, à savoir la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS) et l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes (EGMJ) a pris la dénomination Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendstrukturen, en abrégé (DLJ).

1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux

- **Personnes âgées**

- a. Amendements gouvernementaux au projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de :

- 1. la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
 - 2. la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Doc. parl. : 7524

Objectif : Les amendements apportés au projet de loi sous rubrique tiennent compte de l'avis du Conseil d'État du 1er avril 2022 qui se rapporte au texte coordonné du projet de loi sous examen tel qu'il est issu des amendements gouvernementaux du 28 septembre 2021.

Dans un second lieu, les amendements apportent des modifications au texte de sorte à ce que ce dernier définit désormais clairement les exigences et procédures à mettre en place en matière de prévention et de lutte contre les infections et les règles d'hygiène et sanitaires. De plus, le texte définit désormais l'organisation, le contenu et le cadre de la formation psycho-gériatrique et de la formation du référent en matière de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires.

En outre, il est proposé de définir avec précision la méthode d'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour. Ainsi, au lieu de laisser le libre choix aux gestionnaires de leur système de qualité, de leurs objectifs qualité et des indicateurs d'évaluation, le texte prévoit désormais un système d'évaluation organisé et réalisé par l'Etat au moins tous les trois ans et structuré en catégories, sous-catégories et critères définis par la loi et précisés par règlement grand-ducal. L'approche choisie fait en sorte que la qualité pourra être comparée

entre les différentes structures et services, étant donné que les mêmes catégories et critères sont analysés pour chaque structure et service agréés. Ce système d'évaluation vérifie entre autres l'existence des concepts, procédures et documents prescrits par la loi en projet et évalue s'ils sont connus et vécus par les concernés, à savoir le personnel et les résidents/usagers. De même, une enquête de satisfaction devra être menée. Afin d'assurer une communication transparente et compréhensible, le texte prévoit que les résultats des évaluations seront publiés sur le registre. À titre d'information, et en plus des observations formulées par le Conseil d'État quant au fond du texte et dont le texte tient compte dans les amendements proposés, il a été profité de l'occasion pour procéder à des adaptations d'ordre purement légistique.

b. Projet d'amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal relatif à la loi du jmmmaaaa portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Objectif : Les amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal sous rubrique ont comme objet d'apporter des modifications au texte devenues nécessaires au vu des modifications apportées au texte de loi afférent.

c. Projet de règlement grand-ducal portant sur l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées

Objectif : Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique a comme objet de fixer le volet qualitatif de l'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour.

En effet, les articles 13, 28 et 43 du projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de : 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (ci-après le « projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées ») prévoient qu'un règlement grand-ducal précise le système d'évaluation organisé et réalisé par l'Etat au moins tous les trois ans et structuré en catégories et sous-catégories. Cette approche permettra de comparer entre les différentes structures et services, étant donné que les mêmes catégories et critères sont analysés pour chaque structure et service agréés. Ce système d'évaluation vérifie entre autres l'existence des concepts, procédures et documents prescrits par le projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et évalue s'ils sont connus et vécus par les concernés, à savoir le personnel et les résidents/usagers. Le texte sous rubrique prévoit un système de notes et de points par critère mesurant le degré de qualité de chaque structure. Afin d'assurer une communication transparente et compréhensible, les résultats des évaluations seront publiés sur le registre.

d. Projet de règlement grand-ducal portant sur les informations à transmettre dans le cadre de l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées

Objectif : Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique a comme objet de fixer le volet quantitatif de l'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour.

Les articles 13, 28 et 43 du projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de : 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans

les domaines social, familial et thérapeutique (ci-après le « projet de loi du jmmmaaaa portant sur la qualité des services pour personnes âgées ») disposent qu'un règlement grand-ducal précise les informations à transmettre par l'organisme gestionnaire visé par des dispositions susmentionnées. En effet, afin de garantir une vue d'ensemble des caractéristiques des structures et services, du personnel et des résidents respectivement usagers, les organismes gestionnaires devront transférer annuellement des données-clé concernant la gestion, les résidents et le personnel. Conformément au projet de loi précité, ces données seront publiées sur le registre.

e. Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

1. Centres, foyers et services pour personnes âgées;
2. Centres de gériatrie

Doc. parl. : 7753

Objectif : Le texte entend principalement adapter l'objet et en second lieu la gouvernance de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » dénommé SERVIOR aux réalités et besoins d'aujourd'hui, ceci devant la toile de fond du programme gouvernemental qui prévoit qu'il sera procédé à une révision de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie (« SERVIOR ») qui portera notamment sur l'objet et les missions de SERVIOR ainsi que sur l'adéquation de ses moyens par rapport à la réalisation de la mission d'intérêt général lui confiée. Enfin, il sera procédé à une adaptation de la gouvernance reprise dans la loi initiale à la réalité.

f. Projet de loi portant création d'une allocation complémentaire pour personnes âgées

Doc. parl. : 8114

Objectif : Le projet de loi opère la réforme de l'« accueil gérontologique », institué par la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit, ci-après « loi sur l'accueil gérontologique ».

Le projet de loi n°7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées opère un changement de paradigme en ce sens qu'il n'entend plus simplement « inciter » les gestionnaires à promouvoir la qualité au sein de leurs établissements, mais les « oblige » dorénavant à garantir des standards minima de qualité et à promouvoir la qualité de leurs services, et ceci au bénéfice de tous les résidents, bénéficiaires de l'accueil gérontologique ou non. Ainsi, le projet de loi n°7524 définit largement les éléments et la démarche de qualité à respecter par les gestionnaires et va bien au-delà des éléments fixés jusqu'ici dans le cadre de la loi sur l'accueil gérontologique. C'est la raison pour laquelle le projet de loi sous rubrique renonce désormais à définir des éléments de qualité et ne reprend plus le système des points élaboré à ce titre qui, selon la législation actuellement en place, viennent en augmentation ou en diminution du montant minimum mensuel de référence.

Le projet met à profit le futur registre prévu à l'article 8 du projet de loi n°7524 et qui contient entre autres toutes les informations des prix d'hébergement demandés par les gestionnaires en fonction de la catégorie et du type de logement, le montant de la caution ainsi que la liste et les prix des suppléments.

Le montant maximal des frais pris en charge par le Fonds évoluera avec la moyenne de tous les prix demandés par les gestionnaires.

Le projet innove encore en ce qu'il entend non seulement couvrir le prix d'hébergement et les prestations et services prévus à l'article 3 du projet de loi n°7524, mais aussi des produits, services et prestations qui sont jugés comme essentiels, à savoir la fourniture et l'entretien du linge, les produits hygiéniques de base ainsi que la possibilité de communiquer et de s'informer grâce à un accès aux technologies d'information et de communication. Si ces frais n'étaient pas inclus dans le prix d'hébergement, les résidents bénéficiaires de l'accueil gérontologique les ont jusqu'ici dû couvrir par le biais du montant mensuel immunisé, le dénommé « argent de poche ». Or, ces produits et services étant jugés comme essentiels pour mener une vie digne au sein d'une structure d'hébergement pour personnes âgées, il est proposé de les financer d'office dans le cadre de la future allocation complémentaire pour personnes âgées, ci-après « AllCoPA », ce qui fera en sorte que les bénéficiaires ne devront plus couvrir ces frais par le biais de l'argent de poche. Ainsi, l'AllCoPA couvrira au maximum le prix d'hébergement majoré dans tous les cas d'un montant de 17 euros (indice 100), ce qui correspond à 149,09 euros selon l'indice en vigueur depuis le 1er avril 2022 (indice 877,01).

De plus, il est proposé d'augmenter le montant mensuel immunisé de 57 euros à 65 euros (indice 100). Cette mesure combinée à celle développée au paragraphe précédent permettra aux bénéficiaires de vivre dignement au sein des structures d'hébergement, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir profiter de certains services pour convenance personnelle, comme par exemple du coiffeur ou de la pédicure.

- **Conciliation entre vie professionnelle et vie privée**

Projet de loi portant modification :

- 1° du Code du travail ;
- 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
- 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil

Doc. parl. : 8016

Objectif : Ce projet de loi a pour objectif de transposer en droit national la directive 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil (ci-après la « directive ») et fait partie du plan « équilibre vie privée et vie professionnelle » annoncé par le Premier Ministre lors de son discours sur l'état de la Nation en date du 12 octobre 2021.

2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2022 la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 1 reprise.

3. Commission paritaire

La Commission paritaire prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ne s'est pas réunie en 2022 alors qu'elle n'a pas dû émettre son avis tel que prévu par la loi.

4. Agence du Bénévolat

4.1. Présentation

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003. Elle compte 18 membres dont 10 siègent au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité d'accueillir l'ASTI comme membre de l'Agence du Bénévolat en 2022.

L'Agence dispose d'un contingent de 3 ETP. Pendant la première moitié de l'année, seulement 1 ETP faisait fonction. Mi-septembre, l'Agence a été renforcée par une nouvelle chargée de direction et, en décembre, une personne en charge du développement des relations associatives a été embauchée à ce nouveau poste.

L'équipe est soutenue par un juriste externe ainsi que par des formateurs et intervenants pour des formations ponctuelles.

Assemblée Générale 30.06.2022	1
Conseils d'Administration	5

Les réunions de service ont porté sur :

- L'organisation de l'administration de l'Agence dans son ensemble ;
- Le suivi et le lancement de la plateforme benevolat.lu ;
- La réalisation et la mise en œuvre de la campagne « Schenk deng Zäit » ;
- Diverses thématiques en lien avec le quotidien de l'Agence ;
- Les priorités du bénévolat dans les prochaines années.

4.2. Réunions avec le Ministère

Réunions de travail avec la responsable du bénévolat (MIFA)	4

4.3. Appels téléphoniques de l'Agence

Les thèmes des demandes sont variés :

- L'orientation de bénévoles ;
- Le recrutement des bénévoles, la publication d'une annonce sur le portail ;
- La fidélisation des bénévoles ;
- Les formations disponibles pour bénévoles/associations ;
- La création d'a.s.b.l., SIS, fondation, ONG ;
- La nouvelle loi sur les asbl ;
- Le RCS / enregistrement ;
- Les cas de médiation et/ou de résolution de conflits ;

- La couverture des assurances ;
- L'intervention de l'Agence en tant qu'expert dans organisations sociales, lors de conférences, séminaires,... ;
- Les événements ponctuels (stands, foires...) ;
- Le label de qualité « BÉNÉVOLAT » ;
- Le Prix du Mérite du Bénévolat ;
- La demande de coaching pour les associations pour accompagner les bénévoles dans une démarche qualité.

4.4. Consultations bénévoles

12 consultations individuelles pour bénévoles en janvier - février 2022 (les consultations n'ont pas pu être assurées ensuite suite au départ d'1 ETP).

L'Agence reste un point de contact important pour les bénévoles qui souhaitent avoir un contact direct avec nos collaborateurs. Tout le monde n'a pas la possibilité ou le savoir de recourir à la plateforme numérique et aux offres digitales proposées par l'Agence. Ce sont, en particulier, les personnes âgées et les personnes socialement défavorisées qui sollicitent un conseil et un échange personnel, que ce soit en présentiel dans nos locaux ou par téléphone.

Les thèmes abordés lors de cette séance sont très variés et très individuels. Nos collaborateurs aident alors à trouver une offre sur mesure pour répondre aux besoins des bénévoles.

Les bénévoles qui s'adressent à l'Agence n'ont souvent pas d'idée de ce qu'ils veulent faire et souhaitent avoir une vue globale des possibilités en matière d'engagement au Luxembourg. Ils souhaitent majoritairement s'investir concrètement sur le terrain au Luxembourg tout en ayant du lien social ou des contacts privilégiés pour aider des personnes malades, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées, des enfants, des seniors, etc. La protection de l'environnement, la nature et l'aide aux animaux sont des domaines d'action très prisés.

De plus, l'Agence peut aider les bénévoles à entrer directement en contact avec une association, notamment via la plateforme, benevolat.lu.

4.5. Prises de contact auprès de l'Agence

En 2022 :

- 65 contacts d'associations (hors demandes d'informations juridique et d'inscription à nos sessions d'information sur la création et la gestion d'une asbl – cf. rubriques concernées ci-après) ;
- 119 contacts de bénévoles ;
- 17 contacts de structures d'aide aux personnes sous le statut BPI / DPI (recherche d'un bénévolat en vue de favoriser l'intégration).

4.6. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations

Comme l'Agence ne comptait qu'une seule collaboratrice pendant une longue période en 2022, les rendez-vous avec les organisations partenaires étaient moins nombreuses.

- 7 février : Réunion avec Omega90 afin de présenter le bénévolat dans leur association sur la plateforme benevolat.lu
- 18 mars : Réunion avec Médecins du Monde Luxembourg afin de présenter le bénévolat dans leur association sur la plateforme benevolat.lu
- 24 mars : Réunion avec Le Tricentenaire afin de présenter le bénévolat dans leur association sur la plateforme benevolat.lu
- 20 avril : Réunion avec le DLJ afin de présenter le bénévolat dans leur association sur la plateforme benevolat.lu
- 20 octobre : Présentation de l'Agence à l'Assemblée Générale de l'ACFL
- 24 octobre : Échange avec la Croix-Rouge luxembourgeoise sur la thématique d'une plateforme digitale de gestion du bénévolat
- 19 novembre : Journée de l'Orientation CAI 2022 au Convention Center. L'Agence a participé en tant qu'exposant et intervenant à la table ronde.
- 22 novembre : Police Findel – présentation de l'Agence auprès des policiers qui partent en retraite
- 5 décembre : Journée internationale du bénévolat au Centre Culturel Paul Barblé à Strassen, en présence de Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille :
 - Présentation et remise du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT »
 - Remise du Prix du Mérite du Bénévolat
 - Présentation de la nouvelle plateforme digitale, benevolat.lu
 - 20^{ème} anniversaire de l'Agence du Bénévolat
- 22 décembre : Clôture Esch 2022 - Présentation de l'Agence et promotion de la plateforme benevolat.lu auprès des associations et des bénévoles du secteur culturel. En fin d'année, un partenariat a été créé avec Esch 2022 afin d'apporter un soutien durable aux bénévoles et aux associations ayant contribué à l'événement. La plateforme benevolat.lu permet de développer l'engagement par le maintien du lien et le soutien des projets bénévoles et associatifs.

4.7. Formations

Le milieu associatif contribue activement à apporter des réponses aux principaux enjeux de notre société. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir la création d'association et de faciliter les démarches relatives à la gestion d'une asbl afin que l'engagement associatif reste toujours un plaisir.

Les sessions d'information juridiques constituent le principal point d'entrée de l'Agence du Bénévolat avec de nombreuses associations (déjà créées ou en cours de création) et offrent à l'Agence la possibilité, le cas échéant, d'un soutien dans le cadre de la gestion du bénévolat.

4.7.1. Formations relatives à la création et à la gestion d'association

Afin de répondre à la demande croissante des ASBL, de les soutenir et de les conseiller sur les thématiques autour de la création, gestion et dissolution d'une association et des questions juridiques à la vie associative d'une ASBL en général, l'Agence a mise en place deux modules de formations juridiques complémentaires pour informer les personnes intéressées par la création et la gestion d'a.s.b.l..

Lors des séances d'information en petits groupes d'environ 10 personnes, un juriste externe apporte son expertise aux participants :

- 3 formations de 2,5 heures « Création de votre a.s.b.l. » avec 30 participants
- 2 formations de 2,5 heures « Gestion de votre a.s.b.l. » avec 20 participants

Au total, 50 participants ont participé aux sessions d'information sur la création et la gestion d'une asbl en 2022.

L'Agence constate également une forte sollicitation de nos services de consultations juridiques pendant l'année 2022. Du fait d'une législation de plus en plus complexe et l'absence d'autres structures fournissant de l'assistance juridique gratuite aux ASBL, l'Agence devient un hub des consultations juridiques pour les ASBL au Luxembourg. Les points davantage traités ont été notamment : la gérance de l'asbl, les modalités pratiques de création d'une asbl (recherche de locaux, prise de contact avec les différentes administrations et l'Etat...), les aides et subventions, la gestion du bénévolat, la dissolution d'une asbl, la comptabilité d'une asbl, les réponses à des appels à projets, la GDPR, etc.

Lors d'enquêtes de satisfaction en ligne Survey Monkey, il s'est avéré que les participants sont globalement satisfaits de ces deux sessions d'information, tant sur le contenu, le partage d'expérience et d'idées ainsi que les réponses personnalisées de notre juriste aux questions spécifiques relatives aux projets des participants.

Ils souhaiteraient développer davantage les points suivants :

- La rédaction / validation des statuts ;
- L'approfondissement des différents points relatifs à la session d'information Gestion d'une asbl en fonction des divers objectifs et démarches à réaliser ;
- Les moyens pour faire vivre son association ;
- Le networking avec d'autres associations, ministères... (développer la collaboration en réseau).

4.8. Consultations d'informations juridiques

151 consultations d'informations juridiques en 2022 :

- 143 consultations par téléphone ;
- 4 consultations par visioconférence ;
- 4 consultations en présentiel.

Les demandes d'ordre juridique concernent :

✓ La création d'une asbl :

- Types d'association (conseils personnalisés en fonction des projets) ;
- Capital de départ requis ou recommandé / Coûts relatifs à la création d'une asbl et aux dépenses génériques annuelles ;
- Moyens de financement des activités de l'asbl (aides, collecte de fonds, subventions, dons...)
- Taxation d'une asbl ;
- Responsabilités du Président et des administrateurs ;
- Démarches à suivre pour créer son association ;
- Domiciliation du siège social (contacts utiles pour des locaux financièrement abordables, aides au financement d'un local) ;
- Rédaction des statuts ;
- Immatriculation au RCS (délais, documents requis, coûts) ;
- Déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- Obtention du statut d'utilité publique et d'ONG ;
- Ouverture d'une « filiale » d'une association existante à l'étranger au Luxembourg ou inversement ;
- Spécificités liées au secteur du sport.

✓ Le fonctionnement d'une asbl :

- Démarches obligatoires annuelles (récurrentes et non récurrentes) ;
- Cumul des fonctions administrateur, direction, salarié et/ou bénévole ;
- Gestion des candidatures et des démissions des administrateurs ;
- Gestion des ressources humaines (contrats, salaires, conflits...) ;
- Bonnes pratiques à l'établissement d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;
- Comptabilité / Finances (TVA, imposition, dons et déductions d'impôt, réviseur de caisse...) ;
- Tenue d'une assemblée générale (modalités d'organisation, ordre du jour, quorum, compte-rendu...) ;
- Obligations liées à la vente de produits alimentaires ;
- Dissolution et insolvabilité d'une asbl ;
- Engagement d'une personne salariée.

✓ La gestion des ressources bénévoles :

- Plafond maximum pour les remboursements de frais ;
- Rémunération (reconnaissance) des bénévoles ;
- Charte et convention de bénévolat ;
- Partenariats entreprises.

Force est de constater que la vie associative a considérablement souffert des restrictions imposées par le Covid. De nombreuses associations ont ainsi perdu des bénévoles, notamment au sein de leur Conseil d'Administration. C'est pourquoi les collaborateurs de l'Agence ont été particulièrement sollicités par de nombreuses associations pour trouver des nouveaux membres pour compléter leur Conseil d'Administration.

4.9. Communication

4.9.1. Campagne nationale de sensibilisation au bénévolat

Le 5 décembre, à l'occasion de la Journée mondiale du bénévolat, l'Agence du Bénévolat et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région se mobilisent pour informer et sensibiliser la société à une citoyenneté active grâce à l'engagement bénévole associatif pour un mieux faire et un mieux vivre ensemble.

Relayée sur de nombreux médias online et offline et déclinée dans les quatre langues du pays, la campagne de sensibilisation au bénévolat « Schenk deng Zäit » s'adresse à une population de tout âge qui souhaite faire cadeau de son temps et de son énergie pour soutenir une cause et aider les autres.

En même temps, la campagne a présenté la plateforme benevolat.lu comme la plateforme du bénévolat au Luxembourg. Benevolat.lu propose des missions intersectorielles par le biais desquelles les associations recherchent des bénévoles. L'appel à l'action de la campagne a pour objectif de diriger les bénévoles directement vers les filtres de recherche de la plateforme benevolat.lu.

La campagne poursuit trois principaux objectifs :

- ✓ Faire découvrir la variété du bénévolat
Des missions de bénévolat sont disponibles dans divers domaines d'action, parmi lesquels le social, l'intégration, l'environnement, l'aide aux animaux, le sport et la culture... ;
- ✓ Montrer que le bénévolat permet de donner de la valeur à son temps et du sens à ses actions
Avec le slogan multilingue « Schenk deng Zäit / Donne ton temps / Give your time / Schenk deine Zeit », le bénévolat, ponctuel ou régulier, contribue à améliorer la qualité de vie dans notre pays ;

- ✓ Promouvoir la nouvelle plateforme offrant les services information, d'orientation et de mise en relation de l'Agence ;
Les personnes intéressées par un bénévolat peuvent s'informer et rechercher une mission ou une association sur la nouvelle plateforme du bénévolat, benevolat.lu .

En rejoignant une association, il est possible d'accomplir de belles actions grâce au faire ensemble, à la force du collectif ainsi qu'à la richesse intergénérationnelle et interculturelle. Etre bénévole, c'est le plaisir d'être utile et d'aider les autres, la fierté de se voir confier des missions qui ont un impact positif et font avancer des causes qui nous tiennent à cœur.

Le bénévolat permet d'agir près de chez soi, pour sa commune, son pays ou à l'échelle internationale. Grâce à un moteur de recherche proposant des filtres, la plateforme permet aux bénévoles de sélectionner leurs priorités pour s'engager en fonction de la cause à soutenir, du domaine d'action, du type d'activité et du public à aider.

L'ensemble des offres de missions est disponible sur la nouvelle plateforme digitale, benevolat.lu.

4.9.2. Lancement officiel de la plateforme Benevolat.lu

Outre la campagne de sensibilisation du grand public au bénévolat, les associations au Luxembourg ont également été ciblées. Cette communication s'est faite aussi bien par les canaux classiques, comme le marketing direct ou la publicité, que par des campagnes numériques dans les médias sociaux.

L'objectif était de présenter la nouvelle plateforme benevolat.lu aux associations et de les inciter à s'inscrire en tant qu'association. Les associations à la recherche de bénévoles pouvaient également déposer une mission pour le profil recherché.

Depuis la mise en ligne du site en 2022, 107 associations se sont enregistrées et 53 missions ont été publiées sur la plateforme.

L'objectif de la plateforme est la mise en relation entre le bénévole, à la recherche d'une mission, et l'association, à la recherche de bénévoles. Tout bénévole peut trouver rapidement l'offre qui lui convient le mieux selon la proximité géographique, la disponibilité et ses envies. On y retrouve toutes les informations nécessaires sur les missions de bénévolat ainsi que l'annuaire des associations du réseau de l'Agence.

En bref, c'est :

- ✓ Une plateforme digitale ouverte au plus grand nombre : résidents du Luxembourg, nouveaux arrivants, frontaliers, âgés de plus de 16 ans, filtres de recherche en fonction des langues parlées ;
- ✓ Des missions dans 10 domaines d'action, parmi lesquels l'environnement, l'aide aux animaux, la santé, l'éducation, la solidarité, l'intégration, le sport, la culture... ;

- ✓ Des missions ponctuelles ou récurrentes, pour que la durée de l'engagement ne soit pas un frein à l'action ;
 - ✓ Des missions en présentiel ou à distance ;
 - ✓ Des actualités pour découvrir les acteurs engagés et être inspiré(e) ;
 - ✓ Des formations, des ressources et des rencontres autour du bénévolat et de la vie associative ;
 - ✓ Benevolat.lu est actuellement proposée en français et en allemand et va s'ouvrir prochainement à d'autres langues du pays ;
 - ✓ Des options d'accessibilité afin de rendre le contenu perceptible, utilisable et compréhensible pour les personnes handicapées telles que la gestion des couleurs de l'interface (clarté ou contraste élevé), l'espacement des lignes de texte ou encore la possibilité de ne pas afficher les animations.
- ✓ Principaux objectifs :
- Faciliter et optimiser la mise en relation des associations mobilisant des bénévoles et des personnes intéressées ;
 - Valoriser l'engagement bénévole et associatif par la mise en lumière des acteurs de terrain, de leurs initiatives et de leur impact sociétal positif afin de donner envie à d'autres de passer à l'action ;
 - Assoir la visibilité et la notoriété de l'Agence en tant que référence du bénévolat au Luxembourg et répondre aux besoins des acteurs du terrain en termes de formations, d'outils et de contenus en ligne.
- ✓ Présentation des contenus et des fonctionnalités :
- Annuaire des missions et des associations ;
 - Actualités et informations autour du bénévolat et de la vie associative (articles, formations, événements) ;
 - Présentation de l'Agence et de ses services ;
 - Fonctionnalités développant la visibilité des associations et facilitant leur mise en relation avec les bénévoles ;
 - Compte utilisateur et gestion autonome ;
 - Contenus disponibles en français et en allemand (ouverture de la version anglaise prévue en janvier 2023).
- ✓ **Lancement du site internet le 05.12.22 :**
- Emailing d'information auprès des associations faisant partie de notre réseau ;
 - Envoi d'un communiqué de presse ;
 - Présentation de la plateforme lors de la Journée internationale du bénévolat ;
 - Campagne Schenk deng Zäit de sensibilisation du grand public à l'engagement citoyen (online et offline) ;
 - Campagne Adwords de recrutement des associations ;

- Réalisation et diffusion de la première vidéo tutoriel pour s'inscrire en tant qu'association (autres vidéos relatives à l'utilisation de la plateforme à venir) ;
- Rédaction d'articles sur le bénévolat associatif et publication d'interviews de bénévoles.

✓ **Statistiques du site (période analysée du 05.12.22 au 31.12.22) :**

- Au 31.12.22 : 107 associations inscrites, 53 missions proposées et 163 bénévoles inscrits sur benevolat.lu ;
- Pages vues par session : près de 5 ;
- Nouveaux visiteurs : 82 %.

✓ **Axes pour l'animation du site en 2023 :**

- Augmenter le nombre de missions de bénévolat, d'associations et de bénévoles inscrits sur benevolat.lu ;
- Développer l'ouverture de la plateforme à toutes les asbl, indépendamment de leur domaine d'action ;
- Accompagner les utilisateurs à l'utilisation de la plateforme (vidéos tutoriel, animation de démo en ligne en petits groupes, enquête de satisfaction) ;
- Promouvoir le bénévolat associatif (les visages, les actions, l'impact des acteurs de terrain) ;
- Développer la visibilité de l'Agence et de ses services pour bénévoles et associations ;
- Proposer des contenus répondant aux besoins de notre audience (développement de l'Espace ressources et ouverture d'une FAQ, rédaction / partage d'articles sur différentes thématiques) ;
- Contribuer à la visibilité et à l'image des associations auprès des bénévoles ;
- Ouverture de nouvelles fonctionnalités suite aux premiers retours des utilisateurs (en fonction du budget disponible) ;
- Mise en place d'une newsletter.

4.9.3. Page Facebook de l'Agence :

L'animation de la page Facebook sera incluse dans la stratégie éditoriale de la nouvelle plateforme à définir début 2023.

✓ **Statistiques au 31.12.22 :**

- 43 777 personnes ont vu un contenu de la page au cours de l'année 2022 ;
- 2 743 abonnés au 31/12/2022 (+ 344 abonnés à la page en 1 an) ;
- Profil des fans similaire à l'année 2021 : la majorité des fans a entre 25 et 54 ans (actifs) et près de 68 % sont des femmes.

4.9.4. Autres actions de communication réalisées en 2022 en vue du lancement de benevolat.lu

- ✓ Refonte du logo de l'Agence du Bénévolat et nouvelle charte graphique web ;
- ✓ Adaptation de la papeterie (enveloppe et papier entête) ;
- ✓ Création du logo du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT » et du Prix du Mérite du Bénévolat

Création d'un rollup et de stylos pour promouvoir la nouvelle plateforme.

4.10. Engagement socialement responsable des entreprises

Différentes sollicitations par des entreprises pour organiser une journée de solidarité, projets centrés autour d'une bonne action citoyenne nous sont parvenues.

Il s'agit d'une forme de bénévolat de plus en plus populaire et sollicitée par les entreprises et leurs collaborateurs. Cependant, peu d'associations sont équipées pour répondre à ces demandes qui supposent, entre autres, un encadrement différent des bénévoles en groupe par rapport à l'encadrement individuel d'un bénévole. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles offres pour répondre à cette demande croissante d'entreprise.

4.11. Constats 2022

Depuis début 2022, l'Agence du Bénévolat a dû faire face à des modifications majeures au niveau de ses ressources humaines :

- Absence puis départ de la chargée de direction ;
- Fonctionnement de l'Agence avec un seul ETP, qui plus est dans le contexte du projet de création de la nouvelle plateforme digitale, benevolat.lu ;
- Restructuration des membres du Conseil d'Administration et de l'Agence.

Depuis mi-septembre 2022, l'équipe a été renforcée par une nouvelle chargée de direction. Avec cette nouvelle orientation, l'Agence a posé les jalons pour aborder, à l'avenir, toute une série de thèmes en collaboration avec les responsables du bénévolat au sein du Ministère de la Famille et les représentants des différents secteurs associatifs.

Voici quelques axes de développement :

- Une plus grande sensibilisation du grand public pour soutenir les associations est prévue par le développement de la communication externe et l'augmentation de la visibilité de l'Agence ;
- Facilitation de la mise en relation des bénévoles avec les associations, notamment via la plateforme benevolat.lu ;
- Le bénévolat devrait disposer d'une définition univoque au Luxembourg et à l'international afin de rendre les rôles et compétences plus claires pour les parties prenantes ;
- Promotion du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT » auprès du milieu associatif. Ce label est une démarche qualitative qui permet aux associations de se distinguer parce qu'elles organisent et

accompagnent le bénévolat dans leurs structures avec soin. Le Label est un gage de qualité pour chaque bénévole qui s'engage dans une structure labellisée ;

- Mise en place d'une approche plus innovante pour répondre aux différentes formes d'engagement : plus-value pour le bénévole et l'organisation, actions pour mieux valoriser et faire reconnaître l'expérience bénévole, fédérer ;
- Implication du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et d'autres stakeholders (Ministères et fédérations, tous secteurs confondus) afin que l'Agence puisse devenir un point central (hub) pour le bénévolat au Luxembourg et dans l'intérêt des bénévoles.

5. Les services de consultation

Les services de consultation, tels que prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, proposent les activités suivantes (Art.2 de la loi précitée) :

- Formation socio-éducative,
- Médiation socio-familiale,
- Consultation thérapeutique,
- Conseil socio-familial.

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzéiongs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	AVR - Association nationale des Victimes de la Route	consultations, rencontres et service d'information
CIGALE	Centre LGBTIQ+ CIGALE asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Digital Inclusion	Digital Inclusion asbl	formation socio-éducative
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial, consultation thérapeutique
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique,
SOS Détresse	SOS Détresse Hellef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Radicalisation	Centre contre la radicalisation – respect.lu	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2022 pour l'ensemble de ces services s'élève à 8.310.300 euros.

5.1. Erzéiungs a Familljeberodung

Le service « Erzéiungs-a Familljeberodung » offre des consultations pédagogiques, psychologiques et thérapeutiques aux familles vivant des situations difficiles ou qui sont confrontées à des défis importants en raison des étapes de développement au niveau des relations parents/enfants, de problèmes de couples et de questions relatives à la vie en famille en général.

Dans ce cadre, le service de consultation répond d'une part à sa mission préventive d'information et d'orientation, mais offre d'autre part un soutien et un accompagnement psychopédagogique concret ainsi que des consultations et des interventions thérapeutiques.

Erzéiungs-a Familljeberodung s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent en contact de ces publics-cibles.

Le service « Erzéiungs- a Familljeberodung » offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

Les consultations sont proposées au sein des sites de Luxembourg-Ville, Ettelbruck et Remich.

L'année 2022 en chiffres : 579 nouvelles demandes sont rentrées.

Dans le contexte de la consultation 1052 personnes ont été accueillies et accompagnés, dont 729 adultes et 323 enfants et adolescents. Ces derniers ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement, avec un total de 3378 heures de consultations.

En outre, 9 consultations juridiques ont été proposées dans le cadre de questions liées au contexte de la séparation/du divorce.

Dans le cadre de la formation des professionnels psychosociaux, 1 cours Marte Meo Practitioner a été proposé, 2 pour Marte Meo Therapist/Colleague Trainer et 1 pour Marte Meo Supervisor, pour un total de 15 participants, ainsi qu'une formation continue dans le contexte séparation/divorce avec 18 participants et 9 participants à la soirée d'information.

99 jeunes ont été formés dans le cadre de 9 cours de formation de baby-sitters.

D'importantes activités de sensibilisation, campagnes et actions ont été proposées en coopération avec des partenaires, notamment dans le cadre de la semaine de la santé mentale, de la journée des droits de l'enfant, du Welcome-Day,...

La campagne de sensibilisation sur l'importance de jouer ensemble en famille lors de la "Journée mondiale du jeu" a dû être annulée à la dernière minute en raison d'une alerte météorologique.

5.2. Aide aux Victimes de la Route

L'Association nationale des Victimes de la Route (AVR) défend les intérêts des personnes ayant subi un accident de la circulation ainsi que de leurs proches. L'équipe professionnelle offre de l'aide et du soutien à toute personne souffrante d'un traumatisme physique ou psychique, liée à la circulation, indépendamment qu'elle soit victime, proche de celle-ci, témoin, responsable ou non. L'association s'engage activement à responsabiliser et sensibiliser la population et soutenir les différentes instances compétentes dans ce sens.

L'année 2022 en chiffres : Le service a ouvert 149 nouveaux dossiers pour des personnes ayant sollicité un ou plusieurs services offerts par l'AVR.

95 personnes ont eu un accompagnement social/administratif et 89 un suivi psychologique.

L'AVR a pu observer que des 149 nouvelles prises en charge 86 sont liées à un accident de voiture, 24 à des accidents de piétons, 11 à des accidents en motocyclette et 28 à d'autres moyens de transport ou ce dernier ne fut pas connu.

L'AVR a organisé 9 groupes de parole avec une moyenne de 11 participants par séance, 8 réunions avec des associations et services professionnels et 11 ateliers « No Crash Workshop » destinés à sensibiliser la population.

5.3. CIGALE

Le Centre LGBTIQ+ CIGALE est un service professionnel, conventionné par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, qui offre conseil, écoute et soutien à toute personne ayant des questions par rapport à l'orientation sexuelle, la transidentité, le coming-out et l'identité de genre.

Il œuvre pour la non-discrimination et la représentativité des personnes LGBTIQ+ au Luxembourg.

Les principaux services proposés par le CIGALE sont :

- l'information, le conseil et le suivi socio-éducatif,
- des séances de formation et d'information à travers :
 - des activités de sensibilisation en milieu scolaire, maisons de jeunes et le secteur jeunesse en général,
 - des formations pour professionnel-le-s du domaine social, éducatif et de l'enseignement,
- des actions collectives en vue de créer des synergies au sein de la communauté LGBTIQ+ visant l'animation de la vie communautaire, le soutien par les pairs, l'empowerment et d'une façon générale le mieux-être de ses membres au sein d'une société plus inclusive.

Le CIGALE gère également la bibliothèque « Marc Grond » spécialisée dans les sujets LGBTIQ+ qui possède plus de 1000 ouvrages sur les thèmes LGBTIQ+.

L'année 2022 en chiffres : volontairement, le Centre CIGALE ne mentionne pas ici les identités de genre.

5.3.1. L'information, le conseil et le suivi socio-éducatif :

- Le Centre CIGALE a reçu 125 personnes en entretiens, pour un total de 166 entretiens formels.

5.3.2. Séances de formation et d'information :

- 20 formations et animations de sensibilisation dans le cadre de la formation professionnelle pour un total 417 participants,
- 40 workshops pour les adolescents et jeunes adultes (écoles, maisons de jeunes etc.) pour un total de 762 jeunes participants qui ont pu être sensibilisés aux thématiques LGBTQ+.

5.3.3. Actions collectives

Le CIGALE a mené 87 actions collectives pour un total de 1118 participations dont :

- 13 rencontres Pink Ladies (personnes s'identifiant comme femme attirés par les femmes) pour un total de 177 participations, dont, pour 2022, 25 nouvelles personnes,
- 8 rencontres Uniqueers (rencontres en mixité à destination des jeunes) pour un total de 124 participations,
- 8 rencontres Mamans L (mamans lesbiennes) pour un total de 77 participations,
- 13 activités régulières (Queer yoga, self defense etc.) pour un total de 58 participations.

5.4. Familljencenter

L'A.s.b.l. « Consultation et Préparation Familiale », appelée « Familljen-Center », propose un échantillon d'activités ciblées qui regroupent les compétences des 4 agréments accordés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998, dite ASFT) totalisant 5.212 heures prestées avec 1.462 participations en 2022.

En raison de la pandémie de Covid19, une partie des activités de groupe prévues en 2022 ont dû être annulées ou reportées à l'année 2023.

5.4.1. Consultations :

1) Service de consultation psychologique :

- Agrément : Consultation thérapeutique : 530 client*es ont été accueilli*e*s et accompagné*e*s totalisant 3.845 heures de consultation thérapeutique (settings : thérapie individuelle, thérapie de couple, thérapie familiale).
- Agrément : Conseil socio-familial : S'y ajoutent 211 heures de prise en charge psychologique (entretiens d'accueil et d'orientation) pour 318 personnes dans le cadre de la permanence téléphonique et 71 heures d'entretiens de guidance et de travail au réseau d'aides.
13 unités d'informations juridiques ont été organisées pour 24 participant*es visant l'orientation juridique face à la séparation ou le divorce.

2) Service de médiation socio-familiale:

- Agrément : Médiation socio-familiale : Au total 73 médié*es avec un total de 474 heures prestées (séances de médiation, rapports, accords de médiation) ont été enregistré(e)s en 2022. S'y ajoutent 35 entretiens préalables pour 70 participants (avec un total de 50 heures de travail).

3) Service accompagnement socio-éducatif:

- Agréments : Conseil socio-familial, Formation socio-éducative : 339 heures d'accompagnement de situations familiales précaires et de soutien socio-éducatif/sensibilisation pour 69 personnes. 62 rendez-vous au vestiaire (« Kleederstuff ») et livraisons « Banque alimentaire » pour 54 personnes.

5.4.2. Activités de groupe et prévention

1) Activités de groupe :

Agréments : Formation socio-éducative et conseil socio-familial :

- Focus famille : 39 heures d'activités familiales ponctuelles avec 100 participations, visant à un approfondissement des compétences parentales et relationnelles.
- Focus séparation et divorce : 2 soirées d'information pour des parents en séparation ou en divorce et une rencontre pour des hommes d'hommes vivant avant et après une séparation ou un divorce (Männergrupp « Ier mir de Plafong op de Kapp fällt ») pour un total de 15 personnes et un total de 5 heures.
- Focus ressourcement personnel pour adultes, parents et couples : 4 activités visant la promotion de l'affirmation, l'estime de soi vis-à-vis de la vie familiale et sociale, le soutien psychologique, la gestion du stress et les ressources psychiques avec 110 participations ont été réalisées en 2022 (p.e. « la prévention du burnout parental », « médiation scolaire : Mobbing und Vorurteile », « Däerf et mir gutt goen, wann et him/hier schlecht geet ? »).
- Focus LGBTQ+: Conception, organisation et réalisation de nombreuses conférences/formations/tables-rondes/événements d'information et groupes de parole en coopération e.a. avec Intersex & Transgender Luxembourg A.s.b.l., Cigale A.s.b.l. et le Ministère de la Famille (p.ex. « Chirurgische Operationen in Luxemburg », « Trans und Trauma », « Intergeschlechtlichkeit im Gesundheitssystem », « journée des droits de l'enfant », Family equality day) avec un total de 99 participations. Coorganisation (en coopération avec « Intersex & Transgender Luxembourg A.s.b.l. ») et coréalisation d'un groupe de rencontre pour les parents des enfants intersexué*s : « Variationen der Geschlechtsmerkmale ».

2) Prévention :

Agréments : Formation socio-éducative et conseil socio-familial :

- Supervision de multiplicateurs : Nos spécialistes ont offert plusieurs groupes de supervision pour les professionnel*les du secteur psycho-social luxembourgeois (p.e. les médiateurs*trices de l'ALMA).
- Formation de multiplicateurs, conférences pour le grand public & workshops interdisciplinaires : Conception, coorganisation et coréalisation de plusieurs conférences/formations en ligne en coopération avec l'Erwuessebildung « Doku debates for parents » : « Pendelkinder », « Mutter sein und Karriere », « journée des droits de l'enfant ». 4 activités ont eu lieu avec un volume de 46,5 heures de présence sur le terrain (sans compter la préparation).
- Publications & médias : Publication de plusieurs articles (spécialisés) dans la presse écrite. Plusieurs interviews/conférences de presse sur différents thèmes spécifiques à la télévision, la radio ou la presse écrite.

5.5. Digital Inclusion

« Digital Inclusion » (ci-après « DI ») offre des services aux ménages (familles et particuliers) en situation précaire au Luxembourg, pour leur faciliter l'accès au monde numérique.

Les services sont gratuits, et prestés dans notre local à Luxembourg-Ville:

- accès à un ordinateur d'occasion, prêt à utiliser (condition d'éligibilité: être bénéficiaire de l'allocation à la vie chère, ou être réfugié (DPI/BPT)),
- accès à un smartphone d'occasion, prêt à utiliser. Les bénéficiaires reçoivent l'appareil chez DI, après avoir été sélectionnés par nos partenaires sociaux, à préciser, les offices sociaux, Caritas, Croix-Rouge, ONA sur base d'un système de coupons,
- des cours permettant à des débutants absolus et intermédiaires l'utilisation des ordinateurs et smartphones (« digital literacy »), dans les langues du pays ainsi que les langues plus répandues dans les populations migratoires, entre autres l'Arabe, le Tigrigna, le Persan, le Portugais,
- des cours, dans les langues du pays, sur la citoyenneté numérique (« digital citizenship », p.ex. services MyGuichet, LuxTrust) au Luxembourg et des cours sur la bureautique (Microsoft Office),
- un programme d'apprentissage de langues « Language lab » appuyé sur l'ordinateur (pour apprendre FR/EN/DE niveau A1-C1), permettant l'étude des langues à domicile à 100 étudiants en parallèle,
- des services de consultation interactifs: 'Open Class' pour problèmes informatiques, 'Digital Coach' pour orientation 1:1 sur vie citoyenne/formations dans contexte numérique,
- collecte de dons d'ordinateurs et smartphones, avec des points de collecte dans 5 centres de recyclage au Luxembourg, l'ACL et dans local de DI. L'action "Mobile Bag" (www.mobile-bag.lu) relancée fin 2022 avec Solina-Aarbechtshëllef et POST, permet la collecte solidaire de smartphones sur tout le territoire du Luxembourg,
- atelier éducatif et solidaire pour la rénovation et réparation d'ordinateurs, avec le "Volunteer Learning Programme", accueillant des bénévoles en permanence dans le local de DI,

apprentissage et certifications de tous les opérations de maintenance hardware/software d'ordinateurs.

L'année 2022 était marquée d'un grand afflux de demandes pour ordinateurs dans la population des réfugiés, entre autres à cause de la guerre en Ukraine. L'équipe de DI, qui inclût d'autres employés de cette population, a accueilli deux nouveaux employés Ukrainiens.

L'année 2022 en chiffres:

- 2010 ordinateurs donnés, dont 1861 des laptops,
- 271 smartphones donnés (la plupart des iPhone 7 ou leur pendant Android),
- 892 étudiants (uniques) participaient dans des formations et 125 consultations 'Digital Coach', 692 visites (non uniques) dans notre 'Open Class',
- 280 étudiants (uniques) participaient dans le 'Language Lab', avec un total de 3935 heures d'apprentissage,
- 54 bénévoles/étudiants dans notre 'Volunteer Learning Program' dans notre atelier de maintenance d'ordinateurs, avec un total de 565 heures d'apprentissage/travaux maintenance d'ordinateurs.

5.6. Centre de Consultation et de Médiation Familiale

Le Centre de Consultation et de Médiation Familiale (CCMF) s'adresse aux adultes, adolescents et enfants qui vivent une situation familiale difficile et qui demandent un soutien professionnel autour des sujets :

- Séparation / divorce,
- Parentalité,
- Difficultés relationnelles,
- Vécu personnel difficile,
- Conflit familial ou conjugal
- ...

L'offre de service comprend des consultations psychologiques et thérapeutiques, la médiation familiale et des groupes de parole pour enfants et adultes. Les consultations ont lieu à Dudelage et à Ettelbruck.

L'année 2022 en chiffres : 1118 personnes (adultes, adolescents et enfants) ont été accueillies dans le cadre des activités de consultation, avec un total de 7250 interventions.

Par ailleurs le groupe de parole pour enfants s'est tenu à 3 reprises (18 séances) et les membres du service se sont investis dans la formation professionnelle de multiplicateurs socio-éducatifs et dans des activités de sensibilisation au bien-être psychique.

5.7. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Initiativ Liewensufank est un centre de consultation, qui s'adresse aux futurs et jeunes parents et qui organise une multitude de cours pré- et postnataux, ainsi que des groupes parents-bébés et qui assure l'information et la consultation de la population cible.

Initiativ Liewensufank offre une consultance téléphonique gratuite et anonyme, la » Babyhotline », ainsi que des visites à domicile dans le cadre du service « Doula ». Les autres services proposés sont, le service « FabyPlus » qui assure, comme prestataire reconnu de l'ONE, le soutien, des femmes enceintes et/ou des familles, ayant à charge des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, par une assistance éducative et psychique, le service « Babyplus », en collaboration avec certaines communes, le service « Babywelcome », qui a pour mission d'accompagner des femmes enceintes ou accouchées, qui sont demanderesse de protection internationale ou qui ont le statut de réfugiées.

En outre, l'association organise des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel, ainsi que des formations pour professionnels de la petite enfance et gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture.

L'année 2022 en chiffres:

Offres	Fréquence	Participant(e)s
Membres	578 adhésions	177 Adhésions individuelles 401 Adhésions famille
Cours prénataux	37 cours ; 160 séances	160 femmes ; 81 hommes
Cours et groupes postnataux	159 cours; 1089 séances	1031 enfants, 993 femmes, 164 hommes
Conférences	24 séances	217 femmes, 66 hommes
Cours externes en association	64 séances	14 enfants; 327 femmes; 55 hommes
Formations / stagiaires	Sur demande	7 Stagiaires
Consultations par téléphone / mail	15 hrs /sem	BHL : 699 contacts MAILS : 2320
Consultations personnelles	Sur RV : 66 consultations	65 femmes et 19 hommes
Consultations Doula	Sur RV : 294 interventions	294 femmes et 38 hommes
Consultations allaitement	Sur RV : 83 consultations	35 familles, 83 femmes et 34 hommes
Consultations portage	Sur RV : 79 consultations	79 femmes et 16 hommes
Consultations BabyPLUS	Selon RV proposé / +/- 707 visites	+/- 225 familles
Consultations FabyPLUS (ONE)	Sur RV : 3719 interventions directes et indirectes (les rapports pour les autorités compétentes inclus)	110 familles différentes, 1578 déplacements (incluant un aller et un retour)
Consultations BabyWELCOME	Sur demande	+/- 455 consultations sur place; +/- 173 familles
« baby info », magazine pour parents	2x/an	Tirage : 4400 / an
Kleederstuff	Sur RV, sur demande	+/- 90 familles

Distribution de brochures gratuites	Sur demande	+/- 2680 exemplaires/papier Téléchargement en ligne en nette augmentation
Site Internet	01.01.22 – 31.12.22	User : 46 392 (+16.5%) Pages vues : 172.835 (+4.87%)
Facebook		3409 Likes, 43 consultations
Instagram	01.07.22-31.12.22	111 Follower

5.8. Haus 89

Haus 89 est un service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial. Le service s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2022 en chiffres :

CONSEIL/PSYCHOTHÉRAPIE:

		Nombre d'utilisateurs:
Individus:	191	191
Couples:	27	54
Familles:	2	4
Total:		249

5.9. SOS Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute et d'aide par téléphone et en ligne, anonyme et confidentiel.

Le but est de proposer une aide facilement accessible et discrète à des personnes adultes en détresse ou en crise aiguë. L'écoute téléphonique est accessible 7/7 jours de 11.00 heures à 23.00 heures, les vendredis et samedis de 11.00 heures à 3.00 heures du matin.

Elle est assurée par 51 collaborateurs bénévoles, 13 nouveaux bénévoles sont en cours de formation et 10 collaborateurs bénévoles assurent le service d'aide en ligne «SOS OnlineHelp».

Une écoute téléphonique en anglais a commencé en octobre 2022 et est accessible chaque mercredi de 11.00 heures à 23.00 heures. 12 nouveaux bénévoles sont en cours de formation pour l'écoute en anglais.

L'année 2022 en chiffres : 4094 appels téléphoniques ont été réceptionnés ; parmi les nombreux thèmes évoqués lors des appels, les trois les plus fréquents furent : des difficultés relationnelles et sociales (1932), des problèmes et troubles psychiques (990) et des troubles d'ordre physiques ou de santé (536).

63 appels concernaient des personnes à pensées, voire en crise suicidaire.

170 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés.

Le service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 608 courriels, écrits par 236 usagers, dont 221 nouvelles inscriptions en 2022.

5.10. SOS Radicalisation

Respect.lu est un service proposé par l'association SOS Radicalisation ; la phase de préfiguration du service a commencé en janvier 2017 et le service a officiellement été lancé le 3 juillet 2017.

Le service propose une écoute et un accompagnement aux personnes qui sont confrontées, de quelque manière que ce soit, à des extrémismes et à des radicalisations violentes. En plus des consultations le service organise des formations ainsi que des activités de sensibilisation.

L'année 2022 en chiffres : 67 personnes ont contacté ou ont été en relation avec le service dont 26 dans le cadre du programme « Dialoguer au lieu de haïr ».

55 mises en réseaux ont été organisées.

Dans le cadre des festivités autour du 5ème anniversaire un Songcontest, une séance académique et des formations sur la polarisation ont été organisés.

En plus une série web de 5 courts métrages a été produite et sera mise en distribution au cours de 2023.

27 journées de formations sur des sujets en relation avec la radicalisation ont été organisées pour 500 participant:es.

Le colloque annuel de deux jours a porté sur le sujet de « EST-CE ENCORE SAIN ? Radicalisation et santé mentale » et 95 personnes ont participé.

- Commission d'harmonisation

En 2022 la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 1 reprise.

5.11. Nouveau(x) agréments accordé(s) en 2022

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, un agrément pour l'exercice des activités de médiation socio-familiale a été délivré en 2022.

II. Handicap

1. Politique gouvernementale

1.1. Suivi et mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

- **Mise en œuvre du plan d'action handicap 2019-2024**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) définit les droits des personnes en situation de handicap et vise à combattre la discrimination, c'est-à-dire les obstacles et les conceptions qui empêchent les personnes handicapées de jouir de leurs droits. Avec la ratification de la CRDPH en 2011, le Luxembourg s'est engagé à appliquer les dispositions de la Convention progressivement.

Le [nouveau plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024](#) (PAN) prévu dans l'accord de coalition 2018 – 2023 du gouvernement luxembourgeois, comprend 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes que les ministères concernés se sont engagés à réaliser. Il fut approuvé le 21 décembre 2019 par le Conseil de gouvernement.

En 2022, une évaluation à mi-parcours de l'implémentation des mesures prévues au PAN 2019-2024 a été réalisée par KPMG Luxembourg, évaluateur externe. Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, qui assume le rôle de coordinateur de la politique nationale en faveur des personnes handicapées et la coordination du PAN, a coordonné les travaux d'évaluation. KPMG a constaté que 27 actions des 57 actions à réaliser pour le 30 juin 2022 ont été réalisées et 10 des 30 actions non-finalisées sont en cours de réalisation. KPMG a aussi constaté l'envergure très différente des actions, comprenant de simples actions de sensibilisation ainsi que des actions plus complexes et longues comme des réformes de la législation.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a organisé une réunion d'information le 21 décembre 2022 au cours de laquelle KPMG a présenté son [rapport d'évaluation](#) et ses recommandations pour la suite des travaux de mise en œuvre du PAN jusqu'à fin 2024. Les différents ministères impliqués dans la réalisation des actions annoncées dans le PAN ont présenté au public concerné l'une ou l'autre action réalisée ou en cours de réalisation.

Ainsi, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a parlé de sa campagne de sensibilisation nationale au handicap « [watassnormal.lu](#) » lancée en avril 2022 et réalisée grâce aux six témoignages autour de six profils différents de handicap. Il a aussi évoqué deux de ses actions plus complexes et longues qui sont en cours de réalisation, notamment l'analyse du système de financement actuel et des prestations fournies dans le cadre de l'étude « Assistance personnalisée » ainsi que l'élaboration d'un questionnaire pour l'enquête des besoins des personnes en situation de handicap au Luxembourg qui sera lancée début 2023.

- **Etude ASP (Accompagnement socio pédagogique)**

En 2019, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a commandité une étude auprès du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) sur l'accompagnement socio pédagogique

(forfait ASP), en vue de faire un bilan du système ASP actuel et de proposer une approche commune d'évaluation du handicap selon le principe d'un « one stop shop ».

Il s'agira également de proposer un nouveau système de financement et d'encadrement favorisant l'autonomie des personnes handicapées (budget d'assistance personnelle) tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

En 2022, le LISER a présenté les résultats de sa revue littéraire portant sur le sujet du budget d'assistance personnelle et les résultats préliminaires des entretiens effectués avec les responsables des structures d'hébergement et d'activités de jour ainsi qu'avec les usagers de structures d'hébergement pour personnes handicapées.

Dans le cadre de l'évaluation du système de financement actuel, les discussions ont été lancées entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le LISER et les représentants du secteur handicap. Des groupes de travail portant sur le développement d'un modèle cadre ont été organisés.

L'idée est de parvenir à une compréhension commune de la manière à évaluer les besoins de support des personnes en situation de handicap sur la base d'un travail collaboratif entre les différentes parties, afin de calculer par la suite un budget personnalisé directement attribué à la personne.

L'objectif des groupes de travail est de clarifier les principaux piliers d'un système évaluant les besoins individuels de soutien et de bâtir un consensus concernant le fonctionnement du système global.

Trois séances des groupes de travail ont été organisées fin novembre 2022 auxquelles ont participé les représentants de la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS), les autres ministères impliqués dans le projet ainsi que les membres du Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH).

Une session finale à laquelle tous les participants seront invités est prévue pour début 2023.

- **Activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi**

La Chambre des députés a voté le 10 juillet 2019 la loi portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi. La loi vise à faciliter l'intégration, et surtout le maintien dans l'emploi, des personnes ayant le statut de salarié handicapé ou étant en reclassement externe, par la création d'une activité appelée « assistance à l'inclusion dans l'emploi ». Dans ce cadre, le texte prévoit en outre les conditions de la prise en charge de l'assistance par le Fonds pour l'Emploi, ainsi que les conditions de l'obtention de l'agrément en tant que service ou assistant à l'inclusion dans l'emploi.

Concrètement, la loi prévoit que le salarié handicapé ou en reclassement externe, ensemble avec son patron, puisse demander une assistance auprès de l'ADEM. Cet assistant aura comme mission de soutenir l'inclusion du salarié au sein de l'entreprise. L'assistance est calquée sur les besoins du salarié, mais également de son patron et des autres collègues de l'entreprise. La durée de l'assistance est de maximum 300 heures. Elle dépend de la durée du contrat de travail ou de la mesure en faveur du travail. Les frais d'assistance sont entièrement pris en charge par le Fonds pour l'Emploi.

La loi du 1^{er} août 2019 complétant le Code du travail en portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe est entrée en vigueur le 1^{er} février 2020.

Les demandes en obtention de l'agrément pour pouvoir exercer l'activité d'assistance en tant que salarié, indépendant ou en tant que service d'assistance doivent être réalisées auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Aucun agrément n'a été délivré au cours de l'année 2022 pour exercer l'activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi.

- **« Design for All » et accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs**

Au 1^{er} juillet 2023, la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs entrera en vigueur.

Cette loi prévoit une accessibilité à tous : une idée qui repose sur le principe de la « conception pour tous » défini à l'article 2 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. La loi est beaucoup plus en phase avec les textes internationaux et nationaux actuels relatifs aux droits et libertés des personnes handicapées que la législation actuelle datant de 2001. Elle vise à éliminer la barrière constituée par la non-accessibilité, aussi nommée « mur social », qui est une des premières causes de discrimination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Au Luxembourg, les priorités de la politique sociale sont l'inclusion des personnes handicapées à la vie sociale dans des conditions d'égalité et la garantie d'une vie aussi indépendante que possible. L'exercice du droit de circuler librement, tel qu'inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est une condition essentielle d'une vie indépendante et présuppose l'accès à l'environnement physique.

Force est de constater que, malgré les obligations d'accessibilité inscrites dans la loi de 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public, il existe toujours une divergence entre l'intention et la réalité. Il est donc nécessaire de donner plus d'effectivité à la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public.

Au vu des objectifs énumérés ci-dessus, la loi du 7 janvier 2022 précitée prévoit plusieurs leviers pour remédier à ces difficultés :

1. L'extension du champ d'application matériel de la loi du 7 janvier 2022 par rapport à la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public en vigueur, qui est abrogée.
2. Il s'agit plus particulièrement de l'extension du champ d'application aux lieux ouverts au public existants et aux projets de transformation importante des voies publiques. En outre, les exigences d'accessibilité ne sont plus limitées aux lieux ouverts au public relevant du domaine public mais devront s'appliquer dorénavant à tout lieu à usage collectif, public et privé.
3. Un autre élément important est l'extension du champ d'application aux parties communes des bâtiments d'habitation collectifs. S'y ajoutent quelques exigences minimales de base qui sont à appliquer à l'intérieur de tous les logements d'un bâtiment. Dix pourcent des logements devront remplir des exigences supplémentaires en matière d'accessibilité afin d'aboutir à une augmentation progressive de logements adaptables aux besoins des personnes handicapées.
4. L'introduction de subventions étatiques limitées dans le temps pour accélérer le processus de mise en accessibilité des lieux ouverts au public existants.
5. L'introduction du concept de solutions d'effet équivalent pour apporter de la souplesse dans la réglementation relative à l'accessibilité et permettre des solutions techniques innovantes et

créatives au niveau des lieux ouverts au public, si les dispositions légales ou réglementaires ne sont que difficilement ou pas réalisables.

6. Un contrôle a priori plus strict des exigences d'accessibilité moyennant la production obligatoire de certificats attestant la conformité des plans de construction aux exigences d'accessibilité en amont de toute autorisation de travaux et l'introduction d'un agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité.
7. La création d'un conseil consultatif de l'accessibilité qui a, notamment, comme mission d'émettre des avis sur les demandes de dérogation et de solution d'effet équivalent ainsi que d'assister et de conseiller, dans le domaine de l'accessibilité, le ministre ayant la Politique pour personnes handicapées dans ses attributions. La création de ce nouveau Conseil permet aussi d'impliquer activement les personnes directement concernées par la législation relative à l'accessibilité et de permettre à l'autorité administrative compétente de prendre une décision éclairée en ce qui concerne le bien-fondé de la dérogation ou, le cas échéant, de la solution d'effet équivalent.
8. L'instauration de sanctions pénales en cas de réalisation des travaux non conformes aux exigences d'accessibilité ou en cas de refus de mise en conformité d'un bien existant.
9. L'introduction du concept d'aménagement raisonnable et la consécration du refus d'aménagement raisonnable en tant que discrimination fondée sur le handicap.

En vue des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public, des dépliants traitant différents sujets en relation avec la nouvelle loi ont été réalisés. Dans le cadre plus restreint du secteur de la construction, deux séances d'information ont été organisées en coopération avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils.

Le site internet dédié à l'accessibilité ainsi que les différentes démarches MyGuichet, qui sont notamment nécessaires à la certification des bâtiments, ont été créés en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat. Le développement du back-office pour la gérance des demandes est en cours avec une date de démarrage prévue pour le 1^{er} juillet 2023.

La formation en vue de l'obtention d'un agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité prévue dans la loi a été élaborée ensemble avec Info-Handicap et ADAPTH. La première session débutera le 15 février 2023.

- **Projet « accessibilité des élections »**

Voter est une activité qui permet aux personnes handicapées d'exercer de manière effective leurs droits politiques et d'influer sur les décisions susceptibles de les concerner. Dans la pratique toutefois, des obstacles subsistent à l'exercice effectif de leurs droits. Pour y remédier, l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (CRDPH), que le Luxembourg a ratifié en 2011, prévoit que l'Etat doit faciliter l'accès aux élections et ce, entre autres, par le biais de procédures accessibles à tous.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a ainsi confié à un groupe de travail, créé en 2017, la mission de mettre en œuvre les recommandations du Comité concernant la participation des personnes handicapées à la vie politique.

Ce groupe, composé de différents partenaires, à savoir la Ligue HMC, le centre de compétence pour le langage facile KLARO de l'APEMH, Info-Handicap, le Centre pour le Développement des compétences

relatives à la vue, la Fondation Zentrum für politisch Bildung ainsi que des représentants du service information et presse du gouvernement luxembourgeois (SIP) et du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a décidé de mettre en place des moyens adaptés pour, entre autres, les personnes avec un handicap intellectuel et les personnes qui ont des compétences de lecture et d'écriture limitées afin d'assurer la participation de ces dernières aux élections et de les informer au mieux sur le thème de la politique luxembourgeoise.

Par conséquent, le groupe de travail avait rédigé, les années précédentes, plusieurs documents au sujet des élections et de la politique luxembourgeoise en langage facile à lire pour simplifier l'accès à l'information pour tous.

En 2022, un sondage a été réalisé en collaboration avec « Zusammen Vereinfachen » et sur mandat du Ministère d'Etat, auprès des communes du pays afin de collecter des informations et un feedback des dernières élections et travailler sur les points à améliorer du projet.

Afin de pouvoir garantir l'accessibilité aux informations pour les élections en 2023, le groupe est en train d'actualiser les documents existants sur base des résultats du sondage et les communiquera aux communes via une circulaire.

- **Plateforme sur la réduction de risques de catastrophe (DRR)**

La plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe a été lancée le 3 décembre 2020 sous la tutelle de Madame la Ministre de l'Intérieur dans le cadre d'action de Sendai, qui s'applique aux risques de catastrophe à petite ou à grande échelle, fréquents ou rares, soudains ou à évolution lente, causés par des aléas naturels ou par l'homme ou encore à ceux liés aux aléas environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à orienter la gestion multirisque des risques de catastrophe à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

La plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe constitue ainsi un nouveau réseau durable qui vise à stimuler un échange régulier, mettre en commun les informations et les données détenues par les différents départements ministériels, et coordonner les initiatives prises dans les différents domaines de compétences pour garantir une gestion des risques interdisciplinaire, inclusive et anticipative. Elle est constituée du point focal national, d'un comité interministériel composé de représentants de tous les ministères, ainsi que de groupes de travail avec des experts. Les communes, le secteur privé, les instituts de recherche ainsi que la société civile seront impliqués dans les travaux de la plateforme.

Les personnes handicapées sont souvent touchées de manière spécifique par des situations d'urgence. En vue d'identifier et d'analyser ces vulnérabilités, de réduire autant que possible les conséquences en découlant, ainsi que d'assurer un accès inclusif aux informations relatives aux risques, un groupe de travail co-présidé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a été mis en place en 2021 au niveau de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe.

Différents projets sont en voie d'élaboration :

1. Visualisation des adresses des institutions et de leurs services sur le site internet Geoportail.lu,
2. Création d'un accès spécifique au Geoportail.lu pour le CGDIS,
3. Transcription en langage facile des fiches « Comportements à adopter » en cas d'intempéries et/ou d'inondations,
4. Elaboration d'une brochure avec un plan d'urgence en cas de crise.

- **GIMB « Gesond lessen, Méi Bewegen »**

Au cours de l'année 2021, le plan cadre national GIMB « Gesond lessen, Méi Bewegen » a été mis en contexte de manières diverses. Afin d'aborder les sujets de l'alimentation saine ainsi que la pratique d'une activité sportive adaptée, la collaboration entre les différents ministères a été maintenue. Celle-ci consiste à apporter une notion de savoir, de sensibilisation et d'engagement à l'ensemble de la population.

Concrètement, le projet « I'm possible – engaging young people with the Paralympic Movement » a d'ores et déjà vu le jour. En octobre 2021, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère des Sports (co-promoteur) et l'asbl Luxembourg Paralympic Committee, ont décidé de poursuivre et de développer le projet.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région s'est engagé dans cette thématique grâce à l'instauration d'une équipe focale (Focal Point), qui a pour mission de coordonner les objectifs du Plan cadre national GIMB. Ces principes assurent par une action commune, la lutte contre les inégalités liées à l'âge ou le handicap en favorisant l'accessibilité aux actions du programme.

En 2022, différents groupes de travail ont été créés par le comité exécutif du Plan cadre national « Gesond lessen, Méi Bewegen » 2018-2025 afin de réaliser des projets inscrits dans le plan et basés sur les axes, objectifs mesures et activités de ce dernier. Un de ces groupes à savoir « GIMB pour tous » a mis l'accent sur l'axe 5 du Plan cadre national. Il s'agit d'accroître l'accessibilité du programme au public cible visé par les départements du Ministère, entre autres aux adultes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables.

Ce groupe a comme mission de veiller à la dimension transversale des projets des autres groupes de travail et assure donc que les projets GIMB élaborés soient accessibles à toutes les populations cibles et destinés aux personnes ayant des besoins spécifiques.

2. Politique internationale

2.1. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

Pour rappel, le Luxembourg a signé et ratifié la CRDPH respectivement en 2007 et 2011. Dans ce cadre, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a été désigné comme point de contact par rapport au comité des droits des personnes handicapées de l'ONU à Genève.

Le deuxième plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH a été approuvé en décembre 2019 par le Conseil de gouvernement. Ce plan d'action comporte 97 mesures concrètes que le gouvernement s'engage à réaliser afin de mettre en œuvre les dispositions de la CRDPH et ceci dans des délais précis, fixés par les ministères concernés.

Le Conseil de gouvernement a approuvé en sa séance du 8 octobre 2021 la création d'un comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Ce comité est placé sous l'autorité du ministre ayant la Politique pour personnes handicapées dans ses attributions et est constitué de représentants de 18 ministères différents, tous impliqués dans la mise en œuvre de la CRDPH et responsables pour les domaines qui relèvent de leur compétence.

Ce comité a notamment pour missions :

- de préparer les rapports et examens prévus aux articles 35 et 36 de la CRDPH, ainsi que toutes demandes d'informations complémentaires relatives à l'application de la CRDPH formulées par le Comité des droits des personnes handicapées à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg,
- d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action « handicap » et de participer à la rédaction de nouvelles priorités, objectifs et actions,
- de préparer les évaluations des mesures, objectifs et actions prises, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre de la CRDPH et des plans d'action.

Dans le cadre de ces missions, le comité a participé activement à l'évaluation à mi-parcours du plan d'action 2019-2024 par KPMG : en effet, KPMG a demandé aux ministères impliqués de compléter des questionnaires et de fournir des réponses sur l'état d'avancement actuel des actions relevant de leur compétence ainsi qu'une preuve de justifications.

Le comité interministériel s'est réuni les 27 janvier, 14 juillet 2022 et 15 novembre 2022 et les membres ont participé le 21 décembre 2022 à la réunion d'information relative au [rapport d'évaluation à mi-parcours de l'implémentation des mesures annoncées dans le PAN 2019-2024 de KPMG](#) et certaines de leurs actions.

Une évaluation finale sera réalisée début 2025.

2.2. European Accessibility Act (EAA)

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 17 avril 2019 la directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, dite la directive « European Accessibility Act » (EAA). Elle a été publiée le 7 juin 2019 au Journal officiel de l'Union européenne et est entrée en vigueur vingt jours après sa publication. L'objectif de la directive (UE) 2019/882 est d'harmoniser les exigences en matière d'accessibilité pour une liste définie de produits et de services, en éliminant les obstacles à l'achat et à la vente de certains produits et services clés au sein de l'Union européenne, et d'accroître l'offre de ces produits et services accessibles aux personnes handicapées et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, telles que les personnes âgées et les femmes enceintes.

Au Luxembourg, la division « Personnes handicapées » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est chargée de la coordination de la transposition de cette directive, en collaboration avec les différents ministères concernés dans leurs domaines d'attribution. Au vu du nombre de produits et services visés, des exigences applicables en matière d'accessibilité prévues par la directive et en vue de fixer l'attribution de la compétence de la surveillance du marché et de la vérification de la conformité des exigences de conformité, de nombreux échanges ont eu lieu entre les plus de dix ministères et autorités concernés en vue de mettre au point une approche de transposition en droit national visant l'élaboration d'un projet de loi. Ces échanges ont malheureusement été impactés dans la durée par la gestion de la crise de la pandémie du Covid-19 dans tous les ministères concernés.

La transposition de cette directive fait l'objet du projet de loi n°7975 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, adopté par le Conseil de gouvernement le 25 février 2022. Précisons également que le projet de loi précité a été voté le 9 février 2023 par la Chambre des députés et que la dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat a été accordée le 28 février 2023, de sorte que le texte sera publié sous peu⁴.

Les États membres ont disposé d'un délai de trois ans jusqu'au 28 juin 2022 pour transposer la directive dans leur droit national et d'un délai de six ans jusqu'au 28 juin 2025 pour appliquer ces mesures aux produits et services mis et fournis sur le marché à compter de cette date. Malheureusement, force est de constater qu'au vu des explications susmentionnées, le délai de transposition de la directive du 28 juin 2022 n'a pas pu être atteint, alors même que les mesures nationales de transposition sont en voie de procédure.

3. Interprétations en langue des signes

Un interprète en langue des signes allemande intervient, sans frais pour la personne malentendante ou sourde, dans les situations où une administration de l'État accueille une personne dans une réunion ou un entretien et où la personne en question a préalablement averti l'administration de ses besoins particuliers au niveau de l'interprétation.

⁴ <https://www.chd.lu/fr/dossier/7975>

En outre, lors de grandes conférences et séances d'informations organisées par un ministère ou une administration relevant de l'État, une interprétation en langue des signes est garantie si les personnes malentendantes ou sourdes manifestent leur besoin préalablement.

De plus, les débats politiques importants sont régulièrement interprétés en langue des signes.

Depuis le 31 mars 2018, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ne dispose plus d'interprète en langue des signes allemande et recourt aux interprètes en langue des signes allemande du Centre de Logopédie ou de l'association Solidarität mit Hörgeschädigten, ou bien à des interprètes en langue des signes externes.

- **Tableau des rendez-vous pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région au cours de l'année 2022 :**

Domaine d'intervention	Nombre de rendez-vous interprétés (01/01/2022 - 31/12/2022)
Séance d'information/conférence publique	2
RDV auprès d'une administration de l'État	41
Formation d'une personne sourde	13
Conseil supérieur des personnes handicapées	5
TOTAL	61

4. Conventions de collaboration

- COSP-HR

Le projet fut initialisé en 2016 par l'ADEM, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il a démarré le 1^{er} janvier 2017 en tant que projet pilote sur le site de Lintgen pour une durée de deux ans (2017-2018) avec le soutien du Fond Social Européen. Suite aux conclusions, les ministères ont décidé de poursuivre ce projet en mode programme définitif. Le Ministère de la Santé s'est associé au projet dès la 2^{ème} année.

Le projet se caractérise par une collaboration interministérielle étroite entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Ministère de la Santé, ainsi que par une collaboration avec l'ADEM, le Rehazenter et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (Rehaklinik).

Ce projet débute avec une phase de sélection parmi des personnes ayant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe qui sont inscrites à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi. Le COSP-HR vise à évaluer les capacités résiduelles des participants au projet et ainsi à faciliter l'orientation et/ou la réorientation professionnelle de la personne. En temps normal, ces évaluations concernent près de 240 demandeurs d'emploi ayant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe pour les 12 mois du projet.

240 personnes ont participé à ce projet en 2022. Durant le parcours d'évaluation, seulement 5 personnes ont cessé leur participation au projet avant le terme prévu, dont 2 personnes sur avis médical, 1 personne

ayant reçu l'accord de pension d'invalidité, 1 personne ayant quitté le pays et 1 personne pour cause d'absence non justifiée. 98% des personnes ont participé jusqu'à la fin du parcours. 65 participants ont été orientés vers le premier marché du travail et 19 personnes vers le 2^{ème} marché de travail à savoir vers une initiative sociale. 1 personne a effectué un stage de professionnalisation et 5 personnes ont effectué une expérience professionnelle de 4 semaines (stage EP) chez un patron. Actuellement, une personne est encore activement à la recherche d'un stage EP.

Le taux d'orientation vers le marché de travail correspond à 35 % par rapport au total de ceux qui ont complété le parcours COSP-HR. 4 personnes ont directement intégré le marché de travail à la fin du projet. Le taux d'orientation vers les ateliers protégés ou thérapeutiques correspond à 15%.

- **IMS – Inspiring More Sustainability**

IMS – Inspiring More Sustainability - est depuis près de 15 ans, le réseau leader des entreprises luxembourgeoises engagées en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au Luxembourg.

L'association indépendante et apolitique, reconnue d'utilité publique, explore de nouvelles solutions et teste concrètement des alternatives durables, via des groupes de travail et des projets pilotes aux impacts positifs. À travers ses projets, IMS facilite les initiatives innovantes en mobilisant l'ensemble des acteurs privés, publics et associatifs.

Les projets d'IMS abordent les trois piliers du développement durable : People, Planet, Prosperity.

Grâce à l'aide et aux financements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et du Fond Social Européen, IMS Luxembourg a lancé cette année le projet (Handi)Diag, dans la continuité des projets des années passées.

(Handi)Diag a pour objectif de mettre à disposition des employeurs du Luxembourg, un outil d'évaluation de leurs pratiques en ce qui concerne l'inclusion du handicap dans le milieu professionnel. L'outil, à travers une cinquantaine de questions, aide les employeurs à parcourir six procès clés - Recrutement et Carrière, Cadre Légal, Accessibilité de l'environnement de travail, Employabilité, Management, Performance – et à se questionner au travers du prisme de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une fois l'évaluation terminée, l'employeur bénéficie d'un bilan de son organisation, avec ses points forts et ses axes à améliorer, ainsi qu'une comparaison avec la moyenne des employeurs du Luxembourg. Suite à cette analyse, l'outil propose à l'employeur une sélection d'actions et de ressources adaptées à son niveau de maturité, afin de l'inviter à concocter un plan d'action.

L'outil a été conçu en collaboration avec une quinzaine d'organisations du Luxembourg, publiques et privées, à travers 6 ateliers thématiques qui ont mis en avant les bonnes pratiques, actions, ressources qui pourraient aider les employeurs en fonction de leur niveau de maturité.

L'outil sera disponible en ligne, accessible à tous, en anglais et en français, à partir du printemps 2023.

5. Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH)

Au vu de la situation de la pandémie du Covid-19 persistante au début de l'année, les deux premières assemblées plénières de l'année 2022 ont encore été tenues par visioconférence, tandis que les trois autres réunions ont pu avoir lieu en présentiel dans les salles du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Un contact permanent entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, les membres du bureau exécutif ainsi que les membres du CSPH a été assuré par son secrétariat, qui a effectué l'échange d'informations et de documents entre les membres.

La loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs a été votée le 7 janvier 2022, abrogeant la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public. Le CSPH a vivement apprécié la publication de cette loi.

Un groupe de travail portant sur le transport public pour personnes à besoins spécifiques, créé en 2022, s'est réuni à deux reprises afin de discuter et d'analyser des changements apportés au système Adapto/Capabs.

Le projet de loi n° 8005 sur les services de transports spécifiques et modifiant les articles 1^{er} et 12 de la loi modifiée du 5 février 2021 sur les transports publics a été avisé par le CSPH.

La réalisation d'une campagne de sensibilisation, déjà entamée en 2021, au sujet des talents et qualités particuliers des personnes handicapées a continué en 2022.

Six clips vidéo avec la participation de six personnes avec différents handicaps ont été tournés les 31 janvier et 1^{er} février 2022 au restaurant « Chiche » situé à Limpertsberg. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu le 25 avril 2022 en présence de Madame le Ministre Corinne Cahen, des acteurs accompagnés de leur famille et de leurs amis, ainsi que de la presse. La diffusion de la campagne intitulée « wat ass normal » s'est faite à la télévision, sur les abribus, les médias sociaux, Youtube, le site web du MIFA et une page web « watassnormal.lu » spécialement conçue pour ce sujet.

Par ailleurs, les sujets suivants furent abordés lors des assemblées du CSPH :

- précisions quant à la protection des données à apporter lors d'une enquête LISER lancée par le biais d'un questionnaire afin de repérer les besoins spécifiques des personnes handicapées,
- demande du SIP (Service Information et Presse) de vérifier l'accessibilité des pages web du Gouvernement et d'autres pages web luxembourgeoises,
- révision du respect des conditions de la CAR (Commission des aménagements raisonnables) pour la participation de personnes handicapées à l'examen de l'État et entrevue avec une personne du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) du Ministère de la Fonction publique à ce propos,
- bilan des services de soins à domicile pendant l'épidémie Covid-19,
- étude LISER concernant la création d'une « assistance personnelle » pour personnes handicapées,
- entrevue entre un agent du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et des participants du groupe de travail [« règle d'attribution de postes par fixation de quotas »](#) pour les personnes handicapées »,

- entrevue sur invitation par Info-Handicap pour les membres du Centre pour l'égalité du traitement (CET), de la Commission des Droits de l'Homme, Blëtz asbl, Daaflux, de la Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung, gero, Nëmme mat eis ! asbl, du Service d'accompagnement tuteur (SAT) et Wäertvollt Liewen asbl afin de discuter de la nécessité de la réforme de la loi sur le notariat,
- évaluation d'une statistique faite au sujet des personnes handicapées parmi les réfugiés ukrainiens,
- exposé du projet de loi n° 7650 portant introduction du recours collectif en droit de la consommation par un représentant du Ministère de la Protection des consommateurs,
- exposé du « mandat de la protection future » par un agent du Ministère de la Justice,
- projet de loi n° 8016 portant modification du Code du travail, en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/1158 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants – constitution d'un groupe de travail,
- conférence du 21 décembre 2022 sur l'évaluation de l'implémentation du Plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024 à mi-parcours.

6. Procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

• **Tableau des visites effectuées en 2022 au niveau des différentes activités :**

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Services d'assistance à domicile	26	7
Services d'hébergement	45	2
Services de formation	14	3
Services d'emploi ou atelier protégé	32	10
Services d'activités de jour	21	3
Services d'information, de consultation et de rencontre	31	7
TOTAL	169	32

7. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du MIFA sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 14 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- Services d'hébergement,
- Services d'activités de jour.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 27 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- Services de formation,
- Services d'information, de consultation et de rencontre,
- Services d'assistance à domicile,
- Logements semi-autonomes.

Les ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

7.1. Services d'hébergement

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires (45 services d'hébergement) ont signé en 2022 une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
① APEMH - Hébergement et Services Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap	Foyer Betebuerger Haus Cliärwer Villa Foyer Déifferdenger Haus Escher Wunneng Foyer Fermette Foyer de l'Amitié Foyer Roude Fiels 1 et 2 Foyer Senior 1 et 2 Foyer de la Solidarité Haus am Weier Housener WG Housener Haus 2 Klierfer Haus Foyer Nidderkuerer Haus Uewerkuerer Haus et WG Wuelesser Haus

	Haus beim Bësch
② Foyer Bamerdall Diekirch asbl <i>Handicap mental léger à moyen</i>	Foyer Bamerdall
③ Autisme Luxembourg asbl <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme - CIRPA Foyer à Boxhorn
④ CHNP - De Park <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	De Park - Villa Sonneblumm, Kléiblat, Kiischtebléi, Rousegaart, Schlësselblumm Foyer Atert
⑤ Coopérations <i>Handicap mental</i>	Weeltzer Haus
⑥ Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Foyer à Munshausen Foyer à Rambrouch
⑦ Fondation Kräizbiereg <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweiher Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumansbongert
⑧ Foyer Eisleker Heem <i>Handicap mental</i>	Foyer Eisleker Heem
⑨ Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrécker Haus
⑩ Op der Schock <i>Handicap mental</i>	Foyer à Mertzg
⑪ Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	Foyer Emile Künsch Pavillon Heisdorf Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz » Walfersclass
⑫ Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Centre pour Personnes Handicapées « Am Klouschter » Foyer « Op de Wolleken » Institut St. Joseph I Institut St. Joseph II Haus Um Bowéngsbiereg

a. APEMH – Hébergement et Services

Les structures de logement de l'APEMH accueillent des résidents présentant un handicap intellectuel avec ou sans troubles psychiques associés et/ou un polyhandicap. Les résidents sont des adolescents, des adultes ou des personnes âgées. Le degré de leur handicap et de leurs besoins en accompagnement varie fortement.

Ainsi, l'APEMH propose une palette d'offres de logement adaptable et évolutive avec un encadrement permanent dont l'intensité est adaptée aux besoins individuels de chaque résident.

Au 31 décembre 2022, l'APEMH - Hébergement et Services dispose de 23 groupes de vie à encadrement permanent. Au cours de l'année 2022, il y a eu 20 admissions, 8 transferts, 3 sorties et 7 décès.

Au 31 décembre 2022, l'APEMH accueille au total 199 résidents fixes dans ses structures d'hébergement.

b. Autisme Luxembourg

En 2022, le service d'hébergement d'Autisme Luxembourg asbl accueille au total 16 personnes, dont 5 au Foyer Hollerich et 11 au Foyer Boxhorn.

Tous les résidents du Foyer Hollerich travaillent à Beckerich dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

En plus de l'élaboration d'un plan d'accompagnement socio-pédagogique, l'équipe professionnelle évalue les possibilités de chacun, définit les objectifs globaux et spécifiques, réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis pour réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs.

c. CHNP – De Park

Le Centre « De Park » est spécialisé dans l'accompagnement, l'encadrement, les soins et le soutien d'adolescents et d'adultes en situation de handicap mental ou psychique avec troubles du comportement ou troubles d'adaptation.

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, le bâtiment 3 « Villa Kléiblat » n'était plus habitable. Les travaux de rénovation se sont achevés en février 2022 et les résidents ont pu redéménager en mars. Pendant les travaux de rénovation, les résidents ont été transférés dans d'autres structures. De ce fait, aucun lit n'était disponible à la Villa Schlüsselblum pour de nouvelles admissions. Au cours de l'année, le projet pour les jeunes s'est poursuivi et une grande partie des lits ont été occupés par de nouvelles admissions.

En outre, le CHNP a reçu l'accord du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour diviser le projet des jeunes en 2 catégories d'âge, à savoir :

- Villa Schlüsselblum (8 lits) : jeunes adolescents âgés de 12 à 17 ans,
- Villa Rousegaart (10 lits) : jeunes adolescents âgés de 18 à 27 ans.

Cette réorganisation leur a permis de créer un lieu de vie adéquat pour les jeunes adultes et d'offrir un encadrement plus efficace.

En présence de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, la nouvelle structure d'hébergement « Foyer Atert » a été inaugurée en date du 4 juillet 2022. Avec une capacité maximale de 34 lits, le Foyer Atert offre un lieu d'habitation et de vie parfaitement adapté à l'hébergement de personnes adultes présentant un handicap psychique chronique et ayant besoin d'un encadrement spécifique dans leur vie quotidienne.

Le 5 juillet 2022, un nouveau terrain multisport a été achevé qui est utilisé avec grand plaisir par les résidents. Suite à la demande du « Bewunnerroot », une inauguration informelle du terrain multisport sera planifiée pour l'année 2023.

Avec le support du Ministère, le CHNP a acquis un tricycle spécial pour ses résidents. Le tricycle est une alternative sûre pour maintenir ou stimuler l'activité physique tout en se faisant plaisir. Le tricycle est principalement utilisé avec une psychomotricienne, mais il permet également aux personnes de référence de l'utiliser dans le cadre d'une activité individuelle avec les résidents. En outre, le tricycle permet même aux membres de la famille qui viennent en visite de profiter d'un trajet avec le résident.

Au 31 décembre 2022, un total de 131 personnes vivent au « De Park », dont 55 femmes et 76 hommes.

d. Fondation Autisme Luxembourg

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) accueille les personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Il leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

Ce service a été créé en 2002 pour 6 résidents et n'a cessé de se développer. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la FAL accueille 19 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Service d'Activités de Jour de la FAL.

En avril 2017, la FAL a ouvert le 1^{er} des 3 nouveaux foyers du centre Gilbert Huyberechts, situé à Rambrouch. Ce premier foyer, de plain-pied, est spécialement conçu pour l'accueil de 7 personnes avec TSA et vieillissantes ou à mobilité réduite.

En juin 2018, le 2^{ème} Foyer du centre Gilbert Huyberechts a ouvert ses portes et accueille 6 personnes présentant un TSA.

En octobre 2020, le 3^{ème} Foyer du centre Gilbert Huyberechts a ouvert ses portes et accueille 7 personnes présentant un TSA. Trois des usagers fréquentent encore un établissement scolaire. Tous les autres participent à des activités de jour dans des locaux distincts sur le site de Rambrouch.

En plus de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose en permanence de 7 lits de répit destinés à des séjours de courte durée, répartis sur les sites de Munshausen et Rambrouch.

Ce sont donc au total 39 résidents permanents qui profitent du service hébergement de la FAL, et 13 personnes différentes qui ont bénéficié de 285 nuitées en lit de répit.

e. Fondation Kräizbiere

- Le Foyer Brill à Dudelange est un foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés pouvant accueillir jusqu'à 13 personnes.
- Le Foyer Lankhelzerweiher à Esch-sur-Alzette est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés pouvant accueillir jusqu'à 9 personnes. Une grande rénovation du foyer était prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en 2022, mais cette rénovation a été reportée.
- Le Foyer Pietert à Grevenmacher est un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes.
- Le Foyer La Cerisaie à Dalheim propose les logements pour 25 personnes. Pour des raisons de sécurité, le dernier étage du foyer n'a pas pu être occupé et de ce fait, uniquement 22 usagers résidaient au foyer durant cette année.
- Le Domaine Schoumansbongert propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Le Domaine Schoumansbongert dispose notamment de 8 places destinées aux personnes nécessitant, en raison de l'évolution de leur handicap, une assistance respiratoire.
- Pendant l'année 2021, la salle polyvalente du Foyer a été entièrement rénovée et le Foyer a également été approvisionné en matériel de soins pour faire face à la situation du Covid-19 (chariots d'isolement, appareils à oxygène, chariots de soins).
- Pour l'année 2022, toutes les parties communes des différents pavillons ainsi que le couloir central du foyer ont été repeints. Pour des mesures de sécurité, une barrière d'accès au parking du personnel a été installée à l'arrière du foyer. Pour assurer le transport de ses usagers, le Foyer a acquis 2 nouveaux véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite.

f. Foyer Bamerdall Diekirch

L'association Foyer Bamerdall Diekirch gère le Foyer Bamerdall (FB) un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (7 places).

Le FB encadre des personnes majeures masculines et féminines ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif du FB consiste à apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2022, le FB a pris en charge 10 personnes, dont 3 femmes et 7 hommes (28 à 73 ans), au niveau « Foyer ». Au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (31 à 61 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2022, une personne a quitté le Foyer Bamerdall et aucune nouvelle admission n'a eu lieu.

Parmi les 9 personnes qui résident au Foyer Bamerdall au 31 décembre 2022, 6 travaillent dans des ateliers protégés avec le statut de salarié handicapé. 2 personnes fréquentent des centres de jour spécialisés et 1 fréquente un foyer de jour pour personnes âgées. Tous les clients des structures du FBD ont un haut degré d'autonomie physique.

g. Foyer Eisleker Heem

Le Foyer Eisleker Heem propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes adultes présentant un handicap mental léger à moyen. L'encadrement est assuré 24hrs/24.

En 2022, 18 pensionnaires sont accueillis au Foyer d'hébergement. Le Foyer est complet.

Les pensionnaires sont répartis en deux groupes :

- le groupe « An der Sang » avec 8 personnes,
- le groupe « op der Tomm » avec 10 personnes.

Le Foyer dispose également de 2 lits temporaires, pour un placement en situation d'urgence, une expérience en dehors du cadre familial ou encore pour permettre aux parents d'avoir un temps de répit.

Des encadrants sont sur place pour offrir un accompagnement dans la vie quotidienne, proposer une écoute active, organiser des activités, tout en maintenant ou améliorant l'autonomie de chacun si possible.

Certains pensionnaires fréquentent des ateliers protégés en journée alors que d'autres sont intégrés au service d'activités de jour dans l'institution.

Les activités, qui ont fortement été réduites depuis le début de la pandémie, ont bien repris en 2022. Parmi ces activités, il y a eu le théâtre, les vacances à la plage, la musique avec un DJ, la visite d'une ferme pédagogique, des jeux de quilles, des sorties au restaurant et au cinéma, des participations à des conférences, etc.

h. Op der Schock

En 2022, l'association a continué à travailler avec le chien d'assistance au sein de la structure d'hébergement. Cette activité apporte une grande plus-value aux résidents. Une résidente supplémentaire a été admise dans un lit de vacances en situation urgente. Depuis novembre, la première résidente est en retraite.

Tout comme l'année précédente, une grande importance a été accordée aux formations internes et à la supervision des équipes afin de soutenir le travail biographique, déceler les ressources, les besoins et les compétences individuelles des résidents et d'adapter davantage les plans d'accompagnement individualisés aux résidents respectifs. Le service accorde également une grande importance au développement d'une attitude confiante.

En 2022, le service a adapté son concept de prise en charge en y intégrant les outils mis en place au cours de l'année passée, tels que l'évaluation des résidents suivant leur évolution socio-émotionnelle, qui a été intégrée dans les différents plans de prise en charge, ainsi que divers outils visant à soutenir les résidents dans leur autodétermination.

i. Tricentenaire

L'association « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- Le réseau Tricentenaire « Hëllef Handicap » (370 usagers : 249 TRI + 121 FAL) est un réseau national d'aide et de soins spécialisé dans le domaine du handicap.
- Le Foyer d'Aide aux Familles Emile Künsch à Walferdange offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes.
- Le Pavillon de Heisdorf accueille 16 résidents adultes en situation de handicap physique.
- La Résidence Nico Kremer à Heisdorf est un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique.
- La Résidence A Pultz à Prettingen-Lintgen résidence accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.
- La Résidence Walferschlass à Walferdange accueille 10 résidents en situation de handicap physique.

j. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- L'Institut St Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire.
- Le Foyer «Op de Wolleken» à Niederaanven offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome.
- Le Foyer «Haus Um Bowéngsbierg» à Roodt/Syre offre un lieu de vie à 8 personnes.
- Le Haus Am Klouschter à Mondorf-les-Bains accueille 64 personnes au sein de 8 groupes d'hébergement. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement graves, le projet dénommé « projet HPI » est toujours en phase de planification.

Tableau 1 : Les services d'hébergement - situation au 31/12/2022														
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2022		Population				Journées de présences 2022	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
APEMH	mental	tous âges	199	23	199	23	199	1	97	30	102	20	72132	797
Autisme Luxembourg	TED	29-59	16	1	16	3	16	0	9	1	7	4	5341	98
CHNP	psychique léger-sévère, troub. de comport.	18<	131	0	134	0	131	0	55	0	76	0	44735	0
Coopérations	mental	18-99	8	1	8	1	8	0	4	0	4	0	2863	0
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	tous âges	39	7	39	7	39	13	11	2	28	11	13212	285
Fondation Kräizbiere	physique, poly-handicap	tous âges	121	1	121	1	114	0	46	0	68	0	40463	0
Foyer Bamerdall Diekirch	mental léger, moyen	28-73	10	0	10	0	9	0	6	0	3	0	3298	0
Foyer Eisleker Heem	mental	18<	18	2	18	2	18	2	8	2	10	0	6466	71
Ligue HMC	mental	<18	26	3	26	3	26	3	14	1	12	2	9035	926
Op der Schock	mental	25-64	23	2	23	2	21	2	13	6	8	0	6553	107
Tricentenaire	physique, mental	1-55	90	8	90	8	90	8	41	4	49	4	29150	801
Yolande	mental, poly-handicap	tous âges	188	4	188	4	188	1	96	1	92	0	65375	226
SOUS-TOTAL			869	52	872	54	859	30	400	47	459	41	298623	3310
TOTAL			921		926		889		447		500		301932	

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les services d'hébergement - situation au 31/12/2022																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	13	10	18	20	7	12	23	24	24	26	7	8	5	2	199
Foyer Bamerdall Diekirch	0	0	1	1	1	1	0	0	0	3	0	1	1	0	0	0	9
Autisme Luxembourg	0	0	1	0	6	2	0	3	2	2	0	0	0	0	0	0	16
CHNP	2	5	12	14	4	10	6	8	17	22	11	13	3	4	0	0	131
Coopérations	0	0	1	0	2	0	0	1	1	3	0	0	0	0	0	0	8
Fondation Autisme Luxembourg	1	2	1	10	4	7	2	2	3	2	0	4	0	1	0	0	39
Fondation Kräizbiere	0	0	4	6	6	7	13	10	10	22	11	19	3	3	0	0	114
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	2	1	2	2	1	2	4	2	0	0	0	18
Ligue HMC	0	0	0	0	4	1	0	2	6	4	4	6	1	1	0	0	29
Op der Schock	0	0	3	0	4	4	2	3	3	1	1	0	0	0	0	0	21
Tricentenaire	3	6	7	4	3	13	12	6	9	11	8	11	3	2	0	0	98
Yolande	1	11	8	23	12	19	9	9	18	19	27	8	14	3	8	0	189
TOTAL	7	24	51	69	65	86	52	58	94	114	88	92	34	22	13	2	871

7.2. Services d'activités de jour

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

12 organismes gestionnaires (21 services agréés) ont signé en 2022 une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
① ALIVE plus <i>Handicap physique et mental</i>	Centre de jour F.A.M.I.L.
② APEMH - Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Service régional thérapeutique - Centre Nossbiert Centre de jour « Sonnenhaus » Centre de jour à Mondorf
③ Autisme Luxembourg <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de jour à Sandweiler
④ CHNP - De Park <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	Centres de jour - Sonneblumm, Treff, Gënzebléi Centre de jour - Villa Karblumm
⑤ Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Centre de jour à Munshausen Centre de jour à Rambrouch Centre de jour à Dudelange
⑥ Fondation Kräizbiert <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Centre de jour Kräizbiert
⑦ Fondation Sclérose en Plaques <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	Day Center « Um Bill »
⑧ Foyer Eisleker Heem <i>Handicap mental</i>	Service d'activités de jour « Um Juck »
⑨ Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	Dagestreff à Burden Service d'activités de jour à Capellen
⑩ Op der Schock <i>Handicap mental</i>	Service d'activités de jour à Kuborn

⑪ Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	Service d'activités de jour - Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch Service d'activités de jour - Résidence Nico Kremer
⑫ Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Institut St Joseph Betzdorf Service d'activités de jour « Am Klouschter »

a. ALIVE plus

L'année 2022 a été marquée par des améliorations et avancées sur différents plans en termes d'accompagnement :

- Développement de collaborations externes mises en place, comme la venue de l'association « Arti'chock » au sein du Foyer ou le projet « découverte de la nature » avec le CIGL d'Esch-sur-Alzette. Le projet « Radio intergénérationnel » et transfrontalier avec l'association « intemporelle » a été finalisé,
- Mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles qui a été bien accueillie par l'équipe du FAMIL. Une continuité est assurée pour cette année à hauteur d'une session par mois,
- Organisation de sessions de formations en interne qui commencent dès le mois de janvier 2023 concernant les gestes de premiers secours. Le personnel sera formé chaque année. Plusieurs formations ont été également dispensées au personnel sur les thèmes suivants : épilepsie, troubles de l'oralité et assurance dépendance,
- Réalisation d'un partenariat avec la BGL dans le cadre de personnes bénévoles qui sont intervenues à plusieurs reprises au FAMIL. Une journée de remerciement a été organisée suite aux interventions.

L'année 2022 a été marquée par des améliorations et avancées sur différents plans en termes d'organisation :

- Accroissement de la collaboration entre les différents services de ALIVE plus, à l'instar de « Alive Kids » qui concerne la prise en charge individuelle d'enfants à besoins spécifiques à domicile. Le service Alive Soins et Aide intervient au FAMIL pour la gestion et l'administration des médicaments des enfants accueillis par l'équipe d'infirmier-es. Le pôle de thérapeutes prend en charge les enfants en thérapies selon leurs besoins (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, psychologie), il représente un véritable levier facilitateur pour les enfants comme pour les parents. L'équipe de thérapeutes a été renforcée par l'accueil d'une kinésithérapeute et d'une ergothérapeute supplémentaires,
- Projet d'un nouveau Foyer à Sanem pour accueillir 30 enfants dès janvier 2024.

b. APEMH – Hébergement et Services

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités :

- occupationnelles, telles que des travaux de sous-traitances, le jardinage ou la cuisine,
- créatives, telles que la peinture ou la céramique,
- thérapeutiques, telles que la relaxation, la musique, la stimulation basale, la kinésithérapie ou l'ergothérapie,
- sportives, comme le baskin ou le handyski,
- de loisirs, comme des excursions ou des achats.

Un accent particulier est posé sur les activités inclusives organisées en collaboration avec des acteurs :

- du milieu des jeunes : SNJ, point Info jeunes, Maisons des jeunes,
- du milieu culturel : Kulturfabrik,
- des communes : Parc Galgebierg, Commune de Clervaux.

Ci-dessous la capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH (chaises externes) :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 20 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 20 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

c. Autisme Luxembourg

Le Centre de Jour (CDJ) est un service d'activités de jour pour personnes avec autisme qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, c.-à-d. n'ayant pas pu obtenir le statut de salarié handicapé.

Il propose différentes activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

Suite au confinement en 2020, le CDJ se trouve dans les locaux d'Autisme Luxembourg à Sandweiler.

En 2022, 7 personnes ont profité du service CDJ.

d. CHNP – De Park

Le Centre « De Park » dispose de 2 centres de jour pour personnes en situation de handicap mental ou psychique avec troubles du comportement ou troubles d'adaptation :

- Centre de jour Treff avec la possibilité d'encadrer 50 résidents et 8 clients externes,
- Centre de jour Sonneblumm avec la possibilité d'encadrer 20 résidents et 2 clients externes.

Les offres des centres de jour tiennent compte des besoins spécifiques et des capacités individuelles de chaque résident. Caractérisée par une grande diversité, l'offre comprend des activités créatives, cognitives, sensorielles et motrices, comme par exemple la peinture, le bricolage, la pâtisserie ou la poterie. De plus, des activités sont proposées dans le domaine de la cartonnerie, du jardinage et du travail du bois.

Depuis octobre 2022, deux différentes classes du Lycée classique de Diekirch et une classe du Nordstad-Lycée travaillent de manière créative avec les résidents et clients externes sur un projet artistique. Ce projet se termine en mars 2023. La collaboration artistique entre les clients du Centre de Jour du De Park et les jeunes bacheliers existe déjà depuis 15 ans.

En effet, la création d'œuvres communes permet d'atteindre le véritable objectif de ce projet : l'échange émotionnel et créatif entre les jeunes et les personnes en situation de handicap de différents âges.

En 2022, un nouveau concept a été développé pour la Villa Karblumm avec les fonctions suivantes :

- Accueil et orientation,
- Encadrement et accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique,
- Échanges et rencontres,
- Formation continue et information.

En outre, la nouvelle structure de jour Féierblumm (bâtiment 7) est en cours de planification.

En moyenne, 38 clients/résidents et 7 clients externes ont été pris en charge quotidiennement au Centre de jour Treff. Au Centre de jour Sonneblumm, une moyenne de 16 clients/résidents et 2 clients externes étaient pris en charge par jour.

e. Fondation Kräizbiere

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 26 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises, dont certaines sont occupées par 2 usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

f. Fondation Autisme Luxembourg

Le Service d'Activités de Jour à Munshausen prend en charge des personnes qui présentent un trouble du spectre autistique (TSA) et qui habitent dans leur famille. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives ou créatives.

En 2022, 6 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la Fondation Autisme Munshausen.

Le Service d'Activités de Jour Enfant (SAJE) à Rambrouch prend en charge des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre autistique les mardis et jeudis après-midi ainsi que les samedis durant la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, le SAJE est ouvert du lundi au vendredi avec fermeture les

samedis avant et après les vacances scolaires. Le SAJE est également fermé les jours fériés légaux. Le service offert consiste en des activités variées à l'intérieur (bricolage, cuisine, apprentissages individuels à table, loisirs, activités sportives...), comme à l'extérieur (jeux relationnels, promenade, piscine, parc animalier, parc d'attraction, bateau, spectacle, ...) tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie.

Sur l'année 2022, 14 personnes présentant un TSA ont participé aux activités de jour de la Fondation Autisme Luxembourg à Rambrouch.

Le Service d'Activités de Jour (SAJ) temporaire à Dudelange a ouvert ses portes en décembre 2021 afin d'offrir une solution à de jeunes adultes en attendant l'ouverture du SAJ définitif à Sanem (prévision : septembre 2023). Il prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre autistique habitant dans leur famille. Il leur propose du lundi au vendredi, un programme alternant des activités créatives, sportives ou récréatives.

En 2022, 5 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la Fondation Autisme Dudelange.

g. Fondation Sclérose en plaques

Le MS Day-Center « Um Bill » est un service d'activités de jour spécialisé pour les personnes atteintes de la sclérose en plaques ou d'autres maladies dégénératives neuro-musculaires. Le centre propose des activités thérapeutiques en groupe, des soins et des activités de loisirs et de bien-être répondant aux besoins spécifiques des usagers.

h. Foyer Eisleker Heem

Le Foyer Eisleker Heem dispose d'un service d'activités de jour (SAJ) pour accueillir des personnes adultes présentant un handicap mental léger à moyen, qu'elles soient pensionnaires dans un autre foyer ou qu'elles viennent de leur domicile ou de celui des parents. L'encadrement se fait du lundi au vendredi, de 8hrs à 16hrs.

Ce service a accueilli, en 2022, 4 usagers réguliers.

Les activités proposées, en groupe ou en individuel, sont adaptées aux capacités de chacun et essayent de conserver, voire même d'améliorer, leur autonomie dans la vie de tous les jours et de leur trouver également des occupations.

Le SAJ permet aussi à beaucoup de personnes de sortir régulièrement du domicile ou de la structure hébergement et de faire des rencontres.

Les activités, qui ont fortement été réduites depuis le début de la pandémie, ont bien repris en 2022. Parmi ces activités, il y a eu le théâtre, les vacances à la plage, la musique avec un DJ, la visite d'une ferme pédagogique, des jeux de quilles, des sorties au restaurant et au cinéma, des participations à des conférences, etc.

i. Op der Schock

Le « service d'activités de jour » dispose de 15 places externes, qui sont actuellement occupées par 7 usagers internes et 8 usagers externes. Après le déménagement du service au cours de l'année passée

ont été admis 2 nouveaux usagers et 4 personnes en situation de handicap. Ceux-ci ont eu la possibilité de faire un stage dans le service.

L'année 2022 a été placée sous le signe de la consolidation de l'appartenance au groupe et de l'adaptation à un nouveau bâtiment et à un nouvel environnement.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En complément aux activités et du programme pédagogique en place, l'équipe pédagogique a approfondi le travail visant à élaborer l'âge socio-émotionnel de chaque usager, afin d'adapter encore davantage les activités pédagogiques aux besoins de la personne.

Un travail intensif a été fait dans l'accompagnement des usagers pour découvrir et développer leur personnalité et leur autodétermination.

Le travail avec des outils comme le Multisign et des pictogrammes a été intensifié, afin de soutenir les usagers dans l'expression de leurs besoins et sentiments.

j. Tricentenaire

Au Foyer Emile Künsch à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean Heinisch à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire basée sur leurs projets personnalisés et ce, dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

k. Yolande

Yolande offre des services d'activités de jour sur deux de ces sites :

- Institut St Joseph (Betzdorf),
- Haus Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 25 usagers externes répartis en 3 groupes.

Outre les 26 usagers externes, 128 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 64 personnes, dont 63 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

Tableau 1 : Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2022														
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2022	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2022		Population				Journées de présences 2022	
					externes	internes	externes	internes	♀		♂		externes	internes
									externes	internes	externes	internes		
ALIVE plus	physique, mental	0-20	299	25	0	25	0	25	0	11	0	30	0	4505
APEMH	mental	16<	243	78	63	24	56	22	28	9	28	13	12649	3852
Autisme Luxembourg	TED	21-34	244	7	7	0	7	0	3	0	4	0	1197	0
CHNP	lég.-sév./troub. de comport.	18<	245	10	9	70	9	54	3	16	6	33	1759	12300
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	16-99>	252	13	13	0	25	0	5	0	20	0	2281	0
Fondation Kräizbiert	polyhandicap	20-62	244	24	0	0	11	13	4	3	7	10	1943	2007
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	18<	195	16	15	1	12	0	19	1	8	0	2283	11
Foyer Eisleker Heem	mental	18<	247	7	7	10	4	12	3	6	1	6	838	2876
Ligue HMC	mental	<55	204	20	21	12	13	12	8	5	5	7	2450	1395
Op der Schock	mental	24-45	245	15	0	0	8	7	5	4	3	3	1409	1406
Tricentenaire	physique, mental	1-55	354	62	53	9	41	6	19	2	22	4	6197	1098
Yolande	mental, poly-handicap	tous âges	241	32	25	31	24	31	9	96	18	95	4655	4725
SOUS-TOTAL				/	213	182	210	182	106	153	122	201	37660	34175
TOTAL				309	395		392		259		323		71835	

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les services d'activités de jour - situation au 31/12/2022 (chaises externes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APEMH	0	1	17	16	6	7	5	2	1	1	0	0	0	0	0	0	56
Autisme Luxembourg	0	0	3	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
CHNP	0	0	7	12	2	8	2	4	4	8	5	8	0	3	0	0	63
Fondation Autisme Luxembourg	2	10	3	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
Fondation Kräizbiereg	0	0	1	2	1	3	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	11
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	1	1	0	3	2	11	3	2	1	2	1	27
Foyer Eisleker Heem	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Ligue HMC	0	0	2	2	1	1	4	1	1	0	0	1	0	0	0	0	13
Op der Schock	0	0	1	0	2	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	8
Tricentenaire	2	2	7	9	5	4	1	2	2	2	1	2	1	1	0	0	41
Yolande	1	1	5	10	2	6	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	27
TOTAL	5	14	47	64	20	33	17	11	12	14	17	16	4	5	2	1	282

Tableau 3 : L'âge des usagers dans les services d'activités de jour - situation au 31/12/2022 (chaises internes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	10	29	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41
APEMH	0	0	4	2	3	7	0	0	2	3	1	0	0	0	0	0	22
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP	0	0	7	12	2	8	2	4	4	8	5	8	0	3	0	0	63
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Kräizbiereg	0	0	2	2	1	3	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	13
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	2	4	2	0	0	0	12
Ligue HMC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	1	1	0	0	12
Op der Schock	0	1	0	2	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Tricentenaire	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Yolande	1	11	8	26	11	20	9	9	18	19	28	7	13	3	8	0	191
TOTAL	11	42	23	47	22	39	12	14	25	34	41	27	16	7	8	0	368

7.3. Services de formation

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (14 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un service de formation :

a. APEMH – Formation et Travail

L'APEMH possède 5 sites de formation et travail répartis à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et Limpach.

Au 31 décembre 2022, 78 personnes, à savoir des jeunes stagiaires à besoins spécifiques après leur scolarité obligatoire, ont été formés dans un centre de propédeutique professionnelle. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles dans différents métiers et un renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou, de préférence, sur le marché du travail ordinaire.

b. Autisme Luxembourg

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille des personnes avec autisme à partir de 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'elles puissent être orientées, soit vers un atelier protégé d'Autisme Luxembourg, soit vers le 1^{er} marché du travail ou encore vers un centre de jour.

Après avoir fait un bilan de compétences de chaque candidat, un programme individualisé est mis en place pour permettre à travers l'acquisition et le développement des compétences, une préparation adéquate à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

Au 31 décembre 2022, 17 places étaient occupées pour des étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme. Une personne n'a pas été admise lors de la commission d'admission en 2022 et a quitté le service en juillet 2022.

c. Fondation Kräizbiert

Le service de formation Kräizbiert propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et/ou qui se remettent d'un traumatisme ou d'un accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducative et de (ré-) apprentissage. Après leur admission, les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant.

La formation vise à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans un atelier protégé ou dans le monde du travail ordinaire selon ses capacités, et surtout à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements se basent sur un plan individuel de formation. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Le service prévoit des formations techniques et professionnelles initiales comme des actions de formations spécifiques en adéquation au type de handicap et le degré de dépendance tout en intervenant face aux besoins affectifs, émotionnels, sociaux et professionnels.

Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, comme le dispositif pédagogique qui est ajusté selon le besoin afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap. Elles sont un moment important d'enrichissement, de découverte et d'apprentissage, soutenant ainsi les principes d'autonomie et d'autodétermination.

d. Lëlljer Gaart (Foyer Eisleeker Heem)

Le Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) de Lullange encadre des personnes en situation de handicap mental et sert de transition entre la scolarité et le monde du travail.

En 2022, le service a offert une formation professionnelle à 11 personnes en situation de handicap mental.

Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail qui sont effectuées dans les ateliers proposés du Lëlljer Gaart.

La formation permet de se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi et d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé.

Les stagiaires parcourent les différents ateliers du Lëlljer Gaart et apprennent à travailler avec différents processus de travail dans chaque atelier.

L'association souhaite augmenter le niveau d'autonomie des stagiaires par une formation individuelle, toujours dans le cadre réel de leurs ateliers en respectant les compétences et talent ainsi que le rythme de chaque stagiaire.

Pendant l'année 2022, les jeunes du CPP ont pu participer à diverses manifestations, organisées par les différents ateliers du Lëlljer Gaart, et pratiquer dans divers domaines comme :

- apprendre une pièce de théâtre et exercer une représentation théâtrale,
- animer des ateliers ludiques, pédagogiques (rallye pour les enfants de l'école fondamentale, fête de Pâques),
- faire la décoration pour diverses manifestations,
- prendre contact avec les clients,
- apprendre à tenir une caisse au « Bistro Sënnersräich »,
- participer au projet « labyrinthe de maïs » : préparation, entretien, buffet, montage et démontage des différentes stations, etc. Dans ce cadre, le groupe du CPP a pu essayer les différentes stations pour approfondir ses connaissances sur le thème des 5 sens,
- participer à l'emballage de 13.000 sachets pour la fête de Saint-Nicolas,
- faire des sorties « Teambuilding » à Wiltz.

e. Op der Schock

En 2022, 3 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans l'atelier protégé de Redange. En raison de l'exiguïté des locaux sur le site à Redange, le nombre de stages a été limité au CPP. 5 jeunes ont fait un stage prolongé dans le CPP, dont 2 ont été admis définitivement en formation à partir du mois de septembre.

Ainsi, au 31 décembre 2022, 11 personnes en situation de handicap étaient inscrites en formation dans le CPP, dont une a été embauchée au 1^{er} janvier 2023 dans l'atelier.

En 2022, l'équipe a renforcé le travail sur l'établissement des procédures de formation en langage facile et à l'aide de pictogrammes.

f. Tricentenaire

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch.

Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers d'inclusion. Il dispose de 12 places.

g. Yolande

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui les prépare au monde du travail. Cet apprentissage, dont la durée est en général de 3 ans, doit permettre au candidat d'obtenir un contrat de travail.

En 2022, 4 nouvelles places ont été créées. La capacité maximale est désormais de 16 places.

Au 31 décembre 2022, 10 apprentis étaient inscrits au CPP de Betzdorf.

Tableau : Les services de formation - situation au 31/12/2022										
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2022	Total des places au 31/12/2022	Dont nouvelles places 2022	Nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2022	Population		Admissions 2022	Sorties 2022
							♀	♂		
APEMH	mental	208	120	0	120	78	31	47	17	41
Autisme Luxembourg	TED	244	17	9	20	17	4	14	9	6
Coopérations	mental	220	13	1	13	13	4	9	0	0
Fondation Kräizbiere	physique	202	25	25	25	21	6	15	10	8
Foyer Eisleker Heem	mental	244	15	0	15	11	6	5	3	6
Ligue HMC	mental	231	25	0	25	15	9	6	16	9
Op der Schock	mental	240	17	0	17	11	4	7	2	3
Tricentenaire	physique, troubles associés	231	12	1	12	12	5	7	17	15
Yolande	mental, polyhandicap	243	16	4	16	10	4	6	5	4
TOTAL			260	40	263	188	73	116	79	92

7.4. Service d'information, de consultation et de rencontre

- Participation financière par couverture du déficit

16 organismes gestionnaires (31 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
① ADAPTH <i>Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments</i>	Expertise et conseil en accessibilité
② APEMH - Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Sud Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Nord Centre de loisirs à Esch/Alzette Centre de Ressources Parentalité Klaro, Centre de compétence pour le langage facile Unité de Formation et d'Education Permanente - UFEP
③ Autisme Luxembourg <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de loisirs
④ Coopérations <i>Handicap mental</i>	Kreative Werkstatt
⑤ De Leederwon asbl <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre à Betzdorf
⑥ Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Service Diagnostic à Capellen Service Diagnostic à Steinsel Service Soutien post-diagnostic à Munshausen Service Soutien post-diagnostic à Steinsel
⑦ Fondation Kräizbiereg <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Services Ambulatoire de Suivi et de Rééducation Fonctionnelle
⑧ Fondation Sclérose en Plaques <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre à Luxembourg Service d'information, de consultation et de rencontre à Esch-sur-Alzette Service d'information, de consultation et de rencontre à Bill
⑨ Info-Handicap - Conseil National des Personnes Handicapées	Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap
⑩ Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	Day Center à Luxembourg Day Center à Burden Espace-Famille

		Life Academy
⑪	Op der Schock <i>Handicap mental</i>	Fräizäit a Berodung Doheem Service Ressources
⑫	Parkinson Luxembourg <i>Maladie de Parkinson</i>	Centre Parkinson « La Tulipe »
⑬	Solidaritéit mit Hörgeschädigten <i>Handicap auditif</i>	HörgeschädigtenBeratung SmH
⑭	Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	3, 2, 1 Vakanz
⑮	Trisomie 21 Lëtzebuerg <i>Syndrome de Down</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre Stuff 21
⑯	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Beroden a Begleeden

a. ADAPTH

L'association est composée de deux entités, le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB) et le bureau d'expertises en aménagement du domicile travaillant principalement pour le compte de l'Assurance-Dépendance.

L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue de réaliser des bâtiments accessibles à tous.

C'est ainsi qu'en 2022, l'ADAPTH a presté des services pour 68 clients, dont 25 communes, pour un total de 162 projets de construction ou de rénovation (dont 97 nouveaux dossiers). Les clients ou projets ne sont repris dans ces chiffres que si l'intervention dépasse une heure. Les expertises concernaient aussi la construction de grands immeubles administratifs, notamment sur le site de la Cloche d'Or et à Howald, bien que leur mise en accessibilité ne soit pas obligatoire.

L'ADAPTH suit les projets de modernisation d'arrêts, de gares et de P&R des CFL ainsi que les travaux d'insertion urbaine du tram dans la ville de Luxembourg.

L'ADAPTH gère le site internet consacré à l'application de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs à consulter à l'adresse : <https://www.adapth.lu/ccnab/>.

L'association a traité 292 nouveaux dossiers d'aménagement de logement pour le compte de l'Assurance-Dépendance.

En 2022, l'ADAPTH a presté des services pour 764 clients dont 696 sont des personnes privées et 68 des sociétés ou administrations.

b. APEMH – Hébergement et Services

• CARR : Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés entre 4 et 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements défis ou autres types de déficiences.

Durant les périodes scolaires, le CARR accueille des enfants et jeunes tous les mardis et jeudis après-midi. Pendant les vacances scolaires, il est ouvert tous les après-midis.

Ses missions consistent à :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux,
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif,
- accompagner dans le travail à l'autonomie,
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Le CARR propose des activités variées telles que des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux.

• Centre de Compétences pour le « Langage facile » - KLARO

Klaro s'occupe depuis 2012 de la coordination et de la dissémination du langage facile au Luxembourg. Les missions principales du Klaro restent le conseil, la formation, le coaching des professionnels, la coordination de projets pour réaliser des produits accessibles et la co-production/co-construction avec les experts-usagers.

Sur les 116 demandes introduites en 2022, 83 demandes ont pu être réalisées. 34 demandes sont en cours de réalisation ou programmées pour l'année 2023.

Le besoin en coordination de projets monte, étant donné la diversification des demandes qui viennent actuellement de tous bords, à savoir des domaines culturels, administratifs et politiques, des ministères et communes.

Ceci montre que le besoin et la nécessité de supports et d'informations en langage facile et accessible est de plus en plus reconnu dans beaucoup de contextes différents. Une évolution qui est plus que positive.

La demande de conseil en accessibilité pour sites web est également en hausse et va de pair avec l'obligation légale d'avoir des sites accessibles. Plus en plus d'informations se trouvent seulement en ligne. Afin de garantir l'inclusion digitale des personnes en situation de handicap, Klaro doit sensibiliser les

différents acteurs, responsables de la création et de la publication de ces informations et les inciter à produire de bonnes informations en langage facile.

Notons que le service connaît avant tout une nette hausse de demandes de traduction vers le facile à lire, aussi bien en allemand qu'en français. Ces projets nécessitent pour l'instant encore une externalisation vers des traducteurs et graphistes libéraux. A court terme, il serait important de développer davantage la co-construction systématique de formats faciles et la traduction avec les usagers-experts dès le début des projets, or ceci nécessite bien évidemment une formation adaptée des personnes en situation de handicap et un encadrement pédagogique. La création de l'atelier « isie » au sein des ateliers APEMH (atelier pour la communication inclusive) est une première réponse à cette démarche. Klaro et « isie » travaillent ensemble en étroite collaboration.

Avec plus de ressources, le Klaro pourrait :

- offrir un service complet en communication accessible qui garantit des formats utiles pour les professionnels. Un service qui serait adapté à la situation linguistique au Luxembourg et travaillerait en co-construction avec le groupe cible,
- développer la formation (e-learning du facile à lire pour les professionnels),
- augmenter le nombre de formations sur le Langage facile pour les professionnels, afin d'élargir les compétences sur le terrain et promouvoir par ce biais le Langage facile,
- développer la participation et co-construction des experts-usagers en situation de handicap,
- établir une formation spécifique en Langage facile pour les experts-usagers et une formation pour les accompagnateurs des groupes « Proof-reading »,
- établir un réseau d'acteurs au Luxembourg autour du Langage facile, afin de garantir une bonne qualité de produits en langage facile au Luxembourg et d'augmenter leur nombre : p.ex. traducteurs, acteurs sociaux, autres personnes intéressées,
- produire des modèles digitaux en Langage facile, p.ex des vidéos explicatives accessibles pour tous. Ce format est un bon moyen d'informer les personnes en situation de handicap intellectuel, ou toute personne ayant des difficultés à lire,
- développer d'avantage le « mainstreaming » des produits en Langage facile, c'est-à-dire de les rendre équivalents en contenu et en design par rapport aux produits en langage difficile afin de promouvoir et de standardiser l'usage d'informations accessibles.

- **Aktiff- Le Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs Aktiff à Esch-sur-Alzette est un lieu de rencontre proposant à des personnes en situation de handicap intellectuel léger (âge minimum 16 ans) des activités culturelles, sportives, créatives, informatives et sociales, élaborées à partir des propositions des clients et avec divers partenaires culturels et associatifs.

Le service permet à travers son offre de loisirs adaptés de renforcer des possibilités de socialisation, de vivre des expériences en groupe, de favoriser la participation et l'inclusion au sein de la société.

Le service propose :

- un programme mensuel avec des activités culturelles, sportives, informatives et sociales,
- un espace de rencontre convivial permettant de se rencontrer, d'échanger, de s'informer, d'apprendre et de tisser du lien social par des activités de loisirs,

- un point d'information permettant d'informer, de sensibiliser et de soutenir activement l'organisation des loisirs des personnes en situation de handicap.

Le service s'adresse à toute personne :

- en situation de handicap intellectuel léger,
- ayant atteint l'âge de 16 ans,
- voulant participer à des activités en groupe,
- inscrite préalablement aux activités diverses,
- ayant la possibilité de se rendre au Centre par ses propres moyens de transport : bus, train, Adapto, en voiture, à pied,
- autonome, n'ayant pas besoin d'aide directe,
- accompagnée ou non par un service.

En cas de sur-demande, la priorité sera donnée aux personnes vivant seules ou ne bénéficiant pas d'accompagnement régulier. La liste d'inscription est limitée à un maximum de 50 clients, afin de garantir une bonne organisation du service.

Au cours de l'année 2022 :

- 141 activités ont pu être proposées,
- 53 clients sont inscrits comme participant à l'Aktiff,
- 15 nouvelles admissions et 14 sorties (participants non-actifs pendant 2022) ont été faites au cours de l'année.

L'Aktiff ne fonctionnant qu'avec un ETP, il a été fermé pendant les mois d'avril, mai et juin en raison de l'absence du personnel (congé de maladie longue).

- **Centre Ressources Parentalité (CRP)**

Faisant suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH a créé en août 2014 un Centre Ressources Parentalité dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Ce Centre à vocation nationale, offre information, sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale chez les personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement, il a pour mission :

- de former et d'informer, afin de renforcer le rôle de parents et répondre aux sollicitations des professionnels du réseau,
- d'accompagner, afin d'assurer les besoins de l'enfant, des parents et de la famille dans les différents moments de vie,
- de mobiliser les ressources existantes et soutenir dans la vie quotidienne,
- d'outiller et de rendre accessibles les dispositifs de droit commun,
- favoriser le partage d'expérience et le soutien entre pairs.

Il s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité (que l'enfant soit au domicile des parents ou accueilli dans un foyer ou autre),
- aux professionnels, structures et services travaillant directement ou indirectement avec des personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressources Parentalité propose différentes offres individuelles et de groupe pour les personnes en situation de handicap et les professionnels.

En 2022, le Centre Ressources Parentalité a pris en charge 37 situations familiales. Les familles accompagnées comprennent aussi bien l'enfant, le père, la mère, les grands-parents que la famille proche.

Le CRP travaille en réseau avec 39 services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, du handicap et du socio-médical.

Les rencontres du Elterentreff sont planifiées tous les quinze jours les samedis matins. Une collaboration du Elterentreff avec un service proposant la formation des parents (Eltereschool) est en place et les premières formations ont eu lieu. Parallèlement à ces offres, des activités ludiques ont été organisées (promenades au parc, ateliers pâtisserie, jeux et bricolages pour les enfants).

De plus, 541 interventions individuelles ont eu lieu en 2022.

- **UFEP, Unité de formation et d'éducation permanente**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire afin de soutenir, tout au long de la vie, une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines, entre secteurs, au niveau national et international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et des soins :

- pour offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain,
- pour expérimenter et soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

Au titre de l'année 2022, l'UFEP a contribué, directement à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de 73 formations externes (grand catalogue), sans considération des formations internes et des conférences/journées d'études. Ces formations externes ont réuni 819 personnes (650 femmes, 169 hommes) issues d'horizons professionnels divers, vivant majoritairement à Luxembourg.

- **EVA – Ecole de la Vie Autonome / Liewensschool**

Créée en 2018, l'Ecole de la Vie Autonome (EVA) est un service qui aide les personnes en situation de handicap à développer leurs compétences individuelles afin de soutenir la participation sociale, développer l'autodétermination et favoriser la capacité d'agir.

A l'Ecole de la Vie Autonome, les personnes en situation de handicap apprennent à prendre des décisions concernant leur vie, à exprimer leurs opinions et à faire l'expérience d'un espace participatif. La découverte de ses propres capacités, l'expérience de « l'auto-efficacité » et du « je peux » sont au cœur de la démarche.

L'Ecole de la Vie Autonome se définit comme facilitateur d'apprentissage proposant des espaces d'expérimentation sous forme de coaching individuel et de workshops en groupe ainsi que du *Schnupperwunnen* – l'expérience pour vivre seul. À travers le support des pairs (Peer-Support), EVA promeut la mise en évidence des connaissances de chaque client et le partage de celles-ci. EVA est une offre de « bas seuil » et est basée sur les éléments clés et principes de l'éducation non-formelle.

Le public cible de l'Ecole de la Vie Autonome se divise en 2 catégories :

- D'une part, EVA s'adresse à des (jeunes) adultes en situation de handicap intellectuel voulant agir de manière plus autonome sur leur vie,
- D'autres part, EVA se comprend aussi comme service de support pour les professionnels de l'APEMH et le réseau externe afin de promouvoir l'importance et le développement du Peer-Support pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

Au cours de l'année 2022, le service EVA a pu proposer les offres suivantes:

- Coaching individuel : 24 sessions de coachings avec 7 clients sur une durée de 4 à 9 mois,
- Workshops en groupe : 13 workshops avec 23 séances pour 34 clients sur des thématiques (pratiques) de la vie quotidienne,
- Peer-Support : 7 personnes pairs et 30 rendez-vous pour la production des tutoriels vidéos comme support d'apprentissage et la préparation et réalisation des échanges et conseils entre pairs, la « Peer-Beratung »,
- Schnupperwunnen : 6 clients avec 24 séances de travail et 19 nuitées et 1 après-midi de tests et d'expérience pour vivre seul dans les studios,
- Réseautage : 42 rencontres et échanges avec des partenaires internes et externes (p.ex. Atva, GoldenMe, Acura, Zentrum fir politesch Bildung, Coopération Wiltz, Esch 2022, Elisabeth, ...),
- Au total 43 clients – âgés de 19 à 60 ans / 25 femmes – 18 hommes. Certains clients choisissent et bénéficient de plusieurs offres du service p.ex. le coaching et la participation aux workshops.

c. Autisme Luxembourg

L'objectif du service d'information, de consultation et de rencontre (SICR) est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles, récréatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Ce service est constitué d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, pédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, sophrologue et éducateur gradué).

Ci-dessous les unités de service prestées dans le cadre du SICR en 2022 :

- Visite de musées, d'expositions et de manifestations culturelles,
- Activités sportives et excursions,
- Atelier de cuisine,
- Entretiens de famille/conseil parental,

- Observations du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière,
- Passation de tests,
- Bilans psychologiques et pédagogiques,
- Conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services,
- Participation aux réunions d'atelier et des autres services,
- Collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes,
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique (P.A.S.P.),
- Participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P.,
- Préparation, accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage),
- Rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées,
- Rapports pour la demande du statut du salarié,
- Rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel,
- Intervention lors de situations de crise et de détresse,
- Participation à la commission d'admission,
- Formations pour étudiants et/ou professionnels externes,
- Entretiens individuels (entraînement social, communication, émotionnel etc.),
- Soutien des équipes pour mettre en place les mesures décidées,
- Rédaction des bilans pour la commission d'admission,
- Assistance à la commission d'admission (un membre du service de consultation),
- Traitement des dossiers d'admission,
- Formations externes relatives à l'autisme,
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes autistes et leurs parents,
- Personne de contact pour personnes autistes en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail,
- Participation régulière au groupe de travail « troubles de comportements » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires),
- Collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues etc.).

d. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)

- **SICR à Capellen**

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges présentant un trouble du spectre autistique (TSA), à leurs familles et aux professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour des raisons d'évolution du service et de clarté de présentation, la FAL a scindé en deux services distincts son ancien service « Evaluation diagnostique, Soutien et Formation », conventionné depuis 2004, qui est devenu dès lors les services « Evaluation diagnostique » d'une part et « Soutien » d'autre part. Au sein de ces deux services, les interventions ont été réalisées en 2022, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation à Capellen ou à Munshausen.

Le service « Evaluation diagnostique » offre des évaluations diagnostiques dont l'objectif est d'établir si une personne présente ou non un TSA à l'aide de testings spécifiques recommandés par la communauté scientifique internationale pour la pose du diagnostic, en collaboration avec un psychiatre externe.

Pendant l'année 2022, 588 familles et 5 professionnels ont fait appel à ce service.

Le service « Soutien » offre des accompagnements dans 3 grands domaines :

- la réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique,
- le service aux familles et à la personne avec TSA : formation en autisme, information sur les services existants au Grand-Duché, conseil et soutien à domicile et appui ponctuel,
- le service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information.

Pendant l'année 2022, 450 familles et 188 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

• **Service Loisirs**

Le service Loisirs propose des séjours de vacances au Luxembourg et à l'étranger adressés spécifiquement aux personnes présentant un TSA. Ils sont ouverts aux personnes TSA de tous âges qui sont encadrées par du personnel formé à l'autisme soutenu par des bénévoles, permettant d'assurer un encadrement individuel pendant les séjours.

Depuis quelques années, des weekends à destination des adultes Asperger sont également proposés, ayant différents thèmes (parc d'attraction, marché de Noël, randonnée, ...).

En 2022, 45 personnes ont pu profiter de ces séjours et weekends.

D'autre part, une offre de sport est également proposée aux enfants, adolescents et adultes avec autisme, ainsi qu'aux adultes Asperger. Des séances multisports ont lieu tous les lundis en fin de journée au hall de sport à Bridel, et des marches santé sont également organisées régulièrement.

En 2022, 66 bénéficiaires ont participé à ces activités sportives et marches.

e. Fondation Kräizbiere

Le service de rééducation fonctionnelle veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice des usagers. À cet effet sont utilisées la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail des usagers, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

Le service Suivi Psychosocial se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs-rices diplômé-es et assistants sociaux) qui assure un suivi de la personne en situation de handicap tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiere. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique que socio-professionnel.

f. Fondation Sclérose en plaques (SEP)

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la sclérose en plaques vivant et/ou travaillant au Luxembourg, ainsi qu'à leurs proches. Il propose une information sur la maladie, son traitement et sa prise en charge, des activités de rencontre et d'échange ainsi qu'une formation à des stratégies de « coping ».

Les activités peuvent comprendre :

- des consultations multidisciplinaires (infirmière, assistante sociale, psychologue, ergothérapeute, médecins spécialistes en rééducation fonctionnelle),
- un cycle de conférences (école de la SEP) à l'intention de personnes nouvellement diagnostiquées. Les conférences sont tenues par un groupe multidisciplinaire de spécialistes : médecins, infirmiers, ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne, représentants de l'ADEM, (neuro)psychologue, ...,
- l'organisation de conférences par rapport à des aspects spécifiques en relation avec la maladie,
- l'édition de dépliants, de brochures ainsi que d'un trimestriel, le « MS Kontakt »,
- des groupes de paroles pour les personnes avec la sclérose en plaques et leurs proches,
- une formation à la gestion de l'énergie,
- des ateliers d'apprentissage de techniques de relaxation,
- les activités de rencontre sous forme de visites culturelles ou d'activités de loisirs pour des personnes vivant au sud du pays (Fridays in Esch).

Enfin, le service s'adresse au grand public et permet de sensibiliser l'opinion publique aux défis de la vie avec cette maladie aux 1000 visages.

g. Foyer Eisleker Heem

En 2022, 11 personnes ont été suivies à l'extérieur du Foyer Eisleker Heem et ont profité du service « suivi », appelé le SAMO (service d'accompagnement en milieu ouvert).

Elles louent des studios ou appartements appartenant à des privés, se situant dans un rayon ne dépassant pas la demi-heure de route du Foyer.

Comme ces personnes sont toutes salariées, ce service fonctionne essentiellement après leurs journées de travail.

Ce service propose une aide à domicile, adaptée individuellement à chacun et ce, dans tout domaine jugé nécessaire selon leurs choix, leurs besoins et leurs envies. Il peut s'agir d'une aide pour les tâches administratives, le ménage, le linge, la cuisine, les sorties et activités et toutes demandes spécifiques et ponctuelles dans la limite du possible.

La présence de l'éducateur varie selon les besoins.

h. Info-Handicap

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention de l'ONO relative aux droits des personnes handicapées et du plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

L'élément-clé du travail d'Info-Handicap est la concertation et la collaboration avec ses divers partenaires aux niveaux national et international.

En 2022, l'accent a été mis sur l'organisation d'un quizz interactif avec des classes de l'enseignement fondamental, pour sensibiliser la jeunesse, les enseignants et les parents ainsi que l'opinion publique lors de la journée internationale des personnes handicapées.

Info-Handicap a également participé aux différentes réunions de la plateforme nationale pour la réduction des catastrophes.

De plus, l'association a organisé un « kick off » avec les communes et le grand public pour échanger sur les stratégies d'inclusion aux niveaux national et international et a également participé au comité de la Haute Digitalisation.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- www.info-handicap.lu
- <http://agenda.info-handicap.lu>
- <http://www.modesdemploi.lu>
- www.unokonventioun.lu
- www.eurewelcome.lu
- www.resolux.lu

Info-Handicap possède une page Facebook et une page LinkedIn.

i. Op der Schock

Le « Fräizäitservice » organise des activités de loisirs pendant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 342 activités de loisirs en 2022, dont 52 sorties à des concerts et autres sorties. Le service a également repris l'organisation de colonies de vacances : en 2022, une colonie a été organisée.

Le service « Beroden a Begleeden » est à la disposition de toute personne en situation de handicap mental et des membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives, de soutien et d'accompagnement dans le suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie. A côté des nombreuses interventions plus courtes en 2022, notamment concernant l'accompagnement dans des démarches administratives, 8 personnes ont bénéficié d'un suivi plus intensif dans les domaines du suivi médical, du logement et de la mobilité aussi que de la gestion de son temps libre. Pour 5 autres personnes, une concertation plus étroite de la prise en charge a eu lieu avec d'autres services et la personne concernée.

En 2022, le service « ressources » a suivi 13 personnes en consultation individuelle respectivement en couple, dans le cadre d'un suivi psycho-pédagogique. Les thèmes récurrents étaient notamment la vie affective et sexuelle, les relations familiales, l'estime de soi, la gestion des émotions, l'accompagnement du jeune dans son projet de vie, l'exploration des aspects cognitifs et socio-émotionnels en

développement. Depuis le deuxième semestre 2022, l'association collabore avec le Service de Rééducation fonctionnelle du Centre Hospitalier du Luxembourg. Le service ressources peut notamment bénéficier de l'expertise d'un médecin psychiatre.

j. Parkinson Luxembourg

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2013. Ses objectifs sont :

- des prestations pour personnes de tout âge atteintes de la maladie de Parkinson et autres syndromes parkinsoniens, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, le bien-être, l'intégration et de permettre la participation active des personnes concernées (cours d'exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts),
- la mise à disposition d'informations fiables permettant aux concerné-es de mieux gérer la maladie,
- la promotion d'attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique,
- la mise à disposition d'un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leur entourage,
- la mise à disposition d'un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance,
- une collaboration étroite avec le « Luxembourg Center for Systems Biomedicine » (LCSB) et la « Parkinson Research Clinic. Participation » lors de différents groupes de travail.

En 2022, 37 entretiens d'information, de consultation et d'orientation ont été réalisés. 28 personnes (concernées et aidants informels) ont participé aux activités du centre.

Le Centre (Zoom/Dahl) est fréquenté par 60 usagers réguliers, dont 42 détenteurs d'une « Activity Card ». 5 usagers réguliers du Centre sont décédés au cours de l'année 2022 et 14 usagers ne peuvent plus participer aux activités suite à des problèmes de santé. Aucune consultation psychologique n'a été demandée.

145 heures d'échange psycho-sociaux, ce qui représente 559 présences d'usagers, ont été comptées. 37 entretiens téléphoniques ont été réalisés ce qui représente un total de 13,7 heures. Tenant compte des workshops thématiques, un total de 2502 présences a été réalisé en 2022.

Un total de 681 participations aux ateliers via internet, ce qui représente 215 heures d'activité, a été compté. Les cours via Internet comprenaient principalement du Taiji, de la gymnastique et de l'orthophonie. 82 participations, égales à 27 heures, à l'orthophonie en groupe ont été comptées.

Le 10 novembre 2022, une première réunion d'information concernant les activités au nord du Grand-Duché a été organisée à Dahl, dans la commune de Goesdorf. Depuis, une moyenne de 7 personnes participe aux activités qui sont proposées tous les lundis après-midi de 14h30 à 19h00.

Les participants peuvent faire de la gymnastique avec une kinésithérapeute spécialisée du ParkinsonNet. L'activité est suivie de collations dont le but est de permettre un échange entre les participants.

Une séance de formation est également proposée, suivie d'une heure de boxe pour les jeunes Parkinsoniens.

Les effets de la pandémie et le retrait du système de transport pour le « Centre La Tulipe » ont entraîné une chute du nombre des participations. Cette situation est en voie d'amélioration mais le nombre de participations reste loin du niveau pré-pandémique.

Plusieurs catégories d'activités sont proposées aux usagers du Centre Parkinson :

- les ateliers à but thérapeutique : Parkinson Boxing, Boxing et Rencontre, entraînement actif, gymnastique douce, musculation et autonomie, rythme & mouvement, exercices d'Orthophonie en groupe, workshops « Parkinson », Nordic Walking, chants, exercices de mémoire, « souvenir & souvenir », yoga, Qi-Gong, Taiji, etc,
- les groupes d'entraide (aidants informels, Parkinsoniens, jeunes Parkinsoniens),
- les entretiens individuels (information, consultation, orientation),
- des thérapies individuelles (psychologue),
- les ateliers créatifs (décorations, bricolage, peinture méditative...),
- les activités de loisirs et d'amusement,
- des activités intergénérationnelles,
- des excursions et des vacances organisées par Parkinson Luxembourg.

k. Solidarität mit Hörgeschädigten

« Solidarität mit Hörgeschädigten » est un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2022, 87 clients, dont 13 nouveaux clients, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines sociaux et de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 232 interventions pour 29 personnes privées et 14 institutions.

l. Tricentenaire

« 321 Vakanz » est un service de voyages et loisirs pour tous.

En 2022, le service a pu réaliser 13 voyages et 15 excursions de groupe (dont 6 excursions en joëlette).

Un voyage a dû être annulé en raison d'un congé de maladie du professionnel.

Les bénévoles étaient actifs pendant toute l'année, notamment en accompagnant les clients du service lors de leurs différentes activités de loisirs. 14 accompagnements individuels de voyage ont également eu lieu (105 jours).

m. Trisomie 21 Lëtzebuerg

L'association Trisomie 21 Lëtzebuerg a pour vocation d'aider les personnes porteuses d'une trisomie 21 à mener une vie aussi indépendante et comblée que possible.

Elle a pour nouveaux objectifs de garantir un avenir professionnel et une instauration de structures d'hébergement pour adultes et seniors porteurs de trisomie 21.

L'association offre divers services de rencontre tels que des :

- ateliers de cuisine,
- activités de vacances,
- colonies de vacances,
- cours de danse,
- cours de Zumba,
- sorties ou des excursions.

Grâce à des représentations de danse démontrant le potentiel de ses membres et à la participation à la Journée mondiale dédiée à la trisomie 21, l'association vise à impacter de manière positive la perception de la trisomie 21 par le grand public.

En outre, elle offre divers services d'information :

- sensibilisation dans les écoles,
- stands d'information,
- centres de documentation,
- articles de presse.

Et propose également des services de consultation :

- présence maternité,
- consultations médicales spécialisées,
- consultations psychologiques,
- groupes de parole,
- accompagnement des familles,
- groupes parent-bébé.

n. Yolande

L'association Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au « Um Juck » à l'Institut St. Joseph et d'un lit semi-autonome au Foyer « Op de Wolleken ».

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique pour être assistés dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

Tableau : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2022							
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2022	Nombre de clients 2022	Population		Institutions, associations	Unités à spécifier 2022
				♀	♂		
ADAPTH	tous	252	696	313	383	68	162 projets de construction pour lesquels des services d'au moins une heure ont été prestés. 292 nouveaux dossiers d'aménagement du domicile pour l'assurance dépendance
APEMH	intellectuel/mental	279	1048	790	258	134	Carr Sud : 7100 h Carr Nord : 2183 h Klaro : 116 demandes, dont 89 réalisées et 34 en cours de réalisation Aktiff : 141 activités Centre Ressources Parentalité : 541 interventions UFEP : 73 EVA Liewensschoul : 24 sessions de coaching 23 workshops 30 RDVs "Peer-Support" 24 RDVs, 19 nuitées et 1 après-midi de tests et d'expérience pour habiter seul(e) dans un studio ("Schnupperwunnen")
Autisme Luxembourg	TED	304	1248	/	/	72	Centre de Loisir : 63 activités Consultations/information : +/- 7500
Coopérations	mental	365	924	/	/	0	225
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	137	1149	362	787	247	2911
Fondation Kräizbiërg	physique	255	258	100	158	70 collaborations	6943 demandes de soutien/d'information

Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	110	250	169	71	0	Fridays in Esch : 71 Consultations médicales : 8 Consultations sociales : 85 Consultations "MS Nurse" : 35 j Groupes d'entraide : 33 Consultations psychologiques : 196 Massages sonores : 21 Conférence MSL : 44 rencontres avec des personnes SEP ou leurs proches Groupe U30 : 1 Ecole de la SEP : 3 séances
Info-Handicap	tous	tous les jours ouvrables sauf entre le 26 et le 30/12	295	/	/	56	Formations données : 21 x 8 = 168 h
Ligue HMC	mental	264	698	387	312	0	Daycenter Luxembourg : 466 activités Daycenter Norden : 62 activités Life Academy : 375 heures Espace Famille : 537 interventions
Op der Schock	mental	0	66	43	26	0	342 activités de loisir 1 colonie de vacances 312 consultations spécialisées 13 personnes prises en charge
Parkinson Luxembourg	Parkinson	260	60	25	35	0	Ateliers à but thérapeutique : 642 x au Centre 238 x via Zoom 20 x à Dahl Workshops : 7 x au Centre 7 x via Zoom Activités régulières : 20 x au Centre 10 x via Zoom 4 x à Dahl Grands événements : 2 x au Centre 2 x via Zoom 1x à Dahl
Solidarität mit Hörgeschädigten	déficience auditive	246	87	44	43	111	289 consultations 232 interprétations

Tricentenaire	tous	248	150	82	68	0	14 accompagnements individuel de voyage (105 jours) 2 demandes de recherche d'accompagnateur de voyage annulées par le client 1912 h de bénévolat dans l'accompagnement de groupes 846 heures de bénévolat dans l'accompagnement individuel de loisirs 12 demandes de recherche pour des hôtels accessibles ou autres 1 demande de recherche pour un service de soins 4 aides dans l'organisation du voyage 3 recherches pour la location de matériel adapté
Trisomie 21 Lëtzebuerg	Trisomie 21	256	1026	302	724	55	27 sorties mensuelles 37 soirées "Stuff 21" 69 cours de danse 35 cours de Zumba 4 rencontres groupe parent/bébé 8 rencontres activités de vacances/ateliers divers 14 rencontres "Treffpunkt 21 - Sexuelle Bildung" 3 colonies de vacances 6 jours par an pour les consultations spécialisées 2 après-midis par mois pour les consultations psychologiques 824 appels téléphoniques/RDVs/Visites au bureau
TOTAL			7955	2617	2865	813	

7.5. Service d'assistance à domicile (SAD)

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un service d'assistance à domicile.

a. APEMH – Hébergement et Services

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le nord du pays (antenne à Hoscheid/Dickt), dans le sud (antenne à Esch/Alzette) ou encore dans deux logements communautaires au Sud. Depuis la création d'une antenne à Junglinster en mai 2022, le SAS accompagne également 7 personnes dans l'est du pays. Au 31 décembre 2022, 71 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

Les deux logements communautaires ont la particularité d'accueillir chacun 4 personnes désireuses de vivre en colocation. L'accompagnement proposé par le service est individuel. Le service propose en plus de cette prestation, une offre supplémentaire portant sur le soutien à l'organisation de la vie en communauté.

- Haus Think, Esch/Alzette (4 places),
- Haus Lalléng, Esch/Lallange (4 places).

b. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offre des « activités d'appui à l'indépendance » (AAI) à des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) par le biais de l'assurance dépendance.

Ces AAI consistent à apprendre aux personnes présentant un TSA à participer activement, à persévérer dans ou à mener à son terme la réalisation des actes essentiels de la vie, soit :

- en prévenant une diminution des capacités motrices, cognitives, psychiques,
- en entretenant ces capacités,
- en les améliorant.

Ces activités peuvent être prestées en individuel ou en groupe, sont planifiées et structurées et répondent à l'état et aux besoins spécifiques de la personne présentant un TSA.

Au total en 2022, 1 personne a bénéficié de ce service via des prestations individuelles à son domicile.

c. Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung

Le service « Berodung, Betreierung a Fräizäit » (BBF) a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap visuel (déficiences visuelles ou cécité) dans leurs habitudes de vie pour favoriser leur maintien à domicile, leur autonomie et leur autodétermination. Le service BBF attache une importance capitale à ce que chacun de ses bénéficiaires puisse être valorisé dans tous les rôles sociaux qu'il est amené à revêtir.

Son approche sociale, écosystémique et transdisciplinaire ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne. La Fondation considère davantage le handicap comme la conséquence de l'interaction entre un individu présentant une incapacité et un environnement non adapté qui entrave sa participation à la vie dans la société. Pour répondre à cette interaction problématique, le service BBF propose un encadrement thérapeutique spécialisé.

Le service d'assistance à domicile pour personnes aveugles ou malvoyantes accompagne les bénéficiaires à réaliser des actes de la vie journalière dans les domaines suivants : communication, déplacements, condition physique et bien-être psychologique, soins personnels et santé, habitation, prises de responsabilités, relations interpersonnelles, vie associative, éducation/travail, et les loisirs.

L'encadrement comprend un entraînement thérapeutique en orientation et en mobilité, un entraînement spécialisé aux actes de la vie journalière permettant aux bénéficiaires d'apprendre ou réapprendre les gestes du quotidien en tenant compte de leur handicap visuel. Les bénéficiaires sont également accompagnés lors des familiarisations avec les appareils et moyens techniques, technologiques et informatiques adaptés.

Le service loisirs & rencontres (Fräizäit) propose aux bénéficiaires différentes activités de loisirs, inclusives ou aménagées. De plus, le service BBF possède une bibliothèque sonore riche de plusieurs audiobooks mis à disposition des usagers du service.

Le service d'information dispense différents modules de sensibilisations aux écoles, organismes, entreprises ou particuliers qui s'intéressent à la déficience visuelle, à l'accessibilité ou encore aux technologies adaptées.

Le « Betreit Wunnen » est un logement semi-autonome adapté aux besoins spécifiques de personnes adultes, aveugles ou malvoyantes. Il a pour objectif de promouvoir leur autonomie personnelle et leur indépendance. Le « Betreit Wunnen » offre un encadrement professionnel multidisciplinaire et un accompagnement socio-pédagogique. Actuellement, le « Betreit Wunnen » est encadré par des professionnels du service d'assistance à domicile.

L'équipe du service BBF est composée d'éducateurs, d'un psychopédagogue, d'une kinésithérapeute et d'une instructrice en orientation et mobilité. Tous sont spécialisés dans l'accompagnement de la personne déficiente visuelle. Chaque année, l'équipe suit des formations pour se maintenir informée des évolutions pédagogiques et éducatives du métier, ainsi que de l'évolution du matériel de compensation.

d. Foyer Bamerdall Diekirch

Au cours de l'année 2022, le SAD « suivi social » a pris en charge 6 personnes, dont 5 hommes et 1 une femme, âgées entre 31 et 61 ans.

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'association (1 couple et 2 personnes seules).

1 personne habite dans son appartement et 2 autres personnes partagent un appartement.

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacune. Elles sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et peuvent participer à des activités du groupe résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend visite pour les assister, selon les besoins ou sur demande, dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques, employeurs, ...), lors de visites médicales, ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

Tableau 1 : Les services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2022						
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2022	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2022
				♀	♂	
APEMH	mental léger à modéré	287	71	39	32	574
Autisme Luxembourg	TED	304	13	1	12	1881
Coopérations	mental	251	61	25	36	Moyenne de services clients prestés par an : 1004
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	252	1	0	1	34
Fondation Lëtzebuurger Blannen-vereenegung	visuel / cécité	289	218	134	84	1950 unités d'interventions à domicile de 180 min 837 unité d'interventions thérapeutiques "orientation & mobilité" de 180 min 31 formations données pour un total de 100 h de formation 28 projets d'audit en accessibilité pour un total de 67 h 100 hs de maintenance sur les aides techniques des usagers 110 clients de la bibliothèque sonore 4678 CDs gravés 100 daisy players mis en prêt 37 activités culturelles organisées 114 activités sportives adaptées organisées 85 activités régulières pour seniors et jeunes adultes organisées
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	252	16	8	8	341
Foyer Bamerdall Diekirch	mental léger à moyen	365	7	1	6	+/- 400 visites à domicile, accompagnement pour courses, visites médicales, loisirs
Foyer Eisleker Heem	mental	365	11	5	6	623
Ligue HMC	mental	365	39	16	23	13897
TOTAL			437	229	208	

Tableau 2 : L'âge des usagers des services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2022																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	2	2	21	10	9	6	4	3	7	5	1	1	0	0	71
Foyer Bamerdall Diekirch	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	7
Autisme Luxembourg	0	0	1	2	0	3	0	3	0	4	0	0	0	0	0	0	13
Coopérations	0	1	9	9	9	13	6	8	2	3	1	0	0	0	0	0	61
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Fondation Lëtzebuerger Blannen-vereenegung	0	0	3	5	10	5	9	9	18	17	17	14	30	18	47	16	218
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	2	1	0	3	4	4	2	0	0	0	0	16
Foyer Eisleker Heem	0	0	1	2	1	2	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Ligue HMC	0	0	0	2	0	3	0	2	9	8	3	3	0	1	0	0	31
TOTAL	0	1	16	23	42	39	28	30	36	43	32	25	31	20	47	16	429

7.6. Logements semi-autonomes

- Participation financière par couverture du déficit

5 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour des logements semi-autonomes.

a. APEMH – Hébergement et Services

- Service ETAP

Le service ETAP s'adresse à des jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle légère qui souhaitent vivre de façon autonome mais n'ont pas encore de projet de vie élaboré. Au 31 décembre 2022, 4 personnes sont suivies par le service.

Le service met à disposition une maison communautaire accueillant 4 personnes.

- Haus Woiwer, Obercorn (4 places)

L'encadrement dans cette maison n'est pas quotidien.

- Maison d'accueil mère-enfant (MaME)

Il s'agit d'une nouvelle structure établie à Dudelange qui a ouvert ses portes en mars 2021.

Elle propose un accueil à trois dyades mère/enfant avec un encadrement 24h/24 et 7jr/7 assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Elle permet aux mères en situation de handicap mental de vivre au quotidien avec leur enfant tout en travaillant le lien d'attachement, les habiletés parentales, l'autonomie tout en garantissant un bon développement de l'enfant et sa sécurité.

Les trois mères et leurs enfants ont fait leur entrée durant le mois de mars 2021. Les 6 intéressés ont fréquenté durant toute l'année 2022 la maison d'accueil mère-enfant.

Une liste d'attente est dressée et est gérée en partenariat avec le Centre Ressources Parentalité qui propose un autre soutien faute de place d'accueil supplémentaire dans la structure.

b. Fondation Kräizbiere

Le service « Betreit Wunne Gasperich » s'adresse aux personnes en situation de handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés et des services pour leur permettre de profiter d'un logement autonome. Les habitations sont réparties dans le quartier « Sauerwiss », qui comprend 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie. En 2022, la Fondation Kräizbiere a acheté un appartement supplémentaire, disponible de suite, pour un nouveau résident.

c. Foyer Eisleker Heem

Le Foyer Eisleker Heem dispose d'un logement de type communautaire (LSA), où il a pu offrir en 2022 la possibilité à 3 personnes de vivre de façon plus autonome.

Le soutien régulier, mais non-permanent, d'une éducatrice leur permet d'avoir un accompagnement, une surveillance et une aide bienvenue.

En fonction de leurs capacités individuelles, ils gèrent ensemble les tâches administratives, le ménage, le linge, la cuisine, les sorties et les activités.

En 2022, un coach est intervenu pour essayer d'améliorer les relations entre 2 des personnes.

Selon les capacités d'apprentissage, certains peuvent espérer habiter un jour seul à l'extérieur du Foyer.

Ces 3 personnes ont repris leurs activités d'avant la pandémie : école du soir, Amiperas, cinéma, conférences, concerts, cours de cuisine, visites dans la famille, etc.

Tableau 1 : Les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2022								
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Places conventionnées	Total des places au 31/12/2022	Places occupées au 31/12/2022	Population		Journées de présences 2022
						♀	♂	
APEMH	mental léger	18 <	4	4	4	3	1	365
Foyer Eisleker Heem	mental	18 <	3	3	3	2	1	1054
Fondation Kräizbiere	physique	tous âges	10	10	10	5	5	3356
Ligue HMC	mental	<18	18	18	15	8	7	5540
Yolande	mental léger	tous âges	7	7	7	1	6	2242
TOTAL			42	42	39	19	20	12557

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2022																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3
Fondation Kräizbiere	0	0	0	0	1	0	0	3	1	1	3	1	0	0	0	0	10
Ligue HMC	0	0	4	1	2	3	3	0	2	0	0	1	0	0	0	0	16
Yolande	0	0	0	5	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7
TOTAL	0	0	5	9	3	5	4	3	4	1	4	2	0	0	0	0	40

7.7. Habitats autonomes sécurisés

1 organisme gestionnaire a signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour des habitats autonomes sécurisés.

- APEMH

L'habitat autonome sécurisé regroupe des maisons communautaires et appartements (résidence), qui permettent aux personnes majeures en situation de handicap intellectuel un mode de vie plus autonome. Ces logements permettent de préserver un sentiment de sécurité par la présence d'un service d'aide à domicile qui assure une permanence 24h/24. Les personnes peuvent vivre seules, en couple ou encore en colocation. Chacune des personnes bénéficie d'un accompagnement complètement individualisé en fonction de ses besoins.

En 2022, deux nouvelles résidences ont ouvert leurs portes : la « Résidence Diekirch » regroupant 2 appartements pouvant accueillir 5 personnes au total et la « WG inclusive Niedercorn » qui dispose de 4 places au total. Ce projet plus spécifique mêle des personnes avec et sans handicap intellectuel visant une vie en communauté avec un enrichissement mutuel (2 places pour personnes avec handicap intellectuel et 2 sans handicap).

Au 31 décembre 2022, l'habitat autonome sécurisé dispose de 23 places en location dont 20 sont occupées.

Tableau 1 : Les habitats autonomes sécurisés - situation au 31/12/2022								
Organisme gestionnaire	Activité agréée	Type de handicap	Classe d'âge	Total des places disponibles en location au 31/12/2022	Locataires au 31/12/2022	Population n		Unités de service prestées en 2022
						♀	♂	
APEMH Hébergement et services	Résidence Bieles	mental	tous âges	11	10	6	4	365 jours
	WG Nidderkuer			2	2	2	0	
	Résidence Diekirch			5	3	1	2	
	Haus Georges Mayer			5	5	2	3	
	Maison d'accueil mère/enfants			6	6	5	1	
TOTAL				29	26	16	10	

Tableau 2 : L'âge des locataires dans les habitats autonomes sécurisés au 31/12/2022																		
Organisme gestionnaire	Activité agréée	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans >>		Total des usagers
		♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH Hébergement et services	Résidence Bieles	0	0	3	1	2	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	10
	WG Nidderkuer	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Résidence Diekirch	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Haus Georges Mayer	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	5
	Maison d'accueil mère/enfants	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
TOTAL		2	1	8	3	4	1	0	2	2	2	0	1	0	0	0	0	26

III. Solidarité

1. Politique nationale

1.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

1.1.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

En 2013, le gouvernement luxembourgeois a adopté la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020 qui a fourni le cadre aux actions menées par le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement.

La stratégie étant venue à échéance, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé le LISER, institut de recherche public, de l'évaluation finale externe de la stratégie. Cette évaluation, qui se fait en collaboration avec les acteurs de terrain, vérifiera la mise en œuvre des actions préconisées dans la stratégie ainsi que l'atteinte des objectifs définis. Elle analysera les effets de cette mise en œuvre, en tirera des conclusions et formulera des recommandations permettant au Ministère de continuer sa lutte contre le phénomène.

Dès l'achèvement des travaux du LISER, le rapport final de la stratégie sera présenté au premier semestre 2023.

1.1.2. Structures d'hébergement conventionnées pour adultes

1.1.2.1. Structure d'urgence multifonctionnelle (y inclus l'Action Hiver)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a confié la gestion de la structure d'urgence multifonctionnelle du Findel, y inclus l'organisation de l'Action Hiver (Wanteraktioun – WAK) à l'association Dräieck asbl, partenariat associatif entre Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et Inter-Actions.

a. Action Hiver

L'Action Hiver (Wanteraktioun – WAK), qui se déroule dans la structure d'urgence multifonctionnelle au Findel, est une action humanitaire afin d'éviter que des personnes sans-abri ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid. Elle commence en général le 1^{er} décembre et se termine le 31 mars.

Du fait de sa nature humanitaire, cette action limite son intervention à une prise en charge, dans la dignité, des besoins primaires des personnes sans-abri : accueil de jour, hébergement de nuit, repas, hygiène corporelle et soutien social.

La 21^{ème} édition consécutive de l'Action Hiver a démarré de façon anticipée le 23 novembre 2021 en prévision des premières températures hivernales et a compris ainsi trois périodes distinctes : la période correspondant à l'ouverture anticipée de l'Action Hiver du 23 novembre 2021 au 30 novembre 2021, la

période usuelle du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022 et la période de prolongation en raison d'une nouvelle vague de froid du 2 avril 2022 au 5 avril 2022.

Durant la période d'ouverture de la Wanteraktioun, la structure a accueilli 1.043 personnes différentes qui ont utilisé au moins 1 des 2 services, à savoir accueil de jour et hébergement de nuit. Parmi les bénéficiaires il y avait 954 hommes et 17 garçons mineurs, ainsi que 70 femmes et 2 filles mineures.

Le bilan entier de l'Action Hiver est publié sur le site Internet du Ministère.

b. Accueil en situation d'urgence

Outre la gestion de la Wanteraktioun, l'association Dräieck asbl a également pour objectif l'accueil en situation d'urgence de structures, de personnes individuelles ou de familles, touchées par un incident imprévisible et d'une gravité telle que la structure d'accueil habituelle des personnes a été rendue soudainement inhabitable ou inutilisable, ou par un incident déclaré catastrophe ou calamité naturelle par le Gouvernement (catastrophes naturelles, humaines ou environnementales).

- Centre d'accueil covid-19

Sur décision du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN), avec l'appui de la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la Santé, un dispositif spécifique pour la prise en charge des personnes sans-abris testées positives à la Covid-19 a été ouvert dans la structure d'urgence multifonctionnelle du 8 janvier au 28 février 2022 au vu de l'évolution exponentielle du nombre de cas positifs aux variants Delta et Omicron. En raison d'une diminution des cas et des admissions, les derniers bénéficiaires ont été transférés dès le 18 février 2022 vers une autre structure d'isolement (Hôtel Marco Polo) gérée par Caritas Luxembourg pour le compte du HCPN.

L'ensemble des services œuvrant dans le domaine du sans-abrisme a pu faire admettre leurs bénéficiaires testés positifs à la Covid-19 dans le bâtiment B de la structure d'urgence multifonctionnelle. 69 personnes différentes ont ainsi été accueillies au sein du dispositif d'isolement du Bâtiment B et ont pu bénéficier de 115 consultations médicales et infirmières grâce à l'appui d'un médecin bénévole et de deux infirmières engagées dans le cadre du dispositif.

- Alerte avis de tempête très violente

Le foyer de jour de l'Action Hiver a été ouvert en continu le 18 février 2022 pour l'ensemble de la population sans-abri à Luxembourg suite à l'alerte émise par Météolux pour un avis de tempête très violente. Toutes les structures du réseau ont ainsi eu la possibilité d'y orienter leurs bénéficiaires.

- Accueil de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine

Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, sur demande du Ministère des Affaires étrangères et européennes et du Ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région, les locaux de la structure d'urgence multifonctionnelle ont été désignés pour accueillir les premiers réfugiés fuyant la guerre en Ukraine afin de pallier au besoin d'hébergement d'urgence de ces personnes en grande détresse.

Dès le 28 février, les premiers réfugiés ukrainiens ont été accueillis au niveau du bâtiment B de la structure d'urgence. 110 personnes différentes ont ainsi été accueillies et hébergées du 28 février au 31 mars 2022.

L'association Dräieck a collaboré avec l'Office national de l'accueil pour les relogements dans d'autres structures ouvertes successivement dans le pays.

- Accueil de bénéficiaires préalablement hébergés dans la structure d'hébergement d'urgence du Kirchberg (Shuk)

Dans le cadre de la guerre en Ukraine et dans un contexte de réorganisation structurelle des lieux d'accueil au Luxembourg, une partie des locaux du site du Findel a été désignée pour accueillir les bénéficiaires de la SHUK dès le 4 mars et jusqu'au 31 mars 2022. La réorientation a été décidée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes et les organisations compétentes afin d'élargir la capacité d'accueil au sein des locaux de la SHUK pour les réfugiés ukrainiens.

1.1.2.2. Haltes de nuit

Les Haltes de nuit permettent aux personnes sans-abri de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver leur linge et de prendre une collation et un petit-déjeuner. L'accompagnement par un chien y est toléré.

L'objectif est de créer des conditions favorables permettant de renouer le contact avec les personnes les plus exclues. Le public est constitué de personnes majeures qui sont à la rue, de personnes désocialisées et fragilisées qui ont vécu des années d'errance, de personnes vivant dans des squats et de personnes qui présentent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques ou des problèmes d'addiction. De cette manière, les personnes les plus vulnérables qui ne trouvent pas de place ou un encadrement adapté à leur situation dans une des autres structures existantes, pourront être mises à l'abri.

a. L'Espoir (Nuetswaach)

En avril 2017, Caritas Accueil et Solidarité a ouvert la Halte de nuit « L'Espoir » pour 10 personnes adultes sans domicile fixe à proximité de la gare de Luxembourg. En avril 2021, cette structure de bas seuil a déménagé à Bonnevoie et peut accueillir maintenant jusqu'à 18 personnes.

La Halte de nuit est ouverte tous les jours de 19h30 à 8h30 et est accessible aux personnes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par le Streetwork. Une collation et un petit déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Les personnes fréquentant « L'Espoir » ont également la possibilité de laver leurs vêtements et de prendre une douche dans les locaux du « Bistrot Courage ».

b. Halte de nuit pour femmes

En mai 2021, Caritas Accueil et Solidarité a ouvert une Halte de nuit pour femmes qui est un lieu d'accueil d'urgence à bas seuil, accessible aux femmes sans domicile fixe. La Halte de nuit est dotée de 10 places et est située dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg.

La Halte de nuit pour femmes est ouverte tous les jours de 19h30 à 9h00 et est accessible aux femmes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par le Streetwork. Une collation et un petit déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Via le service du Streetwork rattaché, les vêtements des résidentes de la Halte de nuit pour femmes peuvent être lavés si nécessaire.

L'un des 10 lits de la Halte de nuit pour femmes sert de lit d'urgence pour le service « Premier Appel » de l'asbl Inter-Actions. Ce lit est réservé aux personnes difficilement accessibles ; par exemple les personnes souffrant de troubles psychiatriques étant donné que celles-ci évitent très souvent les services d'aide existants. Les femmes concernées peuvent venir à toutes heures de la nuit, sans réservation préalable.

c. Nightshelter

En mai 2017, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ouvert la Halte de nuit « Nightshelter » qui est un lieu d'accueil d'urgence à bas seuil, accessible aux personnes sans domicile fixe. La Halte de nuit, qui est située dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg, a une capacité d'accueil normale de 9 places et peut aller jusqu'à 11 places avec 2 lits d'urgences supplémentaires réservés au service Streetwork/Bistrot social et au service Premier Appel de l'asbl Inter-Actions.

La Halte de nuit est ouverte tous les jours de 19h00 à 09h00 et est accessible aux personnes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par la permanence du Nightshelter ouverte tous les lundis de l'année. Une collation et un petit-déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Il permet aux bénéficiaires de se reposer, se réchauffer, ou encore de laver leurs vêtements.

d. Statistiques relatives aux trois Haltes de Nuit

Nom du service/Organisme gestionnaire		Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de bénéficiaires différents	
			Hommes	Femmes
Halte de Nuit « L'Espoir » / Caritas Accueil et Solidarité		189	179	10
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité		71		71
Halte de Nuit « Nightshelter » / Croix-Rouge luxembourgeoise		185	157	28
TOTAL	Nombre	445	336	109
	%	100%	75,5%	24,5%

En 2022, 445 personnes ont été accueillies, dont 336 hommes (75,5%) et 109 femmes (24,5%).

Âge des bénéficiaires									
Nom du service/Organisme		16 – 17	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	TOTAL
Halte de Nuit « L’Espoir » / Caritas Accueil et Solidarité		1	18	18	48	37	43	24	189
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité		1	5	4	14	20	18	9	71
Halte de Nuit « Nightshelter » / Croix- Rouge luxembourgeoise		0	16	21	46	44	29	20	185*
TOTAL	Nombre	2	39	43	108	101	90	53	445*
	%	0,46%	8,76%	9,66%	24,27%	22,70%	20,22%	11,91%	100%

* Y inclus 9 personnes dont l’âge est inconnu (2,02%)

La majorité des personnes accueillies avaient entre 31 et 60 ans (67,19%). 18,88% des bénéficiaires avaient moins de 30 ans. 11,91% des personnes avaient plus de 61 ans.

Nationalité des bénéficiaires					
Nom du service/Organisme		Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	TOTAL
Halte de Nuit « L’Espoir » / Caritas Accueil et Solidarité		36	97	56	189
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité		16	37	13	71*
Halte de Nuit « Nightshelter » / Croix-Rouge luxembourgeoise		39	97	49	185
TOTAL	Nombre	91	231	118	445*
	%	20,45%	51,91%	26,52%	100%

* Y inclus 5 personnes dont la nationalité est inconnue (1,12%)

20,45% des personnes accueillies dans les Haltes de nuit étaient de nationalité luxembourgeoise. 51,91% des personnes étaient issues des autres pays de l’Union européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers représentait 26,52% de la population.

1.1.2.3. Foyers d’urgence

Il existe actuellement deux foyers d’urgence : le Centre Ulysse à Luxembourg-Ville et le Foyer Abrisud à Esch/Alzette, qui sont ouverts toutes les nuits de l’année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d’hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes

de santé, conduites addictives, problèmes psychologiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Centre Ulysse dispose d'une capacité de 63 lits (18 personnes dans des petits chalets à Bourscheid (Michelau) et 45 personnes dans des chambres individuelles ou des dortoirs à Bonnevoie). Le foyer Abrisud dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de nuitées	Nombre de bénéficiaires différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse / Caritas Accueil et Solidarité	153	20.920	110	43	15.354	5.566
Foyer de nuit Abrisud / Ville d'Esch-sur-Alzette	98	5.535	80	18	4.381	1.154
TOTAL	251	26.455	190	61	19.735	6.720

En 2022, les foyers d'urgence ont connu un total de 26.455 nuitées pour 251 personnes, dont 75,7% d'hommes et 24,3% de femmes. Le taux moyen d'occupation se situe pour le Centre Ulysse à 91% et pour le foyer Abrisud à 84%.

Evolution				
Année	Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour (jours)
2018	347	28.685	95,84%	82,7
2019	319	27.313	91,25%	86,6
2020	226	24.539	81,76%	108,8
2021	271	24.394	81,50%	90,0
2022	251	26.455	87,50%	105,4

Depuis 2018, le nombre de bénéficiaires différents a sensiblement diminué. Toutefois, le nombre de nuitées a augmenté en 2022. Le taux moyen d'occupation a baissé progressivement pour connaître une chute en 2020 et 2021 due à la pandémie. Par contre, en 2022, le taux d'occupation a de nouveau augmenté pour atteindre plus de 87%, de même que la prolongation de la durée moyenne. En 2022, les bénéficiaires sont restés en moyenne plus de trois mois dans les foyers.

Durée du séjour aux foyers d'urgence						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	> 6 mois
Nombre de bénéficiaires différents	41	13	34	62	50	51
%	16,33%	5,18%	13,55%	24,70%	19,92%	20,32%

Parmi les 251 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 21,51% des personnes ne font qu'un séjour de très courte durée de moins d'une semaine (18,5% en 2021). 20,32% des personnes ont séjourné au-delà de six mois dans les foyers par rapport à 15,5% en 2021.

Souvent les bénéficiaires des foyers présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées ou le marché du logement se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent les bénéficiaires.

Âge	18 - 25	26 - 30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80
Nombre de bénéficiaires	21	17	56	66	55	27	9
%	8,37%	6,77%	22,31%	26,29%	21,91%	10,76%	3,59%

La moyenne d'âge dans les foyers d'urgence se situait à 45 ans en 2022. Les usagers âgés de moins de 30 ans représentaient 15,14% des personnes hébergées. 48,60% des clients étaient âgés entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentaient 36,26% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue/Apatride
Nombre de bénéficiaires	114	100	37	/
%	45,42%	39,84%	14,74%	/

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence en 2022 ont représenté plus d'une trentaine de nationalités différentes. 45,42% des personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, 39,84% étaient issues de l'Union européenne et 14,74% des personnes étaient originaires d'un pays tiers.

1.1.2.4. Housing First

Le concept « Housing First » (logement d'abord) permet de lutter contre le sans-abrisme en proposant aux personnes concernées un accès rapide à un logement permanent ainsi qu'une assistance intensive et multidimensionnelle et cela sans exiger que celles-ci soient « prêtes à être logées », sobres ou disposées à suivre un traitement médical, etc.

Contrairement aux formes d'hébergement de type « centre d'accueil classique » ou « logement encadré et accompagné », les bénéficiaires n'ont pas besoin de se qualifier à travers les différentes formes d'habitations (modèle en escaliers) mais peuvent emménager de suite dans un logement à eux.

a. Housing First du CNDS-Wunnen

A travers son projet Housing First, le CNDS-Wunnen propose à la personne sans-abri un habitat ordinaire en premier lieu et lui offre secondairement un soutien à sa stabilité ou réinsertion. Le projet cible un public

particulièrement marginalisé pour lequel les moyens de prise en charge traditionnels ne sont pas adaptés. Il est donc destiné exclusivement aux personnes seules sans abri, sans logement ou mal-logé de longue durée associé à une psychopathologie sévère et/ou à une dépendance (stabilisée ou non).

La collaboration entre l'utilisateur et le CNDS-Wunnen est basée sur l'offre et la demande, l'utilisateur peut ainsi choisir les services et l'intensité de l'accompagnement dont il souhaite bénéficier. Le CNDS-Wunnen peut offrir un soutien à l'aménagement, dans les démarches de la vie quotidienne, au développement personnel, au loisir ainsi que pour les démarches administratives, médicales et financières. La prise en charge est généralement à durée indéterminée.

Le CNDS-Wunnen distingue entre deux modèles de Housing First :

- Congregate Housing First : studios ou appartements regroupés dans un même bâtiment avec du personnel sur place (24 logements),
- Scattered Housing First : studios dispersés à travers le Luxembourg (3 logements, dont un où le bénéficiaire est signataire du bail).

41 adultes ont été accueillis dans le cadre du projet Housing First du CNDS-Wunnen en 2022, dont 11 femmes (26,83 %) et 30 hommes (73,17 %).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de bénéficiaires	0	3	9	5	4	20
%	0%	7.32%	21.95%	12.19%	9.76%	48.78%

Quant à la durée de séjour, 17 bénéficiaires sont logés depuis moins d'un an, 4 bénéficiaires sont hébergés depuis 1 à 2 ans et 20 bénéficiaires sont accueillis depuis plus de 2 ans. Cette longue durée s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abri de longue durée.

Âge	16 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de bénéficiaires	0	0	5	15	19	2
%	0%	0%	12.20%	36.59%	46.34%	4.88%

Quant à l'âge de la population, 5 personnes ont moins de 40 ans. 15 personnes ont entre 41 et 50 ans, 19 personnes ont entre 51 et 60 ans et 1 personne a plus de 60 ans.

En ce qui concerne les nationalités, 23 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 11 personnes sont ressortissantes de l'Union européenne et 7 personnes sont originaires d'un pays tiers.

b. Housing First pour femmes de Caritas

Depuis 2022, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conventionne un projet Housing First pour des femmes sans-abri avec l'association Caritas Accueil et Solidarité.

A partir du moment où Caritas Accueil et Solidarité est contactée par les différents services (Jugend- an Drogenhëllef, le Streetwork, la halte de nuit femme, etc) la phase de préparation est lancée et un premier contact est établi. En premier lieu, il s'agit de créer un lien avec la personne, de connaître ses besoins et

ses problématiques. Jusqu'à ce qu'un logement adéquat soit trouvé, l'équipe reste en contact régulier et continue à travailler sur la motivation de la personne concernée. Ainsi, 5 femmes ont été suivies de manière intensive en 2022.

1.1.2.5. Structures d'hébergement pour adultes

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents bénéficiaires.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les bénéficiaires, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS (CAC, HS, LEA et Foyer Nei Aarbecht)	165	103	38	10	14
Caritas Accueil et Solidarité (CAS)	127	72	55	0	0
Wunnéngshëllef	408	98	137	79	94
Ënnerdaach Asbl	152	28	49	32	43
Agence Immobilière Sociale (AIS)	2421*	574	753	590	503
Co-labor 2	16	7	3	3	3
Jongenheem LSE-Adultes	32	6	11	7	8
Maison Michels (Ville d'Esch-sur-Alzette)	11	9	2	0	0
AIS Kordall	349	60	103	93	93
LogIS (Fondation Caritas)	661	199	192	127	143
Coup de Pouce (Inter-Actions)	83	13	27	20	23
TOTAL	4.425*	1169	1370	961	924

**Pour 1 mineur, le sexe est inconnu.*

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 4.425 personnes en 2022. 1.886 enfants et 2.539 adultes différents, dont 48,15% de sexe masculin et 51,85% de sexe féminin ont été hébergés.

Durée de séjour des bénéficiaires								
Nom du service/ Organisme gestionnaire		< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois	TOTAL
CNDS		5	16	29	19	34	62	165
CAS		2	3	5	10	42	65	127
Wunnéngshëllef		0	1	17	38	76	276	408
Ënnerdaach Asbl		0	8	11	22	21	90	152
AIS		19	54	40	228	463	1.617	2.421
Co-labor 2		0	0	1	3	3	9	16
JH LSE-Adultes		0	0	0	0	0	32	32
Maison Michels		0	0	1	0	0	10	11
AIS Kordall		0	0	0	0	7	342	349
LogIS		2	2	14	18	133	492	661
Coup de Pouce		0	0	0	0	0	83	83
TOTAL	Nombre	28	84	118	338	779	3.078	4.425
	%	0,63%	1,90%	2,67%	7,64%	17,60%	69,56%	100%

87,16% des bénéficiaires restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre de bénéficiaires rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

Âge des bénéficiaires										
Nom du service/ Organisme gestionnaire		< 18	18-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61-70	> 71	TOTAL
CNDS		24	16	18	35	38	28	5	1	165
CAS		37	5	5	20	21	18	17	4	127
Wunnéngshëllef		173	46	42	58	55	26	8	0	408
Ënnerdaach Asbl		75	14	11	28	19	5	0	0	152
AIS		1093	313	150	338	326	138	49	9	2.421*
Co-labor 2		5	1	0	3	6	0	1	0	16
LSE-Adultes		15	3	3	1	6	0	4	0	32
Maison Michels		0	0	0	1	1	6	3	0	11
AIS Kordall		186	46	11	34	46	23	3	0	349
LogIS		270	81	63	110	79	29	21	8	661
Coup de Pouce		31	9	14	13	15	1	0	0	83
TOTAL	Nombre	1.909	534	317	641	612	274	111	22	4.425*

	%	43,15%	12.09%	7,17%	14,49%	13,85%	6,21%	2,52%	0.52%	100%

*Y inclus 5 personnes dont la tranche d'âge est inconnue

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever qu'une majorité des usagers, soit 62.41%, avaient moins de 30 ans. 28,34% des personnes avaient entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 50 ans représentaient 9,25 % des bénéficiaires en 2022. La moyenne d'âge était de 25,5 ans.

Nationalité des bénéficiaires						
Nom du service/ Organisme gestionnaire		Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue	TOTAL
CNDS		70	57	38	0	165
CAS		85	32	10	0	127
Wunnéngshëllef		106	134	168	0	408
Ënnerdaach Asbl		19	67	66	0	152
AIS		302	847	1.268	4	2.421
Co-labor 2		2	11	3	0	16
LSE-Adultes		7	11	14	0	32
Maison Michels		8	3	0	0	11
AIS Kordall		96	144	109	0	349
LogIS		46	1	614	0	661
Coup de Pouce		17	32	34	0	83
TOTAL	Nombre	758	1.339	2.324	4	4.425
	%	17,13%	30,26%	52,52%	0,09%	100%

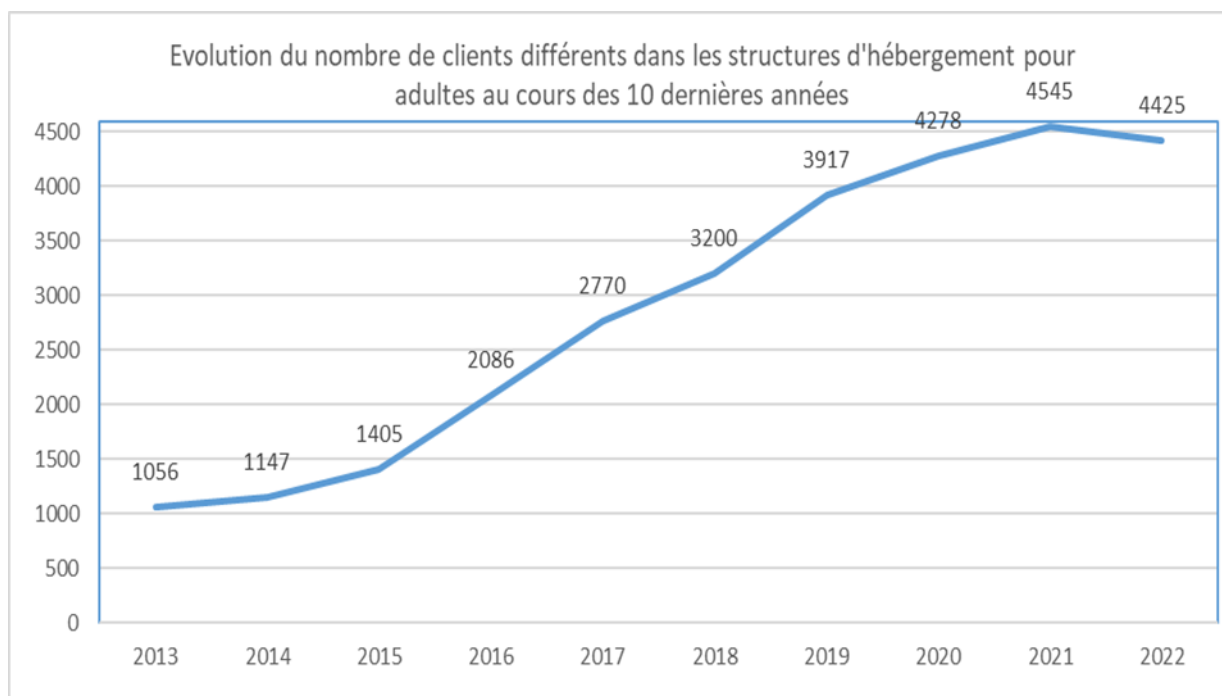
Quant à la nationalité, on constate que 17,13% des personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, alors que les autres ressortissants UE représentaient 30,26%. Les ressortissants non UE représentaient 52,52% de la population des structures d'hébergement.

Evolution dans les structures d'hébergement pour adultes au cours des 10 dernières années*					
Année	Nombre de bénéficiaires différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
2013	1.056	265	343	233	215
2014	1.147	319	363	249	216
2015	1.405	370	448	292	291
2016	2.086	532	663	444	440
2017	2.770	666	882	612	610
2018	3.200	829	959	710	689
2019	3.917	1.085	1.197	855	775

2020	4.278	1.089	1.273	968	916
2021	4.545	1186	1366	1012	972
2022	4.425*	1.169	1.370	961	924

*Le total « Nombre de bénéficiaires différents » peut légèrement différer de la somme des adultes et des enfants car le sexe est parfois inconnu au moment recensé.

Le nombre de personnes accueillies dans les structures d'hébergement pour adultes a connu une forte augmentation au cours des 10 dernières années. En effet, ce nombre a plus que quadruplé entre 2012 et 2022. Cette hausse s'explique par l'extension de l'offre au niveau des structures d'accueil, la signature de nouvelles conventions et l'augmentation des capacités d'accueil.



Contingent du nombre de logements à disposition des services d'hébergements pour adultes au 31/12/2022					
Nom de la Structure	Nombre de logements	Studios	Appartements	Maison	Colocation/chambre
CNDS Wunnen	102	63	13		26
Nei Aarbescht Foyer	12	12			
Wunnengshëllef	254	35	102	14	103
Ënnerdach commune de Differdange	34		34		
Agence immobilière sociale	620	43	318	259	
Co-labor2	7	2	4		1
Maison Michels-Esch	10	10			
Logis-Fondation Caritas	149	11	108	30	
Coup de pouce	21		16	4	1
AIS Kordall	111	1	72	38	

Caritas	74	13	52	9	
Total : 1394 logements (1227 en 2021)					

1.1.3. Recensement des personnes sans-abri

Avec la signature de la déclaration de Lisbonne en juin 2021, portant sur la création de la Plateforme européenne pour la lutte contre le sans-abrisme, le gouvernement luxembourgeois a réitéré ses engagements dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement dans toutes ses formes.

Afin de mieux déterminer les besoins en matière de lutte contre le sans-abrisme, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé Inter-Actions, association sans but lucratif, de réaliser des dénombrements physiques biannuels des personnes sans-abri au Luxembourg. Dans ce cadre, une première édition du dénombrement des personnes sans-abri a été lancée le 26 octobre 2022, dans les 24 quartiers de la Ville de Luxembourg.

L'ensemble des professionnels du terrain et des organisations reconnues pour leurs compétences dans le domaine du sans-abrisme ont été impliqués dans cette action. Le recours à ce personnel spécialisé est un élément clé pour la réussite des dénombrements étant donné que, hormis le comptage des personnes, l'objectif est de récolter des données socio-économiques afin de disposer davantage d'informations sur la trajectoire des personnes concernées pour mieux cibler des mesures en leur faveur.

Il est à noter que cette première édition du dénombrement servira de mesure étalon : elle sera évaluée en continu pour affiner le concept et l'adapter en fonction des observations et résultats du terrain, y inclus l'extension du champ d'application à d'autres villes.

Le rapport des résultats de la première édition du dénombrement des personnes sans-abri constituera une base de données nationales qui permettra au ministère de promouvoir la mise en œuvre de mesures basées sur l'évidence. Le rapport comprenant les chiffres sera publié sur le site Internet du Ministère au premier quadrimestre de l'année 2023.

1.2. Services conventionnés pour adultes

1.2.1. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail offrent des mesures d'insertion professionnelle à des personnes qui ne trouvent pas d'emploi dans l'immédiat sur le premier marché du travail.

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

a. Co-labor

Au total, 139 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2022. La moyenne d'âge de la population se situait à 43 ans. Parmi les personnes encadrées en 2022, 37% des personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

b. Schläifmillen (Inter-Actions)

En 2022, 43 hommes et 1 femme ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans (moyenne d'âge : 22 ans). Le but est de préparer les jeunes au marché de l'emploi.

c. Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)

La mission du service ACT ! consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du REVIS. Le public cible sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux.

En 2022, le service ACT ! a pris en charge l'encadrement de 528 usagers. La majorité des personnes encadrées a été de sexe masculin (67.61%). Depuis 2019, une tendance vers un « vieillissement » du public cible est à constater. Ainsi, 71% des bénéficiaires accueillis avaient plus de 30 ans au moment de leur entrée en contact avec le service et seulement 29% des personnes avaient moins de 30 ans. La moyenne d'âge se situait à 39 ans. 13,83% des personnes encadrées avaient la nationalité luxembourgeoise, 48,11% étaient des ressortissants de l'Union européenne, 35,23% étaient originaires de pays tiers et 2,83% étaient de nationalité inconnue.

d. Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)

Nei Aarbecht offre surtout des mesures d'activation dans le cadre de la loi sur le revenu d'inclusion social. A côté du travail, Nei Aarbecht offre un accompagnement social, un logement, dans la mesure du possible et selon la disponibilité, un repas sain et équilibré dans la cantine ainsi que des relations humaines stabilisantes et constructives.

Nei Aarbecht organise dans tout le pays la collecte d'objets dont les gens n'ont plus besoin et qu'ils souhaitent céder. Si ces objets tels que meubles, vêtements, porcelaines, appareils électriques, livres, ferrailles ou autres sont réutilisables, ils sont rénovés, nettoyés et réparés dans les ateliers de Nei Aarbecht. Finalement ils sont vendus dans le magasin de seconde main à un prix modeste accessible à tout le monde. Les articles non vendables sont recyclés et triés dans l'atelier de démontage. Les activités de Nei Aarbecht sont donc d'une grande diversité.

Durant l'année 2022, Nei Aarbecht a encadré au total 105 personnes.

e. Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)

Les Services de l'Entraide visent à offrir à des personnes marginalisées socialement et très éloignées du marché du travail une structure de réinsertion sociale et professionnelle avec pour but une intégration professionnelle dans le milieu normal du travail. La structure de travail fonctionne en respectant certaines valeurs ainsi que les intérêts économiques (rythme de travail, ponctualité, concurrence, productivité) afin de garder les usagers aussi proches que possible du premier marché du travail.

Les Services de l'Entraide effectuent différents travaux, entre autres dans les domaines du jardinage, de la collecte de vêtements et d'outils de cuisine et dans le domaine du tourisme. En 2022, 131 personnes (91 hommes et 40 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide.

f. Naturaarbechten (Comité National de Défense Sociale)

CNDS-Naturaarbechten s'adresse à des personnes socialement défavorisées et très éloignées du marché de l'emploi. Ces personnes, qui ne trouvent généralement pas leur place sur le premier marché du travail, peuvent acquérir une certaine autonomie par le biais de travaux assistés dans le domaine de la nature.

Une petite structure décentralisée dans le nord du Luxembourg permet aux ouvriers de travailler dans un entourage sans pression excessive et adapté à leurs capacités. Ainsi, les personnes prises en charge par CNDS-Naturaarbechten ont la possibilité de travailler dans un cadre protégé au service de la collectivité. En 2022, Naturaarbechten a encadré 21 personnes (19 hommes et 2 femmes).

g. Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)

Les objectifs de la Vollekskichen sont de proposer des remises au travail à des bénéficiaires du REVIS, difficiles et/ou impossibles à placer sur le 1^{er} marché du travail et leur garantir un encadrement psychosocial.

En 2022, la Vollekskichen a encadré 19 personnes dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 9 hommes et 10 femmes. La moyenne d'âge se situait à 38 ans.

Statistiques relatives à l'ensemble des services d'encadrement par le travail :

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	139	98	41
Schläifmillen / Inter-Actions	44	43	1
Nei Aarbecht / CNDS	105	82	23
Services de l'Entraide / CNDS	131	91	40
Naturaarbechten / CNDS	21	19	2
Vollekskichen / CNDS	19	9	10
TOTAL	459	342 (74,51%)	117 (25,49%)

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 459 personnes en 2022. La population est essentiellement masculine (74,51%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge des bénéficiaires							TOTAL
	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Co-labor	0	1	17	42	44	30	5	139
Schläifmillen / Inter-Actions	0	39	5	0	0	0	0	44
Nei Aarbecht / CNDS	0	12	24	31	14	21	3	105
Services de l'Entraide / CNDS	0	1	17	33	36	39	5	131
Naturaarbechten / CNDS	0	0	3	2	8	6	2	21
Vollekskichen / CNDS	0	0	2	3	5	6	3	19
TOTAL	0	53	68	111	107	102	18	459
%	0%	11,55%	14,81%	24,18%	23,53%	22%	0,87%	100%

La population des services d'encadrement par le travail était en moyenne âgée de 41 ans. La population de moins de 30 ans représentait plus d'un quart des personnes encadrées. Plus de 47% de la population était âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes âgées de plus de 50 ans représentaient un peu plus de 22% des bénéficiaires.

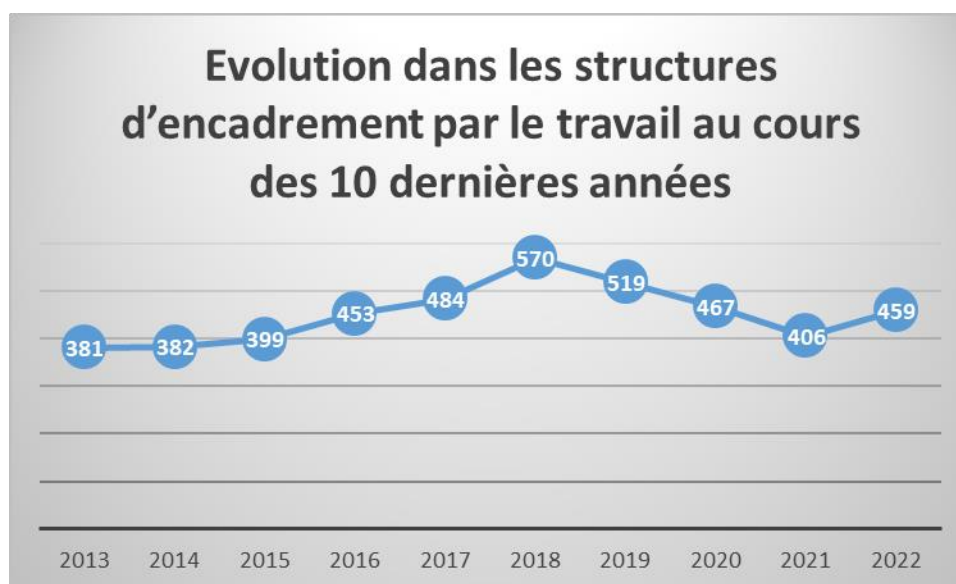
Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité des bénéficiaires			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	
Co-labor	39	60	40	139
Schläifmillen / Inter-Actions	19	13	12	44
Nei Aarbecht / CNDS	18	22	65	105
Services de l'Entraide / CNDS	41	38	52	131
Naturaarbechten / CNDS	10	5	5	21*
Vollekskichen / CNDS	3	10	6	19
TOTAL	130	148	180	459*
%	28,32%	32,24%	39,22%	100%*

**dont une personne apatride (0,22%)*

28,32% personnes suivies par les services d'encadrement par le travail était de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants issus de pays tiers (non UE) représentaient la majorité avec 39,22%, tandis que le pourcentage de personnes des pays de l'Union européenne (hors Luxembourg) s'élevait à 32,24%.

Evolution au cours des 10 dernières années			
Année	Nombre de bénéficiaires différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
2013	381	325 (85%)	56 (15%)
2014	382	320 (84%)	63 (16%)
2015	399	330 (83%)	69 (17%)
2016	453	363 (80%)	90 (20%)
2017	484	380 (79%)	104 (21%)
2018	570	464 (81%)	106 (19%)
2019	519	403 (78%)	116 (22%)
2020	467	361 (77%)	106 (23%)
2021	406	314 (77 %)	92 (23%)
2022	459	342 (75%)	117 (25%)

Le nombre de clients différents dans les structures d'encadrement par le travail a constamment augmenté jusqu'en 2018. Cette hausse s'explique par les investissements qui ont été effectués dans les structures d'encadrement par le travail. Depuis 2018, la tendance était à la baisse mais a connu une nouvelle augmentation en 2022. Au cours des années, la proportion des femmes bénéficiant des mesures de travail proposées a également augmenté et est passée de 15% en 2013 à 25% en 2022.



1.2.2. Services de suivi social

a. Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LSKO (Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Le service LSKO de la Croix-Rouge luxembourgeoise vise à garantir l'intégration des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI). L'intégration proposée par le service passe par l'accompagnement social spécialisé ainsi que par le soutien à l'ancrage local et à la construction d'un réseau.

Depuis 2021, le LSKO n'était plus en mesure de prendre en charge de nouveaux dossiers à la suite d'un dépassement de sa capacité de prise en charge. Etant donné qu'en général les BPI peuvent s'adresser aux Offices sociaux pour recevoir une aide ou une orientation/information, il a été décidé que seuls les réfugiés vulnérables pour lesquels un suivi soutenu s'avère nécessaire (fragilité psycho-sociale, traumatisme, analphabétisme, situation de santé délicate, jeunes sans revenus, ...) sont à orienter vers le LSKO à partir d'avril 2022. Les personnes désirant être accompagnées par le service, doivent témoigner d'une volonté de participation à l'action sociale.

Ainsi, après 18 mois, le LSKO a pu rouvrir ses portes à de nouveaux clients. Dorénavant, ce sont les Offices sociaux qui orientent les BPI vers le service LSKO sur base d'une demande accompagnée d'une anamnèse sociale et dans le respect de quatre critères d'orientation. Le service reste cependant accessible ponctuellement pendant ses heures d'ouverture pour tous les BPI en cas de besoin d'une orientation vers le réseau d'aide, afin de s'assurer que tout un chacun puisse accéder à l'aide sociale à laquelle il a droit.

En 2022, le service a ouvert 49 dossiers pour des personnes orientées par les Offices sociaux. Sur le même laps de temps, 214 dossiers ont été clôturés.

b. Service Aide Familiale (Arcus)

Le service « Aide Familiale » offre aux familles et aux personnes en dessous de 65 ans une aide aux tâches ménagères à court terme ou sur une période donnée comme par exemple en cas de maladie, grossesse, maladie psychiatrique, etc. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance et propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci. En 2022, 15 adultes seuls, 43 familles et 36 familles monoparentales ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant aux nationalités, 51% des usagers étaient de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union européenne représentaient 37% des personnes encadrées, tandis que les personnes provenant d'un pays tiers représentaient 12% de la population.

Quant aux motifs d'intervention du service « Aide Familiale », les cas de maladie représentaient la majorité des raisons d'intervention avec 78%. 10% des interventions du service étaient dues à une grossesse, tandis que 8% des interventions avaient pour motif le dépannage. 4% des interventions étaient occasionnées suite à des maladies psychiatriques.

c. Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)

Le Service d'accompagnement social offre un accompagnement social à long terme et en milieu ouvert à des personnes et familles présentant des problèmes sociaux lourds et un état de santé psychique et physique souvent fragilisé. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du bénéficiaire et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

Le Service d'accompagnement social a pu venir en aide à 631 ménages au cours de l'année 2022.

d. Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)

Le champ d'action du Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) se base sur la demande et les besoins des bénéficiaires dans le but de les valoriser et de les soutenir dans leurs projets personnels.

En 2022, le service a mené 1.051 entretiens psychologiques individuels dans les différentes structures de Caritas Accueil et Solidarité (CAS). 508 entretiens ont eu lieu avec des clients bénéficiant d'un logement de CAS. 467 entretiens ont été menés avec des personnes séjournant au Centre Ulysse, y compris les résidents de Michelau. 76 entretiens ont été menés avec des clients se trouvant à l'hôpital, en thérapie ou momentanément écartés des services de CAS.

e. Service Para-Chute (Caritas Accueil et Solidarité)

Depuis 2018, le service Para-Chute est conventionné avec la division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (convention entre la Ville de Luxembourg, les CFL et Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. – le Ministère conventionne un poste auprès de Caritas). Le service Para-Chute est une structure de jour à bas seuil qui s'adresse à des personnes errantes autour de la Gare de Luxembourg. Il constitue un milieu protégé où les bénéficiaires peuvent être soutenus et orientés par un travailleur social.

f. Service Premier Appel (Inter-Actions)

Le service Premier Appel d'Inter-Actions asbl va à la rencontre de personnes en détresse dans la rue en dehors des heures d'ouverture normale de la majorité des autres structures. Il soutient les personnes en couvrant leurs besoins de base (p.ex. froid, alimentation, abri, ...) et, le cas échéant, en les accompagnant vers des services spécialisés. Le service s'adresse prioritairement aux personnes sans-abri et professionnels qui sont en contact avec cette population cible.

Le nombre de personnes encadrées par le service Premier Appel en 2022 est de 657, dont 566 hommes (86%) et 91 femmes (14%). 72 personnes (11%) avaient moins de 25 ans, 229 personnes (36%) avaient entre 26 et 40 ans, 220 personnes (32%) avaient entre 40 et 60 ans et 136 personnes (21%) avaient plus de 60 ans. 152 personnes (23%) étaient de nationalité luxembourgeoise, 341 personnes (52%) étaient ressortissantes d'un autre pays de l'Union européenne et 164 personnes (25%) étaient des ressortissantes de pays tiers.

g. Service du Suivi Financier et Social – SFS (Inter-Actions)

Le service SFS a pour mission d'accompagner des personnes en situation de surendettement ou en difficultés financières et sociales. Il accompagne notamment les ménages dans la gestion de leur budget et exécute les plans de redressement signés dans le cadre de la loi sur le surendettement.

En 2022, le nombre de dossiers traités par le SFS a augmenté de 23%, passant de 78 dossiers actifs au 31 décembre 2021 à 95 dossiers actifs au 31 décembre 2022.

Le nombre de personnes encadrées s'élevait à 112 en 2022, dont 56 hommes (50%) et 56 femmes (50%).

La tranche d'âge la plus représentée reste toujours entre 41 ans et 50 ans (31%). 51 personnes (46%) étaient de nationalité luxembourgeoise, 54 personnes (48%) étaient ressortissantes d'un autre pays de l'Union européenne et 7 personnes (6%) étaient des ressortissants de pays tiers.

Chaque client est accompagné tant au niveau social qu'au niveau financier. Depuis fin 2022, le SFS, en plus des gestions financières, réalise des guidances budgétaires préventives du surendettement afin de soutenir les bénéficiaires en situation de difficultés socio-financières.

1.2.3. Services de distribution alimentaire

a. Spëndchen asbl

La centrale d'approvisionnement Spëndchen asbl organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales et est ainsi leur partenaire logistique. Les membres fondateurs sont la Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'Aarbechtshëllef asbl.

Actuellement, 8 épiceries sociales sont gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Mersch, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et à Grevenmacher), 4 épiceries sociales sont gérées par la Caritas (à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). Les 3 magasins Cent Buttek existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2022, les épiceries sociales ont comptabilisé 90.753 passages en caisse. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 24,08€. La participation demandée au client reste de l'ordre d'un tiers du prix normal.

En raison de son succès, la plateforme buttek.lu lancée pendant la pandémie pour les personnes les plus vulnérables, a été maintenue en 2022. Ainsi, les personnes concernées peuvent faire leur commande en ligne et l'enlever par la suite dans leur épicerie sociale.

Depuis la mise en place du programme opérationnel du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) en 2015, onze produits sont distribués gratuitement aux ménages bénéficiaires. En 2022, des produits ont été échangés et d'autres se sont rajoutés, de sorte que depuis l'automne 2022, 16 articles sont proposés aux personnes bénéficiaires.

Depuis octobre 2015, le Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable. A la mi-mars 2022, le Centre National de Collecte et de Tri a rencontré un énorme afflux de dons de vêtements, ceci suite à la guerre en Ukraine.

Sur l'année 2022, 492 bénévoles ont presté 2.154 heures au Centre de Collecte et de Tri. La quantité totale de vêtements triés s'élève à 193.074 kg. 25 personnes ont réalisé des travaux d'utilité collective au CNCT.

b. Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées et elle est ouverte tous les jours de l'année.

Depuis la crise sanitaire, la Vollekskichen propose des repas à emporter à ses bénéficiaires.

En 2022, la Vollekskichen a préparé un total de 23.169 repas.

Repas midi, jours ouvrables	17.291
Repas soir, jours ouvrables	900
Repas midi, week-end et jours de fête	4.479
Repas soir, week-end et jours de fête	499
Total repas 2022	23.169

En moyenne, la Vollekskichen a servi 63 repas par jour en 2022.

Evolution des repas vendus les 10 dernières années										
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des repas vendus	33 547	23 040	24 477	24 034	26 573	26 155	25 907	20 998	21.154	23.169

1.2.4. Travail social communautaire

Le ; Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail social communautaire :

a. Travail social communautaire d'Inter-Actions : Ensemble Gare/Bonnevoie

Le service « Ensemble Gare-Bonnevoie » a été lancé dans le but de favoriser la cohésion sociale des quartiers en créant un espace d'interaction interculturelle pour les différentes communautés présentes.

Par l'intermédiaire d'interventions les plus diverses, le travail social communautaire a comme finalité de promouvoir la participation de chaque individu à la vie en collectivité et de contribuer ainsi à la création d'une nouvelle dynamique sociale et culturelle entre toutes les personnes qui vivent ou/qui fréquentent le quartier (habitants, étudiants, commerçants, personnes qui y travaillent....).

Afin d'atteindre des objectifs comme la promotion de la cohésion sociale, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des processus de développement social et de la participation sociale, le service favorise la méthodologie du travail en réseau et une approche multidisciplinaire dans ses nombreuses

activités qui sont soit des interventions ponctuelles soit des projets permanents. A titre d'exemple, on peut citer : « Picasso et ses parents », les cours de langue luxembourgeoise avec garde pour enfants, l'« Urban gardening », le « Cuisinons ensemble », le « Stroossemaart » ou le « Pique-nique ensemble ».

A la suite des récents conflits géopolitiques et de l'élargissement du réseau de ses collaborateurs, le travail social communautaire du quartier s'est ouvert à des publics nouveaux comme notamment les personnes ayant fui l'Ukraine. Des ateliers culinaires ont été mis en place qui se sont mués en « porte d'entrée » à l'ensemble des autres activités du projet pour les personnes réfugiées.

Tous ces projets ont mis en évidence l'envie et le besoin de partage de tous les « habitants » du quartier.

b. Travail social communautaire d'Inter-Actions : Ensemble Quartiers Dudelange (Italie, Schmelz et Brill)

Le service « Ensemble Quartiers Dudelange » cherche à favoriser la cohésion sociale, culturelle et politique à travers des projets promouvant la tolérance et le respect de la diversité.

Pendant l'année 2022, le service a mis en place des activités diverses, tout en impliquant la participation active des habitants. Le retour vers la « normalité » était la mission que le service s'était donnée, mission qu'il a accomplie au vu du nombre des personnes qui ont visité le service (629 personnes en 2022).

Le service a ainsi proposé aussi bien des activités/projets permanents que des initiatives ponctuelles tels que l'« Intégration par le sport », le « Café des langues », le « Journal de quartier », des ateliers créatifs, le « Jardin communautaire » la bourse aux plantes, des ateliers de cuisines du monde ou encore l'initiative « Self défense 50+ ».

c. Le travail social communautaire de Caritas Jeunes et Familles : Atelier Zeralda: Mateneen gi mer eens !

L'Atelier Zeralda organise de nombreuses activités avec comme objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Pfaffenthal et des quartiers avoisinants, Clausen, Neudorf et Grund.

Les contacts sociaux constituent toujours le besoin prédominant des habitants du quartier et les projets mis en place pendant le confinement restent d'actualité. Certains ont évolué avec le temps comme le service « Bon voisinage » qui propose des aides aux habitants, notamment aux personnes âgées et/ou vulnérables. Depuis la mise en route de l'application « Hopplr », bon nombre de personnes profitent en effet de l'application pour proposer leur aide aux voisins. Entretemps, le « Stroossekaffi » s'est transformé en « Kaffisstuff ».

Le 6 mars 2022, l'Atelier Zeralda a fêté ses 40 ans. A l'occasion de cet anniversaire intitulé « Fritten a Bicher » et pour rappeler les débuts de l'Atelier Zeralda, des frites ont été distribuées gratuitement. Par ailleurs, pendant une semaine, des activités de lecture pour les enfants et les gens du quartier ont été organisées et la bibliothèque mobile a bénéficié d'un « relooking ».

d. Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg

Le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg rassemble des personnes de toutes conditions et d'horizons différents et vise à abolir la grande pauvreté et l'exclusion sociale. Au 31 décembre 2022, l'association était en contact permanent avec 50 familles (+/- 70 personnes) ayant vécu ou vivant dans

des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre de personnes solidaires engagées (alliés) s'élevait en 2022 à 27 personnes dont 9 étaient fortement impliquées dans les différents domaines d'action.

En partenariat, les alliés et les personnes en situation de pauvreté créent et développent des actions culturelles, civiques et politiques. Ces activités ont pour but de permettre aux personnes les plus pauvres de faire valoir et respecter leurs droits fondamentaux et d'apprendre à la société de les considérer comme citoyens à part entière.

En 2022, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg a organisé des activités comme notamment l'« Université populaire Quart-Monde » (UPQM), une rencontre transfrontalière ou encore le projet « Contes » qui est une première étape du grand projet « Spectacle multi-dimensionnel », une semaine d'expérimentation théâtrale et des sorties culturelles.

e. Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés) : « J'aime mon quartier »

« J'aime mon quartier » a comme mission de promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers Nord de la Ville de Luxembourg (Beggen, Eich, Dommeldange, Mühlenbach, Weimerskirch). A travers différents projets, le travail social communautaire vise à favoriser les rencontres entre les habitants et à susciter une amélioration des problèmes ou des conditions de vie des personnes habitant le quartier. L'année 2022 a été marquée par le retour à la normalité, certaines activités ont ainsi pu être reprises, d'autres ont été créées nouvellement.

La « Plaforme sociale » table ronde des associations et organisations locales a pu se réunir à nouveau en 2022. Ces rencontres demeurent une plus-value pour le quartier dans la mesure où les contacts permettent de nouvelles synergies et l'organisation d'activités communes.

En partenariat avec la Ville de Luxembourg et le Syndicat d'Initiative Eich-Dommeldange-Weimerskirch, le Café des Langues a (ré-)ouvert ses portes et a été organisé 8 fois sur l'année avec une participation moyenne de 34 personnes.

L'exposition photo « Local SheRoes » en préparation depuis 2 ans, a enfin pu être montée. Ce projet de quartier a pour objet de mettre à l'honneur des femmes habitant et/ou travaillant dans les quartiers Nord de la Ville de Luxembourg (Beggen, Dommeldange, Eich, Mühlenbach et Weimerskirch).

1.3. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Les personnes LGBTI rencontrent encore souvent des discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou à la variation des caractéristiques sexuées.

1.3.1. Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure depuis 2015 la coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI.

En 2022, les efforts continus du Luxembourg ont de nouveau été reconnus par différentes organisations internationales :

- IGLYO – le plus grand réseau de jeunes et d'étudiants LGBTIQ au Monde – a publié en mai 2022 la deuxième édition du rapport, de l'index et de la carte sur l'éducation inclusive LGBTQI (LGBTQI Inclusive Education Report and Index 2022). Il s'agit, à ce jour, de la recherche la plus complète sur l'inclusion des jeunes LGBTQI dans l'enseignement. Le Luxembourg affiche un score de 75% et se retrouve parmi les 6 pays en Europe qui mettent en œuvre la majorité des mesures recommandées par IGLYO (aux côtés de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède).
- TGEU – une organisation fédératrice regroupant 183 organisations membres promouvant les droits des personnes trans – a lancé en mai 2022 la dernière version de la carte des droits des personnes trans (Trans Rights Map) qui illustre la situation juridique dans 49 pays d'Europe et 5 pays d'Asie centrale en matière de législation spécifique aux personnes trans. Elle analyse la situation en matière de reconnaissance légale du genre ainsi que les protections existantes pour les personnes trans en matière d'asile, de crimes et de discours de haine, de non-discrimination, de santé et de famille. Le Luxembourg remplit 24 des 30 critères prévus.
- ILGA Europe – une organisation parapluie regroupant plus de 600 associations défendant les droits des personnes LGBTI en Europe et en Asie centrale – a dévoilé en 2022 la treizième édition de la « Rainbow Map ». Cet outil évalue les lois et politiques en matière d'égalité des personnes LGBTI de 49 pays européens. Les pays sont classés sur une échelle allant de 0% (violations flagrantes des droits de l'Homme, discriminations) à 100% (respect des droits de l'Homme, pleine égalité). Le classement se fait sur la base des lois et des politiques qui ont un impact direct sur les droits humains des personnes LGBTI dans sept catégories : égalité et non-discrimination/famille/crimes et discours haineux/reconnaissance juridique du genre/intégrité physique des personnes intersexes/espace de la société civile/et asile. Le Luxembourg a obtenu cette année un score de 68,30% et occupe la cinquième place du classement.

1.3.2. Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI

Depuis 2018, le Luxembourg dispose de son premier plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI (PAN LGBTI). Ce plan est le résultat d'une concertation entre dix ministères et d'une collaboration avec la société civile. Il s'agit d'un plan pluriannuel qui est structuré en huit chapitres thématiques :

1. Proposer une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants ;
2. Garantir l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
3. Assurer pour tous la jouissance effective du plus haut niveau de santé réalisable ;
4. Protéger la diversité des formes familiales ;
5. Accueil et intégration ;
6. Lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine ;
7. Assurer l'égalité des droits des personnes transgenres ;
8. Assurer l'égalité des droits des personnes intersexes.

Le plan d'action prévoit 36 objectifs et 93 actions concrètes. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a créé un comité interministériel LGBTI sous la présidence du Ministère ayant la famille dans ses attributions. A côté d'une réunion plénière, plusieurs réunions de travail

bilatérales ont eu lieu en 2022 avec les ministères partenaires participant à la mise en œuvre du PAN LGBTI et/ou avec des représentants de la société civile.

En 2022, les travaux du premier bilan intermédiaire du PAN LGBTI ont démarré en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Ce bilan intermédiaire analysera d'abord le degré d'implémentation des actions prévues au plan et se penchera ensuite sur les nécessités et opportunités d'ajuster le PAN LGBTI par rapport aux évolutions récentes du contexte politique et social.

Dans le cadre du PAN LGBTI et avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région, IMS Luxembourg a réalisé un projet FSE visant à développer une formation e-learning sur la thématique LGBTIQ dans le monde de l'entreprise. Ce projet a été réalisé en collaboration avec les partenaires de IMS et les associations œuvrant dans la thématique de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et/ou de la variation des caractéristiques sexuelles.

Pour l'édition 2022 de la journée internationale de l'égalité des familles (International Family Equality Day - IFED) qui est célébrée tous les ans au mois de mai, le Ministère, le Familljen-Center et le Centre LGBTIQ+ CIGALE ont organisé un événement pour les familles arc-en-ciel dans les locaux du Centre LGBTIQ+ CIGALE. Un nombre d'activités diverses, comme par exemple une visite guidée de la Ville de Luxembourg, ont été proposées aux familles.

Le Ministère a soutenu l'association Rosa Lëtzebuerg pour organiser au mois de juillet dans le cadre de la « Luxembourg Pride 2022 » une conférence et une table ronde sur l'activisme LGBTIQ+ en Europe. Le Ministère avait également un stand d'information le 9 juillet à la Fête des rues et a participé dans le même contexte à la cérémonie nationale de commémoration des victimes des actes LGBTIQ+phobes et à la Marche des Égalités.

En 2022, le Ministère a également soutenu l'association Intersex & Transgender Luxembourg pour organiser une série de conférences, de formations et de tables rondes sur les thématiques de la transidentité ainsi que sur l'intersexuation et la variation des caractéristiques sexuelles.

En collaboration avec la société civile, le Ministère a continué les travaux d'élaboration d'un site internet sur la thématique de la transidentité et de la non-binarité, qui sera lancé au cours de l'année 2023. L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique et d'informer les personnes transgenres et les personnes non-binaires et leur entourage sur la situation au Luxembourg.

Finalement, le Ministère a participé à la célébration du 20e anniversaire du centre LGBTIQ+ CIGALE qu'il conventionne depuis ses débuts en 2002.

1.4. Aides financières octroyées par la division Solidarité

1.4.1. Catastrophes naturelles

Le Conseil de Gouvernement a décidé de déclarer l'état de catastrophe naturelle et d'organiser une action de solidarité en vue de parer aux dépenses de première nécessité des personnes sinistrées suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021. Le délai pour l'introduction des demandes d'une aide financière ayant été prolongé jusqu'au 15 mars 2022, de nombreux dossiers ont été traités et clôturés durant l'année 2022.

La commission des secours sociaux demandés à la suite de catastrophes naturelles s'est réunie à 9 reprises en 2022 pour analyser les demandes et pour prendre des avis y relatifs. En 2022, 359 demandes ont pu être clôturées.

En 2022, 253 ménages privés se sont vus accorder des aides financières par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un montant total de 3.857.262 €.

Pour 106 ménages, aucun secours n'a pu être alloué pour différentes raisons : franchise dépassant le montant des dégâts (38), prise en charge de la totalité des dégâts éligibles par l'assurance (33), dégâts non-éligibles pour recevoir une aide financière (25), retrait de la demande (8) ou transfert de la demande au Ministère de l'Economie (2).

Au total, 672 demandes d'aide financière suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 ont été introduites. Jusqu'au 31 décembre 2022, 477 ménages privés se sont vus accorder des aides financières pour un montant de 7.759.783 €. Pour 179 ménages, aucun secours n'a pu être alloué pour différentes raisons : dégâts non-éligibles pour recevoir une aide financière (58), franchise dépassant le montant des dégâts (56), prise en charge de la totalité des dégâts éligibles par l'assurance (52), retrait de la demande (10) ou transfert de la demande au Ministère de l'Economie (3). 16 dossiers ne sont pas complets et n'ont donc pas encore pu être clôturés au 31 décembre 2022.

1.4.2. Secours urgents et cotisations de la sécurité sociale

Dans des situations urgentes et afin de débloquer rapidement une situation, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande est parfois amené à mettre à disposition des aides financières ponctuelles subsidiaires permettant aux personnes concernées d'être hébergées en urgence ou s'acheter de la nourriture.

Pendant l'exercice 2022, une personne a bénéficié d'une prise en charge de ses cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 1.156,47€.

1.4.3. Placement à l'étranger

Quant à la participation financière du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux placements à l'étranger, 2 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché. La participation du Ministère aux frais de placement de ces adultes était de 89.263,03 € en 2022.

1.4.4. Rapatriements

La division Solidarité a été sollicitée pour 7 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation de détresse à l'étranger.

Deux rapatriements ont nécessité une prise en charge financière de la part du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un montant total de 437,39 €.

1.5. Surendettement

Au Grand-Duché de Luxembourg, le surendettement est défini comme l'impossibilité manifeste de « faire face à l'ensemble des dettes non professionnelles exigibles ou à échoir ». Afin de permettre aux personnes concernées de redresser leur situation financière et de pouvoir mener « une vie conforme à la dignité humaine », la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement met en place une procédure de règlement collectif des dettes.

La procédure de règlement collectif des dettes comporte trois phases :

1. phase du règlement conventionnel des dettes (devant la Commission de Médiation en matière de surendettement) ;
2. phase du redressement judiciaire (devant le juge de paix) ;
3. phase du rétablissement personnel (devant le juge de paix).

La première phase, devant la Commission de Médiation en matière de surendettement, est appelée « phase du règlement conventionnel des dettes ». Les efforts de règlement à l'amiable du débiteur envers ses créanciers sont censés permettre au débiteur de rembourser ses dettes aux créanciers à l'aide d'un plan de règlement conventionnel d'une durée maximale de 7 ans proposé par la Commission de Médiation en matière de surendettement.

En date du 31 décembre 2022, 673 dossiers sont enregistrés au répertoire électronique qui a été créé par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure.

Les 673 dossiers inscrits au répertoire électronique au 31 décembre 2022 se rapportent aux trois phases de la procédure de règlement collectif des dettes :

- phase de règlement conventionnel : 560 dossiers (83%) ;
- phase de redressement judiciaire : 73 dossiers (11%) ;
- phase de rétablissement personnel : 40 dossiers (6%).

Le juge de paix a prononcé la clôture du rétablissement personnel dans 30 des 40 dossiers se trouvant dans la phase de rétablissement personnel.

Quant aux 560 dossiers se trouvant dans la phase de règlement conventionnel, 369 dossiers (66%) sont inactifs pour différentes raisons :

- refus d'admission par la Commission de médiation (126) ;
- remboursement total pour solde de tout compte du plan de règlement conventionnel (102) ;
- échec de la phase de règlement conventionnel sans que le débiteur ait fait une demande au juge de paix pour entrer dans la phase de redressement judiciaire (62) ;
- abandon de la procédure par le(s) débiteur(s) (49) ;
- création d'un nouveau numéro de dossier suite à la séparation d'un couple (13) ;
- révocation de l'admission ou du plan de règlement conventionnel car le débiteur ne s'est pas tenu à ses engagements pris dans le cadre de la procédure de règlement collectif des dettes (12) ;
- création d'un numéro de dossier par erreur ou suite à un problème informatique (5).

Parmi les 191 dossiers actifs de la phase de règlement conventionnel, 26 dossiers sont en cours d'admission au 31 décembre 2022. 36 dossiers ont été admis et sont en attente d'une proposition de plan. Pour 15 dossiers, un moratoire des paiements est en cours. Un plan de règlement conventionnel a été mis en place pour 114 dossiers.

1.5.1. Commission de Médiation en matière de surendettement

En 2022, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé 10 fois. Elle a pris 221 décisions concernant les dossiers de surendettement, donc 22 décisions en moyenne par réunion.

62 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2022 :

- au 31 décembre 2022, 23 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité,
- pour 2 dossiers, la demande a été retirée par les débiteurs avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité,
- la Commission de Médiation a statué sur l'admission de 37 dossiers en 2022. Parmi ceux-ci, 34 dossiers ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 3 dossiers n'ont pas été admis.

En considérant uniquement les dossiers admis en 2022, 3 dossiers ont fait l'objet d'un plan de règlement conventionnel. Pour 2 dossiers, la mise en place d'un moratoire de paiement a été décidée. Au 31 décembre 2022, 29 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de règlement conventionnel.

1.5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2022, deux nouvelles conventions ont été signées portant sur un montant total de 9.347 € et le Fonds a récupéré la somme de 13.246 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

1.5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plan de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions asbl et par la Ligue Médico-Sociale. Les SICS n'interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la justice de paix.

En matière de prévention du surendettement, les SICS ont donné des cours et des séances de sensibilisation sur la problématique du surendettement. Ils ont participé également à différents groupes de travail nationaux et internationaux sur le thème de la prévention du surendettement. Les deux services ont sensibilisé le public à la problématique du surendettement par le biais d'émissions radio- et/ou

télédiffusées et ont régulièrement fourni des informations à la presse écrite. Ils ont également mis en place différents outils de prévention qui peuvent être consultés sur les sites internet www.dettes-net.lu et www.ligue.lu/service-dinformation-et-de-conseil-en-matiere-de-surendettement.

En 2022, les SICS ont enregistré 3.342 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 282 personnes ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2022. Parmi ces personnes, environ un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 62 demandes d'admission en 2022, dont 2 ont été retirées avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 60 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2022 correspondent à 69 débiteurs. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 31 demandes d'admission pour 34 débiteurs en 2022, tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 29 demandes d'admission pour 35 débiteurs.

En analysant le profil des 69 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est quasiment égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (11%). La majorité d'entre eux a entre 31 et 50 ans (54%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent 35% du public cible.

38% des débiteurs ont la nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 46% des débiteurs, tandis que 16% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers. Quant au statut professionnel, 32% des débiteurs bénéficient du revenu d'inclusion sociale (REVIS). 30% des personnes surendettées ont le statut de salarié, 13% sont pensionnées ou invalides et 12% n'ont pas de statut professionnel. Les chômeurs indemnisés représentent 7% des débiteurs, tandis que 4% sont employés au sein de la fonction publique. 2% des personnes surendettées travaillent de manière indépendante.

Concernant la composition de ménage, 56% des personnes concernées habitent seules, 20% des débiteurs vivent en famille monoparentale et 18% vivent en couple et ont des enfants. 6% sont en couple, mais n'ont pas d'enfants.

62% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 12% des ménages ont un enfant à charge, 18% ont deux enfants à charge et 7% ont trois enfants à charge. 1 % des ménages ont quatre enfants à charge. Au total, 45 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2022.

Quant à l'état civil, 33% des débiteurs sont divorcés ou séparés, 32% sont célibataires, 31% sont mariés et 4% sont veufs.

1.6. Formation

1.6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est une formation professionnelle en cours d'emploi s'étalant sur deux ans, qui est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999 instituant une formation aux fonctions d'aide socio-familiales. Elle est organisée conjointement avec le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Au cours de l'année 2022, 2 nouvelles formations ont débuté au Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) à Ettelbruck et à Esch-sur-Alzette.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a enregistré 82 nouvelles demandes (10 hommes et 72 femmes) en 2022. 49 personnes (9 hommes et 40 femmes) étaient inscrites sur la liste d'attente à la formation d'aide-socio-familiale fin décembre 2022.

En outre, 3 sessions d'examen et 1 session d'examen de rattrapage ont été organisées. 48 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 34 réussites (71%), 10 ajournements (21%) et 4 refus (8%).

Au total, 93 personnes suivaient la formation d'aide-socio-familiale fin décembre 2022, 1^{ère} et 2^{ème} année confondues.

1.6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation d'un lycée. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Afin de soutenir les jeunes à la recherche d'un lieu d'apprentissage, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région prévoit un remboursement des indemnités pour la 2^{ème} et la 3^{ème} année d'apprentissage aux associations concernées. Pour l'année 2022, les indemnités d'apprentissage de 29 élèves se trouvant en classe de 3^{ème} et de 97 élèves en classe de 2^{ème} ont été prises en charge par le Ministère.

Les dépenses se stabilisent actuellement à un haut niveau pour attendre un budget de 966.337,77 € en 2022.

1.7. Observatoire des politiques sociales

La loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) a instauré un Observatoire des politiques sociales placé sous l'autorité du ministre ayant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans ses attributions.

Les missions de l'Observatoire, prévues à l'article 38 de la loi précitée, sont :

- la proposition d'études et d'analyses quantitatives et qualitatives en matière de politiques sociales ;
- la conception et la mise en œuvre d'actions pour évaluer des politiques sociales ;
- la réalisation de bilans intermédiaires et de travaux de synthèse ;
- l'établissement de comparaisons internationales.

L'Observatoire est composé d'un représentant d'un organisme spécialisé en matière de recherches socio-économiques ainsi que de représentants des ministères œuvrant dans le domaine des politiques sociales.

En 2022, l'Observatoire des politiques sociales s'est réuni à deux reprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux et plus spécifiquement de l'objectif européen de réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions à l'horizon 2030, l'Observatoire a finalisé les travaux de rédaction d'une contribution

du Luxembourg à l'objectif européen. A cette fin, il s'est adjoint le concours d'experts du LISER en matière d'indicateurs sociaux.

Par ailleurs, l'Observatoire a entamé une réflexion sur le phénomène du taux de non-recours aux prestations sociales au Luxembourg, sujet qui sera approfondi en 2023.

1.8. Offices sociaux

En 2022, la contribution financière totale prévue pour les 30 offices sociaux a été d'environ 24,25 millions euros. Aux termes de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, l'Etat et les communes prennent en charge à parts égales le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 165.09 postes de personnel, dont 112.54 postes d'encadrement social et 52.55 postes administratifs.

1.8.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2022, les 30 offices sociaux ont été contactés par 19.329 personnes (18.500 en 2021).

La majorité des personnes qui se sont adressées à un office social ont entre 30 et 50 ans (42,12%), dont 20,38% dans la catégorie d'âge de 30 à 40 ans et 21,74% dans la catégorie d'âge de 40 à 50 ans. 17,45 % se trouvent dans la tranche d'âge des 50 à 60 ans. 34,24 % des demandeurs se répartissent sur les autres tranches d'âge. Des informations pertinentes manquent pour quelques 6,19 % des demandeurs.

Au niveau des nationalités, 28,51 % des demandeurs sont luxembourgeois, 23,10% sont portugais, 4,40% ont la nationalité française, 3,99% sont syriens et 3,75% sont italiens. Les autres nationalités (33,85%) représentaient 2% ou moins de 2% chacune. Pour 2,4% des demandeurs, des données pertinentes font défaut.

52,50% des clients de l'office social sont de sexe féminin et 47,44 % sont de sexe masculin, pour 0.06 % les données manquent.

1.8.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2022, les 30 offices sociaux ont alloué des secours financiers non remboursables pour un montant total de 4.338.702,29 €. Ceci représente une augmentation de 522.442,29 € (+ 13,69%) par rapport à 2021. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et à moitié par les communes.

Source: SIGI	Compte provisoire (janvier 2022)	Pourcentage
Aides exceptionnelles	11.736,27 €	0,27 %
Aides financières divers n/a	469.521,88€	10,82 %
Aides besoins quotidiens	497.215,03€	11,46 %
Frais administratifs	70.857,80 €	1,63 %

Aides ménages (électricité, mazout, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.354.931,04 €	31,23 %
Secours humanitaire urgent	14.696,50 €	0,34 %
Santé	772.606,01 €	17,81 %
Logement	1.147.137,76 €	26,44 %
TOTAL	4.338.702,29€	100,00 %

Les frais de ménage qui comportent entre autres les frais d'énergie et les frais de l'alimentation représentaient plus de 31 % des aides accordées. Dans cette catégorie, l'aide alimentaire dominait avec un montant de 1.026.830,55 €. La majorité des catégories des secours financiers ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 (aides exceptionnelles, aides besoins quotidiens, aides ménages, secours humanitaire urgent, santé et logement). Les dépenses globales affichent une augmentation de plus de 13% par rapport à 2021.

Les besoins élémentaires de santé représentaient un peu plus de 17% des frais. Les secours humanitaires urgents de 14.696,50 € ont entièrement été pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

1.8.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)

Avances récupérables - Source SIGI	Dépenses	%
Caisse Nationale d'Assurance Pension	21.961,07 €	30,53 %
Curateur	0 €	0
Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)	49.968,92 €	69,47 %
Total Avances récupérables	71.929,99 €	0,63%
Avances remboursables - Source SIGI		
Caisse nationale de Santé	1.194.738,77 €	10,55 %
Bénéficiaires	2.386.597,02 €	21,07 %
Caisse nationale des prestations familiales	586.286,47 €	5,18 %
Fonds national de solidarité	445.306,51€	3,93 %
Gestion	5.659.855,07 €	49,98 %
Tiers payant social	628.411,38 €	5,55 %
Tiers payant social déchargé (remb. Min. Santé)	388.854,77 €	3,43 %

Précarité énergétique (avances)	0 €	0
Précarité énergétique déchargé (remb. MECDD)	0€	0
Cautionnement	35.210,88 €	0,31 %
Autres	0 €	
Total Avances remboursables	11.325.260,87€	99,37 %
Total Avances récupérables/remboursables	11.397.190,86 €	100%

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Le montant total des avances accordées est d'environ 5.737.335,79 € (+21,43%). La majorité des personnes demandant de l'aide à un office social rembourse l'aide financière accordée par la suite.

Les offices sociaux ont presté des gestions financières d'un montant total de 5.659.855,07 € en 2022.

Les secours financiers constituent seulement une partie mineure des tâches des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-monétaires, comme notamment les conseils, les renseignements et les guidances socio-éducatives.

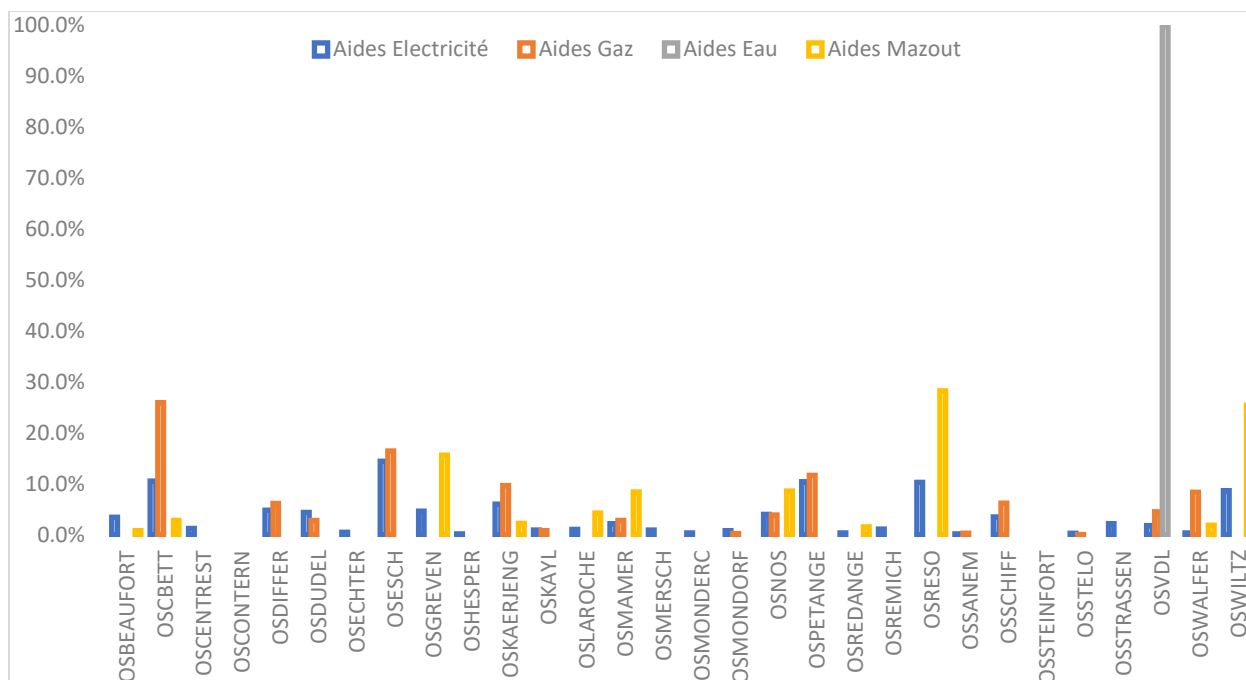
1.8.4. Formation continue

En collaboration avec l'Institut National d'Administration Publique, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a travaillé de concert avec les offices sociaux sur les besoins en formation continue des professionnels.

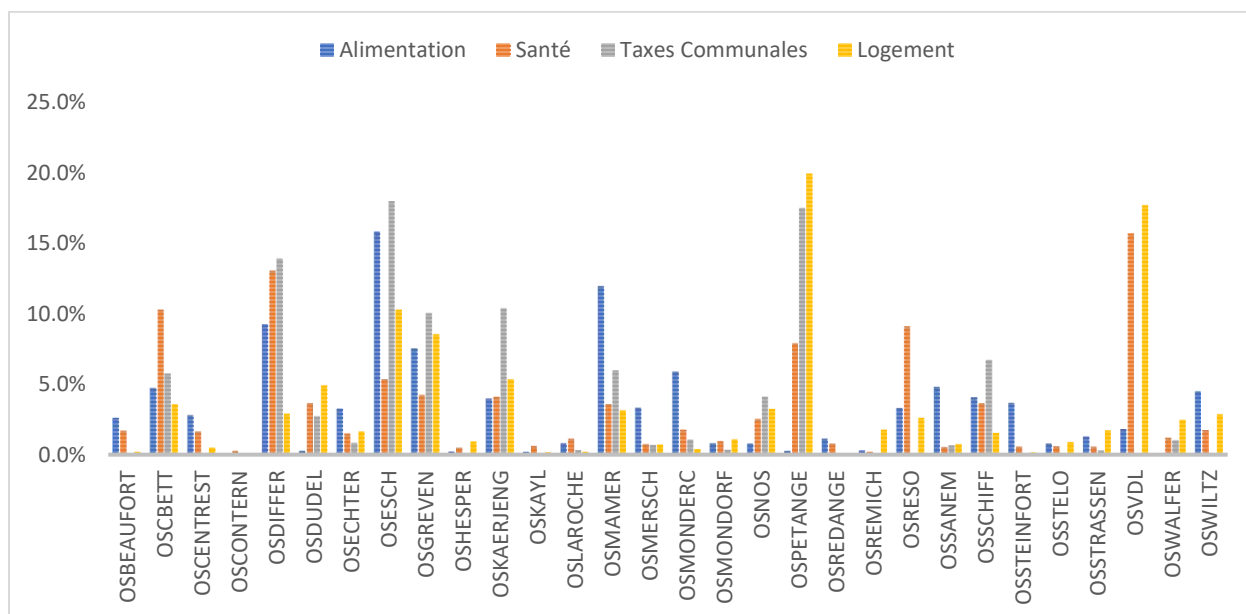
La formation « Les maladies psychiques - un défi pour les travailleurs sociaux » a connu un franc succès. En tout, elle a été dispensée cinq fois en 2022 afin de répondre à toutes les demandes.

1.8.5. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

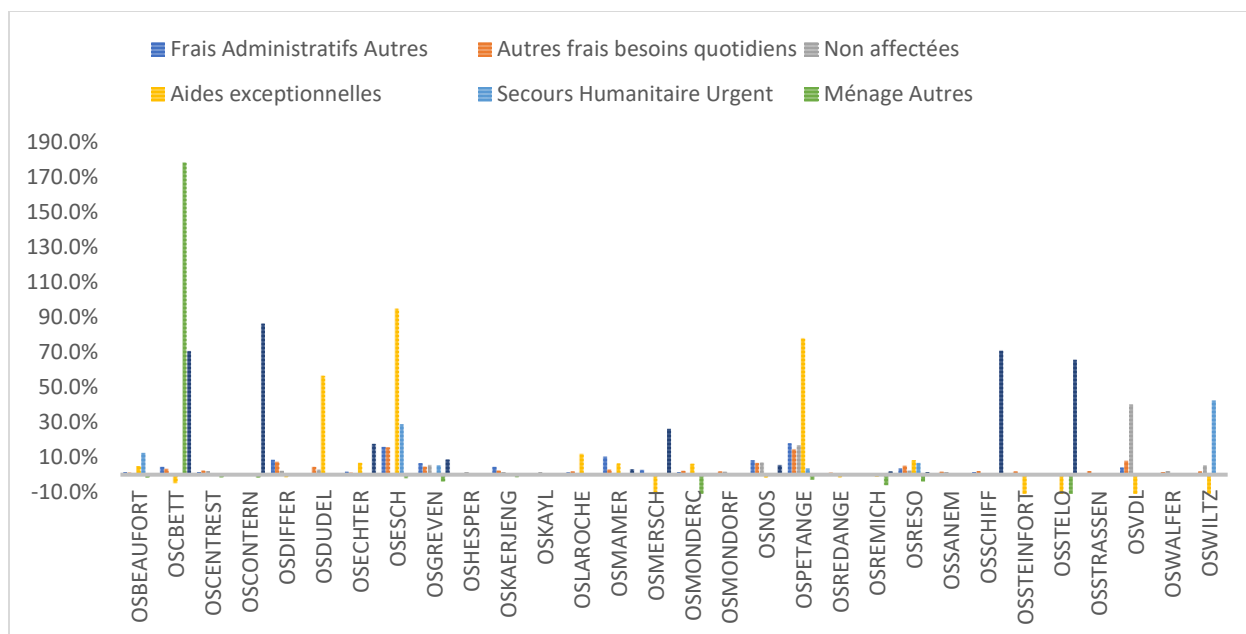
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais ont constitué des dépenses importantes dans le budget des ménages.



Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, pour frais de santé, pour les taxes communales et logement par office social.

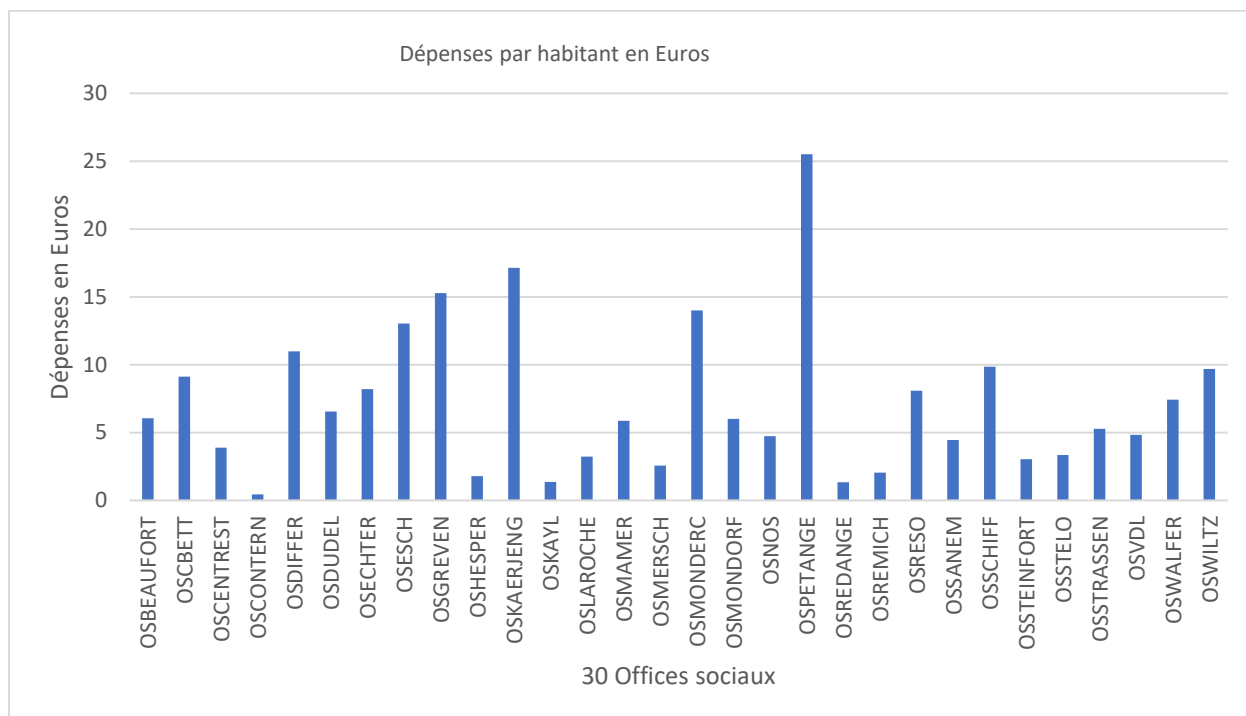


Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



Les chiffres négatifs s'expliquent par le fait que les offices sociaux ont reçu des remboursements de bénéficiaires, pour des aides financières remboursables, pour lesquelles le conseil d'administration avait déjà accordé une décharge.

1.8.6. Dépenses des 30 offices sociaux par habitant en Euros



2. Politique internationale

2.1. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

2.1.1. Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) au Luxembourg

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plateforme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, de l'asbl « den Cent buttek », de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer » ainsi que de représentants de l'autorité de gestion du FSE.

En 2022, la plateforme de collaboration a eu des échanges de vue sur les thèmes suivants: le bilan régulier concernant la distribution des produits FEAD aux bénéficiaires finaux, les produits à adjudiquer en lien avec la rareté de certaines denrées alimentaires et l'évolution des prix sur les marchés, l'organisation d'un deuxième marché public, la planification, la réalisation et les résultats de la deuxième enquête auprès des bénéficiaires finaux, les dispositions du nouveau Fonds « FSE plus 2021-2027 » concernant l'aide aux personnes les plus démunies et la transition vers le nouveau programme.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre de l'année 2021, envoyé en juin 2022 à la Commission européenne, que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 240.239,02 € pour l'acquisition de l'aide alimentaire et à 102.291,53 € pour l'acquisition des biens matériels de base.

Les produits alimentaires distribués en 2022 étaient l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon. En automne, le café et les conserves de légumes sont venus compléter la gamme des produits. A la fin de l'année, la plateforme FEAD a décidé d'éliminer le café en raison des retours des bénéficiaires.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués étaient le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice et le gel douche. Fin 2022, le produit vaisselle et le produit lessive ont été ajoutés.

Au Luxembourg, 13.471 personnes (5.643 ménages), dont 3.856 enfants, ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2022.

TNS-ILRES avait été chargé pour réaliser la deuxième enquête auprès des bénéficiaires finaux. En conclusion, il a été constaté que l'aide FEAD est appréciée par les ménages bénéficiaires.

Au début de l'année 2022, les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont tenu leur réunion d'échange annuelle avec les représentants de la Commission européenne. Les discussions ont porté sur les sujets suivants : l'audit réalisé, les adaptations réalisées pour faire face à la pandémie au niveau des différents points de distribution, l'enquête à réaliser en fin de parcours du programme auprès des bénéficiaires finaux et la mise en œuvre physique et financière du FEAD au Luxembourg.

Le Ministère a également participé à plusieurs visio-conférences organisées par la Commission européenne sur le FEAD et le cadre de mise en œuvre du Fonds « FSE plus ».

2.1.2. Audit par la société KPMG

En 2022, l'Inspection générale des finances, autorité d'audit du FEAD, a mandaté la société KPMG pour effectuer une revue des systèmes de gestion et de contrôle sur base des procédures définies et une vérification des changements par rapport à l'audit de la période précédente.

2.2. Comité de la protection sociale (CPS)

La division Solidarité est représentée au sein du Comité de la protection sociale. Le Comité de la protection sociale, institué par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est un comité consultatif de l'Union européenne, dont les travaux sont destinés aux ministres réunis au sein du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO).

Dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination, ce Comité a pour mission:

- de suivre la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les Etats membres et dans l'Union ;
- de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats membres et avec la Commission ;
- de formuler des rapports/avis dans le domaine social.

En 2022, les principaux thèmes abordés par le Comité étaient:

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations spécifiques adressées aux Etats membres, ainsi que la recommandation concernant la politique économique de la zone euro, dans le cadre du « Semestre européen » ;
- le rapport annuel de l'année 2022 intitulé « Review of the Social Protection Performance Monitor and developments in social protection policies ». Ce rapport suit l'évolution de la situation sociale dans l'Union européenne et identifie les réformes des politiques sociales dans les Etats membres. Il donne également un aperçu des résultats des échanges thématiques et des revues par les pairs (peer reviews) menées par le Comité au cours de l'année écoulée ;
- l'échange de vue avec les partenaires sociaux et la société civile dans le cadre de l'examen annuel de la croissance ;
- la rédaction d'un avis sur le processus de fixation des objectifs nationaux à l'horizon 2030 dans le cadre du Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.

La division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du Ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour la réalisation des contributions à remettre au secrétariat du Comité de la protection sociale.

2.3. Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen

La division Solidarité a contribué au Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen, notamment par la rédaction d'une section dédiée aux mesures prises pour mettre en œuvre les principes du Socle européen des droits sociaux (objectif « pauvreté ») ainsi qu'au suivi des progrès réalisés dans la

mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 1 qui vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ».

Pour de plus amples informations, la contribution peut être consultée sous l'adresse suivante :

<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/04-avril/29-pnr-psc/programme-national-de-reforme-2022.pdf>

2.4. Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (European Platform on Combatting Homelessness – EPOCH)

Le Ministère est membre de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, mise en place en 2021 dans le cadre de la signature de la « Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme » par les Etats membres de l'Union européenne.

L'objectif de la Plateforme est de soutenir l'apprentissage mutuel des décideurs politiques et des praticiens en exploitant les possibilités de financement de l'UE, promouvant les bonnes pratiques et renforçant le suivi de l'exclusion liée au logement en vue de mettre fin à l'exclusion liée au logement d'ici 2030.

En 2022, le Ministère a participé à 4 réunions de la Plateforme. Les principaux thèmes abordés étaient la prévention du sans-abrisme, le phénomène du sans-abrisme face aux diverses crises au sein de l'Europe, l'accès des Etats membres aux possibilités de financement, les échanges de bonnes pratiques ainsi que les dénombrements des personnes sans-abri et le suivi des données en la matière.

2.5. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Le Luxembourg s'engage au niveau européen et international à faire progresser les droits des personnes LGBTI. Ainsi, Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration a rencontré le 16 juin 2022 la Commissaire européenne à l'Égalité Madame Helena Dalli pour échanger sur la Stratégie de l'Union européenne pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025 et la protection des personnes LGBTI au sein de l'Union européenne. Madame le Ministre a aussi rencontré dans le cadre de la campagne « écrire pour les droits » de Amnesty International deux activistes transgenres originaires du Paraguay pour échanger sur la situation des personnes transgenres au Paraguay et au Luxembourg.

2.5.1. Représentation auprès du Conseil de l'Europe et auprès de la Commission Européenne

La division Solidarité représente le Luxembourg au sein du Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI (European Focal Points Network - EFPN) auprès du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le Ministère a participé virtuellement à la table ronde annuelle pour échanger sur les thématiques actuelles avec les autres Etats membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ainsi qu'à la conférence « IDAHOT+ Forum 2022 » qui a eu lieu le 12 mai 2022 à Limassol, Chypre.

En 2022, le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) auprès du Conseil de l'Europe a créé un nouveau groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (GT-ADI-SOGI) au sein duquel le Luxembourg est représenté par la division Solidarité. Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises et a rédigé un premier rapport d'examen thématique sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur la thématique de la reconnaissance juridique du genre en Europe.

La division Solidarité représente le Luxembourg également auprès de la Commission européenne. Faisant suite à la publication fin 2020 de la première stratégie de l'Union européenne pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025, un sous-groupe sur l'égalité LGBTIQ a été instauré auprès du Groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. En 2022, le sous-groupe a finalisé et publié des lignes directrices pour les stratégies et plans d'action visant à renforcer l'égalité des personnes LGBTIQ.

IV. Personnes âgées

1. La politique gouvernementale pour les personnes âgées

La politique en faveur des personnes âgées, telle qu'elle est mise en œuvre par le Ministère de la Famille et de l'Intégration conformément au programme gouvernemental, se base sur une conception positive du 3^e âge dont la promotion du dialogue intergénérationnel, la lutte contre l'isolement social, un contrôle de qualité des activités, services et structures pour les personnes âgées, le développement de nouveaux concepts de vie, l'intégration des personnes âgées non-luxembourgeoises, l'encadrement, le soutien et la formation des familles, de même que la formation des professionnels.

Au cours des dernières années, le secteur des personnes âgées a connu de grandes évolutions. La croissance de la population résidente et la transition démographique a fait en sorte que le nombre de personnes âgées n'a cessé d'augmenter. Ainsi, l'espérance de vie se situait en 2014 à 85,0 pour les femmes et à 80,5 pour les hommes⁵.

Elle est passée, en 2019 à 87,5 pour les femmes et 84,1 pour les hommes. L'espérance de vie va continuer à augmenter pour atteindre en 2050 les 90,4 pour les femmes et 87 pour les hommes⁶.

Alors qu'actuellement +/- 9.000 personnes atteintes d'une démence vivent au Luxembourg, ce chiffre va plus que se doubler pour atteindre > 19.000 individus touchés par une forme de démence en 2050⁷.

L'accord de coalition 2018-2023 réaffirme l'engagement du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région de mettre en œuvre une politique d'accompagnement et de prise en charge dans le plus grand respect de l'autonomie et de la dignité de la personne âgée.

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA) s'est réuni en 3 séances plénières au courant de l'année 2022.

Des groupes de travail ont été menés dans le cadre des thèmes :

- dialogue interrégional avec comme priorité la participation au GT du projet INTERREG – Conseil des aînés en Grande Région,
- digitalisation dans le domaine des personnes âgées,
- création d'un règlement d'ordre interne pour le CSPA.

De plus, le CSPA a eu des échanges à l'étranger dans le cadre du Projet Senior Activ – INTERREG.

⁵ Statec, Regards sur la mortalité, N° 23/2016

⁶ IGSS 2019, Country Fiche for Luxembourg

⁷ Alzheimer Europe Yearbook 2019

Au niveau national, le Conseil s'est échangé avec les communes et l'Université du Luxembourg. Les membres ont participé au GRESIL (Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local).

Le CSPA a été représenté par un membre au sein de la Commission permanente pour personnes âgées de même que dans le Comité de pilotage du projet « Budget de référence – 3^e âge » mené par le STATEC.

3. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée. Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées :

- les centres intégrés pour personnes âgées ;
- les maisons de soins ;
- les logements encadrés pour personnes âgées ;

les activités dans le cadre du vieillissement actif :

- les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) ;

les activités dans le cadre du maintien à domicile :

- les centres psycho-gériatriques ;
- les services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- l'appel assistance externe ;
- les activités seniors.

3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées

Les services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement :

- 31 centres intégrés pour personnes âgées,
- 22 maisons de soins,
- 14 logements encadrés pour personnes âgées.

- **Les centres intégrés pour personnes âgées**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 31 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 4 042 lits.

Ces lits sont répartis sur 3 712 logements :

- 3 382 chambres individuelles à 1 lit,
- 248 chambres doubles à 2 lits,
- 82 appartements à 2 lits.

cf. Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2 587 lits.

Ces lits sont répartis sur 2 440 logements :

- 2 279 chambres individuelles à 1 lit,
- 111 chambres doubles à 2 lits,
- 24 appartements à 1 lit,
- 24 appartements à 2 lits,
- 2 chambres à lits multiples de type oase (de respectivement 5 et 9 lits).

cf. Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'assurance dépendance.

Les 14 logements encadrés sont gérés par 9 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 954 lits.

cf. Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

Au 31.12.2022, 637 personnes résidentes qui sont accueillies dans une structure d'hébergement, sont bénéficiaires du complément gériatologique pris en charge par le Fonds national de solidarité.

Les gestionnaires exerçant les activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif sont les Clubs Seniors.

- **Les Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. On entend par Club Senior une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement, mais pas uniquement, aux personnes âgées de plus de 60 ans. En 2022, le Luxembourg disposait d'un réseau de 21 Clubs Seniors dont la gestion était assurée par 12 gestionnaires.

cf. Annexes 4 et 9: Tableaux Clubs Seniors

3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 43 centres psycho-gériatriques ;
- 16 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques pour personnes âgées**

Les centres psycho-gériatriques accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique et leur proposent des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, de guidance socio-familiale, d'orientation institutionnelle, de consultation psycho-socio-gérontologique de validation et de réactivation, d'animation et de loisirs et d'aides et soins spécialisés comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

En 2022, les 13 gestionnaires des 43 centres psycho-gériatriques gèrent quelque 742 chaises.

cf. Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Les services soins à domicile offrent au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2022, 16 services Aide à domicile et Soins à domicile exerçaient au Luxembourg.

cf. Annexe 6 : Tableau services Aide à domicile et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues**

Est à considérer comme « repas sur roues » toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre de la Famille et de l'Intégration, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2022, quelque 53 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe**

Par « appel assistance externe » on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2022, 3 gestionnaires offraient un service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

cf. Annexe 7: Tableau services Appel assistance externe

- **Les activités seniors**

Par « activité senior » on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2022, 7 gestionnaires offraient 8 services agréés dans le cadre des activités seniors.

cf. Annexe 8 : Tableau services Activités seniors

3.4. Conventions et Accords de collaboration

En 2022, le Ministère a signé :

- 29 conventions dans le cadre de la loi dite ASFT, dont:
 - 21 avec les Clubs Seniors,
 - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.,
 - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. pour le Info-Zenter Demenz,
 - 1 avec HELP a.s.b.l. pour son service HELP24,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Sécher Doheem,
 - 1 avec Mäi Wëllen, Mäi Wee – Association pour le droit de mourir en dignité – Lëtzebuerg a.s.b.l. pour son service Information – Accompagnement,
 - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour son service Consultation - Formation – Bénévolat,
 - 1 avec le RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.,
 - 1 avec la Croix-rouge luxembourgeoise pour son service IRIS,
- 4 conventions dans le cadre de la participation aux frais des activités, dont:
 - 1 avec Doheem versuergt a.s.b.l. pour son service Accompagnement soins palliatifs,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service « Nuetswaach »,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Accompagnement soins palliatifs,

- 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour la Formation soins palliatifs (Niveau II),
- 17 conventions dans le cadre de la tarification sociale, dont:
 - Aliveplus a.s.b.l.,
 - Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.,
 - Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique,
 - Doheem versuergt a.s.b.l.,
 - Etablissement public SERVIOR,
 - Fondation Stëftung Hëllef Doheem,
 - Groupe Hëllef s.à.r.l.,
 - Home Care s.à.r.l.,
 - Novelia Senior Services S.A.,
 - Opis Aides et Soins s.à.r.l. (janvier-septembre 2022),
 - Päiperléck s.à.r.l.,
 - Paramedicus S.A.,
 - S.O.S.S. s.à.r.l (à partir du 01.10.2022),
 - Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort,
 - Syrdall Heem a.s.b.l.,
 - Verbandskëscht s.à.r.l.,
 - ZithaServices S.A.,
- 2 accords de collaboration, dont:
 - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.,
 - 1 avec la Maison des Associations a.s.b.l. pour ses projets interculturels.

4. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non-luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

4.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Un « Club Senior » est une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement, mais pas uniquement, aux personnes âgées de plus de 60 ans. Véritables centres de rencontre, les Clubs Seniors ont notamment pour vocation de prévenir l'isolement social, de favoriser le contact humain, de promouvoir l'intégration et la participation sociale des seniors, d'accompagner le passage de la vie active à la retraite et de prévenir les déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Pour atteindre ces objectifs, les Clubs Seniors offrent, dans un cadre décontracté et non-contraignant, une grande diversité d'activités artistiques, culturelles, éducatives, sportives, intellectuelles et de loisirs en veillant à ce que ces activités tiennent compte des intérêts et besoins des usagers et des particularités locales et régionales.

En 2022, le Luxembourg disposait d'un réseau de 21 Clubs Seniors répartis dans tout le pays, administrés par 12 gestionnaires et fonctionnant en partenariat étroit avec 79 communes.

Pour préparer et élaborer leurs programmes d'activités les équipes des Clubs Seniors doivent en permanence être à l'écoute de leurs clients, mais aussi des communes et des autres associations et partenaires, ceci afin d'être en mesure de répondre aux besoins et souhaits de leurs clients tout en tenant compte des spécificités de leur région.

En 2022, après deux années fortement impactées par la pandémie, les Clubs Seniors ont retrouvé un fonctionnement comparable à celui d'avant-Covid. Ils ont ainsi pu se concentrer à nouveau davantage sur les activités centrées sur

- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite,
- la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique (dans le cadre du plan GIMB),
- l'apprentissage tout au long de la vie et surtout,
- la prévention de l'isolement social et les activités conviviales.

Motivées par le retour à une certaine normalité, les équipes des Clubs Seniors ont ainsi à nouveau proposé un programme d'activités très varié, constitué de rencontres conviviales, d'activités de loisirs, sportives et culturelles, mais aussi de formations ainsi que de conseil ou de guidance. Dans la mesure du possible, des projets sociaux, intergénérationnels et multiculturels encourageant le bénévolat et la solidarité citoyenne ont également été proposés.

Par ailleurs, des activités promouvant une alimentation saine et une activité physique régulière ont été proposées par les Clubs Seniors, qui se sont une fois de plus vu accorder le label GIMB « Gesund essen, Méi Bewegen ». Enfin, la grande majorité des Clubs Seniors a également misé davantage sur des activités permettant de faciliter l'accès des seniors aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, internet, etc.), avec d'ailleurs un succès grandissant, répondant ainsi à une demande de plus en plus forte des seniors soucieux de ne pas vouloir se faire dépasser par la digitalisation accrue de la société.

cf. Annexes 4 et 9: Tableaux Clubs Seniors

4.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis de nombreuses années, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;

- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2022, aucun projet n'a eu un soutien financier de la part du Ministère.

- **Les conseillers de sécurité pour seniors (Senioresécherheetsberoder - SSB)**

Les conseillers de sécurité pour seniors « Senioresécherheetsberoder » sont des seniors bénévoles ayant suivi une formation spécifique du service national de prévention de la criminalité de la Police grand-ducale, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, qui transmettent différents conseils de prévention lors de conférences tenues auprès de Clubs Seniors, d'associations ou de toute autre institution pour personnes âgées.

Selon le principe « Des seniors au service des seniors, actifs pour plus de sécurité ! », les Senioresécherheetsberoder s'engagent depuis 2006 pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages.

En 2022, en raison d'un reste d'inquiétude face à l'évolution de la pandémie, les SSB ont tenu un nombre moins élevé de conférences que pendant la période d'avant-Covid. Ainsi, six événements, dont trois formations et trois séances d'information, ont été organisés.

En revanche, la formation pour futurs SSB a rencontré un vif succès. Ainsi, le 11 juillet 2022, Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, a remis, en présence de Pascal Peters, directeur central de la police administrative, les certificats à 12 nouveaux conseillers de sécurité pour personnes âgées. Il semble donc que la relève est assurée.

- **Silver Surfer**

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le Ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE et l'asbl Senioresécherheetsberoder. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences au sein des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Des dépliants bilingues sur des thèmes spécifiques tels que l'achat ou les services bancaires en ligne connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

Le Ministère prévoit de réviser le concept de Silver Surfer en 2023. En 2022, les Silver Surfers n'étaient pas actifs et aucune conférence sur la sécurité en ligne n'a donc été organisée.

4.3. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite

L'accompagnement du passage de la vie professionnelle à la retraite est une des priorités du département. La brochure bilingue intitulée « Préparation à la retraite », publiée en 2019, a suscité l'intérêt du grand public et des professionnels. Le contenu de cette publication traite d'une part des droits et conditions et d'autre part des défis psycho-sociaux qu'entraîne le passage de la vie professionnelle à la retraite. La promotion et la distribution de la brochure à des endroits clés a continué en 2022.

Le Ministère a soutenu l'organisation d'un nouveau cycle de formation « Pensiounscoach ». L'objectif est de former des bénévoles en vue de tenir des conférences sur la thématique et de favoriser ainsi une meilleure préparation à la retraite ou une amélioration de la qualité de vie en tant que retraité.

En 2022, deux supervisions ont également été organisées pour garantir un accompagnement professionnel des bénévoles.

4.4. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif

4.4.1. RBS - Center fir Altersfroen / GERO – Kompetenzzenter fir den Alter

En 2021, le service s'est donné une nouvelle identité et a changé de nom pour devenir « GERO-Kompetenzzenter fir den Alter ». La nouvelle répartition des départements en geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH vise à permettre une meilleure visibilité et rendre les activités et offres de GERO plus accessibles tant aux personnes âgées qu'aux professionnels du secteur.

GERO a profité de 2022 pour promouvoir largement son nouveau nom et ancrer sa structure.

En complément aux départements geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH, la coordination des Clubs Seniors et le travail interculturel font partie des missions de GERO.

4.4.1.1. geroAKTIV

GeroAKTIV s'adresse notamment à la génération 60+ et a comme objectifs de promouvoir une vie active et autonome pour chacun et chacune et d'informer et de sensibiliser par rapport aux différentes questions liées à l'âge. La promotion d'un vieillissement actif (« active ageing ») et d'un apprentissage tout au long de la vie (« lifelong learning ») font également partie de la mission du geroAKTIV dont les activités s'étendent au niveau national.

- **Cours et manifestations**

En 2022, 42 événements différents ont été organisés avec un total de 1150 participants ayant une moyenne d'âge de 69,5 ans.

- **Bénévolat**

GERO est en charge d'organiser des formations spécifiques pour bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures politiques en faveur des personnes âgées. Depuis longtemps, il collabore avec de nombreux bénévoles seniors et certains cours sont assurés par leur engagement (p.ex. le groupe biographique). L'encadrement des bénévoles « Pensiounscoach » et l'implication du groupe biographique dans la création de matériel didactique fait partie de cette mission. Fin 2022, GERO a compté 44 bénévoles actifs. L'enregistrement audio des livres « Eis Fofzeger Joren » et le projet « Eng Saach – eng Geschicht » ont été deux projets phares de geroAKTIV en 2022.

- **Partenaires d'autres projets**

GeroAKTIV participe activement et régulièrement à des groupes de travail ou projets nationaux et internationaux, p.ex. au projet « Raconte-moi une histoire » de la Maison des Associations, au projet

transfrontalier INTERREG « Senior Activ' » ou encore à l'organisation du congrès pour seniors en Grande Région.

Afin de mieux soutenir les seniors à utiliser les médias numériques, GERO a initié le projet pilote DIGIBUS en collaboration avec Vodaphone Fondation Luxembourg et a pu apporter une aide ponctuelle pendant 5 mois dans certains endroits du pays.

4.4.1.2. geroPRO

L'institut de formation continue appelé geroPRO a pour mission de planifier, d'organiser et de réaliser des formations professionnelles continues, principalement pour les collaborateurs des différents domaines d'activité et des institutions d'aide aux personnes âgées.

En 2022, l'institut a organisé au total 31 formations continues avec 237 participants.

L'offre de geroPRO est classée en différentes catégories thématiques :

- management/leadership,
- santé et sécurité au travail,
- soins, encadrement et thérapie,
- économie domestique,
- compétences personnelles,
- divers (p.ex. sensibilisations auprès de jeunes).

GeroPRO, ensemble avec l'Info Zenter Demenz et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a finalisé en 2022 une formation psycho-gériatrique destinée aux professionnels du secteur d'aide et de soins.

Parmi les projets novateurs, on peut citer la formation de sensibilisation au sujet du vieillissement et à la simulation de la vieillesse grâce à un simulateur appelé « Ageman ». Cette formation se compose de 4 modules et a été offerte trois fois en 2022.

Les participants peuvent expérimenter les changements physiques qui rendent la vieillesse contraignante pour de nombreuses personnes. L'objectif de cette simulation est de susciter davantage d'empathie pour les personnes concernées et de rendre perceptibles les interactions entre les effets de l'âge et les maladies typiques de la vieillesse. La formation en tant que paquet global s'inscrit dans le travail de prévention et s'adresse aussi bien aux apprenants qu'aux professionnels en contact quotidien avec les personnes âgées.

Conformément à la mission de GERO d'élaborer des outils pour le personnel des établissements pour personnes âgées, geroPRO a compilé du matériel didactique basé sur la série de livres « Eis Fofzeger Joren ». 16 fiches didactiques relatives au premier livre de la série ont été réalisées et envoyées aux établissements pour personnes âgées.

Le projet de formation numérique « Wir verbinden Sie » en collaboration avec le Lions Club Luxembourg a comme but d'améliorer les connaissances en matière d'utilisation des tablettes par les personnes âgées vivant dans une structure d'hébergement.

4.4.1.3. geroRESEARCH

La recherche, le développement et la conception d'interventions pour la seconde moitié de la vie constituent les points forts de geroRESEARCH. L'objectif du service est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

- **Cours et manifestations**

En 2022, geroRESEARCH a organisé différentes manifestations, entre autres:

- la conférence annuelle avec Pr. Dr. Knud Eike Buchmann le 30 juin à Hesperange,
- un cours certifié MHFA « premiers secours en santé mentale » pour personnes âgées, où les participants apprennent à identifier rapidement les situations problématiques, à aborder les personnes en difficulté et à leur offrir une aide,
- une formation pour bénévoles selon la méthode « Sharing Stories ».

- **Projets scientifiques**

Parmi les projets on peut citer :

- **DIVINE - DIVERsity in INstitutions and structures for the Elderly** (DIVERsité dans des INstitutions Et structures pour personnes âgées) :
Le projet DIVINE contribue à débattre de la perception et de la compréhension du concept de diversité, ainsi que des implications (implicites et explicites) qui en découlent en termes d'action et de comportement dans le contexte du travail professionnel auprès des personnes âgées au Luxembourg ;
- **Projet SOL – Solitude et isolement social auprès des personnes âgées de 55+ au Luxembourg :**
Sous l'initiative du Ministère, ce projet fut réalisé pour établir un état des lieux sur la situation de solitude respectivement de l'isolement social des personnes âgées de 55 ans et plus. En plus d'un recensement quantitatif par l'institut de sondage ILRES et dans le but d'acquérir des connaissances plus approfondies, une analyse qualitative fut réalisée par un groupe de réflexion (Fokusgruppe) se composant de cinq sénéiores sous la direction experte des partenaires de projet, GERO et IRIS ;
- **CROSS – Creating Other Study Spaces:**
Le projet transnational CROSS, centré sur le changement des conditions de base de l'éducation des adultes, est réalisé dans le cadre d'ERASMUS+ (2019-2022) en tant que partenariat stratégique pour l'échange de bonnes pratiques. Il présente et échange 39 exemples de « bonnes pratiques », telles qu'elles sont mises en œuvre par divers prestataires d'éducation des adultes.

4.4.1.4. Les publications

- **geroAKTIV Magazine et carte Aktiv60+**

Dans le cadre du rebranding de GERO, le périodique « Aktiv am Liewen » a été adapté et s'appelle dorénavant « geroAKTIV Magazine ». Il aborde des sujets d'actualité liés à l'intégration sociale, le bien-

être, la santé, la mobilité et les loisirs et informe sur les activités organisées par geroAKTIV. Le magazine a paru 4 fois en 2022 et est distribué gratuitement aux 5.746 abonnés de la carte Aktiv60+.

- **Catalogue de formations**

Le catalogue « Formation » de geroPRO est publié deux fois par an. Le programme de formation continue y est présenté en détail.

- **Newsletter**

Depuis le rebranding, GERO a lancé la publication de deux Newsletters différentes pour informer encore mieux les intéressés.

Douze éditions de la Newsletter geroAKTIV ont été réalisées en 2022. La Newsletter geroPRO est publiée au début de chaque mois.

- **Journal geroRESEARCH**

Aucun exemplaire du journal de geroRESEARCH a été publié en 2022, mais une partie spécialement dédiée au geroRESEARCH faisait partie intégrante de chaque publication des Newsletters geroAKTIV et geroPRO. Plusieurs articles scientifiques ont été insérés dans des publications scientifiques.

4.4.1.5. Le travail interculturel

Le travail de l'agent interculturel a pour objectif d'améliorer l'information et la sensibilisation de personnes âgées issues de l'immigration au niveau national et de mettre en place des projets pilotes favorisant la mixité. Pour chaque édition du geroAKTIV magazine, l'agent interculturel a écrit un article sur un projet interculturel d'actualité.

- **Création du jeu « Kultura »**

Ce jeu interculturel favorisant l'échange entre les cultures a été développé en impliquant différents acteurs du secteur des personnes âgées et de nombreux bénévoles. Il a été présenté au Festival des Migrations en 2022.

- **Cours et manifestations**

L'agent interculturel a organisé des formations de sensibilisation à l'approche de la diversité interculturelle pour des professionnels du secteur. 3 conférences sur l'assurance dépendance en langue portugaise, française et luxembourgeoise ont attiré un public interculturel.

- **Partenariats avec d'autres projets**

La mise en réseau de différents partenaires est un objectif important de l'agent interculturel. A côté de son soutien méthodologique aux Clubs Seniors, il a collaboré avec :

- la Maison des Associations pour la mise en œuvre de projets communs, notamment le projet «Raconte-moi une histoire»,

- l'association intemporelle pour le projet transfrontalier « fréquence Mettis'Age » qui unit des seniors de différents pays (France et Luxembourg) autour d'émissions radiophoniques.

4.4.1.6. La coordination des clubs seniors

La mission principale du coordinateur consiste à soutenir, à améliorer la mise en réseau et à coordonner les activités des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du volet du vieillissement actif auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il assure le lien entre le Ministère, GERO et les Clubs Seniors.

Le coordinateur est en contact permanent avec les Clubs Seniors, des visites et échanges réguliers sont planifiés tout au long de l'année. Il est en charge :

- de mettre en réseau les Clubs Seniors et les acteurs du secteur des personnes âgées pour initier des projets en communs, d'organiser des journées de réflexions et des formations continues à l'attention des équipes des Clubs Seniors,
- de réunir les chargés et les gestionnaires lors des plénières avec le Ministère avec lequel il prépare ces réunions en amont,
- de soutenir la promotion des Clubs Seniors auprès du grand public,
- d'organiser les actions communes des Clubs Seniors, par exemple dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre).

En 2022, cinq plénières réunissant les chargés de direction des Clubs Seniors, la coordinatrice et les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont pu être organisées. Ces plénières permettent de traiter des questions d'ordre général intéressant les Clubs Seniors et leur fonctionnement, mais aussi d'inviter des intervenants externes à présenter des sujets relatifs au domaine du vieillissement actif et des questions liées aux personnes âgées. Elles permettent par ailleurs un échange de réflexions et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, un plan de formation pour les Clubs Seniors a été mis en place. Dans le cadre du projet de refonte de l'identité nationale des Clubs Seniors, l'année 2022 a notamment servi à continuer de rassembler le contenu des 21 Clubs pour le site internet, et la traduction de ces textes.

Parmi les actions communes des Clubs Seniors en 2022, il y a lieu de mentionner la participation au Festival des Migrations en mars et à la manifestation « Vive la diversité » dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées, qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2022.

4.4.2. Amiperas a.s.b.l

L'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en 42 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres pour favoriser la participation sociale. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

Le service « Generationstreff » organisé au siège à Bonnevoie propose aux personnes âgées du quartier, des activités mises sur pied par des bénévoles.

2022 a encore été fortement marqué par les suites de la pandémie et le « Generatiounstreff » n’a pas encore pu offrir ses activités habituelles. En plus, le poste du chargé de direction du « Generatiounstreff » a été vacant pendant toute l’année.

L’Amiperas a offert d’autres services dans le quartier pour répondre aux besoins de sa clientèle, notamment un service d’achats, de repassage ou encore le téléphone de contact étant à l’écoute en cas de sentiment de solitude.

Le magazine « ELAN » a paru 4 fois en 2022.

4.4.3. Maison des Associations a.s.b.l

La Maison des Associations s’engage à réaliser des projets interculturels ciblant les migrants âgés 60+ et à favoriser leur intégration dans la société.

En général, les projets de la Maison des Associations sont organisés, entre autres, en collaboration étroite avec les Clubs Seniors, les communes et GERO. Des réunions de concertation entre partenaires ont lieu régulièrement.

Parmi les projets réguliers, on peut citer :

- Cuisine du Monde : favorise les rencontres et les échanges interculturels par le biais de la préparation d’un repas en commun. A chaque séance, des plats de deux pays différents sont préparés avec des partenaires changeants ;
- Soirée Millefeuilles : les participants performeurs se laissent inspirer par un thème défini préalablement et présentent leurs œuvres (littéraires, picturales, théâtrales, musicales...) ;
- Café des Langues : un espace interactif et convivial permet aux participants d’échanger sur des thèmes libres et variés dans la langue de leur choix ;
- Raconte-moi une histoire : des seniors bénévoles formés de toute nationalité racontent des histoires auprès d’enfants de classes du fondamental (cycle 1-3) et dans des crèches. Le but est de créer un lien social et des échanges intergénérationnels informels ;
- Kino mat Häerz : proposition de films thématiques à la Cinémathèque avec un échange après la séance dans un cadre convivial.

Sur le total de 131 personnes de plus de 50 ans qui ont renseigné leur âge et nationalité ayant participé aux activités de la Maison des Associations en 2022, 41% sont de nationalité luxembourgeoise et 59% des personnes d’autres nationalités.

5. La politique en matière de maintien à domicile

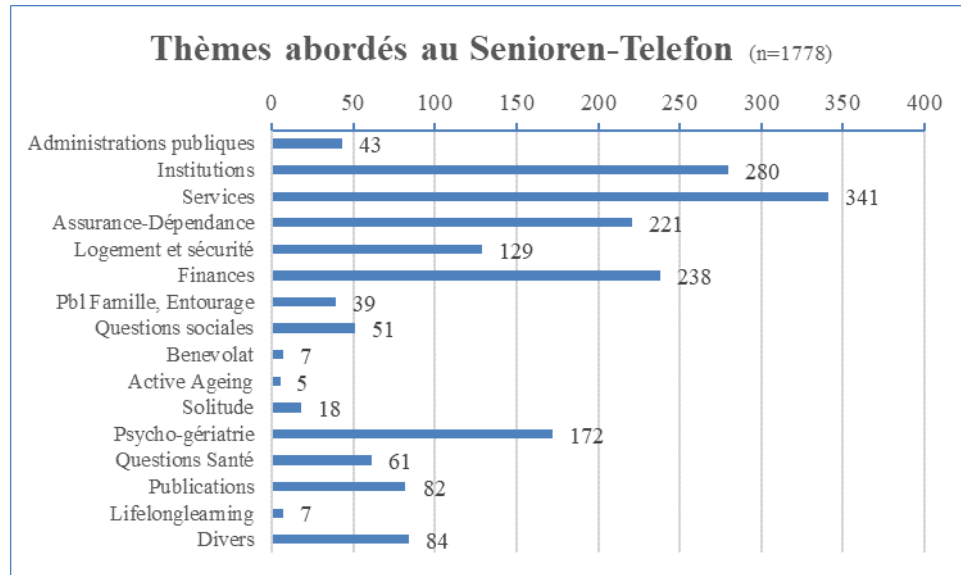
Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d’assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

5.1. Les activités assurées par le Ministère

- **Le Seniorens - Telefon**

Le Seniorens-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par les collaborateurs du service des personnes âgées du Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de recevoir des informations correctes et concrètes concernant les services ou institutions adéquates répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.



Depuis la pandémie, les familles sont beaucoup plus sensibilisées par rapport à la fragilité de leurs membres de famille âgés et se renseignent davantage sur les offres existantes pour personnes âgées. Souvent leurs demandes de renseignements étaient beaucoup plus ciblées, étant donné que les familles se renseignaient sur divers sites internet avant l'appel.

En 2022, les demandes des places disponibles dans les structures d'hébergement pour les personnes avec des maladies démentielles dominaient suivi de près des alternatives ambulatoires. Les demandes d'information pour une prise en charge 24h/24h et des lits de vacances étaient multiples.

L'entourage socio-familial compare de plus en plus les prix de pension, les prestations fournies et les charges supplémentaires facturées.

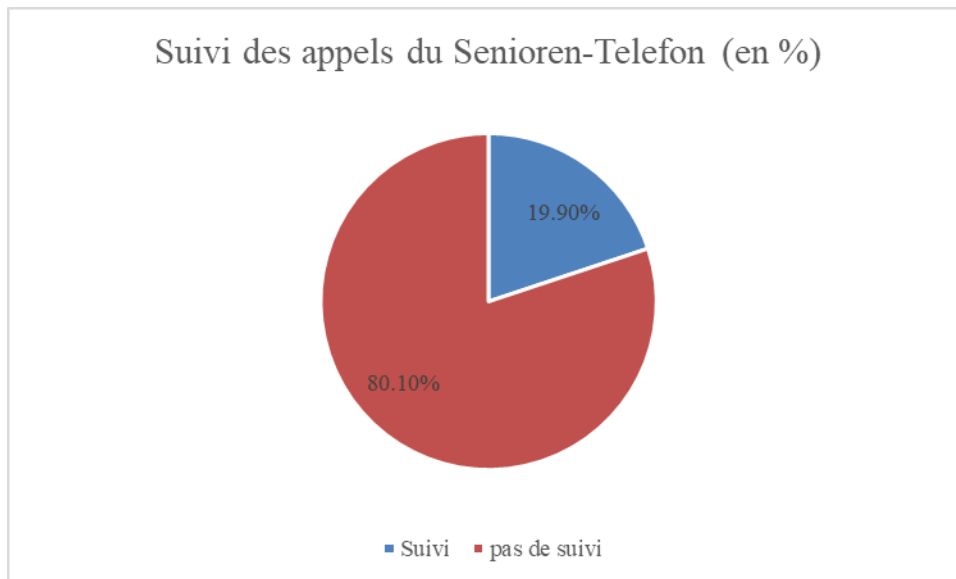
Le nombre de demandes d'informations concernant d'éventuelles aides financières accordées lors d'une admission en structure d'hébergement restent constantes.

Le besoin d'une écoute de la part des « aidants familiaux » prenant en charge un membre de famille dépendant ou désorienté, persiste. En effet, l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.

- **L'unité d'orientation et de guidance**

L'unité d'orientation et de guidance du service personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire, soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation des personnes âgées. Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées et les offices sociaux.

En 2022, le travail consista surtout à être à l'écoute. Suite à la pandémie, les moyens d'attribuer des aides concrètes restaient très limités et non satisfaisants. Les solutions adéquates étaient très modérées.



5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

En 2022, le Ministère a soutenu financièrement 7 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées

	Organismes gestionnaires (7)
1	Amiperas a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Fondation Stëftung Hëllef Doheim
4	Help a.s.b.l.
5	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
6	Omega 90 a.s.b.l.
7	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.

5.2.1. Le Service d'appel-assistance externe

En 2022, 3 gestionnaires offraient un service d'appel-assistance externe agréé par le Ministère.

L'activité appel assistance externe, appelée « Téléalarme », consiste à garantir à l'utilisateur un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

Des plateformes régulières ont eu lieu entre les représentants du Ministère et les gestionnaires. Dans le but de faciliter le travail des secouristes et des opérateurs téléphoniques des gestionnaires, un échange régulier a eu lieu entre les représentants du Corps Grand-Ducal d'Intervention et de Secours (CGDIS), les gestionnaires et les représentants du Ministère.

En 2022, quelque 7296 usagers ont bénéficié du service appel-assistance externe.

5.2.2. L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.

Selon le contrat de collaboration signé avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Association Luxembourg Alzheimer (Ala) s'engage à faire fonctionner les services suivants :

a. Activités de formation

Les activités de formation s'adressent aux professionnels du secteur et aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho gériatrique. Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade et sur la prise en charge du malade par la famille :

- **Cours EduKation®**: « EduKation® » est l'abréviation pour « Entlastung durch Förderung der Kommunikation bei Demenz ». Il s'agit de l'éducation des aidants selon la méthode du Prof. Dr. Sabine Engel dont le principe est basé sur la communication empathique ;
- **Les cours pour les familles** : le « Cours fir betrafte Familljen » s'adresse à tous les proches de malades qui souhaitent approfondir leurs connaissances et informations sur la démence et les différentes manières de faire face à la maladie.

b. Helpline

La helpline est accessible 24/24 heures et 7/7 jours et elle permet de donner une aide professionnelle en cas d'urgence. Une équipe multidisciplinaire répond aux appels et aux questions qui leur sont posées. Tous les appels sont traités de manière confidentielle et anonyme. En 2022, la helpline a reçu 650 appels.

c. Groupes d'entraide

Les groupes d'entraide ont comme but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres des familles concernées par une forme de démence et d'autres aidants informels :

- **« Familljekrees »** : le groupe de parole « Familljekrees » a comme objectifs la prévention de maladies secondaires, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être et la diminution du fardeau de la maladie. Au total, dix rencontres ont eu lieu dont en moyenne cinq membres de familles ont participé régulièrement ;
- **Groupe pour personnes touchées (« Selbsthëllefgrupp »)** : en 2017, l'Ala a lancé une offre pour les personnes atteintes personnellement par une démence. Les séances sont organisées en principe une fois par mois et elles sont encadrées par le service psychologique de l'Ala. En 2022, 10 rencontres ont eu lieu auxquelles seuls des hommes atteints d'une démence ont participé.

d. Différents projets

- **L'Ala-Zeitung** : le journal a été publié 4 fois en 2022.
- **Memory Walk du 24.09.2022**

L'Ala se mobilise chaque année pour la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. L'objectif du Memory Walk est d'informer et de sensibiliser le grand public. La participation au Memory Walk contribue à surmonter le tabou et l'ignorance, à montrer la solidarité avec les personnes concernées et leurs proches.

2022, l'Ala a organisé sa 21^{ème} édition du Memory Walk sur la place Clairefontaine à Luxembourg-Ville sous le thème « démence – soyons solidaires ».

Les visiteurs ont pu s'informer aux stands d'information sur les services de l'Ala, sur la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence. Diverses animations ont été proposées dont un concert du chanteur luxembourgeois Serge Tonnar. Le « walk » quant à lui a permis aux participants de montrer leur solidarité avec les personnes atteintes de démence.

5.2.3. Gardes de nuit « Nuetswaachen »

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile et le répit des aidants.

Le Ministère offre des gardes de nuit « Nuetswaachen » pour des bénéficiaires avec une dépendance grave et pour les bénéficiaires d'un carnet palliatif, tandis que l'assurance dépendance prend en charge les gardes de nuits des bénéficiaires dont l'aidant informel est indisponible (vacances, maladie, hospitalisation ou décès).

Cette prestation se définit par la présence physique auprès de la personne dépendante, entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimale de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures.

L'année 2022 reflète une forte reprise de l'activité (post-Covid-19) et une nette progression par rapport à une année 2018 de référence avec des aidants reconnaissants envers ce soutien. Le service Activités de Proximité, qui assure les « Nuetswaachen », a introduit 70 nouvelles demandes qui ont toutes été accordées.

Un total de 2608 heures a été effectué sur les 12 mois avec des pics supérieurs à 300h en mars, juillet et septembre; septembre étant le mois le plus demandé avec 399h.

Sur le total des 70 demandes, 49 l'ont été dans le cadre d'un carnet palliatif et 21 dans le cadre de la dépendance grave.

En outre, quelques 2875 heures ont été prestées auprès de 36 personnes, nécessitant une « Nuetswaach », qui ne remplissaient pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

5.2.4. Omega 90 a.s.b.l.

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision des personnes qui s'engagent bénévolement auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile. Depuis l'automne 2010, Omega 90 gère aussi le centre de soins palliatifs « Haus Omega ».

a. Service Bénévolat

Omega 90 s'engage contre l'isolation des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2022, 73 bénévoles étaient actifs, dont la plupart au niveau de l'accompagnement dans diverses cliniques du pays, dans le centre de soins palliatifs pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans des maisons de soins ou bien dans l'accompagnement au domicile des personnes malades.

Au total, 2.476 heures étaient déclarées par les bénévoles dans l'accompagnement. En total, 2.933 heures de bénévolat ont été prestées. Les bénévoles ont assisté à 68 séances de supervision organisées par Omega 90 avec un total de 99 heures.

Un groupe luxembourgeois de 16 candidat-es a terminé sa formation d'accompagnement en 2022. La plupart de ces personnes débiteront leur bénévolat en 2023.

b. Service Formation

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public. En 2022, 7 conférences auprès de personnes âgées et de leurs proches ainsi que 6 trilogies de fin de vie ont été organisées.

Une *Projektwerkstatt* « Palliative Geriatrie » avec 5 maisons de soins, CIPAs et réseaux d'aides et soins a débuté en 2022.

Le « Netzwierk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg » s'est rencontré une fois au cours de l'année pour continuer ses efforts pour approfondir la culture palliative dans les institutions respectives.

Une formation de bénévoles en langue luxembourgeoise a débuté avec 16 participants.

Le service a organisé 6 journées thématiques (volonté en fin de vie, workshop pompes à perfusion, « Schleusenzeit »).

Au cours de l'année, le service formation a été sollicité 6 fois par différentes institutions du long séjour (personnes âgées et personnes avec un handicap).

En 2022, Omega 90 a dispensé 2.283 heures de formation et conférences. Toutes les actions de formation ont touché au total 1741 personnes.

c. L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care » - IWAP

Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande Région sont publiées sur le site internet de Omega 90. La bibliothèque, qui est consultable en ligne, a été actualisée.

d. Service Consultation

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre un soutien dans le travail de deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles. Le nombre de consultations est repris dans le tableau ci-dessous :

Type de consultations en 2022	N
Consultations : nombre total de séances	4.431
Dont consultations pour enfants de 3–13 ans (nombre de séances)	709
Dont consultations pour adolescents de 14–18 ans (nombre de séances)	395

Les séances de consultations (à durée variable) se répartissent sur 1.079 demandes de prises en charge.

Pour 799 cas, le motif de la demande était un décès ou une situation de deuil. 24% de ces demandes concernaient des enfants ou adolescents. Dans 113 cas il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves. Parmi les 1.079 demandes de prise en charge, 297 concernaient des enfants et adolescents, dont 93 demandes de psycho-éducation.

Omega 90 propose également des consultations à Ettelbrück au Centre Pontalize et à Medernach ; 364 consultations y ont eu lieu en 2022.

5.2.5. Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.

L'association Mäi Wëllen, Mäi Wee (MWMW) a pour mission de faire connaître la loi du 16 mars 2009 dépenalisant la pratique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide au Luxembourg.

Les activités du Service d'écoute et d'accompagnement (SEA) de MWMW en 2022 :

- 222 rendez-vous pour informer et accompagner les personnes dans la compréhension des directives anticipées et des dispositions de fin de vie,
- 57 interventions de sensibilisation et d'information avec les professionnels de santé, des établissements de soins, ou bien des lieux de vie au Grand-Duché.

Le travail de rencontres et d'échanges avec des médecins volontaires s'est également poursuivi en l'année 2022, avec 3 réunions interprofessionnelles. L'édition de la nouvelle brochure à destination des médecins permet de partager un « guide pratique » quant à la compréhension de l'euthanasie et de l'assistance au suicide dans sa globalité.

Le SEA a axé ses actions vers des établissements et organismes de santé afin de s'inscrire durablement dans le milieu médical luxembourgeois, avec notamment des entrevues avec la COPAS, la FHL, le CHL, ou encore le projet du « PatientenHouse » au CHL, projet qui verra le jour en début d'année 2023.

Suite à une conférence de presse, le service SEA a été fortement sollicité au sujet de diverses questions sur la loi modifiée du 16 mars 2009 relative à l'euthanasie et l'assistance au suicide, sujet qui intéresse et fait parler de lui. La diffusion d'un spot de sensibilisation a drainé une forte augmentation de la demande d'informations et d'éclaircissements sur le sujet de la fin de vie en général et sur l'euthanasie en particulier.

5.2.6. Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise a comme objectif d'accompagner toute personne touchée par la solitude. IRIS forme des bénévoles offrant leur présence régulière à toute personne se sentant isolée, sans distinction d'âge, de culture ou de classe. Des visites chez des bénéficiaires vivant à domicile et dans des institutions sont organisées.

Après 2 années de pandémie, le service IRIS a pu, en 2022, reprendre ses activités régulières sans restrictions majeures.

La distance sociale et la limitation des contacts en 2021 ont eu des conséquences sur les activités du service tant au niveau des visites qu'au niveau des formations.

a. Activités des bénévoles

IRIS a compté 72 bénévoles actifs, sur l'ensemble de l'année, sur tout le territoire luxembourgeois dont un bénévole a été dédié au service de gériatrie aigue. En tout, 4190 heures de bénévolat ont été prestées. Onze nouveaux bénévoles ont été formés et onze personnes sont en cours de formation.

Du côté des personnes accompagnées ou en demande, 76 personnes ont pu profiter des visites de bénévoles. Le service a reçu 51 demandes d'accompagnement parmi lesquelles 24 ont pu obtenir une réponse positive, 4 ont été en attente de bénévole et 18 ne correspondaient pas au cadre d'intervention.

b. Activités du service

Le service IRIS a poursuivi ou initié plusieurs projets en 2022 :

- une formation de base en présentiel pendant 3 mois,
- organisation de 4 ateliers de sensibilisation dans les maison relais sur le territoire de la commune de Sanem. Ce projet pilote sur un territoire local a pour but de densifier le maillage local pour un meilleur dépistage et accompagnement des personnes souffrant de solitude,
- deuxième participation à la journée des aidants organisée par le réseau HELP par l'animation d'un café des aidants. Cet événement avait pour objectif d'offrir un lieu et un temps d'écoute pour un groupe composé d'aidants et de promouvoir le service IRIS,
- partenaire de l'étude solitude sur demande du ministère de la Famille et de l'Intégration,
- proposition de rencontres informelles pour les bénévoles ayant comme but de fidéliser les bénévoles et de leur donner la possibilité de s'échanger entre eux dans un cadre décontracté,
- dans le cadre de la semaine de la santé mentale, participation à deux événements : activité ludique intergénérationnelle « More than one story » en collaboration avec une maison des jeunes et une séance de ciné-débat après présentation du film « Chamboul tout » abordant la thématique de l'aidant.

Le service IRIS a augmenté sa présence dans les médias en 2022. Des articles dans la presse écrite, des reportages à la radio et une vidéo de promotion ont attiré l'attention pour présenter le travail du service, pour sensibiliser le grand public aux sujets de la solitude, des conséquences de l'isolement social, à la nécessité de s'engager en tant que bénévole et d'informer sur le sujet de l'aidant.

5.2.7. GERO-Kompetenzzentrum für den Alter

Il est renvoyé au point 4.4 « associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif ».

5.3. La tarification sociale

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle rentre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gériatrique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (au 1^{er} janvier 2022 : 84,66 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 82,09 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; à partir du 1^{er} avril 2022: 86,77 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 84,14 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le Ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

Au 31 décembre 2022, 16 prestataires de services de maintien à domicile ont bénéficié d'une convention.

	Organismes gestionnaires conventionnés (16)
1	Aliveplus a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
4	Doheem versuergt a.s.b.l.
5	Etablissement public SERVIOR
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
7	Groupe Hëllef s.à.r.l.
8	Home Care s.à.r.l.
9	Novelia Senior Services S.A.
10	Päiperléck s.à.r.l.
11	Paramedicus S.A.
12	S.O.S.S. s.à.r.l.
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
14	Syrdall Heem a.s.b.l.
15	Verbandskëscht s.à.r.l.
16	ZithaServices S.A.

5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

- **Soutien de l'entourage socio-familial**

Depuis 2004, le Ministère a pris en charge un accompagnement en soins palliatifs pour les personnes en fin de vie vivant encore à leur domicile. Cet accompagnement 24h/24h a été assuré par des réseaux d'aides et de soins. Cette convention a pris fin avec l'introduction de la nomenclature soins palliatifs.

Au cours de l'année 2018, le Ministère a décidé de continuer à apporter un soutien spécifique à l'entourage familial des personnes en fin de vie. Le Ministère a réagi de cette manière à une demande de plus en plus grande de la part de l'entourage familial, qui est confronté à une charge émotionnelle intense. Grâce à cette convention, l'entourage familial d'une personne en fin de vie à domicile, peut profiter d'un soutien psychologique disponible 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement, deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

	Organismes gestionnaires conventionnés (2)
1.	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2.	Doheem versuergt a.s.b.l.

Les équipes spécialisées des deux réseaux d'aides et de soins conventionnés prennent environ 160 personnes par mois en charge, bénéficiant des soins palliatifs à domicile. L'entourage de 422 personnes en fin de vie a eu recours aux prestations de soutien. 1.663 heures d'encadrement ont été prestées, sachant que les suivis téléphoniques ne sont pas comptabilisés.

- **Formation continue en soins palliatifs**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :
 - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
 - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs ;
- Aides à domicile :
 - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le « Palliative Care » et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

En 2022, le service formation d'Omega 90 a organisé 15 séances de formation de sensibilisation de 40 heures, pour en tout 229 participants. Une formation pour formateurs en sensibilisation a été organisée ensemble avec le Ministère.

Quatre formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures se sont terminées en 2022 avec 14 participants en moyenne provenant du domaine de la santé et du secteur social. Par ailleurs, trois nouvelles formations d'approfondissement, dont deux en luxembourgeois et une en langue française, ont débuté avec en tout 49 participants.

6. Les projets d'action nationale

6.1. La stratégie « active ageing » et le plan gérontologique

L'accord de coalition 2018-2023 prévoit le développement d'une stratégie « active ageing » et l'élaboration d'un plan gérontologique, ensemble avec les acteurs du secteur des personnes âgées.

D'un côté, la stratégie comprendra des mesures permettant de mieux préparer la transition de la vie professionnelle vers la retraite, de favoriser l'intégration des migrants âgés, d'encourager le bénévolat des seniors, d'élaborer des mesures de prévention et de lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées et de promouvoir l'apprentissage à tout âge et l'offre de loisirs en faveur des personnes âgées.

De l'autre côté, le plan gérontologique se range parmi les lignes directrices au niveau international. Ainsi, les objectifs et les mesures planifiés sont concordants avec les grandes initiatives européennes et mondiales comme le Plan de Madrid (2022), la « Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030 » et la « Campagne mondiale contre l'âgisme » de l'OMS. Le plan gérontologique s'adresse aux personnes avec besoin de soutien ou d'accompagnement dans leur vie quotidienne intégrant le support aux proches aidants.

La stratégie « active ageing » et le plan gérontologique ont été développés de façon complémentaire et modulaire dès le début.

Sur base d'une première conception des deux plans (stratégie « active ageing » et plan gérontologique) et du constat qu'un plan unique prendrait en compte l'hétérogénéité et la diversité de l'âge en respect avec les compétences individuelles des personnes âgées, le Ministère a décidé d'élaborer par la suite un seul « Plan d'action national bien-vieillir » (PAN bien-vieillir).

Avec l'élaboration du plan d'action national, le Ministère souhaite à l'avenir se baser encore plus sur l'évidence pour orienter les politiques et les décisions dans un équilibre d'offre, des besoins et de la demande de la population cible.

L'élaboration d'une politique basée sur l'évidence « evidence based policy-making » aide les décideurs politiques à prendre les meilleures décisions possibles et à obtenir des résultats optimaux en s'appuyant sur les données probantes disponibles issues de la recherche et de l'évaluation et d'autres sources. Il s'agit d'un discours ou ensemble de méthodes qui définissent le processus d'élaboration des politiques, plutôt

que de viser à affecter directement les objectifs potentiels des politiques. Cela préconise une approche plus rationnelle, rigoureuse et systématique.

Le PAN bien-vieillir permettra de promouvoir, soutenir et améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées. Il devra permettre également de vivre le plus longtemps possible de manière autonome et de participer activement à la vie dans tous les domaines de la société.

Le plan d'action national, qui est divisé en 8 axes thématiques regroupera toutes les priorités politiques en faveur des personnes âgées :

- Axe 1 : information et sensibilisation,
- Axe 2 : préparation et accompagnement de la retraite,
- Axe 3 : digitalisation,
- Axe 4 : participation sociale,
- Axe 5 : promotion d'une image positive du vieillissement et de la vieillesse,
- Axe 6 : solidarité intergénérationnelle,
- Axe 7 : vivre ensemble,
- Axe 8 : mise en œuvre d'une politique basée sur l'évidence.

Il comportera 20 objectifs et 60 mesures et la mise en œuvre s'étendra sur 10 ans. Les mesures s'adressent aux personnes âgées (actives et avec besoin d'accompagnement), aux aidants, aux professionnels ainsi qu'au grand public.

En novembre 2022, Madame le Ministre de la famille et de l'intégration a invité les partenaires clé du secteur des personnes âgées et ceux qui sont concernés par les sujets spécifiques à un échange sur le PAN bien-vieillir.

Après la finalisation en 2023, il est prévu que le PAN bien-vieillir sera validé par le Conseil de gouvernement.

6.2. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le Ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernementale 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Le rapport final en vue de l'établissement d'un plan d'action national « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 13 mars 2013. Deux mesures qui découlent de ce plan sont l'Info-Zenter Demenz et la formation continue en psycho-gériatrie.

6.2.1. Info-Zenter Demenz

Info-Zenter Demenz (I-ZD) a été créé le 15 juin 2016 dans le cadre du plan d'action national « Maladies démentielles » (du 13 mars 2013) qui vise à offrir des solutions à la problématique de la démence au Luxembourg. Selon les données de l'association Alzheimer Europe, plus de 7.500 personnes étaient atteintes d'une démence au Luxembourg en 2018. En 2050, près de 19.000 personnes sont estimées à être atteintes de démence au Luxembourg en 2050.

Les 3 missions de I-ZD sont :

a. Mission 1 : Sensibilisation

L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique des maladies démentielles afin de briser le tabou et les préjugés souvent associés à ces maladies. Parler de la démence, la rendre plus présente dans la société et augmenter la visibilité du I-ZD sont également des objectifs visés par cette mission.

Les outils de communication utilisés dans le cadre de cette mission sont :

- i. Site internet
- ii. Médias dits « classiques » (presse, radio, TV)
- iii. Réseaux sociaux
- iv. Projet « Mäi Liewen mat Demenz »
- v. Présence sur le terrain (stands lors de marchés, foires, ...)

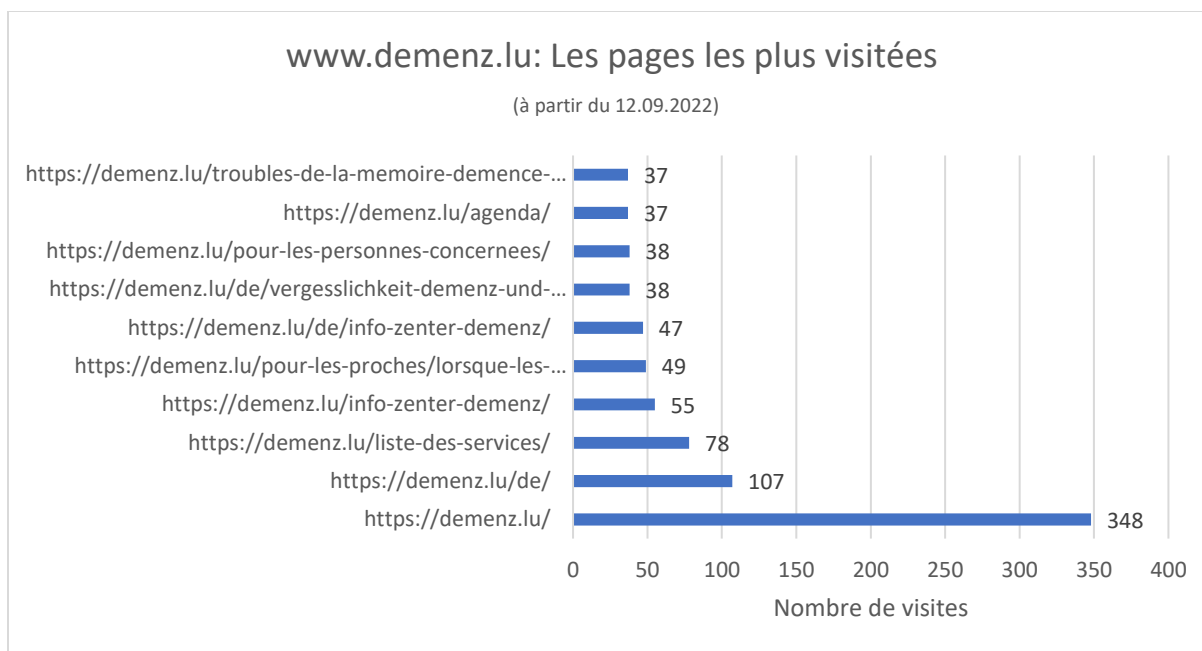
i. Site internet

Le projet principal du I-ZD en 2022 était la refonte du site internet www.demenz.lu et www.demence.lu: refonte de la structure, de la navigation, du concept photographique et du contenu (traduction D/FR).

Les particularités/nouveautés de ce site sont :

- Il s'agit d'un site qui vise à transmettre une image plus positive de la maladie et de s'adresser en premier lieu aux personnes concernées (« demenzfreundlich ») ;
- Le nouveau site est plus informatif et propose plus de contenu, notamment sur les troubles de la mémoire et sur le bien-vivre avec la maladie, aussi bien des personnes concernées que de leurs proches ;
- Le site comprend une liste de services pour personnes atteintes de démence et leurs proches (un inventaire digital de plus de 100 services/prestataires, classifiant ces services dans 9 catégories).

Le nouveau site www.demenz.lu / www.demence.lu a été mis en ligne en septembre 2022.



ii. Médias « classiques » (presse, radio, TV)

Les annonces publicitaires, publireportages et articles rédactionnels dans les médias dits « classiques » sont un point essentiel de la communication du I-ZD. L'objectif est de toucher un public aussi large que possible en variant les sources et les langues de publication (allemand, français, portugais, anglais).

En 2022, I-ZD a innové en diffusant un spot publicitaire à la télévision (RTL Télé) et dans les 13 cinémas nationaux et des annonces sur le web. L'objectif était d'augmenter la visibilité du I-ZD et de faire connaître davantage ses services.

iii. Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn ont continué à être utilisés en 2022 pour sensibiliser le grand public sur les démences et les sujets liés.

Sur Facebook 86 posts ont été publiés en 2022 et sur LinkedIn 29 publications. Sur Youtube, 4 vidéos ont été publiées :

- une vidéo-résumée du ciné-débat « Amour, sexualité et démence » au ciné Utopia organisée par le I-ZD en date du 05/05/22 ;
- une vidéo-résumée de la conférence « Le rire, l'humour et la démence » organisée par le I-ZD en date du 27/09/22 dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer ;
- une vidéo reprenant la présentation intégrale de Madame Colette Roumanoff de cette conférence « Le rire, l'humour et la démence » ;
- une vidéo-publicité (produite par IPL) pour augmenter la visibilité du I-ZD.

iv. Projet « Mäi Liewen mat Demenz »

L'objectif de ce projet de sensibilisation est de donner une voix aux personnes vivant avec une démence, de les laisser s'exprimer et de leur donner une visibilité, donner une place aux personnes vivant avec une démence dans la société. Le projet se construit en plusieurs étapes :

- Identification de personnes témoins vivant avec une démence, de préférence représentant un mix de différentes nationalités/langues, genres, situations ;
- Réalisation d'un film/spot/court-métrage (en 2 langues : LUX et FR, avec sous-titres) montrant une compilation (« Schnipsel ») de courts témoignages de personnes vivant avec une démence ;
- Diffusion sous forme de campagne de sensibilisation dans médias grand-public audio-visuels et médias sociaux.

v. Présence sur le terrain (stands lors de marchés, foires, ...)

Traditionnellement, les stands d'information dans des lieux publics (marchés, supermarchés, etc.) ou lors d'événements en lien avec les seniors (ex : foires seniors) sont également une activité importante du I-ZD afin d'atteindre des personnes qui ne seraient sans doute pas venues spontanément consulter le service.

b. Mission 2 : Information

i. Conférences

En 2022, I-ZD a organisé trois conférences faisant appel à des conférenciers externes :

- Conférence « Le rire, l'humour et la démence », le 24/09/2022,
- Conférence « Demências, como preveni-lass ? » (sur la prévention, en portugais), le 02/04/2022,
- Cinéma-débat « Les plus belles années d'une vie » suivi d'une table sur le sujet « Amour, sexualité et démence », le 05/05/2022.

Des vidéos résumant les moments forts des différentes soirées ont été diffusées sur YouTube.

ii. Séances cinéma-débat

En 2022, I-ZD a organisé 6 séances cinéma. Le film « The father » (en différentes langues) a encore été fort demandé, tout comme en 2021.

- « Le père », au cinéma Prabelli, à Wiltz, le 25/04 ;
- « Les plus belles années d'une vie », au Utopia, le 05/05 ;
- « The father » à Differdange le 20/06 ;
- « The father » à Redange/Attert, le 04/10 ;
- « Der Vater » à Dudelange, le 09/11 ;
- « Une vie démente » au Utopia, le 05/12 (dans le cadre du European cinema night, avec 230 participants, l'évènement avec le plus de participants en 2022).

Les événements qui ont connus le plus grand succès en 2022 ont été les séances cinéma-débat avec la projection du film « The Father » (avec Anthony Hopkins dans le rôle principal).

iii. Séances d'information

Les séances d'information sont généralement organisées en partenariat avec des communes et/ou des Clubs Seniors ou d'autres acteurs. Une attention particulière est donnée à assurer une couverture nationale. Un nouveau partenaire pour les séances d'information était le « Lëtzebuerger Veräin fir Gediechtnestraining » (LVGT) avec lequel I-ZD a organisé plusieurs séances d'information en 2022.

En 2022 I-ZD a organisé en total 27 séances d'information.

iv. Biblio-, vidéo- et ludothèque

La bibliothèque/ludothèque du I-ZD propose des jeux de société et des livres (allant du livre « grand public » aux ouvrages plus scientifiques), livres pour enfants, films et documentaires, le tout en plusieurs langues (allemand, français, anglais, espagnol, portugais). La bibliothèque permet aux personnes intéressées (professionnels et étudiants inclus) d'approfondir leurs connaissances concernant les démences et la vie quotidienne des personnes concernées et de leurs proches.

v. Formation continue psycho-gériatrique (FCPG)

En 2022, I-ZD a été impliqué avec le Ministère et GERO dans la refonte de la FCPG, notamment dans la définition des thématiques à aborder dans les modules 1-4, les critères d'éligibilités au sein du module 5 et dans la relecture des contenus rédigés par une lectrice.

vi. Projet pilote « Demenz mat Häerz »

I-ZD a élaboré en 2022 un projet pilote pour s'adresser aux enfants de l'enseignement fondamental : le projet pilote « Demenz mat Häerz ».

L'objectif de ce projet pilote est de sensibiliser les enfants âgés de 8 à 12 ans (école primaire, cycles 3.1., 3.2. et 4.1.) au thème de la démence, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance des souvenirs, sur l'auto-expérience des déficits (physiques et mentaux) et sur une approche améliorée, plus détendue et sans préjugés des personnes atteintes de démence dans leur propre environnement (familial).

Ce projet pilote a été proposé aux écoles fondamentales de Kayl et Bettembourg pour l'année académique 2022-2023. 16 classes de quatre écoles fondamentales de la commune de Bettembourg ont confirmé leur intérêt et le projet pilote a été validé par le SCRIPT.

Le projet pilote sera lancé dans ces classes à partir de janvier 2023.

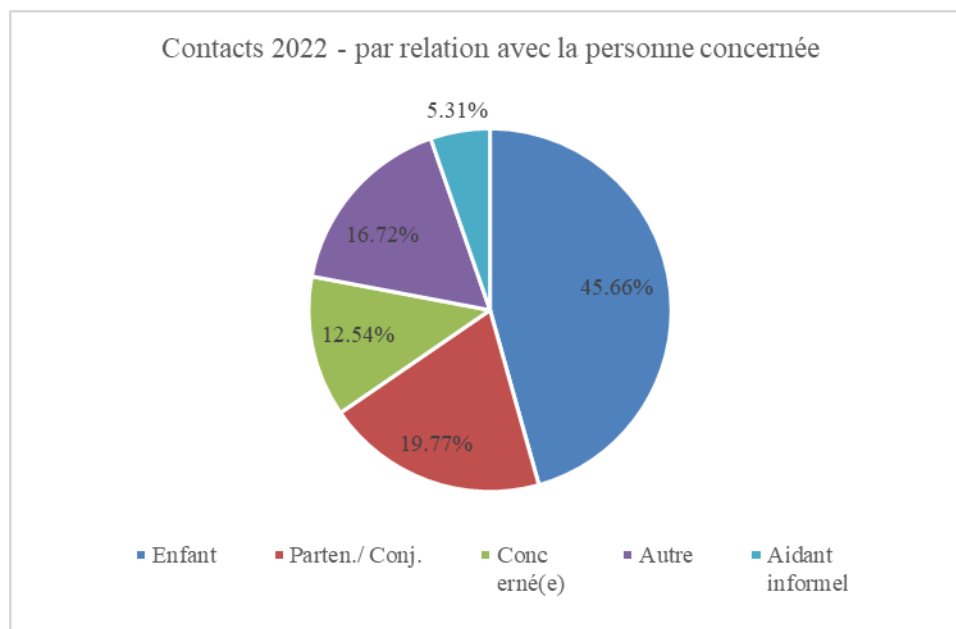
c. Mission 3 : Orientation

L'accueil du public, dans les locaux du I-ZD, lors des permanences mensuelles à Esch/Alzette et Differdange, par téléphone ou par email/formulaire de contact (www.demenz.lu), constitue une activité majeure du I-ZD pour répondre aux demandes d'information, d'orientation et de soutien des personnes concernées.

En 2022, I-ZD a répertorié 622 contacts (+ 38% par rapport à 2021 avec 451 contacts ; +100% par rapport à 2020 avec 309 contacts).

La plupart des contacts recensés en 2022 sont les enfants (adultes) (45,66%) et les partenaires/conjoints (19,77%). Plus de 12% des contacts sont cependant des personnes concernées elles-mêmes. 5,31% des

contacts sont avec des aidants. Les « autres » contacts (16,72%) regroupent par exemple des professionnels des soins et de la santé ou des étudiants.



6.2.2. Autres activités

En 2022, l'équipe du I-ZD a continué son réseautage et l'échange de bonnes pratiques avec des prestataires et acteurs de soins et santé, des Clubs Senior et d'autres acteurs et associations actives dans le domaine des personnes âgées, des maladies démentielles ou de la recherche.

6.2.3. La formation professionnelle continue en psycho-gériatrie

La formation continue en psycho-gériatrie se compose de 5 modules. Les formations peuvent être prestées par les services de formations des gestionnaires ou par des formateurs du GERO – Kompetenzzenter fir den Alter. Chaque participant reçoit un certificat par module.

En 2022, GERO a organisé 32 formations « inhouse » avec 800 participants, tandis que 3 formations avec 27 participants ont eu lieu dans leurs locaux à Itzig. 1639 certificats ont été émis par leur service GeroPro.

Le Ministère soutient les gestionnaires dans leurs démarches de formation de leur personnel dans le contexte de la formation psycho-gériatrique et prévoit une participation financière par agent et par module de formation. Pour 2022, les gestionnaires ont introduit une demande pour 1801 modules prestés par leur personnel.

Dans le cadre d'une nouvelle formation des formateurs, le Ministère est en train de réaliser une refonte et une harmonisation du matériel didactique en collaboration avec le GERO – Kompetenzzenter fir den Alter et I-ZD.

6.3. Le 1^{er} octobre 2022 : Journée internationale des personnes âgées

Tous les ans, le 1^{er} octobre, la communauté internationale célèbre la « Journée internationale des personnes âgées » dans le but de sensibiliser le grand public aux défis qu'entraîne l'accroissement de la durée de vie, d'honorer les nombreuses contributions que les seniors apportent à la société et de mettre un coup de projecteur sur des sujets qui concernent les aînés, leur entourage et les professionnels du secteur des personnes âgées.

En 2022, le Ministère, ensemble avec GERO, a souhaité placer cette Journée sous le signe de la diversité des personnes âgées pour montrer que, contrairement à bien des idées reçues, l'âge n'efface pas les particularités de tout un chacun.

Intitulé « Vive la diversité », le programme organisé le 1^{er} octobre 2022 au centre culturel CELO de Hesperange est ainsi venu conclure une série de conférences et de publications dédiées par GERO à la pluralité notamment identitaire, sexuelle, religieuse et culturelle des seniors de tous horizons.

La première partie de cette journée a permis aux participants, seniors et professionnels du secteur des personnes âgées, de s'échanger au sujet de la diversité de l'âge dans le cadre de deux ateliers à la fois participatifs et créatifs. La seconde partie, ouverte au public, a fait la part belle à la célébration de la pluralité des seniors. Les conclusions des divers échanges et ateliers ont ainsi été encadrés par des témoignages filmés de seniors et par des performances.

Apparence, appartenance religieuse, orientation ou identité sexuelle, culture, handicap physique ou psychique ne sont que quelques-unes de ces facettes qui contribuent à nous rendre uniques, quel que soit notre âge, telle était la conclusion de cette journée qui a réuni un public aussi varié qu'intéressé.

6.4. Le site internet « luxsenior.lu »

Le site « luxsenior.lu » s'est avéré comme outil favorable pour promouvoir des activités, initiatives et informations auprès des personnes âgées, leur entourage et les professionnels. En 2022, le site a été consulté par 76.651 visiteurs et 179.974 pages ont été visualisées.

Le site Luxsenior.lu offre aux usagers tous les sujets et informations d'actualité touchant le domaine des personnes âgées. Par ailleurs, il présente l'offre de services pour personnes âgées au Luxembourg et traite les thématiques essentielles relatif à l'âge et au vieillissement. Il regroupe également toutes les publications éditées et mises à jour régulièrement par la division personnes âgées du Ministère.

La page Luxsenior de Facebook a été inactivée en 2022, les informations au public ont été intégrées dans la page du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

6.5. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB), dont l'objectif général est de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population.

Les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. Par ailleurs, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions. Les Clubs Seniors, qui s'adressent à une population de seniors encore plus actifs et autonomes, ont eux aussi complètement intégré le volet GIMB dans leurs programmes d'activités depuis plusieurs années. Les 21 Clubs Seniors proposent ainsi une vaste panoplie d'activités physiques, de l'Aquagym à la Zumba, adaptées au niveau physique et aux envies de leurs clients. L'importance d'une alimentation saine et variée, qui n'exclut pas la gourmandise, est également mise en valeur par les Clubs Seniors. C'est pourquoi, en 2022, les Clubs Seniors se sont à nouveau tous vu attribuer le Label « Gesond lessen, Méi Bewegen ».

Au niveau du Ministère, le groupe de travail constitué de représentants des différentes divisions du Ministère a pour vocation de s'échanger sur les actions à mener ou à soutenir par le Ministère pour promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée auprès de son public cible.

7. Les procédures d'agrément

7.1. Contrôles institutionnels

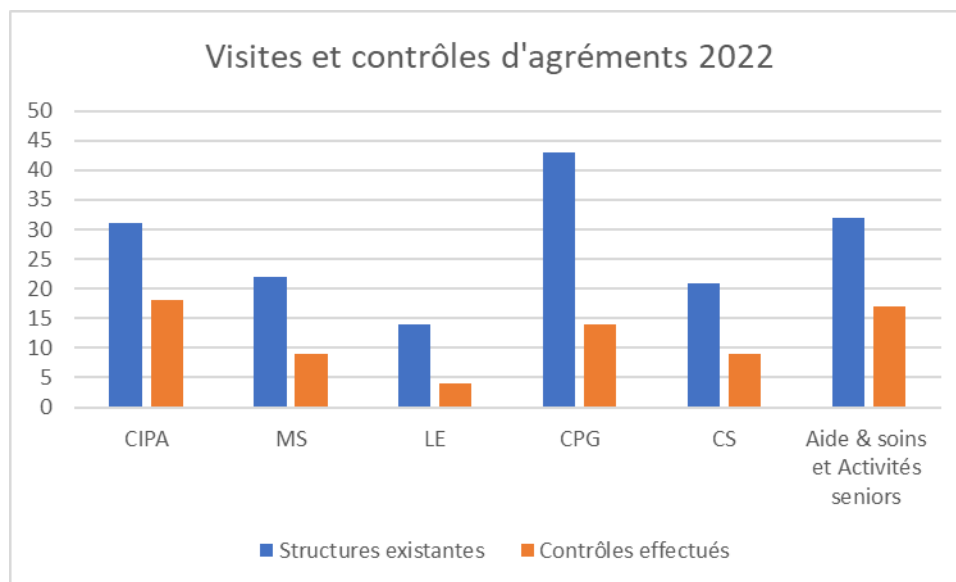
Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;
- le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné a été accordé.

En 2022, 229 agréments sont en vigueur dont 202 agréments non conditionnés pour une durée illimitée et 27 agréments conditionnés pour une durée limitée.

Pendant l'année écoulée, la division personnes âgées du Ministère a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 69 contrôles et à 10 visites d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément.



En 2022, le Ministère a procédé à 48 arrêtés ministériels dans le cadre des agréments accordés aux types d'activités suivants :

Type d'activité	Nombre d'arrêtés ministériels
Centres intégrés pour personnes âgées	11
Maisons de soins	5
Logements encadrés	3
Centres psycho-gériatriques	7
Aide et Soins à domicile	14
Appel assistance externe	0
Repas sur roues	0
Activités seniors	2
Clubs Seniors	6
Total	48

7.2. Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis

• Demandes d'accord de principe

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2022, 2 accords de principe ont été octroyés.

- **Demandes d'agrément**

En 2022, la division personnes âgées du Ministère a réceptionné 23 demandes d'agrément concernant les types d'activités centres intégrés pour personnes âgées (6), maisons de soins (1), logements encadrés pour personnes âgées (3), centres psycho-gériatriques (4), réseaux d'aides et de soins à domicile (4), activités-seniors (1) et Clubs Seniors (4).

- **Emissions d'avis**

En 2022, la division personnes âgées du Ministère a émis 32 avis concernant des projets d'infrastructure pour personnes âgées.

7.3. Gestion des doléances et réclamations

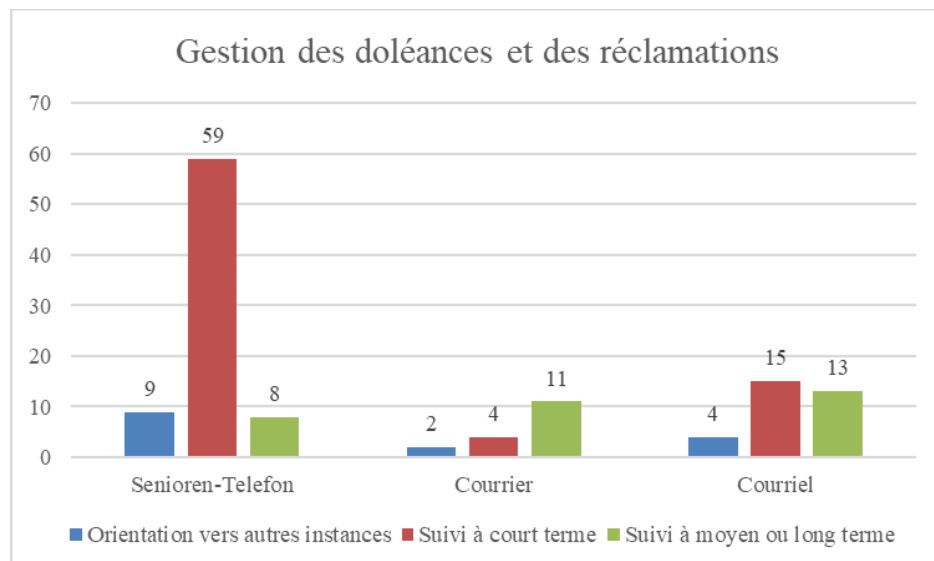
La gestion des doléances et réclamations réside dans l'organisation structurée de la réception, de l'examen et du traitement des réclamations. Les doléances et réclamations sont l'expression de l'insatisfaction des usagers ou leurs proches au sujet d'une prestation de services. Elles portent sur la prestation de services proprement dite, sur les résultats de celle-ci, sur la manière dont le service a été presté ou sur l'application d'une réglementation existante.

La majorité des doléances est répertoriée par le biais du Seniorens-Telefon, où le client peut formuler son insatisfaction et ses critiques dans le cadre d'une prise en charge à domicile, au centre psycho-gériatrique ou en structure d'hébergement.

La réclamation peut être introduite soit sous forme d'un courrier soit sous forme d'un courriel adressé au Ministère. L'auteur de la réclamation doit marquer son accord pour qu'elle soit transmise au gestionnaire.

Le gestionnaire est tenu de prendre position par écrit. Cette prise de position est transmise éventuellement avec des explications supplémentaires à l'auteur.

En 2022, la division personnes âgées a reçu au total 126 doléances et réclamations. L'origine des doléances et réclamations ainsi que les suites y réservées sont détaillées comme suit :



Les réclamations et doléances introduites principalement par l'entourage socio-familial, concernaient la prise en charge de leurs membres de famille, la facturation ainsi les problèmes de communication soit avec la direction ou le personnel d'encadrement.

8. Annexes

Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (16)	Activités agréées (31)	Nbr. de lits
1	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2	Claire a.s.b.l. (3)	Hauptmann's Schloss, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	151 118 124
3	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
4	Etablissement public SERVIOR (8)	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedercorn Jousefshaus, Remich	132 207 73 168 120 221 154 128
5	Fondation Jean-Pierre Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	344
6	Fondation Lëtzebuerger Blannevereengung	Blannenheem, Rollingen	204
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (5)	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 139
8	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice civil de Pfaffenthal, Luxembourg	101
10	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	140
11	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
12	Novelia Senior Services S.A.	CIPA Poetschebiirchen, Kehlen	40
13	Orpea Exploitation Luxembourg s.à.r.l.	Résidence Récital, Luxembourg	123
14	Päiperléck s.à.r.l (3)	Résidence Am Park Résidence Bel Âge, Esch-sur-Alzette Résidence Parc Ronnwies, Rodange	42 46 42
15	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederaanven	158
16	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidence des Ardennes, Clervaux	112
	Total :		4 042

Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

	Gestionnaires (14)	Activités agréées (22)	Nbr. de lits
1	Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	142
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	118
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
4	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	101
5	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
6	Etablissement public SERVIOR (6)	Bei der Sauer, Diekirch Woiwer, Differdange Am Schléesch, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, Vianden Geenzebléi, Wiltz	110 200 57 94 72 120
7	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	119
8	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Clervaux	115
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior Services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103
11	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
12	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	ZithaSenior S.A. (4)	Séniorie St Joseph, Consdorf Séniorie Ste Zithe, Contern St Jean de la Croix, Luxembourg Séniorie St Joseph, Pétange	88 144 92 162
	Total :		2 587

Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (9)	Activités agréées (14)	Nbr. de lits
1	A.s.b.l. Roer-Katz, Résidence Belle Vallée	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	23
2	Doheem versuergt a.s.b.l. (3)	Résidence Val de Kayl, Kayl Muselheem, Wasserbillig Résidence Laanscht d'Sauer, Esch-sur-Sûre	40 82 22
3	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
4	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
5	Fondation Lëtzebuerger Blannevereengung	Wäisst Schlässchen, Rollingen	10
6	Les Centres pour Personnes Âgées de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
7	Päiperléck s.àr.l. (4)	Seniorenresidenz Petite Suisse, Beaufort Résidence Les Jardins de Schengen Résidence Eisknippchen Weidingen Seniorenresidenz Am Park	96 124 125 40
8	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	60
9	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	162
	Total :		954

Annexe 4 : Tableau Clubs Seniors

	Gestionnaires (12)	Activités agréées (21)	Localités
1	Aide pour PA Prénzebiorg a.s.b.l.	CS Prénzebiorg	Differdange
2	Club Senior Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	Club Senior Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbrück
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l. (4)	CS An der Loupescht CS Atertdall CS Mosaïque Club CS Muselheem	Beidweiler Redange-sur-Attert Esch-sur-Alzette Wasserbillig
6	Foyers Seniors a.s.b.l. (6)	Club Haus Am Becheler Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk Club Haus Am Saitert	Bereldange Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange Hesperange
7	GIM – Commune Mondercange	CS A Bosselesch	Mondercange
8	Inter-Actions a.s.b.l (2)	CS Uewersauer CS Wëlle Wäin	Boulaide Remich
9	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
10	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
11	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Contern
12	Uelzechtall a.s.b.l.	CS Uelzechtall	Lorentzweiler

Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

	Gestionnaires (13)	Activités agréées (43) (localités)	Nbr. de chaises
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (6)	Dahl Dudelange Esch-sur-Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
2	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
3	Doheem versuergt a.s.b.l. (5)	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains Wasserbillig	24 32 12 12 25
4	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
5	Fondation Stéftung Hëllef Doheem (10)	Frisange Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange Troisvierges	30 16 23 16 24 23 18 24 24 12
6	Groupe Hëllef S.à.r.l.	Graulinster	12
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (3)	Grevenmacher	11

		Mersch	12
		Rédange/Attert	15
8	Novelia Senior Services S.A. (2)	Bascharage	12
		Schifflange	12
9	Päiperléck s.à.r.l. (6)	Beaufort	11
		Bettembourg	18
		Bissen	12
		Esch-sur-Alzette	6
		Rodange	6
		Weidingen	36
10	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
11	Syrdall Heem a.s.b.l. (2)	Niederanven	22
		Sandweiler	11
12	Verbandskëscht s.à.r.l	Livange	23
13	ZithaServices S.A. (4)	Consdorf	12
		Contern	10
		Luxembourg	12
		Pétange	12
	Total :		742

Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

	Gestionnaires – Réseaux (16)	Activités agréées (32)
1	ALIVEplus a.s.b.l. - ALIVE	A & S
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. – ALA Plus	A & S
3	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	A & S
4	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung - MOTUM	A & S
5	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	A & S
6	Groupe Hëllef sàrl	A & S
7	Gutt versuergt s.à.r.l	A & S
8	Heem.lu sàrl	A & S
9	Home Care sàrl	A & S
10	Novelia Senior Services S.A. - Camille	A & S
11	Päiperleck sàrl	A & S
12	Paramedicus S.A.	A & S
13	SOSS sàrl	A & S
14	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	A & S
15	Verbandskëscht sàrl	A & S
16	Zitha Services S.A.	A & S

Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

	Gestionnaires (3)	Activités agréées (3)	Localités
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Sécher Doheem	Steinsel
2	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Luxembourg
3	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg

Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

	Gestionnaires (7)	Activités agréées (8)	Localités
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg
2	Croix-Rouge luxembourgeoise	IRIS	Luxembourg
3	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel
4	Mai Wëllen, Mai Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.	Service Information - Accompagnement	Strassen
5	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
6	RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.	RBS – Center fir Altesfroen	Itzig
7	Amiperas a.s.b.l	Amiperas-Generatiounstreff	Luxembourg

Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

	Activités (21)	Localités	Nbr. de séances	Nbr. de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
1	CS An der Loupescht	Beidweiler	409	4 506	147	64	22
2	CS Eist Heem	Berchem	674	20 409	77	72	25
3	CS Club Haus Am Becheler	Bereldange	1 892	16 007	269	71	6
4	CS Uewersauer	Boulaide	815	8 291	305	60	6
5	CS Club Haus Am Brill	Capellen	269	11 248	371	62	0
6	CS Prënzeberg	Differdange	636	6 251	157	70	14
7	CS Schwarze Wee	Dudelange	503	5 556	166	73	67
8	CS Mosaïque Club	Esch/Alzette	404	2 242	162	68	11
9	CS Nordstad	Ettelbruck	893	6 575	187	69	2
10	CS Club Haus Am Säitert	Hesperange	133	970	220	65	5
11	CS Club Haus Op der Heed	Hupperdange	001	14 687	561	59	30
12	CS Kielen	Kehlen	314	3 415	114	69	0
13	CS Uelzechtall	Lorentzweiler	1 864	29 670	216	68	11
14	CS A Bosselesch	Mondercange	248	1 385	1	61	0
15	CS Atertall	Rédange/Atert	735	5 681	122	64	0
16	CS Wëlle Wäin	Remich	88	934	174	70	5
17	CS Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	1 478	5 484	126	69	36
18	CS Syrdall	Sandweiler	593	6 720	305	68	0
19	CS Club Haus Beim Kiosk	Schifflange	1 068	10 744	233	67	14
20	CS Stroossen	Strassen	425	3 159	72	78	28
21	CS Muselheem	Wasserbillig	152	1 380	104	67	10
		Total	15 594	165 314	4 089	67,3	292

V. Infrastructures socio-familiales

1. Généralités

Au cours de l'exercice 2022, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ;
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles ;
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires ;
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi modifiée du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification ;
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux ;
- Contrôler les conditions d'agrément.

2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1^{er} équipement

Au total 40 projets d'envergure ont été planifiés et exécutés en coopération avec les gestionnaires et les bureaux d'études ou d'architecture au courant de l'exercice 2022.

2.1. Secteur « personnes âgées »

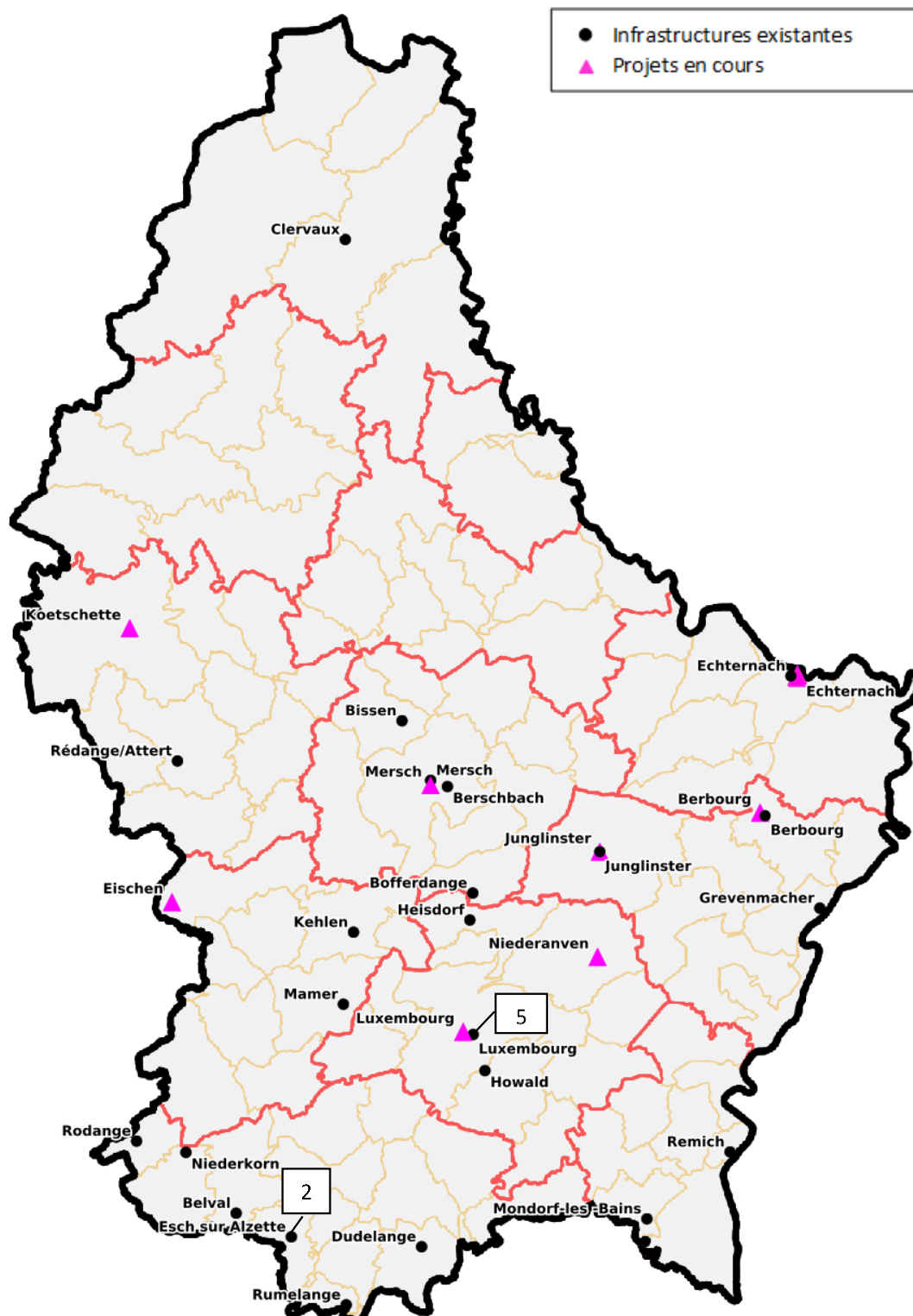
En 2022, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 18 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Maison de Soins à Luxembourg – Mise en conformité / sécurité	Projet réalisé / Décompte
2	Maison de Soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Projet réalisé
3	Maison de Soins à Berbourg – Travaux de rénovation et extension (24 lits)	Projet réalisé
4	CIPA à Niederaanven – Transformation et extension (4 lits)	Travaux en cours
5	Maison de Soins à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (130 lits)	Travaux en cours

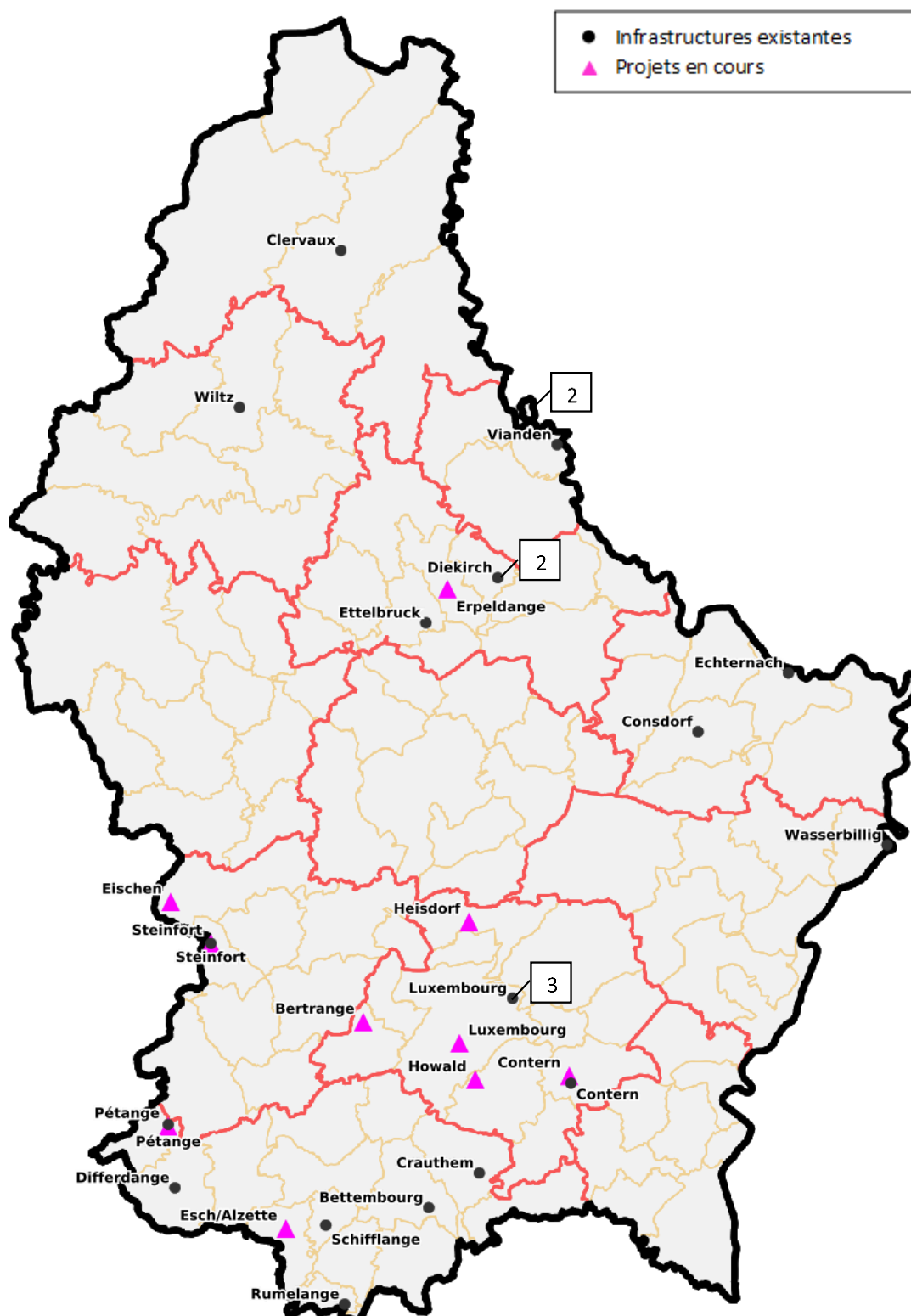
6	Maison de Soins à Steinfert – Nouvelle construction (120 lits)	Avant-projet sommaire en cours
7	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – Extension (52 lits)	Avant-projet détaillé en cours
8	Maison de soins à Heisdorf – Nouvelle construction (40 lits)	Avant-projet sommaire en cours
9	Maison de soins à Erpeldange-sur-Sûre – Extension (36 lits)	Travaux en cours
10	Maison de soins à Bertrange (174 lits)	Etudes en cours
11	CIPA à Eischen – Nouvelle construction (144 lits)	Travaux en cours
12	CIPA à Koetschette – Nouvelle construction	Etudes en cours
13	Maison de soins à Contern - Extension	Etudes en cours
14	Maison de soins à Pétange - Extension	Etudes en cours
15	Maison de soins à Howald – Extension du CIPA (60 lits)	Avant-projet sommaire en cours
16	CIPA à Mersch – Mise en conformité / sécurité	Etudes en cours
17	CIPA à Luxembourg-Belair - Extension	Avant-projet sommaire en cours
18	CIPA à Junglinster – Extension (69 lits)	Etudes en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 30.595.643,64 €.

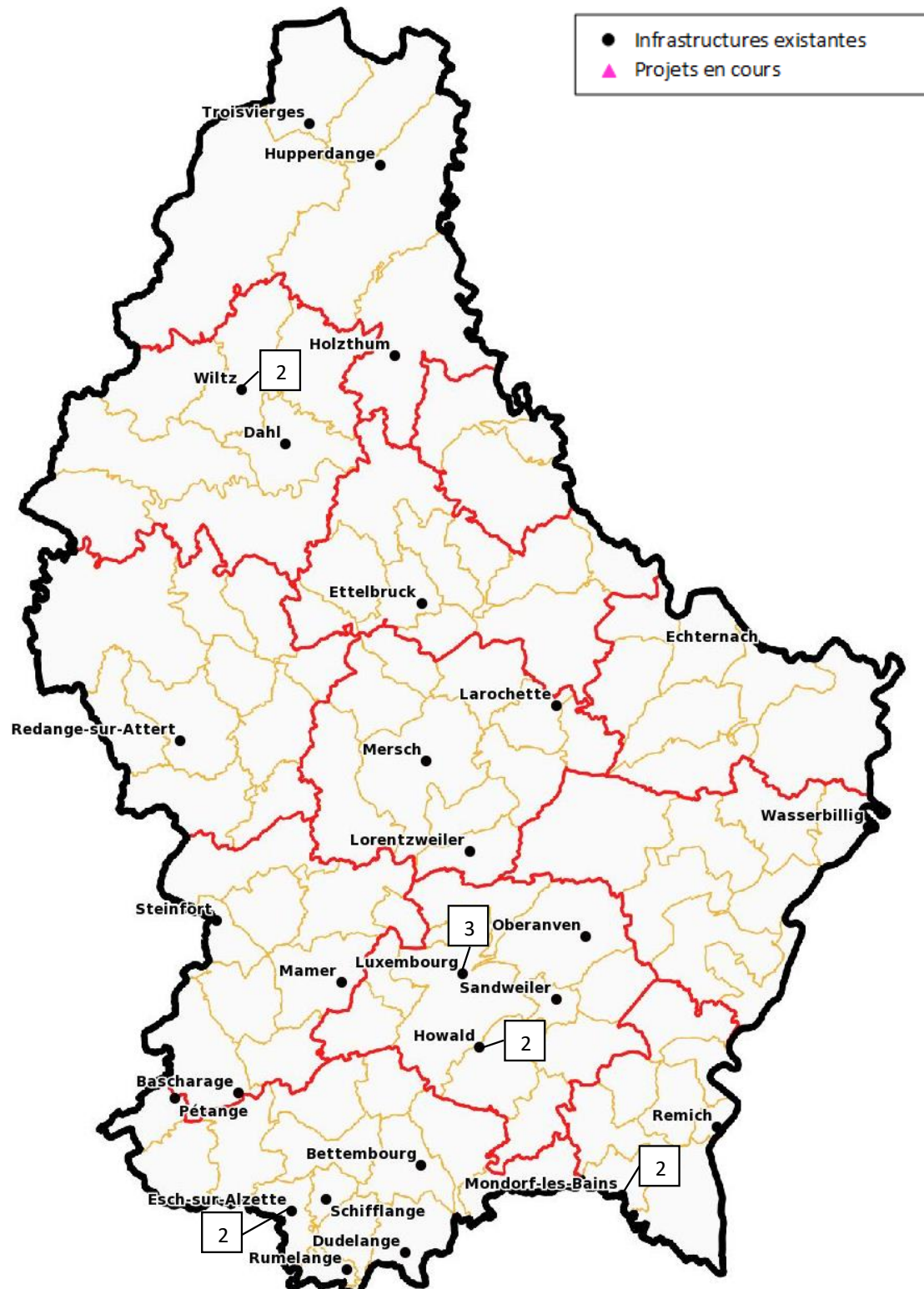
Centres intégrés pour personnes âgées



Maisons de soins pour personnes âgées



Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées



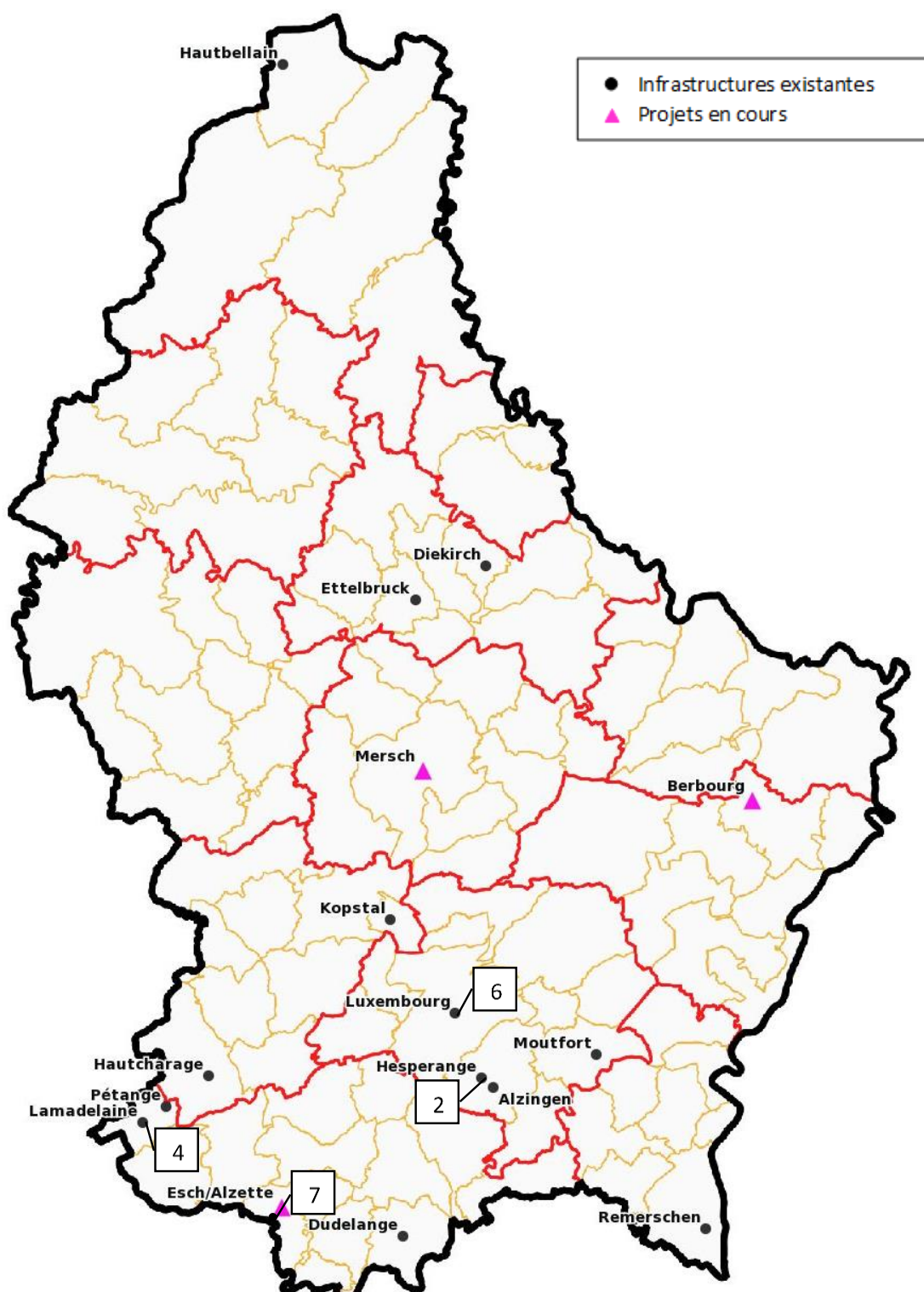
2.2. Secteur « adultes / solidarité »

En 2022, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 3 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Structure pour personnes sans-abri vieillissantes à Berbourg	Travaux en cours
2	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Travaux en cours
3	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes - solidarité », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 1.496.609,41 €.

Centres d'accueil pour personnes adultes



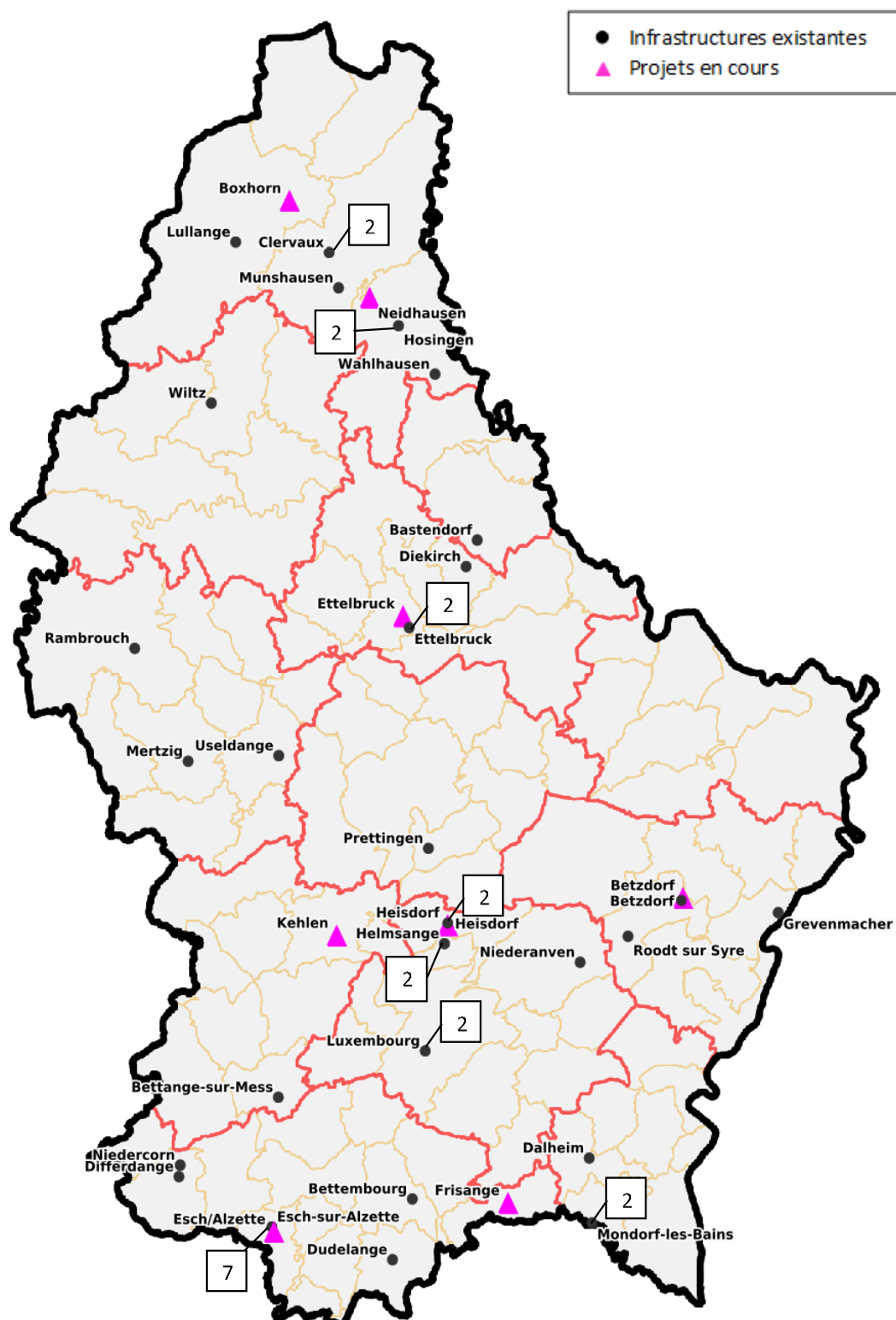
2.3. Secteur « handicap »

En 2022, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 18 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

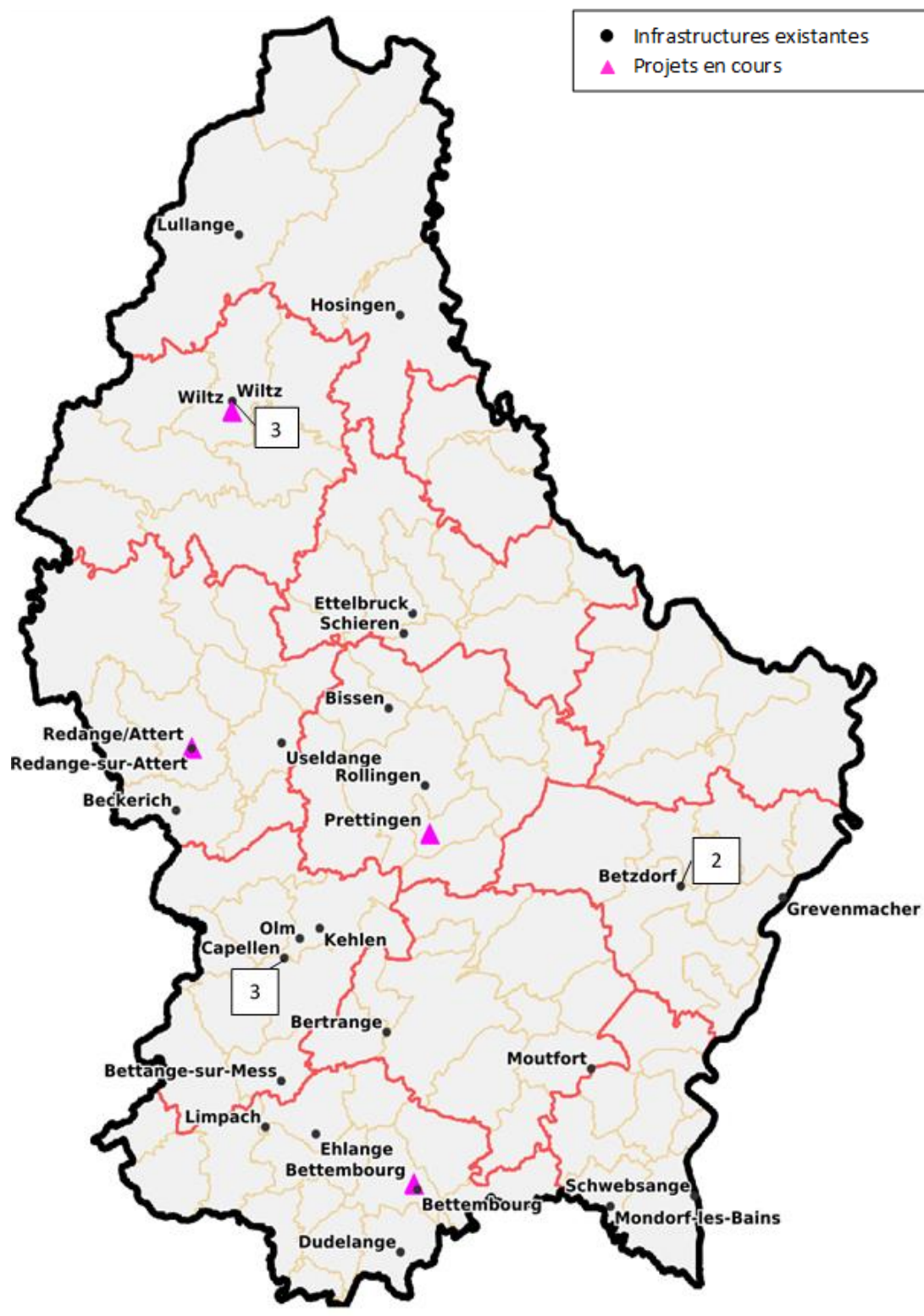
	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Atelier protégé à Limpach – Nouvelle Construction (218 places)	Phase 1 : Projet réalisé / Décompte Phase 2 : Projet réalisé / Décompte
2	Service d'hébergement à Ettelbruck - Extension et rénovation de plusieurs bâtiments existants (100 lits)	Projet réalisé / Décompte
3	Service d'hébergement pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction (34 lits)	Projet réalisé / Décompte
4	Atelier protégé à Olm - Nouvelle construction (42 places)	Projet réalisé / Décompte
5	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Capellen – Nouvelle construction (9 lits)	Travaux en cours
6	Service d'hébergement pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf – Nouvelle construction (12 lits)	Avant-projet détaillé en cours
7	Service d'hébergement et structure de jour à Heisdorf - Nouvelle construction (40 lits + 20 places)	Travaux en cours
8	Service d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction (26 lits)	Avant-projet sommaire en cours
9	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (70 places)	Avant-projet détaillé en cours
10	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (16 lits)	Projet réalisé / Décompte
11	Service d'hébergement à Neidhausen – Nouvelle construction (18 lits)	Travaux en cours
12	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (36 places)	Avant-projet sommaire en cours
13	Réfectoire / cuisine centrale à Betzdorf - Agrandissement	Travaux en cours
14	Atelier protégé à Bettembourg - Extension (20 places)	Etudes en cours
15	Services en milieu ouvert à Esch-sur-Alzette	Travaux en cours
16	Service d'hébergement à Boxhorn - Extension	Etudes en cours
17	Atelier protégé à Prettingen (50 places)	Avant-projet sommaire en cours
18	Atelier protégé à Redange - Extension	Avant-projet sommaire en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 9.010.215,70 €.

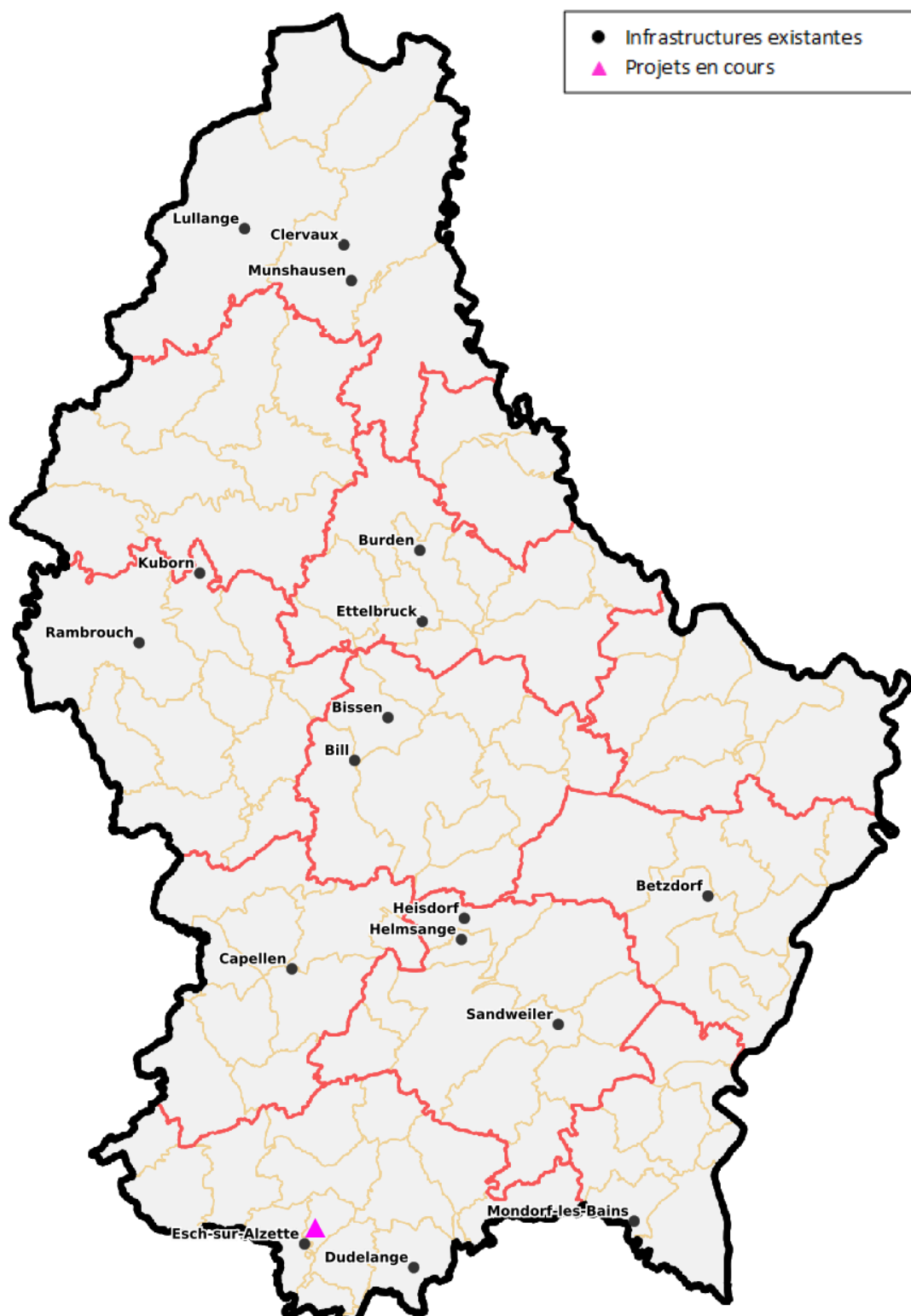
Services d'hébergement pour personnes handicapées



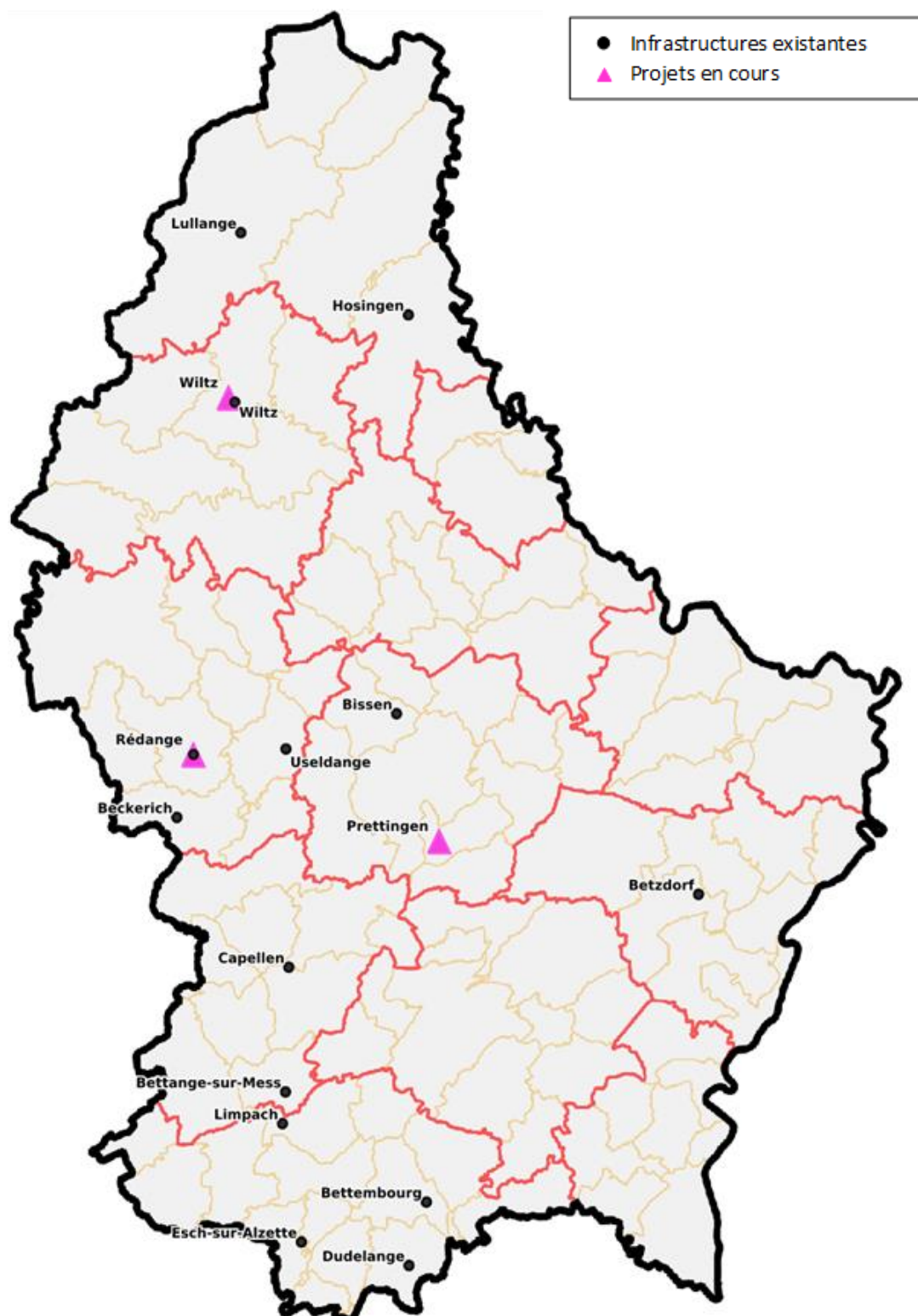
Ateliers protégé pour personnes handicapées



Services d'activités de jour pour personnes handicapées



Services de formation pour personnes handicapées



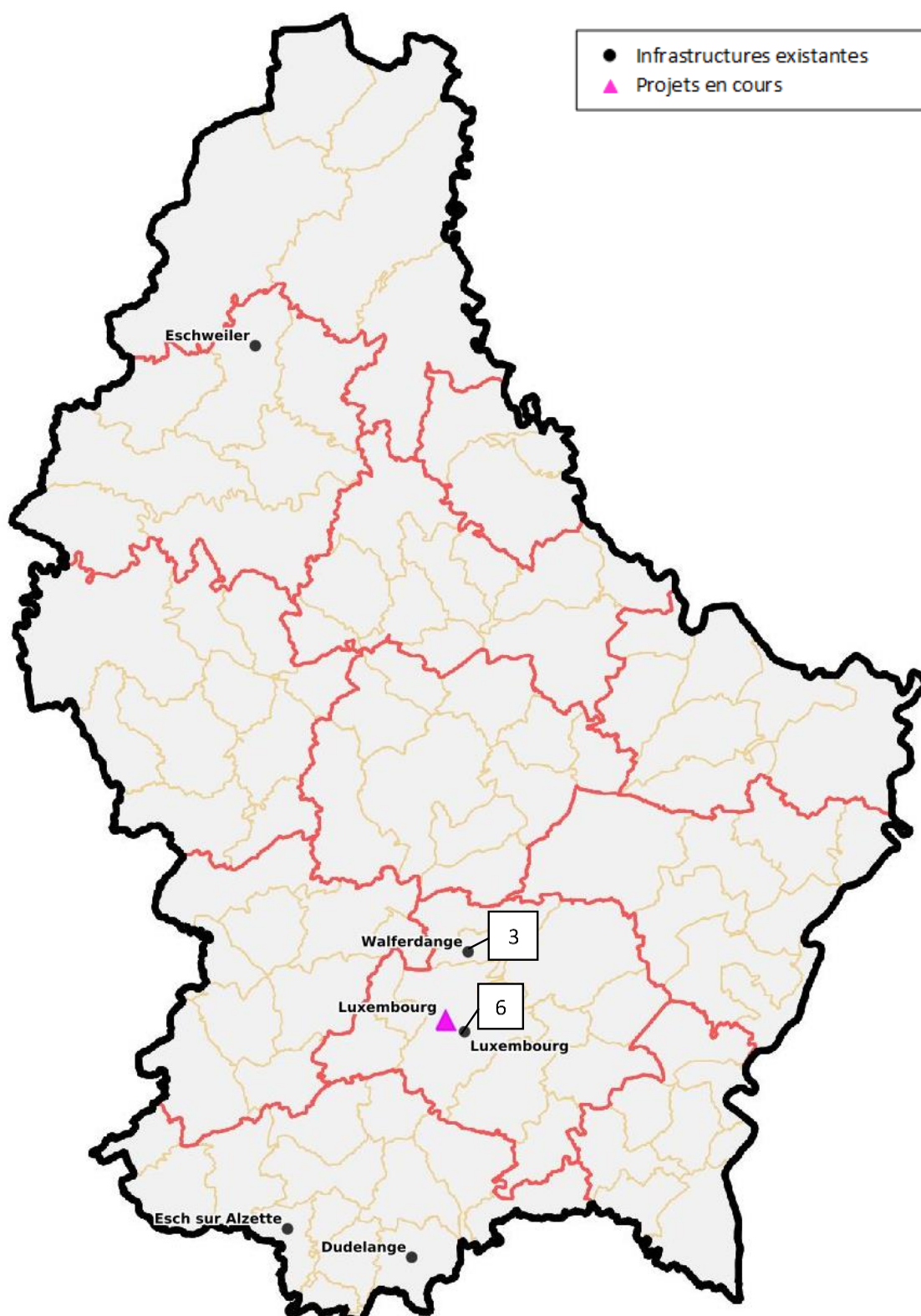
2.4. Secteur « égalité des hommes et des femmes »

En 2022, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Travaux en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des hommes et des femmes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 255.940,23 €.

Structures d'accueil (Egalité des hommes et des femmes)



2.5. Secteur « Intégration »

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « Intégration », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 5.419,44 €.

2.6. Services de consultation

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 174.445,06 €.

3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2022, le Service infrastructures socio-familiales a effectué 122 visites des lieux et 5 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures socio-familiales dans les secteurs suivants :

- personnes handicapées (32),
- personnes âgées (72),
- personnes adultes seules ou avec enfants (12),
- égalité des hommes et des femmes (6),
- services de consultation (0).

VI. Administration publique

1. Office national d'inclusion sociale (ONIS)

1.1. Mission et organisation

L'Office national d'inclusion sociale (ONIS), créé par la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (loi REVIS), a pour mission :

- d'assurer l'exécution des dispositions prévues au chapitre 3 de la loi REVIS ;
- de coordonner à cet effet l'action et l'apport des instances et organismes concernés ;
- de recueillir les données statistiques nécessaires relatives aux bénéficiaires du REVIS.

L'organisation interne de l'ONIS comprend au 31 décembre 2022, 23 agents dont 16 à temps plein et 7 à temps partiel.

1.2. Exécution des dispositions de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

1.2.1. Service Accueil

L'ONIS dispose d'un service responsable pour l'accueil des bénéficiaires REVIS qui entrent en compétence de l'ONIS. En centralisant l'accueil de ces personnes, l'ONIS garantit un traitement équitable et identique à tous les concernés, tout en tenant compte des spécificités individuelles de chaque bénéficiaire concerné.

Suite à la crise sanitaire, le service accueil de l'ONIS a remplacé les réunions d'information en groupe par des entretiens individuels. Néanmoins, depuis 2022, le service accueil organise également mensuellement des réunions d'information pour certains bénéficiaires, avec l'aide d'interprètes interculturels.

Lors de ces entretiens auxquels les bénéficiaires sont invités, il est particulièrement insisté sur les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que sur les mesures d'activation. Chaque participant se voit attribuer un Agent régional d'inclusion sociale (ARIS) unique, et un premier rendez-vous avec cet ARIS est fixé pour la prise en charge individuelle. Au cas où un bénéficiaire ne se présente pas au rendez-vous fixé, et ne peut pas motiver son absence par un document justificatif, la personne est considérée comme ayant refusé la collaboration avec l'ONIS, ce qui entraîne la perte du droit aux prestations REVIS.

En 2022, 2050 invitations ont été envoyées aux bénéficiaires. Les entretiens ont mené à la signature de 1593 déclarations de collaboration. Dans 274 cas, l'ONIS a procédé à l'envoi d'une demande de pièces justificatives. Dans 117 cas, l'ONIS a signalé au Fonds national de solidarité (FNS) le refus de collaborer au sujet de personnes qui ne répondaient pas aux convocations ou demandes ; s'y ajoutent 23 cas similaires signalés suite au non-respect du rendez-vous ultérieur auprès de l'ARIS.

Tableau 1 : Nombre d'invitations, de demandes de documents, de déclarations de collaboration signées et de refus de collaboration notifiés

Documents du service accueil	Nombre de bénéficiaires
Invitations	2050
Demande de documents	274
Déclarations de collaboration signées	1593
Refus de collaborer, art. 3(1)d	117
Refus de collaborer, art. 3(1)d pour non-collaboration avec ARIS	23

Source : fichier ONIS décembre 2022

1.2.2. Coordination et guidance des agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS)

Au 31 décembre 2022, 74 ARIS, institués sur base de l'article 14 de la loi REVIS auprès des Offices sociaux (OS), ont soutenu l'ONIS dans l'exécution de ses missions.

L'ARIS a comme mission principale d'accompagner le bénéficiaire dans la réalisation de son projet d'inclusion sociale, qui se traduit par l'évaluation individuelle de la situation, l'élaboration d'un projet adapté à la situation tout en ayant recours aux mesures d'activation. La déclinaison de ce projet se fait via l'élaboration d'un plan d'activation dans lequel les démarches que le bénéficiaire est engagé à accomplir sont retenues. L'ARIS veille par ailleurs au respect des obligations y reprises, et soutient les bénéficiaires dans leurs démarches en fonction de leur autonomie.

Afin de pouvoir orienter les personnes vers des mesures d'activation qui répondent aux besoins identifiés et objectifs retenus, l'ARIS développe en continu son réseau de partenaires potentiels qui offrent de telles possibilités. La prospection de nouveaux organismes, en particulier pour l'organisation de travaux d'utilité collective (TUC), dans les régions respectives, est facilitée par l'ancrage régional des agents dans les OS.

Un « groupe d'échange et de consultation », créé à l'initiative de certains ARIS en 2021 et comprenant ARIS et collaborateurs de l'ONIS, a eu des réunions régulières, visant notamment à optimiser la mise en œuvre de la mission commune.

Outre l'assistance développée ci-après, l'ONIS assure, avec son « équipe volante ARIS », le remplacement temporaire des ARIS exerçant seuls leur mission auprès d'un OS pour toute absence ou vacance de poste prolongée. En 2022, un tel remplacement a été assuré pour 1 OS.

- **Formation initiale et continue ARIS**

Chaque nouvel ARIS recruté par un OS reçoit une formation initiale de la part de l'ONIS assuré par les agents de différentes unités organisationnelles, afin de l'initier à l'exercice de la mission attribuée par la loi REVIS et précisée aux conventions entre l'ONIS et les OS. L'agent est notamment familiarisé avec les procédures applicables pour l'exécution de la mission, les applications métiers et plateformes de collaboration. En 2022, 9 formations initiales ont été organisées par l'ONIS.

Dans le but de promouvoir le développement professionnel des ARIS, l'ONIS a entamé en 2021 la création d'une offre de formation continue s'adressant spécifiquement aux ARIS. En 2022, 2 formations continues ont ainsi été organisées par le biais de formateurs spécialisés.

- **Agents référents supervision**

Sept agents référents assurent au quotidien la guidance des ARIS. La mission en question comprend notamment la supervision du travail des ARIS, y compris la veille à l'application des procédures et le conseil dans le traitement de dossiers individuels, ainsi que le contrôle et la validation de projets, documents et courriers établis par les ARIS.

En 2022, l'ONIS a validé 13296 plans d'activation ainsi que les conventions d'activation relatives aux 5199 mesures TUC (renouvellements inclus) ayant débuté cette même année, et a envoyé 3772 invitations auprès d'un ARIS ou d'un organisme d'affectation. D'autre part, l'ONIS a également envoyé les notifications relatives aux prestations, plans d'activation, dispenses, mesures et sanctions, dont 885 notifications en application de l'art. 24 de la loi REVIS.

Le détail des notifications relatives aux sanctions en application de l'art. 24 est présenté ci-dessous. De janvier à décembre 2022, l'ONIS a constaté un des comportements visés à l'article 24(1) pour un total de 885 cas. Dans 693 cas, il s'agissait de la première fois pendant la période d'un plan d'activation, dans 134 cas de la deuxième fois et dans 51 cas de la troisième fois. Dans 7 cas, l'ONIS a dû prononcer la sanction prévue à l'article 24(4) avec effet immédiat pour un fait ou une faute rendant immédiatement impossible le maintien de la relation avec l'ONIS, l'ARIS ou l'organisme d'affectation.

Tableau 2 : Nombre et type de sanctions selon l'art. 24

Type de sanction	Femmes	Hommes	Total
Art. 24(1) – Avertissement	364	329	693
Art. 24(2) – Réduction de 20%	53	81	134
Art. 24(3) – Suspension	21	30	51
Art. 24(4) – Motif grave – suspension avec effet immédiat	2	5	7
Total	440	445	885

Source : fichier ONIS décembre 2022

Le tableau 3 montre la répartition de ces sanctions selon le type de comportement constaté. Dans certains cas, des comportements tombant sous 2 ou plusieurs des catégories reprises ci-dessous ont conduit à une même sanction.

Tableau 3 : Nombre, type et motifs des sanctions selon l'art. 24 (1), (2) et (3)

Motifs	Art. 24(1)	Art. 24(2)	Art.24(3)	Total
Non-respect des engagements du plan d'activation	284	33	6	323
Non-respect du calendrier des démarches du plan d'activation	134	13	4	151
Refus de participer aux mesures d'activation	6	3	0	9
Non-respect des modalités de la convention d'activation (mesures TUC)	219	47	14	280
Absence non justifiée à un rendez-vous fixé par lettre recommandée de l'Office	100	60	35	195

Source : fichier ONIS décembre 2022

- **Groupe de travail supervision**

Le groupe de travail supervision, composé des sept agents référents et du directeur, se concerta dans des réunions hebdomadaires dans le but de faire remonter les propositions, priorités et bonnes pratiques des ARIS, de s'échanger sur les pratiques appliquées et besoins détectés, et de décider sur des cas individuels particuliers. Il émet des directives internes ou à destination des ARIS pour assurer un traitement efficient, adapté, juste et équitable.

- **Groupe de travail supervision élargi**

Des ARIS, en nombre variable en fonction du sujet traité, complètent le groupe de supervision précité dans le cadre de réunions thématiques régulières. L'implication des ARIS permet l'articulation de besoins pour fournir un service approprié aux bénéficiaires concernés et développer l'offre de mesures adaptées aux exigences rencontrées, et contribue à l'établissement et l'adaptation des procédures internes nécessaires. En 2022, ce groupe s'est réuni six fois, notamment au sujet de l'évaluation systématique des besoins des bénéficiaires et au sujet des échanges avec les organismes d'affectation.

- **Réunions de travail**

Des réunions de travail sont organisées régulièrement par l'ONIS, permettant la participation de tous les ARIS et de représentants des OS. L'organisation des réunions à travers le pays permet notamment aux OS respectifs de faire connaître leurs particularités et offres spécifiques. Ces réunions ont principalement comme objectif la présentation d'offres de différents acteurs institutionnels ou d'organismes non gouvernementaux, ainsi que l'échange avec les ARIS sur outils et procédures et sur différents sujets transversaux, tels que notamment le recours aux aides financières aux ménages à revenu modeste ou les différentes dimensions de l'inclusion. En 2022, six réunions de travail ont eu lieu. Outre la présentation de nouvelles offres d'organismes partenaires dans ces réunions, l'ONIS a également coordonné des visites en groupe pour les ARIS auprès de certains organismes partenaires.

- **Outils et ressources**

Une plateforme de collaboration entre l'ONIS et les ARIS de type « Intranet » (solution SharePoint) a été développée en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) en 2022. Elle permet aux ARIS notamment de consulter des actualités, rapports des réunions de travail et un calendrier partagé ainsi que de télécharger différents modèles de courrier et formulaires. La même plateforme, accessible également aux représentants des OS, permet un accès aisé aux procédures et documents de référence et permet aux ARIS de trouver rapidement les réponses à leurs questions. Les nouveautés et modifications entreprises sur la plateforme de collaboration sont reprises mensuellement dans un récapitulatif à l'attention des ARIS.

1.2.3. Prestations financières

Le service des prestations financières de l'ONIS assure outre la gestion et le calcul des prestations un secrétariat social pour répondre aux questions de bénéficiaires et ARIS relatifs à ces prestations.

En outre, le service s'efforce de manière proactive d'aider au mieux les bénéficiaires, en particulier en ce qui concerne le traitement fiscal et l'obtention des crédits d'impôt, dans le but d'éviter le non-recours aux aides financières et dispositifs existants.

- **Gestion de l'allocation d'activation (AA)**

Tout bénéficiaire REVIS affecté à un TUC a droit à l'AA, calculée sur base du salaire social minimum pour un salarié non qualifié, et versée par le FNS au bénéficiaire. Les fiches mensuelles relatives à cette prestation, tout comme les certificats de revenu, sont établis et envoyés en collaboration avec le CTIE.

Le tableau qui suit reprend le détail mensuel relatif à cette prestation pour l'année 2022.

Tableau 4 : Détail mensuel des prestations pour 2022

Mois	Nombre des bénéficiaires	Montant brut de l'AA
Janvier	1481	2 458 074,26 €
Février	1484	2 470 109,38 €
Mars	1528	2 518 919,73 €
Avril	1530	2 602 341,34 €
Mai	1543	2 622 911,20 €
Juin	1551	2 637 897,96 €
Juillet	1563	2 655 007,34 €
Août	1532	2 628 675,36 €
Septembre	1553	2 652 693,95 €
Octobre	1558	2 630 668,62 €
Novembre	1559	2 632 596,00 €
Décembre	1549	2 649 414,69 €
Total		28 509 895,14 €

Source : fichier ONIS décembre 2022

En 2022, 2222 personnes différentes ont bénéficié de la prestation précitée, par la participation à un TUC (2218 personnes) ou par le maintien temporaire prévu à l'article 18(3) de la loi REVIS (4 personnes).

L'ONIS a reçu 70 sommations au cours de l'année 2022 (3 de la part du Centre commun de la sécurité sociale, 11 de la part de l'administration des contributions directes et 56 de l'administration de l'enregistrement) et 92 demandes de cessions de la part de créanciers. De plus, 376 saisies arrêts ont été réceptionnées de la part de la Justice de Paix et l'ONIS a été saisi de 16 demandes relatives à des pensions alimentaires.

Le montant total versé s'élève à 447 206,38 € dont 418 392,65 € ont été versés aux créanciers et 24 094,04 € sont actuellement retenus par l'ONIS en attendant un jugement de la part de la Justice de Paix.

- **Frais pour la fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection**

144 demandes relatives au remboursement des frais en question pour les bénéficiaires affectés à une mesure d'activation ont été introduites auprès de l'ONIS en 2022 (87 demandes par les organismes d'affectation et 57 demandes par les bénéficiaires). Un montant total de 42 674,86 € a été liquidé en 2022 (compte prévisionnel).

1.3. Collaboration avec les services de l'Etat

1.3.1. Fonds national de solidarité (FNS)

Le FNS et l'ONIS se concertent régulièrement, tant au niveau méthodologique dans le cadre de l'élaboration de procédures communes, que, le cas échéant, au niveau de dossiers individuels. Des échanges de données quotidiens entre les systèmes informatiques de l'ONIS et du FNS facilitent le flux d'information.

En 2022, des représentants du FNS ont participé à une réunion de travail ARIS afin de répondre aux questions auxquels les ARIS sont confrontés dans leur mission.

Le directeur de l'ONIS est membre du comité-directeur du FNS.

1.3.2. Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

Chaque requérant du REVIS bénéficie d'une orientation par l'ADEM, qui se prononce, sur base d'un entretien structuré, sur la capacité d'intégration au marché de l'emploi ordinaire. Par suite, chaque requérant est orienté soit vers un suivi intensif à l'ONIS, soit vers une prise en charge, en tant que demandeur d'emploi, par l'ADEM. Sur base des avis établis en 2022 au « guichet REVIS » de l'ADEM, 47% des personnes étaient orientées vers l'ONIS.

De même, tout demandeur d'emploi bénéficiaire du REVIS présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle, est orienté vers l'ONIS par un avis motivé de l'ADEM. En 2022, 432 avis motivés ont été établis par l'ADEM.

Tout dossier d'un bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS peut, sur avis motivé de la part de l'ONIS, être transféré vers l'ADEM dès que le bénéficiaire est considéré apte à intégrer le marché du travail. Si un bénéficiaire a été orienté vers l'ADEM suite à sa participation à une mesure TUC, il peut être maintenu en son droit à l'allocation d'activation pour une durée maximale de trois mois. Sur avis motivé de l'ONIS, 177 transferts de dossier en la compétence de l'ADEM ont été réalisés sur initiative de l'ONIS en 2022, dont 45 fois avec maintien temporaire de l'allocation d'activation.

Afin de mieux évaluer l'opportunité d'un tel transfert en compétence de l'ADEM, toute proposition de l'ARIS est examinée par un groupe comprenant des représentants de l'ONIS et de l'ADEM, qui se prononce sur la suite à réserver à une telle proposition. Ces échanges mensuels visent également l'analyse de l'opportunité de participation au parcours d'évaluation et d'orientation organisé par le Centre d'orientation socio-professionnelle (COSP) suite au transfert.

1.3.3. Offices sociaux (OS)

Les OS sont les partenaires principaux de l'ONIS au niveau régional. Les modalités de collaboration et de financement relatives aux ARIS sont réglées par convention annuelle avec les OS. Les frais y résultant sont pris en charge par le budget de l'Etat.

30 réunions d'échange entre les représentants de l'ONIS et les représentants des OS ont eu lieu entre juillet et décembre 2022, afin de s'échanger sur des questions organisationnelles ou financières éventuelles.

Le décompte 2021 des conventions conclues entre les 30 OS et l'ONIS a donné le résultat suivant : total des frais de fonctionnement éligibles : 8 261 443 € dont 6 896 783 € de frais de personnel (83%).

Dans le cadre des conventions conclues pour l'année 2022 entre les 30 OS et l'ONIS, les dépenses suivantes sont prévues : un montant de 9 670 375 € est prévu pour les frais de fonctionnement, dont 7 861 708 € pour les frais de personnel (81 %). 2,00 postes ETP ARIS ont été créés en 2022 ce qui porte le nombre total de postes ETP dans les 30 conventions avec les OS à 66,50 ETP.

1.3.4. Formation des adultes

Afin de participer à des cours de langue ou autres formation des adultes, l'ONIS oriente les requérants vers l'Institut National des Langues (INL) et vers des cours de langue organisés par le Service de la formation des adultes (SFA) ou par des communes ou associations sans but lucratif agréées.

Le système d'émission de bons pour bénéficier du droit d'inscription réduit permet aux requérants de choisir librement le prestataire de la formation.

En 2022, 3338 bons à tarif réduit pour la participation à des cours ont été émis, dont 2376 pour des cours de langue française et 787 pour des cours de luxembourgeois.

Tableau 5 : Nombre de bons pour émis pour la participation aux formations

Type de cours	Nombre de bons émis
Français	2 376
Luxembourgeois	787
Autres	175
Total	3 338

Source : GICEA décembre 2022

Pour pouvoir proposer la meilleure offre en matière de formation aux bénéficiaires, les bénéficiaires qui ont besoin d'un conseil en la matière sont signalés par leur ARIS via une fiche d'information au SFA. La cellule d'orientation du SFA procède à une analyse et évaluation de la situation (parcours scolaire, parcours professionnel, formations effectuées, souhait personnel, connaissances linguistiques, etc.), propose par la suite des cours et formations adaptées offertes au niveau national et fournit, le cas échéant des explications relatives aux inscriptions. De même, le bénéficiaire peut être orienté vers d'autres services de la Maison de l'orientation dans l'objectif d'une reconnaissance d'un diplôme ou la validation des acquis de l'expérience. Après passage de la personne auprès de la Maison de l'orientation, l'ARIS est informé des offres proposées par les services.

1.3.5. Conseil arbitral des assurances sociales (CASS)

La loi REVIS prévoit un droit de recours contre les décisions du FNS prises sur avis de l'ONIS. En 2022, 5 recours contre une telle décision ont été introduits devant les juridictions de la sécurité sociale.

4 de ces recours ont porté sur une décision en application de l'article 3(1)d) de la loi REVIS, le 5^{ème} portait contre un décision relative à l'application de l'article 24(4).

En 2022, aucun recours contre une décision prise par l'ONIS n'a été portée devant le CASS.

1.4. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation

1.4.1. Organismes d'affectation pour les mesures de type « travaux d'utilité collective » (TUC)

Le volet activation professionnelle de la loi Révis vise à mettre en œuvre ces mesures d'activation et à garantir aux bénéficiaires, souvent à un stade éloigné du marché de l'emploi, un encadrement approprié auprès des structures étatiques ou non gouvernementales, fonctionnant comme organismes d'affectation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures TUC, l'ONIS a collaboré en 2022 avec 315 organismes d'affectation.

Tableau 6 : Nombre d'organismes d'affectation par type

Type	Nombre
ASBL et établissement d'utilité publique	209
Commune	33
Etablissement public	36
Etat	7
Fondation	19
Organisme de droit privé	11
Total	315

Source : fichier ONIS décembre 2022

Il s'agit en grande partie d'organismes ayant déjà collaboré depuis longtemps avec l'ONIS. De nouvelles collaborations ont été établies avec 51 nouveaux organismes, y compris des administrations communales et associations locales, en partie repérés par l'ancrage des ARIS dans les différentes régions du pays.

Tout bénéficiaire affecté à un TUC doit se soumettre à un examen médical auprès d'un médecin du Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) qui se prononce sur l'aptitude du bénéficiaire à être affecté au poste en question. En 2022, 575 examens ont été effectués par le STM. En outre, le STM a établi en total 266 avis en se prononçant sur un dossier sans effectuer un réexamen du bénéficiaire.

Toute déclaration relative à un accident de travail ou de trajet en rapport avec une mesure d'activation est traitée par l'ONIS pour transfert à l'association d'assurance d'accident (AAA). En 2022, 155 accidents ont été déclarés auprès de l'AAA (122 accidents de travail et 33 accidents de trajet) dont 91 accidents ont été reconnus (75 accidents de travail et 16 accidents de trajet), 34 déclinés ou classés sans suites (26 accident de travail et 8 accidents de trajet) et 30 (21 accidents de travail et 9 accidents de trajet) sont toujours en cours de traitement.

1.4.2. Organismes conventionnés pour les mesures de type (TUC)

Afin d'assurer un encadrement de qualité pour une population particulièrement vulnérable, l'ONIS participe aux frais d'encadrement et de fonctionnement auprès de 11 organismes d'affectation.

Le coût total prévisionnel pour 2022 s'élevait à 6 131 836 € dont 5 209 443 € (85%) en frais de personnel et à 922 393 € (15%) pour les frais de fonctionnement.

- **Caritas accueil et solidarité (CAS) ASBL**

CAS ASBL offre des mesures encadrées dans les domaines jardinage, nettoyage, restauration et dans une équipe technique.

Le but des mesures d'activation de CAS est de véhiculer le travail comme étant un facteur socialisant et valorisant pour les bénéficiaires. CAS soutient la population cible dans le développement de leurs compétences sociales et professionnelles. Non seulement les compétences techniques, mais aussi les compétences sociales comme le travail en équipe, l'interaction avec le client et autres sont promues par le travail journalier, mais aussi par l'encadrement psychosocial rapproché.

- **Comité national de défense sociale (CNDS)**

Le CNDS offre des mesures dans différents domaines et structures.

Il offre les mesures d'activation auprès des services de l'entraide (e.a. maraichage, jardinage, cuisine, entretien, atelier polyvalent, entretien de sentiers touristiques) et auprès de Naturaarbechten (travaux forestiers, jardinage, entretien extérieur).

Sont également offertes, des mesures dans l'économie circulaire portant sur la récupération, le nettoyage, la réparation et la vente de meubles et objets d'occasion auprès de Nei Aarbecht. Par son magasin Vélo ouvert en 2022 à Mersch, CNDS a diversifié son offre et rend possible l'activation dans cet atelier de récupération, de réparation et de vente de vélos seconde main. Parallèlement, cet atelier assure le nettoyage des chemins communaux grâce à des bicyclettes de type « cargo-bike ».

De plus, des activités à l'appui du service à la Vollekskichen (cuisine, service, nettoyage, entretien) sont offertes.

Vu la multitude des travaux proposés au sein des différentes structures du CNDS, un apprentissage et une certaine polyvalence dans le domaine de l'artisan et du travail manuel peuvent être acquises. Il s'agit avant tout de promouvoir une réintégration sociale et une reconstruction de l'estime de soi-même par le biais du travail régulier et quotidien, pouvant, à partir d'un degré de stabilisation atteint, permettre une orientation vers le premier marché du travail par suite.

- **Eng Nei Schaff (ENS) ASBL**

Les différentes activités (e.a. jardinage, services de proximité, vidage de caves et greniers, recyclage pour véhicules hors usage, recyclage pour machines domestiques, matériel électronique et informatique) ont pour but de stabiliser et d'activer les encadrés, de les remettre en confiance, mais aussi d'offrir des formations en matière de sécurité de travail.

Mis à part l'apprentissage des connaissances spécifiques aux différents métiers, un accent important est mis sur l'apprentissage des règles essentielles de l'hygiène de vie et d'aider les bénéficiaires à agir de façon autonome.

- **Projet Arcade de l'Office social Nordstad**

L'objectif du projet Arcade est de soutenir les bénéficiaires dans l'acquisition des compétences qui améliorent leur employabilité, le terme de compétence étant pris au sens large, il pourra en effet s'agir de compétences tant sociales que professionnelles. Les activités sont proposées e.a. dans les domaines

de l'aménagement et l'entretien des espaces verts, le nettoyage, l'entretien et la maintenance pour le service logement de l'Office social.

Afin d'atteindre des résultats positifs, une méthodologie de travail a été mise en place qui repose sur deux axes principaux : le travail qui permet une formation continue « learning by doing » et l'encadrement social des bénéficiaires dans le but de prendre ou reprendre des « habitudes », facilitant une réintégration progressive à la vie socio-professionnelle.

- **Croix-Rouge Luxembourgeoise (CRL) - service Transition-Activation-Compétences-Travail (TACT)**

Le service TACT a été créé en 2020 pour assurer la mission d'encadrement sur le terrain de bénéficiaires au sein des différents départements. TACT s'applique aussi bien aux différents services de la CRL (e.a. aides matérielles et alimentaires, service Migrants et Réfugiés, Lisko, Services Généraux, Siège CRL, Abricoeurs; Doheem versuergt) qu'à la Fondation Emile Mayrisch (Centre de Réhabilitation - Château de Colpach).

Le service TACT met en application une formule originale d'accompagnement de personnes qui sont confrontées à des difficultés dans leur recherche d'emploi. La transition socioprofessionnelle ouvre des perspectives d'emploi aux bénéficiaires et permet de promouvoir de ce fait leur insertion sociale et professionnelle. Les personnes en mesure d'activation retrouvent au sein de la CRL un équilibre social et une stabilité ; elles apprennent à travailler en équipe, communiquer et adopter une posture professionnelle et sont en mesure d'établir des liens sociaux.

Le service TACT vise à améliorer le suivi des mesures TUC en soutenant les services accueil, faciliter la mobilité interne des bénéficiaires en vue de soutenir leur progression, augmenter le nombre de postes proposés à l'ONIS mais aussi le nombre de services CRL prêt à accueillir ces mesures.

- **Femmes en détresse ASBL - Atelier Naxi**

L'atelier de lavage, repassage et couture est destiné aux femmes qui nécessitent une mesure d'activation afin d'augmenter les possibilités de réinsertion sur le marché de l'emploi.

Les participantes sont encadrées par le suivi socio-pédagogique afin qu'elles apprennent à développer des outils pour gérer en autonomie les situations qui les mettent en difficulté. Ainsi, l'optimisation d'un projet professionnel adapté à leurs moyens et à leurs conditions de vie réelles est visée. L'apprentissage des techniques du métier est tel qu'une dame qui est apte physiquement maîtrisera suffisamment bien les techniques de repassage à la fin du parcours pour pouvoir briguer un emploi sur le premier marché de l'emploi. Comme les clients privés se rendent à l'atelier, elles doivent aussi faire preuve de leurs compétences dans l'accueil client.

En 2021 et 2022, l'association a ainsi mis en place, avec l'aide d'un financement dans le cadre d'un appel à projets vis le PAN-intégration, un projet pour enseigner la langue française par la conversation pendant le travail pratique dans les ateliers (méthodologie « learning while doing »), facilitant ainsi l'expression orale et la compréhension.

- **Co-labor2 ASBL**

Le Service d'évaluation et d'orientation (SEO) de Co-Labor accueille des bénéficiaires affectés antérieurement dans une autre mesure TUC dans laquelle une progression ne semble plus possible, mais également des bénéficiaires sans affectation à un TUC et pour lesquels il s'agit de déterminer leur degré d'employabilité sur le premier marché de l'emploi.

Grâce au passage dans différents ateliers de travail (e.a. maraîcher bio, horticulteur, menuisier), le bénéficiaire est évalué sur sa culture de travail et son employabilité par le biais d'un outil adapté et d'une équipe multidisciplinaire expérimentée pour élaborer un avis d'orientation à la fin du parcours.

En outre, Co-Labor propose l'affectation à des mesures TUC (e.a. vente sur le marché, maraîchage, arboriculture, production de bois, production horticole) permettant aux bénéficiaires de s'approcher un maximum d'une situation de travail. L'affectation à ces mesures a une visée d'insertion professionnelle à l'issue du parcours achevé.

- **Digital Inclusion ASBL**

Les bénéficiaires affectés à un TUC auprès de Digital Inclusion participent e.a. à la distribution et réparation de matériel informatique et offrent une assistance pour les problèmes matériels et logiciels.

1.4.3. Organismes conventionnés pour des mesures de stabilisation ou de préparation

Le volet activation sociale permet aux bénéficiaires, qui ne sont pas orientés vers une mesure d'activation de type TUC, de bénéficier des offres leur permettant une mise à niveau de compétences diverses, comme par exemple des cours de langue ou des parcours de formation et d'évaluation visant le redémarrage professionnel offerts par les instances publiques ou par des associations. L'ONIS a conclu 5 conventions de financement avec des partenaires œuvrant dans des domaines diversifiés.

Le coût total prévisionnel pour 2022 s'élevait à 987 593 € dont 781 416 € (79%) en frais de personnel et à 206 177 € (21%) pour les frais de fonctionnement.

- **Touchpoints ASBL**

Les bénéficiaires qui désirent s'établir comme indépendant peuvent profiter du soutien et de l'assistance de cette association.

L'offre consiste en une première évaluation portant sur faisabilité du projet, des workshops offerts pour consolider les connaissances théoriques, et des séances de coaching individualisées lors desquelles l'accent est mis sur l'élaboration d'un business plan. Ce coaching peut encore être étendu pour lancer et compléter les démarches administratives nécessaires au lancement définitif d'entrepreneuriat.

- **Le jardin des possibles ASBL - « Pierres et Partage »**

Cet atelier permet aux bénéficiaires en difficulté d'apprendre la langue française via des cours de langue traditionnels, un apprentissage informel du français associé à la découverte et la pratique d'un artisanat d'art.

- **Caritas : « La maison du partage »**

Avec la participation à cet atelier, les bénéficiaires sont amenés à apprendre la langue française en pleine action par la mémoire perceptive. A travers cette approche, les personnes qui ont des difficultés pour apprendre le français dans des cours classiques pourront l'apprendre à travers des activités créatives et des ateliers de conversation.

- **Service d'évaluation et d'orientation (SEO)**

L'atelier SEO (voir ci-avant) est proposé également comme mesure de préparation, pour les bénéficiaires qui y sont orientés qui n'étaient pas affectés précédemment à une mesure d'activation de type TUC. Le parcours et l'objectif de cette mesure restent néanmoins identiques.

- **Digital inclusion ASBL**

Digital Inclusion œuvre dans le domaine de l'inclusion numérique avec comme objectifs principaux de rendre la technologie de l'information accessible à tous et de promouvoir l'inclusion sociale grâce à la technologie numérique. Les bénéficiaires y peuvent participer à des cours et formations dans les domaines de l'alphabétisation numérique (Digital Literacy) et de la citoyenneté numérique au Luxembourg (Digital Citizenship).

1.5. Programmes européens et relations internationales

L'ONIS fait partie d'un réseau européen sur le revenu minimum (MINET), établi par la Commission européenne afin de faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de revenu minimum entre États membres, en particulier en lien avec le principe 14 du socle européen des droits sociaux. En 2022, les membres du réseau ont notamment contribué à l'établissement du Rapport du Comité de la protection sociale et de la Commission européenne sur le revenu minimum adopté en septembre 2022, résultant dans la proposition de recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active.

Au niveau national, l'ONIS est représenté au comité de suivi du Fonds social européen + (FSE+), dont le programme vise notamment l'inclusion active et l'employabilité de personnes défavorisées.

1.6. Statistiques administratives

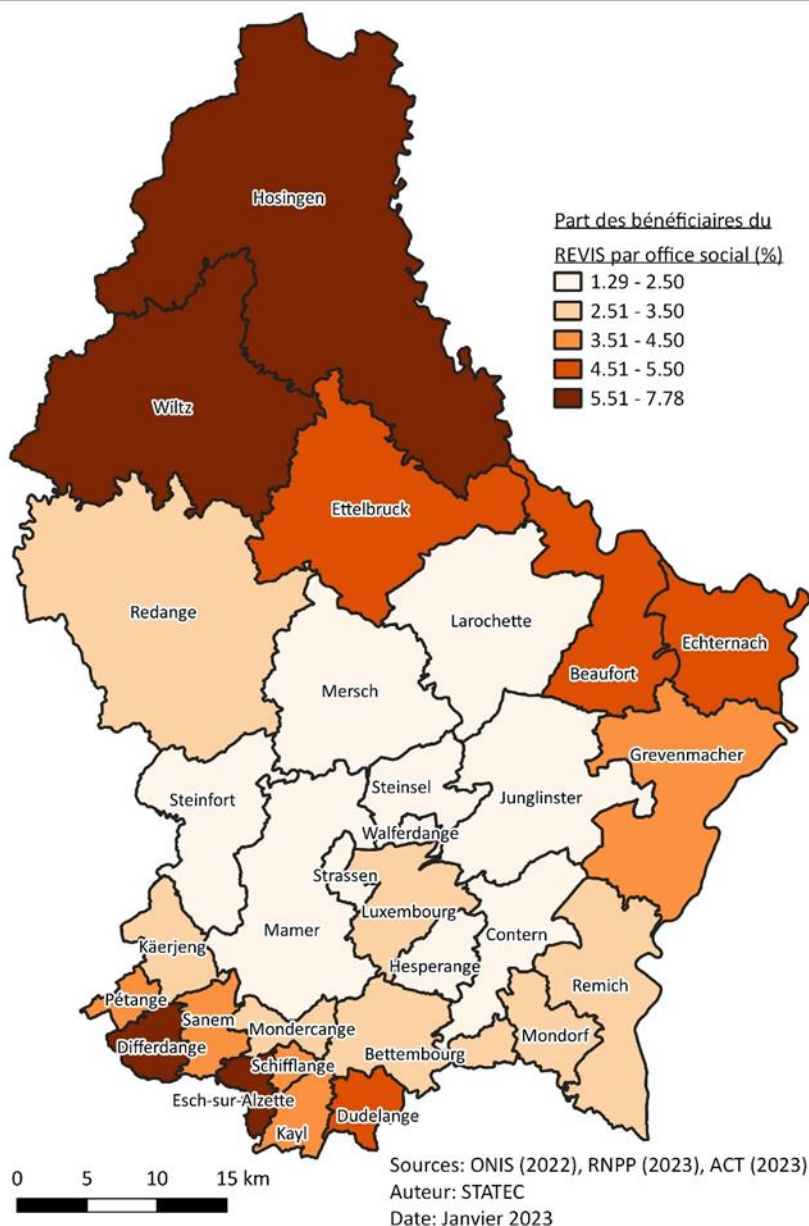
Afin d'élargir ses capacités d'analyse de données, l'ONIS fait depuis 2021 recours à la plateforme Qlik Sense développée en continu en collaboration avec le CTIE. L'ONIS pourra ainsi fournir aux OS des statistiques relatives aux personnes en compétence des ARIS des OS respectifs, similaire à la vue nationale présentée dans la suite.

1.6.1. Statistiques générales sur les bénéficiaires du REVIS

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données de l'ONIS, tant pour les données relatives à l'année 2022, que pour la situation au 31 décembre 2022.

En 2022, le taux de membres de ménages bénéficiaires du REVIS par rapport à la population totale se situait à 3,61%, un taux comparable à celui de 2021 (3,76%). La carte ci-après indique la répartition par Office social en terme de pourcentage de la population totale.

Répartition des bénéficiaires du REVIS par office social (%) au 31 décembre 2022



Le principe du partage de compétence mis en œuvre dans le cadre de la loi REVIS a permis une répartition claire des personnes faisant partie des communautés domestiques bénéficiaires du REVIS entre les trois organismes impliqués, à savoir le FNS, l'ADEM et l'ONIS.

Le FNS, qui se charge de l'instruction des nouvelles demandes, gère également les dossiers des personnes exemptes de l'obligation d'inscription en tant que demandeur d'emploi auprès de l'ADEM et pour

lesquelles la collaboration avec l'ONIS n'est pas exigée, notamment les enfants, les personnes âgées, les salariés à temps plein. Ces personnes, majoritairement bénéficiaires mineurs, représentent 54% du total des membres.

L'ADEM, qui se charge de l'orientation des requérants en âge de travailler, est en charge de 12% des personnes.

L'ONIS prend en charge les bénéficiaires adultes présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle. 24% des personnes se trouvent sous la compétence de l'ONIS.

Tableau 7 : Âge des membres des ménages bénéficiaires sous la compétence du FNS, de l'ADEM et de l'ONIS

ÂGE	FNS			ADEM			ONIS			MNB*	TOTAL
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total		
<18	3599	3848	7447				1		1	564	8012
18-24	473	443	916	25	4	29	102	6	108	908	1961
25-29	47	69	116	111	91	202	415	213	628	240	1186
30-34	73	122	195	210	192	402	476	285	761	127	1485
35-39	87	147	234	299	190	489	496	303	799	115	1637
40-44	107	200	307	321	231	552	509	332	841	106	1806
45-49	99	200	299	270	196	466	452	295	747	79	1591
50-54	129	218	347	184	177	361	391	303	694	61	1463
55-59	168	216	384	110	164	274	398	285	683	55	1396
60-64	191	266	457	54	83	137	324	235	559	44	1197
>=65	1236	888	2124	1		1	4	4	8	43	2176
TOTAL	6209	6617	12826	1585	1328	2913	3568	2261	5829	2342	23910
% TOTAL			53,6			12,2			24,4	9,8	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

1.6.2. Statistiques sur les bénéficiaires du REVIS sous la compétence de l'ONIS

Les caractéristiques des bénéficiaires du REVIS sous la compétence de l'ONIS ainsi que leur orientation par rapport aux mesures d'activation sont détaillées à la présente section. Puisqu'à tout moment, une partie des dossiers se trouvent en instance, ce qui est le cas en particulier pour les bénéficiaires récents en attente de convocation à une réunion accueil ou un premier rendez-vous ARIS, les statistiques qui suivent n'incluent pas toujours la totalité des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS.

Concernant le niveau de formation, comme indiqué au tableau 8, la majorité des bénéficiaires est peu qualifiée : un peu moins d'un tiers a terminé au maximum l'enseignement primaire et un peu plus d'un tiers le premier cycle secondaire, l'équivalent d'une classe de 11^{ième} de l'enseignement secondaire général ou de 3^{ième} de l'enseignement secondaire classique. 12% des bénéficiaires ont terminé avec succès des études post-secondaires. Cette répartition est comparable pour les deux sexes.

Tableau 8 : Niveau de formation des bénéficiaires par sexe

Niveau de formation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Education de la petite enfance ou primaire	934	29,7	542	27,1	1476	28,7
Premier cycle de l'enseignement secondaire	1045	33,2	711	35,5	1756	34,1
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	747	23,8	478	23,9	1225	23,8
Enseignement post-secondaire non-supérieur	40	1,3	39	1,9	79	1,5
Enseignement supérieur de cycle court	122	3,9	69	3,4	191	3,7
Licence ou niveau équivalent	196	6,2	112	5,6	308	6,0
Master, Doctorat ou niveau équivalent	59	1,9	50	2,5	109	2,1
Total	3143	100,0	2001	100,0	5144	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

L'ONIS accueille un nombre important et croissant de personnes présentant des restrictions ou inaptitudes dues à l'état de santé. En effet, pour 62% des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS, l'ARIS a noté une restriction ou inaptitude à la participation aux mesures d'activation. Pour 200 de ces personnes, l'ARIS a indiqué des restrictions ou inaptitudes en raison d'une dépendance à une substance psychoactive.

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires pour lesquels des restrictions ou inaptitudes à la participation aux mesures d'activation liées à l'état de santé physique ou mentale ont été constatées

Restriction et inaptitudes	Femmes	Hommes	Total
Total	2194	1424	3618

Source : fichier ONIS décembre 2022

La présence d'enfants dans le ménage constitue souvent un obstacle important à la participation aux mesures d'activation. Au niveau structurel, les possibilités manquantes de places de garde restent fréquentes, s'y ajoutent l'exigence de présence permanente d'un parent, et les contraintes horaires relatives à l'organisation au sein des familles. Pour 1444 personnes (25% des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS), l'ARIS a noté cet obstacle, la majorité (87,6%) étant des femmes. Parmi ces personnes, 730 sont actuellement à la recherche d'une place de garde.

Tableau 10 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié aux enfants du ménage

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
Total	1265	179	1444
o dont recherche place de garde	658	72	730

Source : fichier ONIS décembre 2022

D'autres bénéficiaires présentent un obstacle lié à une personne tierce. Il s'agit ici la plupart du temps de bénéficiaires ayant le statut d'aidant dans le cadre de l'assurance dépendance. Dans les autres cas, il s'agit en général de la présence récurrente nécessaire pour une personne tierce. L'ONIS constate que cette charge incombe principalement aux femmes (78,5%).

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié à une personne tierce

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
Total	226	62	288
o dont statut d'aidant reconnu	155	41	196

Source : fichier ONIS décembre 2022

Au 31 décembre 2022, 38% des bénéficiaires, dont environ un tiers des femmes et la moitié des hommes, étaient orientés en priorité vers les TUC, n'excluant cependant pas la participation en parallèle à des mesures de stabilisation ou de préparation, y compris les formations. Ces chiffres sont comparables à ceux des années précédentes. En revanche, plus que la moitié des femmes et 42% des hommes étaient orientés exclusivement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, tout en étant dispensés de la participation aux TUC. 6% des bénéficiaires étaient dispensés temporairement de la participation aux deux types de mesures d'activation. C'est notamment le cas pour les personnes pour lesquelles une demande d'une prestation sociale de niveau supérieur est en cours, ainsi que pour la majorité des aidants dans le cadre de l'assurance dépendance. Les 6% restants sont principalement des bénéficiaires en attente d'une convocation à une réunion accueil ou à un premier rendez-vous ARIS, pour lesquels une orientation n'a pas encore pu être définie. Parmi ces personnes figurent également des bénéficiaires en cours d'un transfert auprès de l'ADEM ainsi que les personnes dispensées de manière définitive.

Tableau 12 : Orientation des bénéficiaires

Orientation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Travaux d'utilité collective	1114	31,2	1118	49,4	2232	38,3
Mesures de stabilisation / préparation	1990	55,8	949	42,0	2939	50,4
Dispense temporaire	269	7,5	49	2,2	318	5,5
Autre	195	5,5	145	6,4	340	5,8
Total	3568	100,0	2261	100,0	5829	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

Parmi les 5423 bénéficiaires (3335 femmes et 2088 hommes) avec un plan d'activation en cours de validité au 31 décembre 2022, hormis l'engagement à participer à une mesure TUC, la démarche la plus fréquente est celle du suivi médical et/ou thérapeutique, 40% des femmes et des hommes ayant cette démarche reprise dans leur plan d'activation. 16% des bénéficiaires sont engagés à remettre un certificat médical de restriction ou d'inaptitude à l'ARIS ou à se faire établir un avis par un expert du domaine médical mandaté par l'ONIS.

Une autre démarche fréquente, aussi bien parmi les bénéficiaires orientés uniquement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, que parmi les bénéficiaires orientés en priorité vers un TUC, est celle de la participation à un cours de langue, dont un tiers des bénéficiaires sont concernés. Dans 84% des cas, il s'agit de cours de langue française, dans les autres cas de cours de langue luxembourgeoise ou allemande (15% et 1%, respectivement). 5% des bénéficiaires se sont engagés à participer à un cours d'alphabétisation.

Tableau 13 : Démarches fréquentes du plan d'activation

Démarches	Femmes	Hommes	Total
Suivi médical et/ou thérapeutique	1379	840	2219
Remise certificat médical inaptitude ou restriction ou avis expert mandaté du domaine médical	541	325	866
Participation aux cours de langue	1046	649	1695
Participation aux cours d'alphabétisation	165	96	261

Source : fichier ONIS décembre 2022

En ce qui concerne les personnes orientées vers les mesures de type TUC, seulement 36% étaient retenues pour une activité correspondant à la durée normale de travail (taux en diminution continue depuis 2019), et 64% faisaient valoir des motifs pour une activité à temps partiel. La différence entre les femmes et les hommes est assez marquée. En effet, alors que la moitié des hommes était disponible pour un TUC à temps plein, ce mode n'était retenu que pour 22% des femmes.

Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires orientés vers un TUC selon la durée du travail maximale

Durée du travail (h/sem)	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
40	249	22,4	549	49,1	798	35,8
30-39	226	20,3	145	13,0	371	16,6
20-29	599	53,8	405	36,2	1004	45,0
1-19	40	3,6	19	1,7	59	2,6
Total	1114	100,0	1118	100,0	2232	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

Parmi les motifs renseignés pour la réduction des heures de travail possibles, le plus fréquent concerne la santé (37%). Une autre raison fréquente (32%), est celle de la disponibilité, qui s'explique en général par la présence d'enfants dans le ménage nécessitant une garde. De plus, un nombre assez important de personnes (21%) est orienté vers des TUC à temps partiel à des fins d'initiation. Ceci s'explique notamment par le grand nombre de personnes nouvellement disponibles pour de telles mesures, pour lesquelles une vérification de l'employabilité est indiquée.

Le nombre de bénéficiaires ayant effectivement participé à un TUC en décembre 2022 se situait à 1536 (par rapport à 1495 en décembre 2021), avec un taux d'activation (69%) des personnes orientées vers les TUC invarié par rapport à 2021 (69%). La majorité des hommes (53%) était affectée à un TUC à temps plein, alors que la majorité des femmes (76%) était affectée à un TUC à temps partiel.

Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC et durée du travail par semaine

Durée du travail (h/sem)	F	% F	H	% H	Total	% T
40	171	23,5	432	53,4	603	39,3
30-39	170	23,4	114	14,1	284	18,5
20-29	350	48,1	250	30,9	600	39,1
1-19	36	5,0	13	1,6	49	3,2
Total	727	100,0	809	100,0	1536	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

Plus que la moitié des mesures sont organisées auprès d'associations sans but lucratif, suivi des établissements publics et des organismes de droit privé dont les frais sont principalement à charge du budget de l'Etat.

Le tableau qui suit donne un résumé des types de postes auxquels les bénéficiaires sont affectés. On observe une forte prépondérance des secteurs de l'entretien, du jardinage et de la restauration pour les hommes ainsi que de l'entretien intérieur, de la restauration et des soins du linge pour les femmes.

Tableau 16 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC en décembre 2022 selon le type de poste

Type	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Accueil	21	2,9	13	1,6	34	2,2
Administratif	42	5,8	34	4,2	76	4,9
Artisanal	11	1,5	16	2,0	27	1,8
Assemblage / tri / emballage / recycling	15	2,1	73	9,0	88	5,7
Commercial	11	1,5	3	0,4	14	0,9
Culturel	6	0,8	1	0,1	7	0,5
Entretien extérieur	11	1,5	184	22,7	195	12,7
Entretien intérieur	205	28,2	82	10,1	287	18,7
HORECA	173	23,8	107	13,2	280	18,2
Intellectuel	3	0,4	4	0,5	7	0,5
Jardinage / Nature	9	1,2	89	11,0	98	6,4
Logistique	8	1,1	56	6,9	64	4,2
Soins animaux	7	1,0	7	0,9	14	0,9
Soins du linge	82	11,3	26	3,2	108	7,0
Technique	6	0,8	54	6,7	60	3,9
Travail avec enfants	29	4,0	1	0,1	30	2,0
Travail avec personnes âgées	23	3,2	6	0,7	29	1,9
Travail avec personnes handicapées	7	1,0	2	0,2	9	0,6
Travail avec personnes malades	9	1,2	2	0,2	11	0,7
Travaux publics	3	0,4	17	2,1	20	1,3
Vente	39	5,4	10	1,2	49	3,2
Autre	7	1,0	22	2,7	29	1,9
Total	727	100,0	809	100,0	1536	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

Le tableau qui suit renseigne sur l'activation des ménages avec plus d'un adulte en âge de travailler. La loi REVIS permet l'affectation aux mesures TUC à tous les adultes sous la compétence de l'ONIS, de sorte qu'en décembre 2022, l'ONIS a recensé 41 ménages avec 2 bénéficiaires affectés à un TUC, dont 35 ménages avec une activation en TUC cumulée de plus de 40 heures. Cette constellation étant impossible avant l'introduction du REVIS, elle reste limitée et dans la même proportion qu'en 2021 (32 ménages biactifs en TUC). De plus, 222 ménages comprenaient un membre affecté à un TUC et un membre avec une activité salariale ou indépendante en décembre 2022.

Tableau 17 : Taux d'activation par ménage

Type de ménage	Nombre de ménages
Ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC	41
o dont ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC totalisant à plus de 40h/semaine	35
Ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC	1454
o dont ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC et 1 ou plusieurs bénéficiaires avec activité salariale ou indépendante	222

Source : fichier ONIS décembre 2022

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin courant 2022. L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux mesures d'activation, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

Tableau 18 : Nombre de mesures TUC ayant pris fin en 2022 et motifs de fin

Motifs de fin	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Autre mesure	158	23,3	190	29,7	348	26,4
Décès	1	0,1	3	0,5	4	0,3
Dispense	145	21,4	112	17,5	257	19,5
Fin de droit	24	3,5	35	5,5	59	4,5
Insertion professionnelle	56	8,2	42	6,6	98	7,4
Pension de vieillesse ou d'invalidité	5	0,7	10	1,6	15	1,1
Renonciation	1	0,1	1	0,2	2	0,2
Reprise FNS	274	40,4	210	32,8	484	36,7
Transfert ADEM	15	2,2	37	5,8	52	3,9
Total	679	100,0	640	100,0	1319	100,0

Source : fichier ONIS décembre 2022

En 2022, 1319 mesures TUC ont pris fin, avant terme ou à terme sans renouvellement sur le même poste. Dans 348 cas, la raison était le début d'un autre TUC consécutivement à la mesure en question (auprès du même organisme ou auprès d'un autre). Pour 52 bénéficiaires, le dossier a été transféré à l'ADEM, dans la plupart des cas avec maintien de l'allocation d'activation pour une durée maximale de trois mois. 98 bénéficiaires ont signé un contrat de travail consécutivement à leur mesure. Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation, de renouveler une affectation, voire d'engager une personne suite à sa mesure d'activation. Dans 257 cas, les bénéficiaires ont dû être dispensés de la poursuite de leur mesure.

VII. Établissements publics

1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)

1.1. Le Conseil d'administration de la CAE

Le Conseil d'administration se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2022, le Conseil d'administration a siégé à 8 reprises et a tranché sur 452 dossiers, contre 470 en 2021 et 387 dossiers en 2020. Toutes les réunions ont eu lieu par le système hybride (en présentiel/via vidéo).

La problématique la plus discutée au sein du Conseil d'administration était certainement, le droit à l'allocation familiale pour les enfants du conjoint ou du partenaire des travailleurs frontaliers. Suite à un arrêt de la Cour de Justice européenne d'avril 2020, confirmé par jugement du Conseil supérieur de la sécurité sociale en date du 15 juillet 2021 (ALFA 2021/0145 No. 2021/0221), la CAE traite depuis mars 2021 les dossiers en question conformément à l'arrêt en question et aux conclusions du Conseil supérieur de la sécurité sociale en analysant pour chaque dossier si le travailleur pourvoit ou non à l'entretien des enfants de son conjoint, ce qui se traduit par un travail fastidieux et conduisant en même temps à de nouveaux litiges. L'adaptation législative nécessaire a été mise en œuvre fin décembre 2022 et elle a entériné l'analyse du pourvoi à l'entretien.

1.2. L'effectif de la CAE

En 2022, le nombre de postes à temps plein s'élève à 142, auxquels s'ajoutent 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé et des remplaçants temporaires. L'effectif physique de la CAE s'élève actuellement à 130 agents.

1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE

L'Administration générale regroupe les Départements Ressources humaines, Comptabilité et Finances, le Secrétariat général, le Département Logistique, ainsi que les services Recouvrement et Juridique.

Le Secrétariat général a été renforcé par la création du poste de secrétaire générale qui assiste la Présidente dans les tâches quotidiennes, l'organisation des réunions de la Direction et la coordination générale des missions du secrétariat.

Le Département des Ressources humaines continue à jouer un rôle charnière dans l'optimisation de l'organisation journalière et assume de multiples fonctions de support. L'année 2022 a encore été fortement marquée par les perturbations liées au Covid-19. Bien que les mesures sanitaires ont été abolies, les infections au Covid-19 perdurent et génèrent de l'absentéisme qui a pu être minimisé grâce à l'organisation de travail en mode présentiel et en télétravail. Le télétravail qui repose déjà sur la mise en

œuvre d'un projet du programme de travail de la CAE de la période 2019-2021, contribue à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, mais nécessite évidemment de nombreuses adaptations continues en matière d'organisation et de communication.

Dans le cadre de la gestion par objectif, un programme de travail a été défini pour la période 2022-2024 et des entretiens d'évolution ont été menés avec tous les collaborateurs. Les besoins formulés par les agents ont été résumés et seront peu à peu implémentés en interne ; l'offre en formation continue a entre autre été étendue.

La charte graphique pour le futur site Intranet a été élaborée et une nouvelle version de l'application gestion des temps a été implémentée.

Le Département Comptabilité et Finances a optimisé son fonctionnement interne par le développement de nouvelles fonctionnalités dans le programme de gestion. Le volet des saisies/cessions a été perfectionné et plusieurs réconciliations comptables ont été effectuées sur demande de l'IGSS.

Le Département Logistique a repris un certain nombre de tâches de support de la Direction informatique et assume le « facility management » des différentes localisations de bureaux de la CAE.

Le Service Recouvrement continue à récupérer les sommes indûment versées et continue à échanger au niveau international pour développer davantage le recouvrement transfrontalier. Les travaux de développement d'une nouvelle application informatique sont en cours et les premiers tests ont été effectués. La mise en œuvre du programme européen EESSI facilite les échanges entre tous les acteurs de la sécurité sociale européenne.

En outre, l'Administration générale a initié le projet de l'archivage prévu par la loi du 18 août 2018 et a développé le tableau de tri. De plus, un plan d'action « erreurs, évasion, abus et fraude » a été présenté au mois de mai 2022 et depuis lors les fondements d'un service « Lutte contre la fraude » sont en voie de construction. Des collaborations nationales et internationales en matière de LAF ont été initiées et la CAE participe à l'élaboration du traité Benelux sur la fraude sociale.

En 2022, la Direction de la Coordination informatique et de la maîtrise d'ouvrage a essentiellement continué son effort d'optimisation des processus opérationnels transfrontaliers à travers l'échange de données informatisé, en particulier la procédure de demande de renseignements concernant le droit à des prestations familiales dans l'état de résidence des membres de famille. A titre d'exemple, un mécanisme de remplissage automatique de formulaires électroniques (SED) selon des cas types ainsi que leur envoi en batch (traitement par lots) à travers le système EESSI, a été mis en place. Ainsi, en éliminant le travail de saisie manuelle des formulaires, une partie considérable de ce flux de travail a pu être automatisée. Dans ce même contexte, il convient de souligner que la CAE est parvenue à reproduire avec les CAF belges des régions limitrophes, l'échange électronique de données de masse pratiqué avec les CAF françaises.

L'indexation du montant de l'allocation familiale avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et le logiciel de calcul de la CAE a dû être adapté à ce nouveau besoin.

La réforme des allocations familiales votée fin décembre 2022 n'aura finalement pas l'ampleur annoncée initialement. Toutefois, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette réforme ont permis de préparer le terrain pour une implémentation du partage de l'allocation familiale par moitié entre les deux

parents. Le rattachement du droit aux allocations familiales non plus à l'enfant mais au travailleur, n'aura définitivement pas lieu. Néanmoins, une réflexion à cet égard a été menée par la CAE, en qui concerne le contrôle d'affiliation. Cette réflexion a conduit à un long travail d'analyse, qui a finalement permis d'aboutir à une refonte intégrale des contrôles d'affiliation ainsi que de la gestion des personnes gravitant autour d'un dossier, les deux étant désormais étroitement liés. Aussi, des contrôles de complétude et de cohérence reposant sur ces informations seront progressivement implémentés, afin de prévenir des erreurs de traitement des dossiers.

Pour ce qui concerne les projets d'évolution du logiciel de calcul de la CAE, à savoir les projets « Qualité » et « Recouvrement », une deuxième version du prototype a été livrée par le Centre Informatique de la Sécurité Sociale (CISS). Celle-ci met l'accent sur l'automatisation de certains flux de travail métier ainsi que sur la mise en place de tous les éléments nécessaires à la gestion ainsi qu'à la documentation des indus, qui se matérialise par un enchaînement successif d'actions de recouvrement plus ou moins automatisées (envoi de SEDs, envoi de courriers), déclenchées à échéances prédéfinies ou suite à divers événements externes susceptibles d'influencer la procédure de recouvrement.

En outre, l'année a été marquée par le lancement d'un projet qui consiste dans la mise en place d'une révision périodique des dossiers AF, au moyen du logiciel de calcul de la CAE. Cette démarche de contrôle s'inscrit dans une politique de révision régulière des dossiers pour assurer la conformité dans le temps du traitement appliqué aux dossiers allocataires. Un document de spécification des besoins est en cours de finalisation et sera prochainement communiqué au CISS.

Au niveau de la gestion électronique de documents (GED), diverses demandes d'évolution et de modification ont été traitées. Une mise à niveau du système GED et du système d'exploitation des serveurs d'exécution dédiés, a également été effectuée. Le nouveau client GED qui en résulte est en phase validation.

Dans le contexte du rapprochement avec le CISS, il convient finalement de citer le lancement d'un projet de migration vers la solution de numérisation et capture de documents mise en œuvre par le CISS.

Au cours de l'année 2022, la Direction du Traitement des Prestations a garanti le traitement des nombreuses demandes introduites auprès de la CAE et assuré une accessibilité continue par tous les biais mis à disposition des assurés.

Les agents affectés au Département Prestations familiales ont réussi à évacuer une quantité de travail en constante augmentation et les délais de traitement d'une demande d'allocation familiale ou d'une prime de naissance, qui sont de l'ordre de quelques jours, ont continué à être respectés.

L'année 2022 a été marquée par un changement considérable au niveau du traitement des dossiers transfrontaliers. La mise en place de la plateforme d'échange électronique EESSI au niveau européen, qui a certes connu quelques problèmes de démarrage, permet aujourd'hui d'accélérer les échanges d'informations avec les caisses européennes et ainsi de réduire les délais d'attente, notamment dans le cadre de dossiers de travailleurs résidant en dehors du Luxembourg.

Les échanges électroniques de données, qui étaient déjà en place depuis plusieurs années avec trois caisses d'allocations familiales françaises limitrophes, ont été élargis à la quasi-totalité de la France, ainsi qu'aux régions wallonnes et germanophones de la Belgique. Ces transmissions électroniques rendent caduques de nombreux échanges par voie postale, réduisent les délais de traitement et risques d'erreur

et constituent une simplification administrative considérable pour les assurés. Fin 2022, des pourparlers ont d'ailleurs également été entamés avec le Portugal afin de mettre en place un échange similaire.

Le Département Congé parental a continué de faire face au succès inébranlable du nouveau congé parental entré en vigueur en novembre 2016. Comparé à 2021, le nombre de demandes a encore augmenté de près de 10% en 2022. Malgré cette forte hausse, le délai de traitement moyen d'une demande de congé parental est resté extrêmement court et les confirmations d'octroi d'un congé parental, tout comme les décisions de rejet ont été envoyées dans des délais optimaux, permettant ainsi aussi bien au demandeur qu'à son employeur de disposer du temps nécessaire pour s'organiser au mieux. Fin 2022, des travaux de préparation ont été entamés afin de lancer une campagne d'information nationale pour tous les employeurs susceptibles d'être confrontés à des demandes de congé parental. Cette campagne, prévue au courant du premier trimestre 2023, permettra de mieux faire connaître les différentes formes de congé parental éligibles, de détailler les conditions d'octroi et de sensibiliser les employeurs à certaines subtilités souvent méconnues.

En 2022, les deux entités composant le Département Relations Clients ont pleinement rempli leurs rôles. Le service Front Office, interlocuteur de prédilection pour les assurés et les administrations nationales et étrangères, a garanti une accessibilité continue, que ce soit par le biais du standard téléphonique ou par celui du traitement des demandes formulées en ligne. L'accessibilité physique de la CAE, actuellement fortement limitée et subordonnée à des prises de rendez-vous préalables, fera l'objet d'une enquête en ligne au courant du premier semestre 2023.

Finalement, le traitement des demandes de chèques-services accueil, lesquelles sont du ressort de la CAE pour les non-résidents, a été assuré en continu par le service Front Office et ce malgré une forte augmentation de l'activité.

Le service Back Office a pour sa part traité les milliers de courriers entrants, dont une partie sans cesse croissante parvient à la CAE par voie électronique au détriment de la voie postale. Cette tendance, induite notamment par le recours massif à une fonctionnalité en ligne mise à disposition de tous les assurés, a été amplifiée par la mise en place d'EESSI, qui a considérablement réduit les échanges postaux entre Caisses.

La Direction Maîtrise des Prestations a poursuivi sa collaboration avec les autres directions afin de répondre aux besoins émanant du métier et d'offrir aux agents des outils de travail performants et une mise à jour régulière des procédures de travail, nécessaires au traitement des dossiers.

En collaboration avec la Direction de la Coordination informatique et de la maîtrise d'ouvrage, la CAE est devenue opérationnelle pour l'échange « EESSI » (Echange électronique d'informations sur la sécurité sociale) en date du 01.04.2021 pour la branche prestations familiales. Pour rappel, à la base du projet européen EESSI sont les règlements européens 883/2004 et 987/2009 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Depuis cette date, la CAE échange de manière électronique avec les caisses d'allocations familiales des États membres pour instruire et traiter les dossiers des travailleurs européens en situation de mobilité. Par conséquent, l'échange papier a été grandement réduit. De manière parallèle, l'échange électronique a été facilité pour les gestionnaires du traitement. Ainsi, les cas d'utilisation les plus fréquents d'échange ont été partiellement intégrés dans nos applications informatiques en collaboration avec l'équipe CAE du CISS et un échange par lots a été rendu possible avec les organismes de liaison des États membres. Cette intégration et l'envoi par lots de formulaires électroniques réduit

nettement la charge de travail pour le gestionnaire mais qui reste cependant l'élément clé pour faire l'analyse de la réponse lors du retour du formulaire électronique. Des contacts réguliers ont eu lieu et se poursuivent avec les points de contacts EESSI des autres États membres participant à l'échange électronique en vue d'une concertation sur les bonnes pratiques métier.

Au sein du Département Contrôle, un effort continu a été fourni afin de réaliser des contrôles ciblés destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. À côté des contrôles automatiques continus grâce à l'application PF2, en 2022, une collaboration avec le CCSS a permis de vérifier plus précisément les affiliations de certains assurés bénéficiant de prestations familiales. Le dispositif contrôle des dossiers fera l'objet de travaux plus poussés dans les mois et années à venir afin de détecter les moyens et opportunités de les automatiser davantage dans les applications métier. La réorganisation de ce département est un des projets les plus importants du programme de travail actuel de la CAE qui s'étend sur la période de 2022 à 2024.

Par ailleurs, une étroite collaboration en matière d'entraide avec d'autres administrations luxembourgeoises dont notamment le Centre d'affiliation, le FNS, l'ADEM, les services de la Police et les caisses étrangères a permis d'élargir le périmètre des contrôles, de limiter la problématique des paiements indus et de faciliter les demandes de remboursement de prestations indûment touchées.

Entamé en 2021, le travail d'analyse réalisé sur le contrôle de la gestion des études au niveau de la CAE a été perfectionné en 2022 et sera répété chaque année plus particulièrement pour les dossiers résidents. Les dossiers impactés par ce contrôle concernent les bénéficiaires-élèves qui restent éligibles au maintien de l'allocation familiale au-delà de leur 18^{ème} anniversaire en raison de leur fréquentation scolaire. Durant les mois d'août à novembre de chaque année, plusieurs milliers de dossiers, résidents et non-résidents, doivent être vérifiés par les agents du traitement des prestations pour vérifier la condition du maintien de l'allocation familiale. Au vu du traitement de ce volume de dossiers dans ce bref laps de temps, le Département Contrôle a poursuivi son analyse séquentielle de ce volet de travail afin d'améliorer et de faciliter la procédure métier pour les années à venir. Cette procédure vise à anticiper les modifications dues à la mutabilité constante de l'enseignement secondaire et de détecter des voies d'amélioration de communication avec les différentes écoles, d'éviter des paiements indus et finalement de clarifier l'information mise à disposition des gestionnaires pour prendre rapidement une décision fondée sur la condition d'études.

Au courant de l'année 2022, le contrôle externe a repris normalement ses sorties et n'était plus impacté par la pandémie. Pour rappel, le contrôle externe vise essentiellement de vérifier la condition de domicile et de résidence dans les dossiers résident suite à des informations confuses ou de soupçons d'irrégularités. La collaboration avec les caisses d'allocations familiales de nos pays limitrophes a été soignée, ceci pour se donner des moyens rapides de contrôle en cas de doute sur une irrégularité dans un dossier ou de soupçon de fraude.

Le Département Méthodes de travail a poursuivi ses efforts pour soutenir les agents de traitement des prestations via la communication de fiches méthodologiques métier et la mise à disposition de lettres types. L'offre aux agents de la CAE d'une plateforme méthodologique regroupant les instructions métier mise en place depuis 2019 est constamment mise à jour en fonction des nouveautés métier. Des efforts sont continuellement nécessaires afin de retranscrire tous les éléments pertinents dans des fiches d'instructions métier et des fiches opérationnelles à destination des agents de traitement, de faciliter l'information contenue dans les fiches et de garantir un accès rapide et logique au thème recherché par

l'agent. En 2022, la migration de cette plateforme vers un intranet spécifique à la CAE en mode test a été effectuée en été. Cette nouvelle version offre une communication plus rationnelle et des possibilités de recherche plus approfondies. Après quelques adaptations au niveau d'affichage rendues nécessaires avec la migration des données, le site intranet pourra être mis en production dès 2023.

L'intégration du service Formation dans le Département Méthodes de travail en 2020 avait pour objectif d'harmoniser les informations métier mises à disposition des agents de mettre en place la transition vers EESSI au niveau métier. Avec l'échange EESSI bien établi à la CAE, en 2022, des séances de formation continue internes ont été tenues pour les agents du traitement des prestations sur l'échange EESSI et des séances d'information mensuelles sur les nouveautés et les mises à jour métier ont été mises en place dès le mois d'octobre. Parallèlement, une formation théorique de base et pratique a été organisée pour six nouveaux agents stagiaires nouvellement engagés.

Les Départements Expertise et contentieux, l'un en charge de l'allocation familiale et des primes, l'autre en charge de l'indemnité de congé parental, ont poursuivi leur travail et leur appui aux agents du traitement des prestations en vue de la résolution de problèmes soulevés dans la gestion de dossiers standard ou non standard. Ce travail a permis d'améliorer et de préciser en continu les procédures de travail. Les deux départements ont contribué à l'évaluation des décisions prises par la CAE que ce soit par rapport au contenu légal, à l'analyse de la situation, au respect des procédures de travail ou encore quant à la forme et à la compréhension par le destinataire, ceci avec l'objectif d'améliorer la qualité du contenu des décisions envoyées au public de la CAE. Les agents des deux départements ont également traité en 2022 les oppositions aux décisions présidentielles prises par la CAE conformément à l'article 316 du Code de la sécurité sociale et ont soumis ces dossiers au Conseil d'administration de la caisse.

1.4. La CAE en chiffres

En 2022, le montant du volume global payé par la CAE (prestations familiales et indemnités de congé parental) atteint 1.376.104.157,68 € contre 1.267.703.781,02 € en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'indexation de l'allocation familiale et la hausse du congé parental.

1.4.1. L'allocation de naissance

En 2022, 7.677 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 7.655 en 2021. Le montant versé s'élève à 4.452.890,31 € contre 4.439.549,62 € en 2021.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 7.742 femmes en 2022 contre 7.707 en 2021 pour un montant de 4.490.592,26 € contre 4.469.711,18 € en 2021.

Finalement, 7.507 parents ont bénéficié en 2022 de l'allocation postnatale contre 7.366 en 2021 pour un montant de 4.354.285,21 € contre 4.271.920,95 € en 2021.

En comparant les chiffres de 2022 par rapport à 2021, on constate que le nombre des allocations de naissance a augmenté en nombre à raison de 198 unités, ce qui représente une hausse de +0,87 %.

Le montant global des trois tranches de l'allocation de naissance en 2022 s'élève à 13.297.767,78 € contre 13.181.181,75 € en 2021, ce qui représente une augmentation de +0,88% par rapport à 2021.

Pour rappel, les allocations de naissance sont payées en 3 tranches de 580,03 euros.

1.4.2. L'allocation familiale

En 2022, le montant total de l'allocation familiale s'élevait à 1.000.994.919,96 € contre 939.103.367,02 € en 2021, ce qui constitue une augmentation de 61,89 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la réindexation de l'allocation familiale. En effet, l'allocation familiale a été réindexée au 01.10.2021, mais le paiement n'a eu lieu qu'au mois de janvier 2022. Ensuite, il y a eu une tranche indiciaire au 01.04.2022 et une autre au 01.07.2022. Cette dernière tranche n'a pas été applicable aux salaires mais uniquement à l'allocation familiale.

Au 31 décembre 2022, 119.533 familles avec 198.697 enfants ont bénéficié du montant complet de l'allocation familiale, contre 117.985 familles avec 196.921 enfants au 31 décembre 2021.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires de l'allocation familiale se chiffre à +1,32% en 2022 contre +0,58% en 2021. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires affiche une progression de +1,08% en 2022 contre +0,14% en 2021.

Avec la mise en vigueur de la loi du 23 juillet 2016, on distingue les familles qui sont entièrement sous l'ancienne législation, ceux qui tombent entièrement sous la nouvelle législation et les familles qui relèvent du régime mixte. Depuis, tous les enfants tombant sous la nouvelle législation bénéficient du même montant et on ne distingue plus selon le groupe d'enfants. Par contre, les enfants nés sous l'ancienne législation gardent en principe leur montant déterminé en fonction du groupe familial, appelé « montant freeze », à moins qu'il n'y ait une interruption de droit.

Voici un tableau qui reflète la situation momentanée au 31 décembre. On remarque qu'au fil du temps, l'ancien régime diminue par rapport aux deux autres régimes.

Nombre de familles	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Ancien régime	52.928	49.805	46.222	43.206	40.049
Nouveau régime	57.944	62.236	65.839	69.824	74.440
Mixte	3.448	4.288	4.712	4.955	5.044
Total	114.320	116.329	116.773	117.985	119.533

Depuis le 31.12.2018, une majorité de familles relèvent du nouveau régime.

Avec la loi budgétaire du 17 décembre 2021, l'allocation familiale est réindexée rétroactivement au 01.10.2021. Au 31.12.2022, l'indice applicable pour l'allocation familiale s'élève à 8,9893.

Le montant de base s'élève à 31,75 à l'indice 100 ou 285,41 € par enfant.

Les majorations d'âge s'élèvent à :

- 2,40 à l'indice 100 ou 21,57 € à partir de 6 ans,
- 5,99 à l'indice 100 ou 53,85 € à partir 12 ans.

1.4.3. L'allocation spéciale supplémentaire

Au 31.12.2022, on comptait 1.952 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.113 au 31.12.2021, ce qui constitue une diminution de 161 bénéficiaires ou -7,62%.

Le montant afférent s'élève à 5.820.029,53 € en 2022 contre 6.258.343,58 € en 2021.

Le montant de l'allocation spéciale supplémentaire est fixé à 200 euros par mois.

1.4.4. L'allocation de rentrée scolaire

La dépense pour l'allocation de rentrée scolaire s'élève à 31.979.681,29 € en 2022 contre 31.667.116,66 € en 2021, ce qui correspond à une augmentation de +0,99%.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit:

Catégorie	2020	2020/2021	2021	2021/2022	2022
6-11 ans	61 517	-13	61 504	+718	62 222
plus 12 ans	66 982	+589	67 571	+874	68 445
Total enfants	128 499	+576	129 075	+1 592	130 667
Var. en %		+0.45%		+1.23%	

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à:

- 115 € pour un enfant entre 6 et 12 ans
- 235 € pour un enfant de 12 ans et plus.

1.4.5. Prestations abolies

- L'allocation d'éducation

L'allocation d'éducation a été abolie et la dépense annuelle de l'allocation d'éducation n'affiche plus que 17.633,70 € en 2022 contre 33.638,49 € en 2021.

- Le boni pour enfant

Le montant de l'ancien boni pour enfant a été intégralement intégré dans celui de l'allocation familiale. La dépense annuelle du boni pour enfant n'affiche que 98.004,30 € en 2022 contre 182.775,57 € en 2021.

1.4.6. L'indemnité de congé parental

Au 31 décembre 2022, on comptait 12.698 bénéficiaires de congé parental contre 11.636 au 31 décembre 2021.

La dépense pour l'indemnité de congé parental affiche en 2022 une hausse de +16,29% avec une dépense totale de 329.716.150,65 € contre une dépense de 283.535.701,53 € pour 2021.

Le congé parental est en constante augmentation. Après un ralentissement de la progression du congé parental celle-ci s'est accélérée inopinément en 2022. Le tableau suivant montre cette reprise inattendue.

Après analyse, on peut affirmer que cette hausse a été majoritairement déclenchée par les hommes qui ont progressé de +15,89% au 31.12.2022.

Congé parental	2018	2019	2020	2021	2022
femmes au 31.12.	4 875	4 944	5 084	5 450	5 529
hommes au 31.12.	4 721	5 443	5 802	6 186	7 169
bénéficiaires au 31.12.	9 596	10 387	10 886	11 636	12 698
dépense annuelle	221.307.607,49	246.874.507,12	270.333.823,16	283.535.701,53	329.716.150,65
variation dépense		11,55%	9,50%	4,88%	16,29%

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental.

a. Comparaison entre le 1^{er} et le 2^{ème} congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

Congé parental	Femmes 1 ^{er} congé	Hommes 1 ^{er} congé	Femmes 2 ^e congé	Hommes 2 ^e congé	Total
2013	2 859	141	169	908	4 077
2014	3 006	122	200	928	4 256
2015	3 268	149	221	957	4 595
2016	3 320	187	237	976	4 720
2017	4 058	327	519	3 347	8 251
2018	4 287	402	588	4 319	9 596
2019	4 364	456	580	4 987	10 387
2020	4 555	486	529	5 316	10 886
2021	4 882	523	568	5 663	11 636
2022	4 907	564	622	6 605	12 698

Depuis la réforme du congé parental en 2016, le congé parental est devenu plus attractif pour les hommes. Dans le passé, la majorité du congé parental était prise par les femmes. En 2018, on a atteint quasi la parité entre les sexes. Au 31.12.2022, 7.169 hommes contre 5.529 femmes ont pris le congé parental, ce qui constitue un écart de 29,66%.

b. Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes PI-temps	Femmes congé fractionné	Hommes Mi-temps	Hommes PI-temps	Hommes congé fractionné
2013	1180	1848		664	385	
2014	1325	1881		686	364	
2015	1302	2187		719	387	
2016	1275	2282		679	484	
2017	1231	3064	282	1334	1378	962
2018	1163	3183	529	1326	1366	2029
2019	1146	3223	575	1331	1569	2543
2020	1092	3411	581	1297	1702	2803
2021	1189	3651	610	1436	1796	2954
2022	1165	3746	618	1574	2147	3448

Le tableau ci-dessus révèle que les femmes optent majoritairement pour le congé parental à plein temps. En revanche, les hommes ont clairement une préférence pour le congé parental fractionné.

L'indemnité de congé parental est un revenu de remplacement calculé sur base:

- des revenus pensionnables déclarés par l'employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale pendant les 12 mois précédant le début du congé parental ;
- de la moyenne des heures prestées au cours des 12 mois précédant le début du congé parental.

L'indemnité de congé parental est plafonnée à 5/3 du salaire social minimum et ne peut être inférieure au salaire social minimum pour une tâche complète.

Les limites applicables varient en fonction de la moyenne des heures prestées:

Pour un CP temps plein (montant brut en €):

Moyenne des heures prestées	Limite inférieure	Limite supérieure
40	2.313,38 €	3.855,63 €
30	1.735,04 €	2.891,72 €
20	1.156,69 €	1.927,82 €
10	578,35 €	963,91 €

Pour un CP mi-temps:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	1.156,69 €	1.927,81 €
30	867,52 €	1.445,86 €
20	578,35 €	963,91€
10	n.a.	n.a.

Pour un CP fractionné:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	462,68 €	771,13 €
30	n.a.	n.a.
20	n.a.	n.a.
10	n.a.	n.a.

1.4.7. Dépense totale

Évolution de la dépense totale par prestation

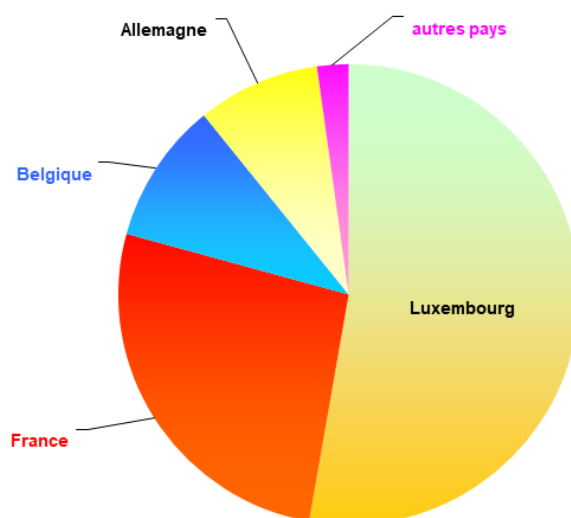
Année	Allocation de maternité	Allocations de naissance	Allocation familiale avec boni pour enfants	Allocation de rentrée scolaire	Allocation d'éducation	Congé parental	Total
2018	-6.208,64 €	12.352.512,23 €	947.682.233,67 €	31.137.148,27 €	6.639.186,15 €	221.307.607,49 €	1.219.112.479,17 €
2019	0,00 €	12.611.648,92 €	953.928.671,49 €	31.364.753,76 €	943.436,40 €	246.874.507,12 €	1.245.723.017,69 €
2020	0,00 €	12.950.909,84 €	945.038.054,68 €	31.199.530,86 €	84.241,88 €	270.333.823,16 €	1.259.606.560,42 €
2021	0,00 €	13.181.181,75 €	939.286.142,59 €	31.667.116,66 €	33.638,49 €	283.535.701,53 €	1.267.703.781,02 €
2022	0,00 €	13.297.767,78 €	1.001.092.924,26 €	31.979.681,29 €	17.633,70 €	329.716.150,65 €	1.376.104.157,68 €

La dépense totale augmente de 108,4 millions d'euros ou de +8,55%. La réindexation de l'allocation familiale a fait grimper la dépense de 61,89 millions d'euros. Parallèlement le congé parental a augmenté de 46,18 millions d'euros.

Évolution de la dépense totale par pays de destination

Année	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Autres pays UE	Pays hors UE	Total
2018	644.597.460,63	107.655.393,66	129.888.850,28	305.836.350,37	30.836.235,78	298.188,45	1.219.112.479,17
2019	655.030.537,23	109.509.333,71	131.225.784,59	318.903.487,12	30.630.225,22	423.649,82	1.245.723.017,69
2020	664.841.143,63	110.189.407,18	132.552.953,49	321.744.020,01	29.891.421,03	387.615,08	1.259.606.560,42
2021	674.562.671,25	104.459.611,45	129.824.746,23	328.278.683,25	30.087.550,06	490.518,78	1.267.703.781,02
2022	725.054.606,55	118.386.150,51	136.661.478,37	364.016.568,26	31.474.148,53	511.205,46	1.376.104.157,68

Dépense totale 2022



Ce diagramme souligne la situation exceptionnelle du Luxembourg qui exporte actuellement 47,31% des prestations familiales à l'étranger.

2. Fonds national de solidarité (FNS)

2.1. Administration et personnel

2.1.1. Législation

Loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes.

2.1.2. Contact

Fonds national de solidarité
Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie
L-1531 Luxembourg
Adresse postale: B.P. 2411
L-1024 Luxembourg
Tél.: 49 10 81-1
www.fns.lu

2.1.3. Comité-directeur

Président : Pierre Lammar
Membres:
Romain ALFF
Christian BINTENER
Tom GOEDERS
Georges KERGER
Alain REUTER
Marc VANOLST
Gaby WAGNER
Administrateur : Patrick BISSENER
Secrétaire: Nathalie REDING

En 2022, le comité-directeur du FNS a siégé à 12 reprises. Au cours des séances, le comité-directeur a validé toutes les décisions relatives aux diverses prestations du FNS, il a approuvé les décharges et tranché les recours en matière d'allocation de vie chère. Certaines questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives ont été résolues.

Le comité-directeur délibère sur les décisions en matière de personnel, le rapport d'activité, les comptes annuels et le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et de transferts de

crédits budgétaires lui sont soumises pour approbation. En date du 15.09.2022, une séance supplémentaire a eu lieu par voie de résolution circulaire afin de trancher une affaire de personnel.

2.1.4. Effectif du FNS

Au 31.12.2022 l'effectif du Fonds s'élevait à

- 53 employés assimilés,
- 37 employés,
- 24 employés bénéficiant du statut de salarié handicapé ou du statut du reclassement professionnel,
- 1 employé bénéficiant d'un emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée, soit un total de 115 collaborateurs.

93 Agents occupent leur tâche à 100 %, tandis que 22 agents travaillent à temps partiel.

Les services à temps partiel varient entre 50 % et 90 %.

Au courant de l'année 2022 le Fonds a engagé 19 agents (4 rédacteurs, 6 employés CDI et 9 employés CDD) et

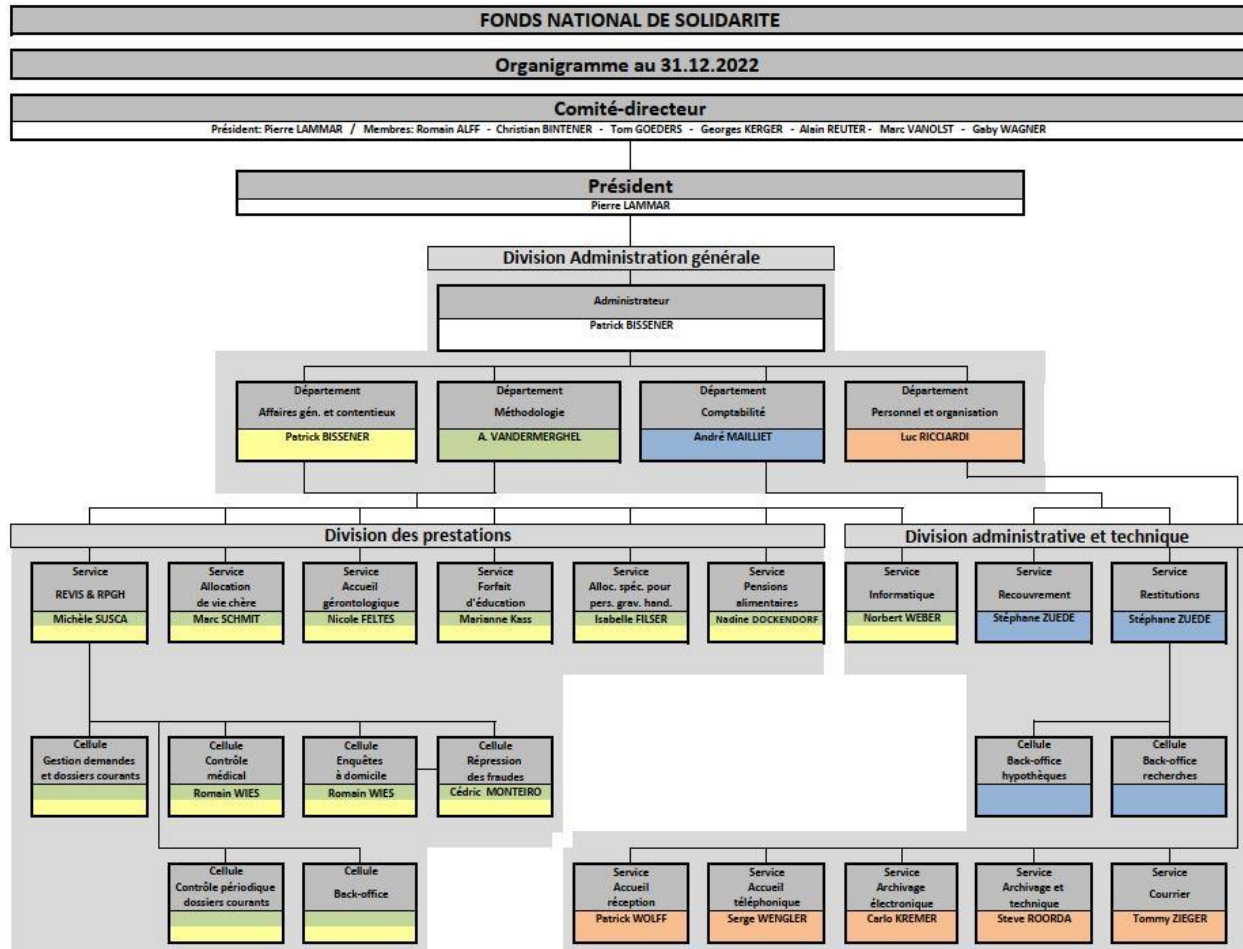
- 5 membres du personnel ont fait valoir leur droit à la retraite,
- 2 agents ont fait l'objet de résiliation de leur contrat de travail,
- 1 agent a quitté le Fonds suite à sa mise en pension d'invalidité,
- 5 contrats à durée déterminée ont pris fin au cours de l'année.

Répartition par sexe :	
58 agents masculin 50,44 %	57 agents féminin - 49,56 %

Pyramide des âges :		
< 20 ans - 0 agent	20 - 29 ans - 30 agents	30 - 39 ans - 32 agents
40 - 49 ans - 31 agents	50 - 59 ans - 18 agents	60 - 65 ans - 4 agents

L'âge moyen des agents du Fonds est de 39 ans.

2.1.5. Organigramme



2.1.6. Effectif par service

DIVISION - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Total emplois temps plein	Total effectif
Département - Affaires générales et contentieux	3,40	4
Département - Comptabilité	2	2
Département - Méthodologie	1,60	2
Département - Personnel et organisation	2,80	3
	9,80	11

DIVISION - SERVICES PRESTATIONS	Total emplois temps plein	Total effectif
Service - Accueil gérontologique	2,35	2,90
Service - Allocation de vie chère	18,35	21,00
Service - Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	0,10	0,15
Service - Forfait d'éducation	2	2
Service - Pensions alimentaires	2,05	3
Service - REVIS & RPGH - Cellule back-Office	1,30	1,40
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle médical	1,05	1,05
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle périodique dossiers courants	3,00	3,00
Service - REVIS & RPGH - Cellule coordination	0,50	0,50
Service - REVIS & RPGH - Cellule enquêtes à domicile	1,95	1,95
Service - REVIS & RPGH - Cellule gestion demandes et dossiers courants	20,45	20,40
Service - REVIS & RPGH - Cellule répression des fraudes	1,95	1,95
	55,05	59,30

DIVISION - SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	Total emplois temps plein	Total effectif
Service - Accueil téléphonique	4,55	4,55
Service - Accueil réception	2,10	2,60
Service - Archivage et technique	1,20	1,2
Service - Archivage électronique	8,90	9,90
Service - Courrier	4,50	4,60
Service - Informatique	4,80	4,8
Service - Recouvrement	3,25	3,75
Service - Restitutions - Cellule front-office	6,40	7,30
Service - Restitutions - Cellule back-office recherches	1,90	1,90
Service - Restitutions - Cellule back-office hypothèques	4,40	1,90
	42,00	41,50

Total emplois temps plein	106,85	
Total effectif		111,80

2.1.7. Évolution des emplois

Évolution des emplois temps plein par carrière / statut

Année	Fonctionnaires	Employés CDI	Employés CDD	Totaux
1975	11,00	2,00		13,00
1985	13,50	2,00		15,50
1995	17,50	3,00		20,50
2001	24,00	4,00		28,00
2004	31,50	6,50		38,00
2009	36,00	7,75	2,50	46,25
2010	34,25	9,00	1,00	44,25
2011	34,25	9,50	4,50	48,25
2012	34,50	14,75	1,25	50,50
2013	34,25	13,50	2,00	49,75
2014	35,25	15,50	2	52,75
2015	34,00	17,75		51,75
2016	40,00	17,75		57,75
2017	39,50	21,25	1	61,75
2018	39,90	22,35	3,5	65,75
2019	44,90	20,35	1,50	66,75
2020	48,40	21,85		70,25
2021	45,55	22,65	3	74,20
2022	48,55	28,70	8	85,25

Année	SHRP*	ATI**	OTI***	CAE****	EMI*****	Totaux
1975						0,00
1985						0,00
1985	1,00					1,00
2001	2,00					2,00
2004	4,00			10,00		14,00
2009	5,50	7,00				12,50
2010	5,50	6,50				12,00
2011	6,50	6,00	10,00	2,00		24,50
2012	7,50	7,00	8,00			22,50
2013	7,50	6,00	15,00			28,50
2014	10,00	6,00	19,00	1,00		36,00
2015	12,00	6,00	12,00	2,00		32,00
2016	15,00	5,00	11,00			31,00
2017	25,50	3,00	5,00			33,50
2018	25,00	2,00	4,00			31,00
2019	26,80				5,00	31,80
2020	24,80				5,00	29,80
2021	21,60				3,00	24,60
2022	20,60				1	21,60
* salarié handicapé / reclassement professionnelle			**** contrat appui-emploi			
** affectation temporaire indemnisée			***** emploi d'insertion pour chômeurs			
*** occupation temporaire indemnisée			de longue durée			

Évolution des emplois temps plein et du nombre des collaborateurs		
Année	Totaux des emplois temps plein	Totaux des collaborateurs
1975	13,00	13
1985	15,50	16
1995	21,50	22
2001	30,00	33
2004	52,00	46
2009	58,75	68
2010	56,25	67
2011	72,75	83
2012	73,00	83
2013	78,25	87
2014	88,75	99
2015	83,75	94
2016	88,75	99
2017	95,25	105
2018	96,75	105
2019	98,55	107
2020	100,05	108
2021	103,70	109
2022	106,85	115

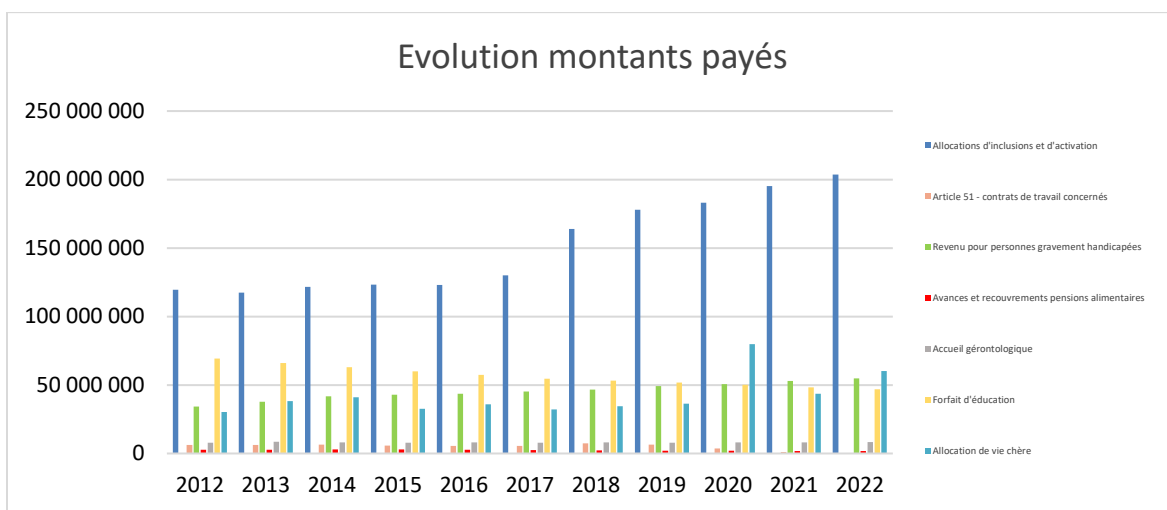
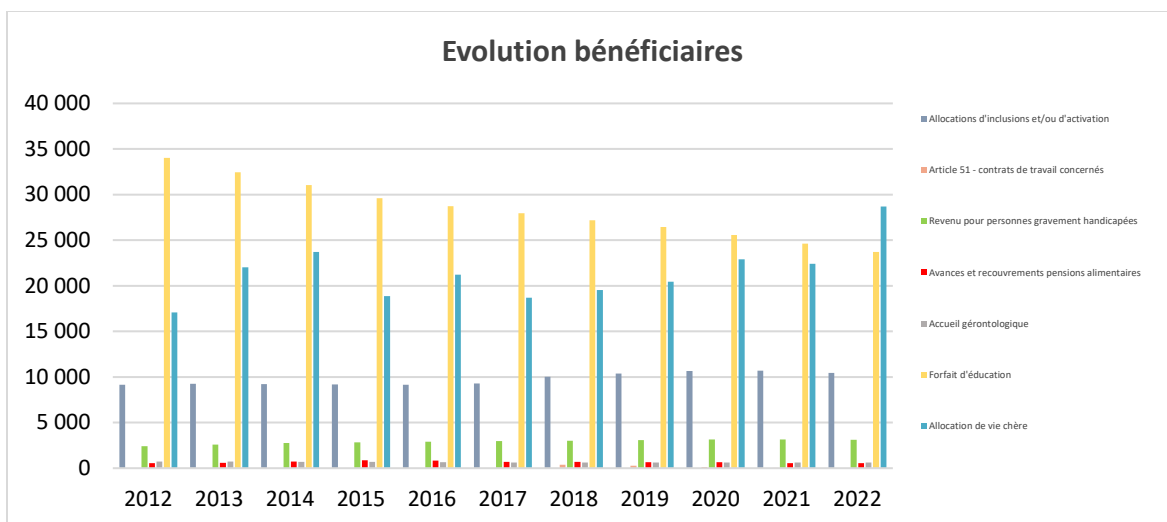
2.2. Aperçu synoptique

Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12.

Exercice	Allocations d'inclusions et/ou d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gériatologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	9.158		2.422	557	726	34.009	17.088
2013	9.242		2.595	589	715	32.458	22.010
2014	9.209		2.771	728	684	31.057	23.705
2015	9.198		2.827	871	694	29.603	18.863
2016	9.141		2.910	825	661	28.725	21.228
2017	9.300		2.964	699	626	27.945	18.688
2018	10.040	387	3.006	710	634	27.181	19.541
2019	10.377	278	3.090	663	615	26.456	20.463
2020	10.663	126	3.139	657	612	25.583	22.899
2021	10.701	21	3.148	560	617	24.637	22.430
2022	10.434	-	3.111	547	637	23.721	28.693

Montants bruts payés durant l'exercice

Exercice	Allocations d'inclusions et d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gériatologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	119.518.824	6.235.534	34.279.448	2.641.497	7.762.350	69.221.900	30.271.282
2013	117.495.125	6.216.815	37.863.412	2.845.874	8.524.466	66.066.032	38.266.912
2014	121.534.842	6.427.865	41.706.831	2.971.013	8.177.653	63.054.155	41.090.005
2015	123.321.786	5.821.650	42.876.350	3.062.030	7.989.050	59.909.108	32.652.669
2016	123.025.215	5.568.047	43.728.072	2.757.020	8.044.501	57.340.565	35.894.029
2017	130.091.855	5.634.070	45.278.490	2.441.337	7.767.228	54.657.624	32.209.139
2018	163.838.265	7.335.052	46.607.612	2.220.456	8.036.385	53.168.327	34.486.307
2019	178.007.311	6.464.650	49.298.537	2.035.033	7.886.486	51.719.822	36.266.110
2020	183.055.231	3.569.865	50.713.902	2.032.008	8.022.479	50.163.344	79.901.570
2021	195.336.215	1.140.983	52.984.343	1.864.292	8.214.372	48.336.890	43.523.478
2022	203.701.891	-	54.940.627	1.740.301	8.242.156	46.788.181	60.315.739



Nombre de décisions relatives aux diverses prestations

REVIS	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	296	293	290	261	337	302	232	294	324	308	356	287	3580
Décisions modificatives (augmentation)	311	251	268	230	267	259	244	270	235	248	279	271	3133
Décisions modificatives (diminution)	318	336	394	340	416	375	347	348	382	436	403	448	4543
Décisions d'annulation	236	299	318	260	303	310	341	308	281	352	369	268	3645
Décisions de restitution	269	372	308	369	290	303	246	346	308	303	291	111	3516
Décisions AA recouvrement	0	0	0	0	12	6	11	3	7	11	9	0	59
Décisions de refus	146	124	169	161	164	136	134	142	3	180	159	127	1645
Décisions paiement unique	14	11	26	13	30	20	13	9	19	21	21	23	220
Décisions maintien (calcul rétroactif)	22	29	38	38	38	29	29	26	28	31	41	37	386
Décisions succession/RMF	17	7	7	17	6	18	22	20	23	30	17	23	207
Décisions donations	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Décisions article 6	3	7	7	3	3	5	5	7	0	9	11	12	72
Totaux	1.632	1.729	1.825	1.692	1.866	1.763	1.624	1.773	1.611	1.929	1.956	1.607	21.007

RPGH	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	24	38	32	26	33	30	41	35	31	35	43	47	415
Décisions modificatives (augmentation)	11	9	4	7	5	4	7	3	6	5	5	7	73
Décisions modificatives (diminution)	33	33	32	20	29	31	17	23	29	25	30	16	318
Décisions d'annulation	10	23	17	26	33	26	21	36	37	32	28	21	310
Décisions de restitution	20	24	23	15	31	29	20	28	28	25	35	22	300
Décisions de refus	9	7	12	13	1	1	0	2	159	0	13	1	218
Décisions paiement unique	0	0	1	3	0	1	1	0	0	0	3	10	19
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	2	2	1	3	1	6	7	0	3	1	1	27
Décisions succession/RMF	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	4
Décision Article 27bis:	0	4	0	1	1	1	2	1	0	1	0	0	11
Totaux	107	140	123	113	136	124	115	136	290	126	158	127	1.695

Forfait d'éducation	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	62	94	74	75	68	83	56	66	72	54	23	80	807
Décisions modificatives (augmentation)	1	0	12	3	0	1	1	1	2	1	4	0	26
Décisions modificatives (diminution)	9	11	39	14	15	25	21	31	19	4	4	14	206
Décisions d'annulation	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0	0	0	5
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	24	18	31	26	27	14	16	18	25	21	26	17	263
Décisions paiement unique	0	5	1	1	4	2	3	1	2	3	5	3	30
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	0	0	1	1	0	6	0	0	0	0	0	8
Totaux	96	128	157	120	117	125	104	118	121	83	62	114	1.345

Accueil gérontologique	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	12	8	19	19	17	20	17	22	17	13	16	8	188
Décisions modificatives (diminution)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions d'annulation	1	1	4	2	2	2	2	4	4	5	1	5	33
Décisions de refus	5	3	3	1	2	5	1	2	3	3	4	3	35
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Décisions paiement unique	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions de successions/RMF	2	0	2	1	0	0	0	1	0	2	0	2	10
Décisions donations	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
Totaux	20	15	28	24	21	27	20	30	24	25	21	18	273

Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions de retrait	5	2	1	1	1		2	4	0	1	1	3	21
Totaux	0	2	1	1	1	0	2	4	0	1	1	0	21

Avance et recouvrement de pensions alimentaires	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	10	9	6	14	6	16	5	6	21	10	7	0	110
Décisions modificatives (augmentation)	2	3	3	3	0	0	0	0	0	0	2	1	14
Décisions modificatives (diminution)	1	0	1	1	3	1	5	1	4	2	6	4	29
Décisions d'annulation	6	0	9	6	4	3	4	8	3	9	15	3	70
Décisions de renonciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	8	16	11	16	17	8	13	16	3	5	10	10	133
Décisions recouvrement débiteurs	44	76	65	52	82	85	59	60	0	36	46	28	633
Décisions recouvrement employeurs	3	11	8	3	6	10	0	0	0	0	0	0	41
Décisions mise en demeure	2	3	2	2	5	2	1	0	0	0	0	0	17
Décisions maintien décision	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions dossiers incomplets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	76	118	105	97	123	125	87	91	31	62	86	46	1.047

Allocation de vie chère et prime énergie	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution (AVC et prime énergie)													24079
Décisions d'attribution (prime énergie seule)													4614
Refus - demande incomplète													274
Refus - dossier incomplet													1467
Refus - dépassement limites													5668

2.3. Revenu d'inclusion sociale

2.3.1. Législation

Loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS).

Règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 2018 fixant les modalités d'application de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale.

2.3.2. Commentaires

La première migration des bénéficiaires de l'allocation complémentaire, prévue par la loi relative au revenu minimum garanti, vers l'allocation d'inclusion prévue par le REVIS avait été réalisée lors de la liquidation des prestations pour janvier 2019. L'article 49 règle les dispositions transitoires lorsque l'ancien RMG reste plus favorable jusqu'au moment du prochain recalcul de la prestation. Pour la liquidation de décembre 2022 on comptait 8.081 (81,76%) bénéficiaires de l'allocation d'inclusion et 1.803 (18,24%) bénéficiaires des montants de l'allocation complémentaire du revenu minimum garanti. Le nombre de ménages monoparentaux a régressé de 3,07% pour s'établir à 1.705 au 31.12.2022.

Au 31 décembre 2022 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation d'inclusion s'élevait à 9.884 contre 10.167 au 31 décembre 2021, soit une régression de 283 ménages. Parmi les 9.884 ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion, $\pm 32,0\%$ n'ont aucun revenu à mettre en compte de sorte que l'allocation d'inclusion correspond au seuil REVIS. La régression assez importante est le résultat de la situation sur le marché de travail en 2022. Le nombre de demandes a également régressé de -0.36%.

Le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'activation a augmenté de 48 unités pour atteindre le niveau de 1.549 unités au 31 décembre 2022 (2021 : 1.501).

L'article 51 de la loi REVIS prévoit que les employeurs bénéficiant, la veille de l'entrée en vigueur de la loi, d'une participation aux frais de personnel suivant les dispositions de l'article 13, alinéa 3, de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, restent maintenus en leurs droits pendant la période de participation accordée. Ceci a comme conséquence que le nombre d'entreprises ainsi que le nombre de salariés concernés ne pourrait que regresser. Cette régression était de 82,35% en ce qui concerne le nombre d'entreprises et de 83,33% pour les salariés. La mesure a pris fin le 30.11.2021.

Afin de compenser la perte du pouvoir d'achat due à la modulation de l'indexation des salaires et pensions, il a été introduit un équivalent crédit impôt (ECI) de 84 euros. Ce montant est octroyé mensuellement à tout bénéficiaire du montant forfaitaire de base par adulte prévu au paragraphe 1^{er}, lettre a), de l'article 5 de la loi REVIS, ainsi qu'à tout bénéficiaire des montants prévus au paragraphe 2, alinéa 2, et au paragraphe 3, lettres a), b) et c) de l'article 49 de cette même loi. L'attribution de l'ECI est limitée à la période du 1^{er} juillet 2022 à mars 2023 inclus. L'ECI est incompatible avec le crédit impôt énergie et avec l'ECI sur le Revenu pour personnes gravement handicapées. La dépense y relative s'élève à 3.502.380 € pour 5.812 bénéficiaires en moyenne.

2.3.3. Barème REVIS - article 5

Composition communauté domestique	1.1.2022 - 31.3.2022			1.4.2022 - 31.12.2022		
	N.I. 855,62			N.I. 877,01		
	NI 100	NI 855,62	Point de sortie	NI 100	NI 877,01	Point de sortie
un adulte	185,08	1.583,59	2.111,45	185,08	1.623,18	2.164,24
un adulte + un enfant	236,19	2.020,89	2.694,52	236,19	2.071,41	2.761,88
un adulte + deux enfants	273,41	2.339,36	3.119,15	273,41	2.397,84	3.197,12
un adulte + trois enfants	310,63	2.657,82	3.543,76	310,63	2.724,26	3.632,35
un adulte + quatre enfants	347,85	2.976,28	3.968,37	347,85	3.050,68	4.067,57
un adulte + cinq enfants	385,07	3.294,74	4.392,99	385,07	3.377,11	4.502,81
2 adultes	277,62	2.375,38	3.167,17	277,62	2.434,76	3.246,35
deux adultes + un enfant	320,24	2.740,04	3.653,39	320,24	2.808,54	3.744,72
deux adultes + deux enfants	348,97	2.985,86	3.981,15	348,97	3.060,51	4.080,68
deux adultes + trois enfants	377,70	3.231,68	4.308,91	377,70	3.312,47	4.416,63
deux adultes + quatre enfants	406,43	3.477,50	4.636,67	406,43	3.564,44	4.752,59
deux adultes + cinq enfants	435,16	3.723,32	4.964,43	435,16	3.816,40	5.088,53
trois adultes	370,16	3.167,17	4.222,89	370,16	3.246,35	4.328,47
trois adultes + un enfant	412,78	3.531,83	4.709,11	412,78	3.620,13	4.826,84
trois adultes + deux enfants	441,51	3.777,65	5.036,87	441,51	3.872,09	5.162,79
trois adultes + trois enfants	470,24	4.023,47	5.364,63	470,24	4.124,06	5.498,75
trois adultes + quatre enfants	498,97	4.269,29	5.692,39	498,97	4.376,02	5.834,69
trois adultes + cinq enfants	527,70	4.515,11	6.020,15	527,70	4.627,99	6.170,65

2.3.4. Barème REVIS - article 49(3)

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2022 - 31.3.2022		1.4.2022 - 31.12.2022	
		N.I. par mois	855,62 immun. 30%	N.I. par mois	877,01 immun. 30%
1	2	3	4	5	6
un adulte	184,93	1.582,30	2.056,99	1.621,86	2.108,42
un adulte + un enfant	201,75	1.726,22	2.244,09	1.769,37	2.300,19
un adulte + deux enfants	218,57	1.870,13	2.431,17	1.916,89	2.491,96
un adulte + trois enfants	235,39	2.014,05	2.618,27	2.064,40	2.683,72
un adulte + quatre enfants	252,21	2.157,96	2.805,35	2.211,91	2.875,49
un adulte + cinq enfants	269,03	2.301,88	2.992,45	2.359,43	3.067,26
2 adultes	277,41	2.373,58	3.085,66	2.432,92	3.162,80
deux adultes + un enfant	294,23	2.517,50	3.272,75	2.580,43	3.354,56
deux adultes + deux enfants	311,05	2.661,41	3.459,84	2.727,94	3.546,33
deux adultes + trois enfants	327,87	2.805,33	3.646,93	2.875,46	3.738,10
deux adultes + quatre enfants	344,69	2.949,24	3.834,02	3.022,97	3.929,87
deux adultes + cinq enfants	361,51	3.093,16	4.021,11	3.170,48	4.121,63
trois adultes	330,33	2.826,37	3.674,29	2.897,03	3.766,14
trois adultes + un enfant	347,15	2.970,29	3.861,38	3.044,55	3.957,92
trois adultes + deux enfants	363,97	3.114,21	4.048,48	3.192,06	4.149,68
trois adultes + trois enfants	380,79	3.258,12	4.235,56	3.339,57	4.341,45
trois adultes + quatre enfants	397,61	3.402,04	4.422,66	3.487,08	4.533,21
trois adultes + cinq enfants	414,43	3.545,95	4.609,74	3.634,60	4.724,98

2.3.5. Prestations

	nombre de ménages bénéficiaires au (1)		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
Allocation d'inclusion	10.167	9.884	-2,78%	165.377.105,17	172.153.779,21	4,10%
Allocation d'activation	1.501	1.549	3,20%	29.258.415,98	31.548.111,45	7,83%
Totaux (1)	10.692	10.434		194.635.521,15	203.701.890,66	4,66%
Article 51 - organismes bénéficiaires	15		-100,00%	1.140.982,68	0,00	-100,00%
Article 51 - contrats de travail concernés	21		-100,00%			
Totaux				195.776.503,83	203.701.890,66	4,05%
Cotizat. sociales (patronales)				7.976.612,08	8.205.700,58	2,87%
Art. 6(3) - (remarque 2)				1.263.170,18	843.947,59	-33,19%
Total dépenses				205.016.286,09	212.751.538,83	3,77%
Loterie nationale				7.405.011,59	8.829.640,84	19,24%
Revenus à meilleure fortune				17.141.747,34	11.817.570,11	-31,06%
Successions				1.620.717,75	2.709.119,56	67,16%
Recouvrements REVIS constatés				1.529.437,50	1.702.110,85	11,29%
Revenus divers				833,54	4.283,54	413,90%
Total recettes				27.697.747,72	25.062.724,90	-9,51%
Dépense budgétaire				177.318.538,37	187.688.813,93	5,85%

(1) Le nombre total des ménages bénéficiaires tient compte des intersections entre les deux catégories, c.à d. un ménage touchant les deux prestations est considéré comme un seul ménage bénéficiaire.

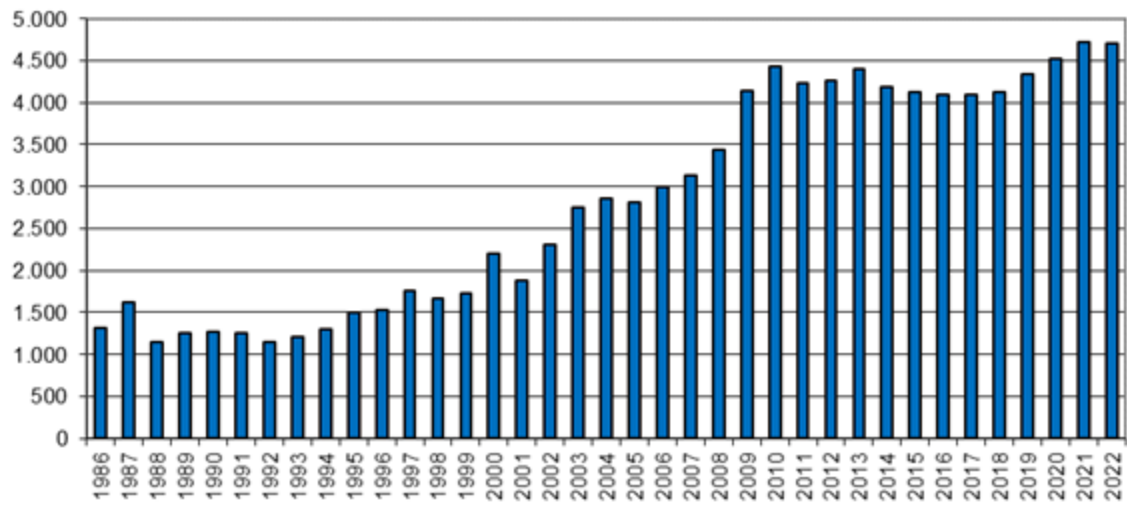
(2) L'allocation d'inclusion est soumise au paiement de cotisations en matière d'assurance pension, si le bénéficiaire, non éligible pour l'obtention de l'allocation d'activation, justifie d'une affiliation à l'assurance pension au titre de l'article 171 du Code de la sécurité sociale de vingt-cinq années au moins. Dans ce cas, la part assuré et la part patronale sont imputés sur le Fonds national de solidarité.

2.3.6. Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes RMG/REVIS

Exercice	demandes	Variation
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%
2016	4.087	-0,78%
2017	4.089	0,05%
2018	4.128	0,95%
2019	4.345	5,26%
2020	4.527	4,19%
2021	4.722	4,31%
2022	4.705	-0,36%

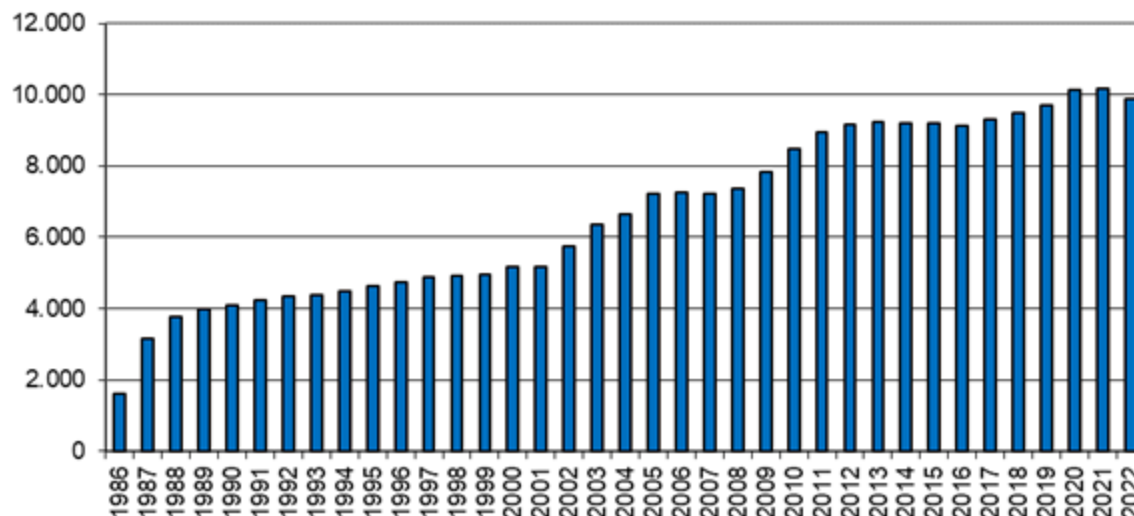
Evolution nouvelles demandes RMG/REVIS



Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation compensatoire RMG / allocation d'inclusion REVIS

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	-0,36%
2015	9.198	-0,12%
2016	9.141	-0,62%
2017	9.300	1,74%
2018	9.496	2,11%
2019	9.690	2,04%
2020	10.138	4,62%
2021	10.167	0,29%
2022	9.884	-2,78%

Evolution nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion



2.3.7. Recettes

Les recettes provenant de la loterie nationale ont progressé de 19,24%.

Les recettes provenant des bénéficiaires revenus à meilleure fortune diminuent d'une façon substantielle de 31,06%. Ceci est dû à la régression générale des ventes immobilières, source principale de ces recettes.

On constate une légère régression des montants recouverts qui diminuent de 0,67% par rapport à 2021.

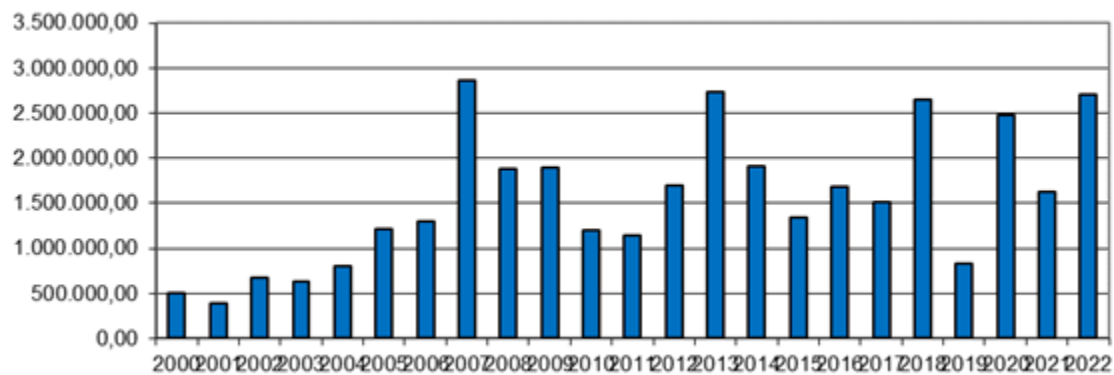
1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	8.829.640,84 €
2. Recettes provenant des restitutions contre la succession du bénéficiaire de l'allocation d'inclusion	2.709.119,56 €
3. Recettes provenant des demandes en restitution contre les bénéficiaires revenus à meilleure fortune	11.817.570,11 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	7.704.295,61€

(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)

Ad point 2 (successions):

Exercice	nbre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%
2016	149	-1,32%	1.689.693,60	25,40%
2017	153	2,68%	1.516.869,57	-10,23%
2018	262	71,24%	2.651.691,19	74,81%
2019	62	-76,34%	834.549,48	-68,53%
2020	145	133,87%	2.484.184,55	197,67%
2021	83	-42,76%	1.620.717,75	-34,76%
2022	98	18,07%	2.709.119,56	67,16%

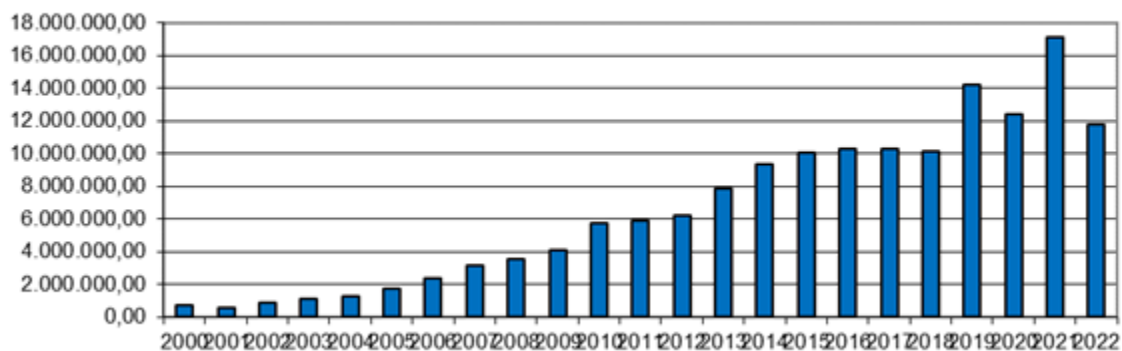
Evolution - successions



Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%
2016	738	-16,23%	10.302.881,80	2,14%
2017	584	-20,87%	10.316.263,91	0,13%
2018	599	2,57%	10.173.059,29	-1,39%
2019	614	2,50%	14.184.590,24	39,43%
2020	541	-11,89%	12.401.190,40	-12,57%
2021	658	21,63%	17.141.747,34	38,23%
2022	558	-15,20%	11.817.570,11	-31,06%

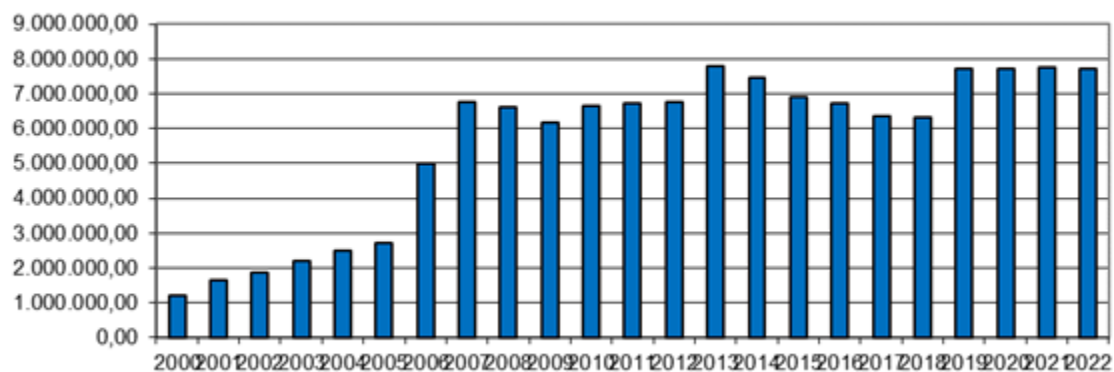
Evolution - revenus à meilleure fortune



Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%
2017	6.360.326,66	-5,67%
2018	6.320.086,07	-0,63%
2019	7.723.572,00	22,21%
2020	7.732.833,42	0,12%
2021	7.756.130,95	0,30%
2022	7.704.295,61	-0,67%

Evolution - recouvrements



2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

2.4.1. Législation

Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

2.4.2. Commentaires

La loi modifiée du 12 septembre 2003 avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent soit une diminution de la capacité de travail de 30% au moins, soit une inaptitude générale pour travailler. Les personnes inaptes au travail perçoivent le RPGH de même que celles, reconnues salariés handicapés, qui n'occupent pas d'emploi salarié ou disposent d'un revenu professionnel ou de remplacement inférieur au plafond du RPGH. Cette prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au REVIS pour un adulte) de 1.647,09 € (N.I. 877,01) avec le montant de l'équivalent crédit impôt (ECI) inclus. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2022 était de 3.111 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 54.054.804,61 € (+ 4,80%).

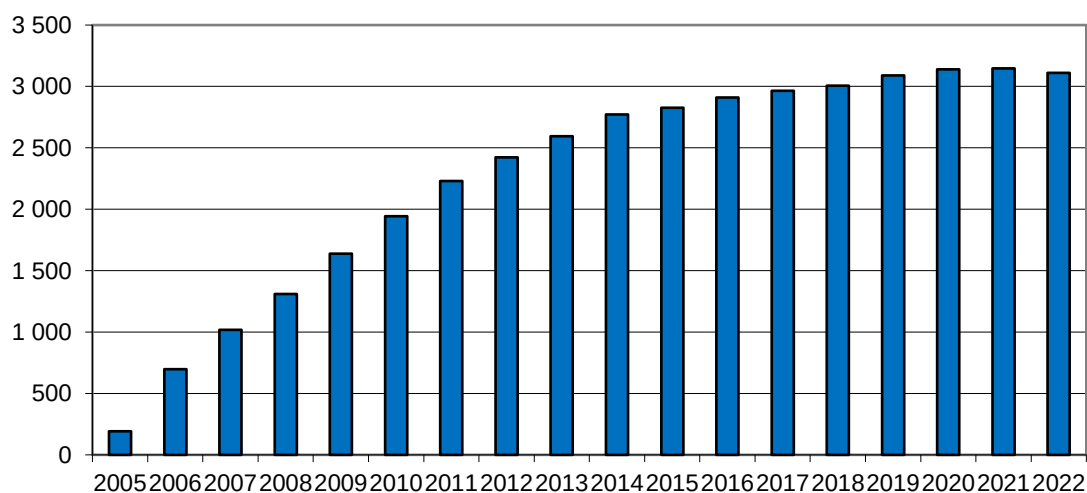
1.405 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) (personnes inaptes au travail) et 1.706 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2) (personnes ayant le statut de salariés handicapés).

Afin de compenser la perte du pouvoir d'achat due à la modulation de l'indexation des salaires et pensions, il a été introduit un équivalent crédit impôt (ECI) de 84 euros. Ce montant est octroyé mensuellement à tout bénéficiaire du revenu prévu à l'alinéa 1^{er} de la loi RPGH. L'attribution de l'ECI est limitée à la période du 1^{er} juillet 2022 à mars 2023 inclus. L'ECI est incompatible avec le crédit impôt énergie. La dépense y relative s'élevait à 1.080.660 € pour 2.078 bénéficiaires en moyenne.

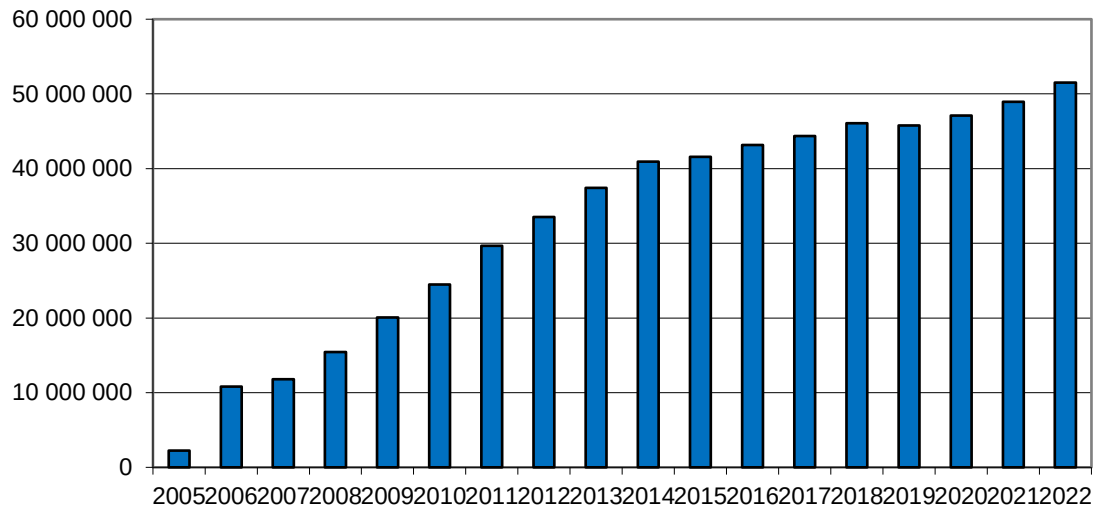
nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
3.148	3.111	-1,18	52.528.841,01	55.477.964,37	5,61
% RECETTES		:	947.523,95	1.423.159,76	50,20
Dépense budgétaire		:	51.581.317,06	54.054.804,61	4,80%

Exercice	Bénéficiaires RPGH au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	2,02%	41.595.100	1,59%
2016	2.910	2,94%	43.148.575	3,73%
2017	2.964	1,86%	44.345.318	2,77%
2018	3.006	1,42%	46.075.097	3,90%
2019	3.090	2,79%	45.768.507	-0,67%
2020	3.139	1,59%	47.114.101	2,94%
2021	3.148	0,29%	48.944.880	3,89%
2022	3.111	-1,18%	51.501.912	5,22%

Evolution bénéficiaires



Evolution dépenses nettes

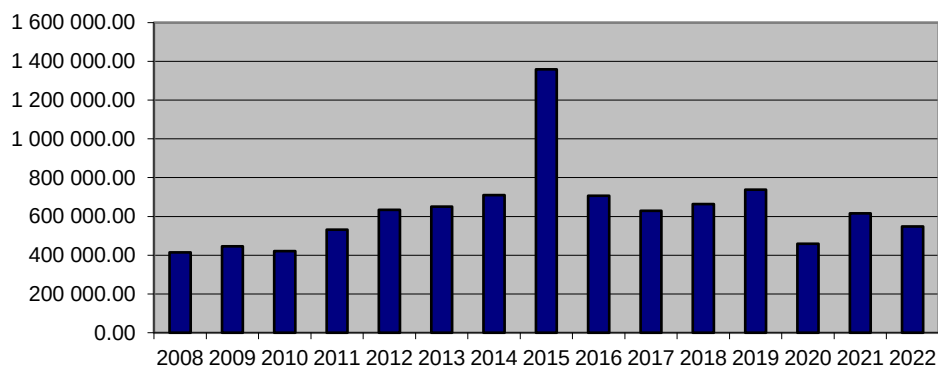


Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053
2017	2.964	882	2.082
2018	3.006	931	2.075
2019	3.090	1.169	1.921
2020	3.139	1.229	1.910
2021	3.148	1.315	1.833
2022	3.111	1.405	1.706

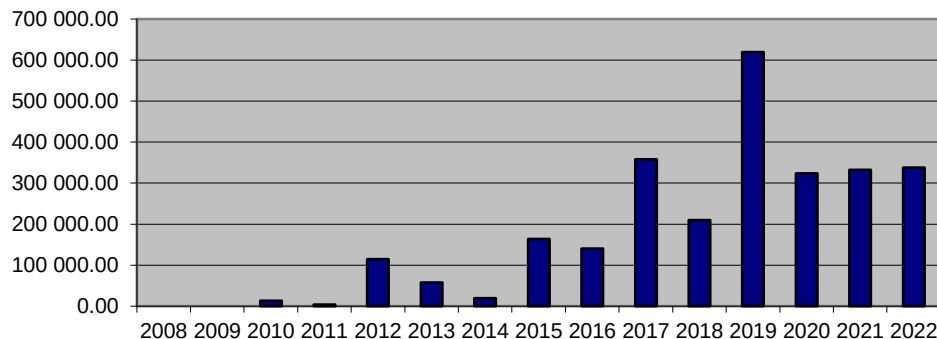
2.4.3. Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
2008	414.893,39 €		414.893,39		0,00	
2009	446.404,22 €	7,59%	446.404,22	7,59%	0,00	
2010	433.429,38 €	-2,91%	420.547,62	-5,79%	12.881,76	
2011	535.664,91 €	23,59%	532.165,91	26,54%	3.499,00	-72,84%
2012	749.063,49 €	39,84%	634.574,20	19,24%	114.489,29	3172,06%
2013	708.112,81 €	-5,47%	650.275,02	2,47%	57.837,79	-49,48%
2014	729.031,64 €	2,95%	709.342,31	9,08%	19.689,33	-65,96%
2015	1.523.365,81 €	108,96%	1.359.601,78	91,67%	163.764,03	731,74%
2016	846.830,57 €	-44,41%	706.643,48	-48,03%	140.187,09	-14,40%
2017	986.989,79 €	16,55%	628.978,44	-10,99%	358.011,35	155,38%
2018	873.648,40 €	-11,48%	664.159,25	5,59%	209.489,15	-41,49%
2019	1.357.771,76 €	55,41%	738.112,07	11,13%	619.659,69	195,80%
2020	1.003.912,20 €	-26,06%	459.622,29	-37,73%	323.384,73	-47,81%
2021	1.142.928,39 €	13,85%	615.083,83	33,82%	332.440,12	2,80%
2022	1.360.875,20 €	19,07%	548.406,29	-10,84%	337.420,98	1,50%

Evolution - recouvrements



Evolution - restitutions



2.5. Forfait d'Education

2.5.1. Législation

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation.

2.5.2. Commentaires

En 2021, le nombre des nouvelles demandes en obtention du forfait d'éducation (FE) s'élevait à 760 demandes. Il a diminué en 2022 à 736 demandes ce qui correspond à 61 dossiers par mois en moyenne.

En 2022 le nombre de demandes FE introduites par le père de l'enfant a augmenté. On peut distinguer les situations suivantes :

- 1) si le père est bénéficiaire d'une pension personnelle avec les années-bébés le FE a été refusé en application de l'article 1 de la loi ;
- 2) si la mère de l'enfant s'est occupée principalement de l'éducation de l'enfant le FE a été refusé aussi au père ;
- 3) dans plusieurs cas le père a introduit la demande FE étant donné qu'il remplit déjà la condition d'âge de 65 ans contrairement à son épouse. Si les années-bébés sont enregistrées partiellement pour le père et pour la mère de l'enfant le FE est refusé.

Les certificats d'impôt 2021 ont été envoyés en février 2022. 951 demandes en obtention d'un certificat de vie ont été envoyées en date du 29.08.2022 aux bénéficiaires du forfait d'éducation résidant à l'étranger, trois cas ont été annulés suite au décès du bénéficiaire.

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 23.721 au 31.12.2022. Pendant l'exercice 2022, le montant de 46.805.375,21€ a été liquidé. La dépense à charge du budget de l'Etat diminue par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 1.576.635,59€. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient, avec l'atteinte de l'âge de 65 ans, leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 (736 pour l'exercice 2022 par rapport à 760 en 2021) puisque cette génération profite davantage des années-bébés (article 171 (7) CSS) et le nombre de refus pour ce motif augmente.

En outre, il y a des attributions de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul légèrement plus important pour les cas FNS, ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

Le Fonds national de solidarité attend la décision concernant l'octroi d'une pension personnelle à partir de l'âge de 65 ans avant de déterminer si le forfait d'éducation est dû afin d'éviter un trop-payé. Si les conditions de la loi sont remplies et si la pension personnelle est accordée sans années-bébés, le forfait d'éducation dû est versé avec la pension personnelle. La demande du forfait est refusée si l'intéressée a droit à la pension personnelle avec années-bébés ou si les années-bébés ont été accordées à une autre personne pour cet enfant.

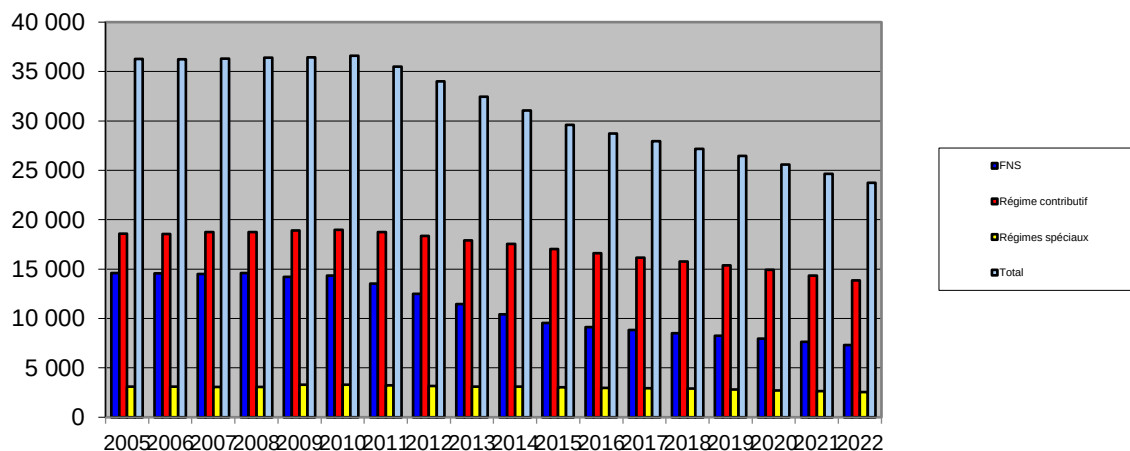
Le crédit d'impôt énergie (CIE) mensuel de 84 € est accordé à partir du 01.07.2022 jusqu'au 31.03.2023, aux bénéficiaires du forfait d'éducation ensemble avec le crédit d'impôt pour pensionnés (CIP) à cause

des prix d'énergie élevés. Le CIE a été versé pour la première fois avec le forfait d'éducation en août 2022, les arrérages pour juillet 2022 ont été liquidés au même moment.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
FNS	7.631	7.322	-4,05	16.116.625,19	15.484.474,58	-3,92
CNAP	14.355	13.846	-3,55	26.543.493,08	25.852.057,28	-2,60
CGPO	1.634	1.582	-3,18	3.447.506,25	3.328.339,19	-3,46
CPFEC	404	389	-3,71	852.508,79	821.354,26	-3,65
CFL	613	582	-5,06	1.394.527,65	1.319.149,90	-5,41
Total brut	24.637	23.721	-3,72	48.354.660,96	46.805.375,21	-3,20
Ass. maladie / part patr.	-	-	:	1.289.674,83	1.247.147,32	-3,30
Total Forfait d'éducation			:	49.644.335,79	48.052.522,53	-3,21
% RECETTES			:	42.961,27	27.783,60	-35,33
Dépense budgétaire			:	49.601.374,52	48.024.738,93	-3,18%

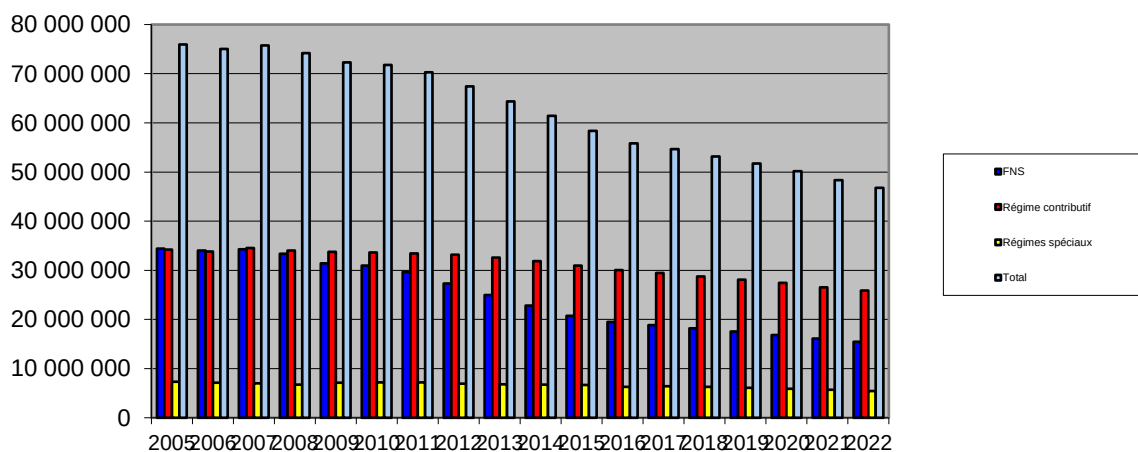
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%
2017	8.827	16.172	2.946	27.945	-2,72%
2018	8.524	15.752	2.905	27.181	-2,73%
2019	8.256	15.392	2.808	26.456	-2,67%
2020	7.959	14.913	2.711	25.583	-3,30%
2021	7.631	14.355	2.651	24.637	-3,70%
2022	7.322	13.846	2.553	23.721	-3,72%

Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



Exercice	Prestations brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%
2017	18.825.107	29.448.711	6.383.806	54.657.624	-2,11%
2018	18.171.239	28.722.719	6.274.369	53.168.327	-2,72%
2019	17.532.214	28.095.494	6.092.114	51.719.822	-2,72%
2020	16.817.013	27.471.788	5.863.732	50.152.533	-3,03%
2021	16.098.855	26.543.493	5.694.543	48.336.890	-3,62%
2022	15.484.475	25.852.057	5.468.843	46.805.375	-3,17%

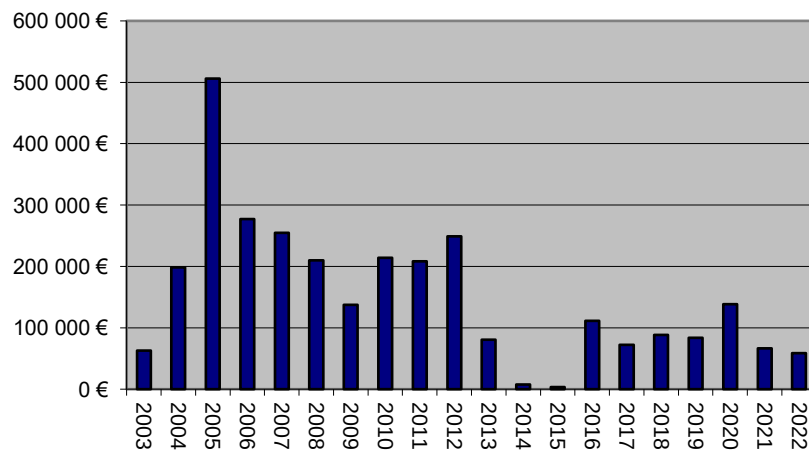
Evolution prestations brutes - forfait d'éducation



2.5.3. Recettes

Exercice	Recouvrements réalisés	
2003	62.859 €	
2004	198.351 €	215,55%
2005	506.185 €	155,20%
2006	277.298 €	-45,22%
2007	254.709 €	-8,15%
2008	209.817 €	-17,63%
2009	137.393 €	-34,52%
2010	214.023 €	55,77%
2011	208.325 €	-2,66%
2012	248.937 €	19,49%
2013	80.652 €	-67,60%
2014	7.438 €	-90,78%
2015	3.605 €	-51,54%
2016	111.193 €	2984,64%
2017	72.089 €	-35,17%
2018	88.377 €	22,59%
2019	83.657 €	-5,34%
2020	138.673 €	65,76%
2021	66.437 €	-52,09%
2022	58.650 €	-11,72%

Recouvrement



2.6. Accueil gérontologique

2.6.1. Législation

Loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

Règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

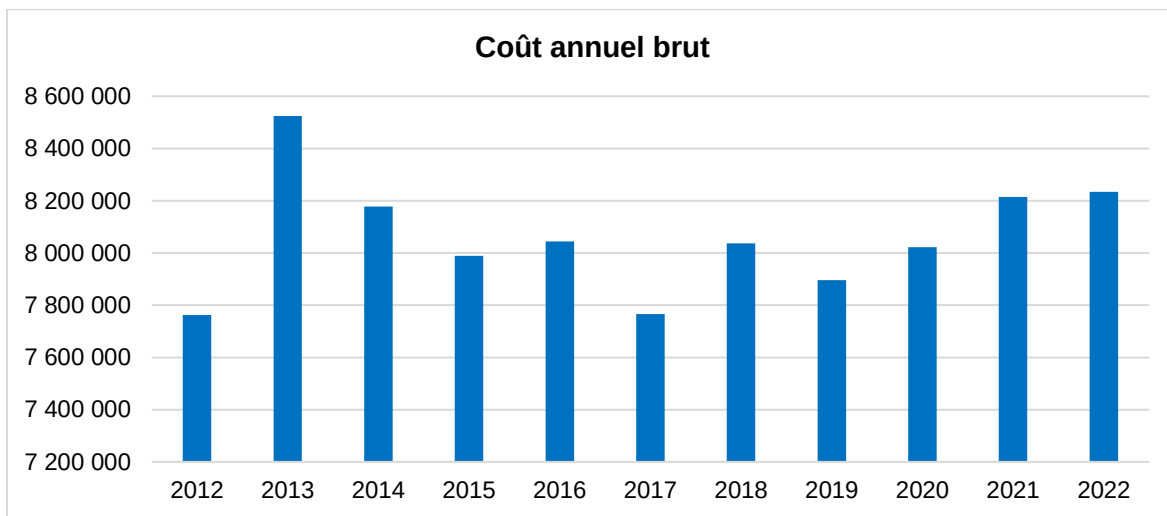
2.6.2. Commentaires

Pour l'exercice 2022, le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 209 (2021: 225) dont 33 ont été refusées, 148 cas ont été annulés (dont 105 décès) et 23 demandes sont restées en instruction au 31.12.2022. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2022 a augmenté de 20 pour atteindre 637 unités (+3,24%). Les prestations nettes au montant total de 7.475.218,81 € ont augmenté de 1,64% par rapport à l'exercice précédent. Le montant moyen mensuel payé a diminué de 3,62% pour s'établir à 120,34€ (indice 100).

nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
617	637	3,24	8.216.910,80	8.242.156,13	0,31
% RECETTES		:	862.118,22	766.937,32	-11,04
Dépense budgétaire		:	7.354.792,58	7.475.218,81	1,64%

2.6.3. Evolution pluriannuelle

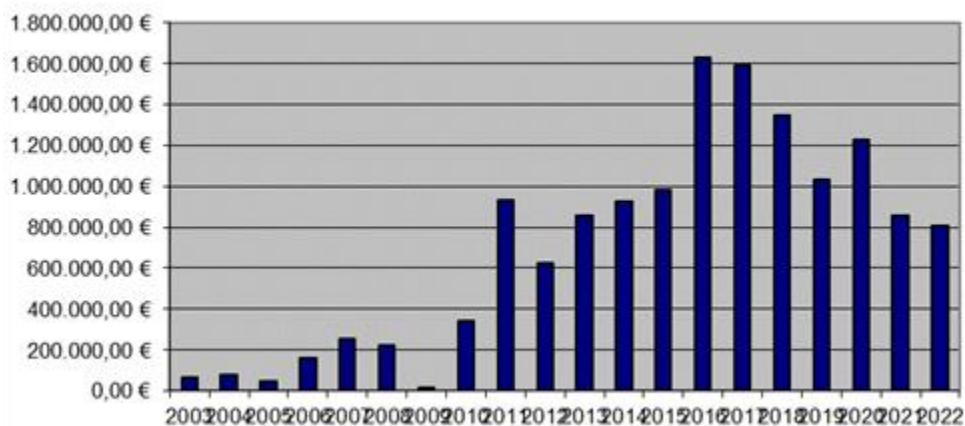
Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût annuel brut (en milliers)	77.624	85.245	81.777	79.890	80.445	77.662	80.364	78.960	80.225	82.144	82.422
Variation		0,10%	-0,04%	-0,02%	0,01%	-0,03%	0,03%	-0,02%	0,02%	0,02%	0,00%
bénéficiaires au 31.12.	726	715	684	694	661	626	634	615	612	617	637
Variation		-1,52%	-4,34%	1,46%	-4,76%	-5,30%	1,28%	-3,00%	-0,49%	0,82%	3,24%
Recettes (en milliers)	6.235	8.537	9.281	9.831	16.168	15.832	13.384	10.217	12.313	8.621	7.669
Dépense budgétaire (en milliers)	71.389	76.707	72.495	70.059	64.277	61.829	66.980	68.743	67.912	73.523	74.752



2.6.4. Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
2003	67.252,88 €		0,00		0,00	
2004	77.792,61 €	15,67%	0,00		0,00	
2005	46.793,71 €	-39,85%	0,00		0,00	
2006	157.838,15 €	237,31%	0,00		0,00	
2007	251.325,00 €	59,23%	0,00		0,00	
2008	221.976,18 €	-11,68%	209.629,99		12.346,19	
2009	13.528,90 €	-93,91%	13.528,90	-93,55%	0,00	-100,00%
2010	339.484,33 €	2409,33%	15.978,65	18,11%	323.505,68	
2011	930.649,75 €	174,14%	31.322,16	96,03%	899.327,59	177,99%
2012	623.449,70 €	-33,01%	0,00	-100,00%	623.449,70	-30,68%
2013	853.733,66 €	36,94%	10.824,03		842.909,63	35,20%
2014	928.134,63 €	8,71%	21.054,51	94,52%	907.080,12	7,61%
2015	983.139,91 €	5,93%	62.735,81	197,97%	920.404,10	1,47%
2016	1.628.583,30 €	65,65%	20.771,84	-66,89%	1.607.811,46	74,69%
2017	1.591.408,70 €	-2,28%	34.778,94	67,43%	1.556.629,76	-3,18%
2018	1.344.938,92 €	-15,49%	14.525,43	-58,23%	1.330.413,49	-14,53%
2019	1.035.413,43 €	-23,01%	62.595,32	330,94%	972.818,11	-26,88%
2020	1.227.490,58 €	18,55%	37.026,32	-40,85%	1.190.464,26	22,37%
2021	859.579,85 €	-29,97%	3.598,26	-90,28%	855.981,59	-28,10%
2022	808.958,00 €	-5,89%	59.231,70	1546,12%	749.726,30	-12,41%

Evolution globale



2.7. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

2.7.1. Législation

Loi modifiée du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires.

Règlement grand-ducal du 2 décembre 1983 fixant les modalités d'application de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le fonds national de solidarité.

2.7.2. Commentaires

Au 31 décembre 2022, le nombre de créanciers se chiffrait à 547 contre 560 à la fin de l'exercice précédent.

Le service a été saisi de 171 demandes, dont 131 ont été refusées. 71 dossiers ont été suspendus et 135 se trouvent en voie d'instruction.

47,32 % des nouvelles demandes ont été refusées pour étant incomplet, 9,92 % ont été refusées en vertu de l'article 2.a), 9,16 % en vertu de l'article 2.b), 22,13 % en vertu de l'article 2.c) et 4,58 % en vertu de l'article 2.d).

18,30 % ont été suspendus avec motif pour étant incomplet, 28,16 % des affaires ont été suspendus avec motif 'fin études' et 21,12 % en application de l'article 2.d).

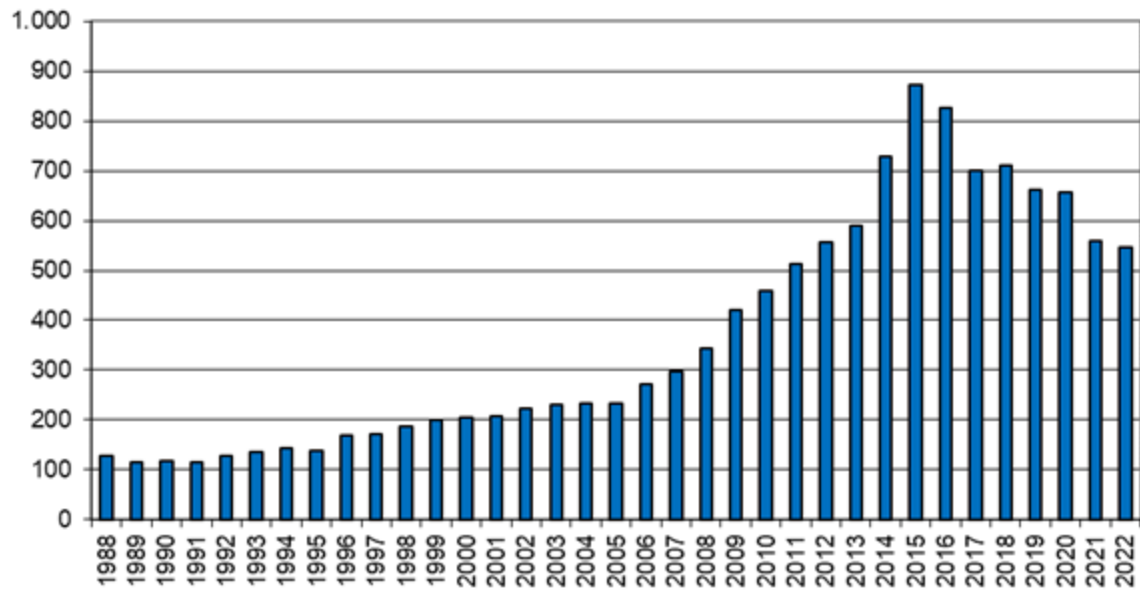
Compte tenu du recouvrement de pensions alimentaires qui atteint le montant de 1.237.261,54 € et des restitutions et recouvrements auprès des créanciers, s'élevant au montant total de 83.921,45 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 422.135,81 € pour l'exercice 2022. Les recettes ont diminué de 18,47% en raison de la régression générale des ventes immobilières.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 132.118,30 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
560	547	-2,32%	1.883.681,22	1.743.318,80	-7,45
Recouvrements (débiteurs)			1.529.245,20	1.237.261,54	-19,09%
Restitutions et recouv. (créanciers)			91.340,39	83.921,45	-8,12%
Total Recettes			1.620.585,59	1.321.182,99	-18,47%
Dépense budgétaire		:	263.095,63	422.135,81	60,45%

Exercice	Dossiers pensions alimentaires au 31.12	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	23,60%	473,23%
2015	871	19,64%	585,83%
2016	825	-5,28%	549,61%
2017	699	-15,27%	450,39%
2018	710	1,57%	459,06%
2019	663	-6,62%	422,05%
2020	657	-0,90%	417,32%
2021	560	-14,76%	340,94%
2022	547	-2,32%	330,71%

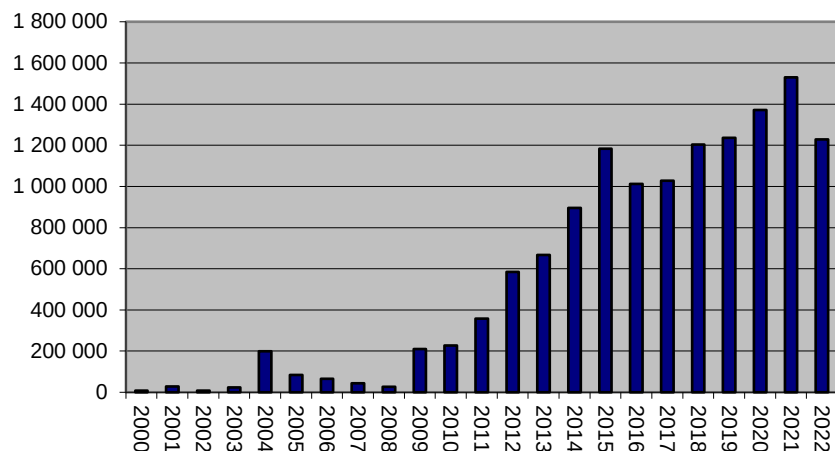
Evolution bénéficiaires



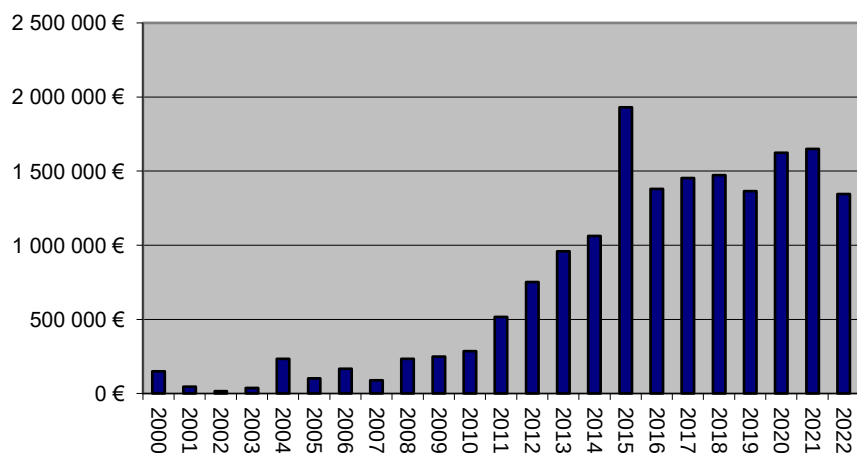
2.7.3. Recettes

Exercice	Total rembourse.		Recouvr. débiteurs		Restitutions + TP réalisés créancier	
2000	148.517 €		8.474		140.043	
2001	45.193 €	-69,57%	28.293	233,88%	16.900	-87,93%
2002	15.967 €	-64,67%	8.629	-69,50%	7.338	-56,58%
2003	36.132 €	126,29%	23.869	176,61%	12.263	67,12%
2004	232.779 €	544,25%	199.212	734,61%	33.567	173,73%
2005	102.415 €	-56,00%	84.182	-57,74%	18.233	-45,68%
2006	167.578 €	63,63%	65.402	-22,31%	102.176	460,39%
2007	88.892 €	-46,95%	43.359	-33,70%	45.533	-55,44%
2008	233.186 €	162,33%	26.407	-39,10%	206.779	354,13%
2009	248.362 €	6,51%	210.468	697,02%	37.894	-81,67%
2010	285.954 €	15,14%	226.782	7,75%	59.172	56,15%
2011	515.525 €	80,28%	357.814	57,78%	157.711	166,53%
2012	751.263 €	45,73%	585.222	63,55%	166.041	5,28%
2013	958.812 €	27,63%	667.480	14,06%	291.332	75,46%
2014	1.061.739 €	10,73%	895.059	34,10%	166.680	-42,79%
2015	1.931.255 €	81,90%	1.183.400	32,21%	747.855	348,68%
2016	1.380.241 €	-28,53%	1.012.315	-14,46%	367.926	-50,80%
2017	1.452.992 €	5,27%	1.027.780	1,53%	425.212	15,57%
2018	1.473.202 €	1,39%	1.202.932	17,04%	270.270	-36,44%
2019	1.364.436 €	-7,38%	1.236.094	2,76%	128.342	-52,51%
2020	1.624.697 €	19,07%	1.371.505	10,95%	253.192	97,28%
2021	1.649.867 €	1,55%	1.529.245	11,50%	120.622	-52,36%
2022	1.345.334 €	-18,46%	1.228.510	-19,67%	116.825	-3,15%

Evolution - recouvrement (débitteur)



Evolution globale



2.8. Allocation de vie chère et prime énergie

2.8.1. Législation

Règlement du Gouvernement en conseil modifié du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022.

2.8.2. Commentaires

L'allocation de vie chère constitue une prestation annuelle afin de faire bénéficier les ménages à faibles revenus d'un support financier. Cette allocation n'est pas soumise à restitution et les demandeurs doivent se prévaloir d'une résidence minimale d'une année précédant les mois de la présentation de la demande. Les bénéficiaires de l'année précédente recevront d'office le nouveau formulaire en début de l'année suivante.

Les bénéficiaires de l'allocation de vie chère ont touché en 2022 accessoirement une prime énergie entre 200 € et 400€ en fonction de la composition de ménage. Cette prime a également été versée aux ménages qui n'étaient pas éligibles pour l'allocation de vie chère, mais dont les revenus ne dépassaient pas de plus de 25% les limites de cette prestation.

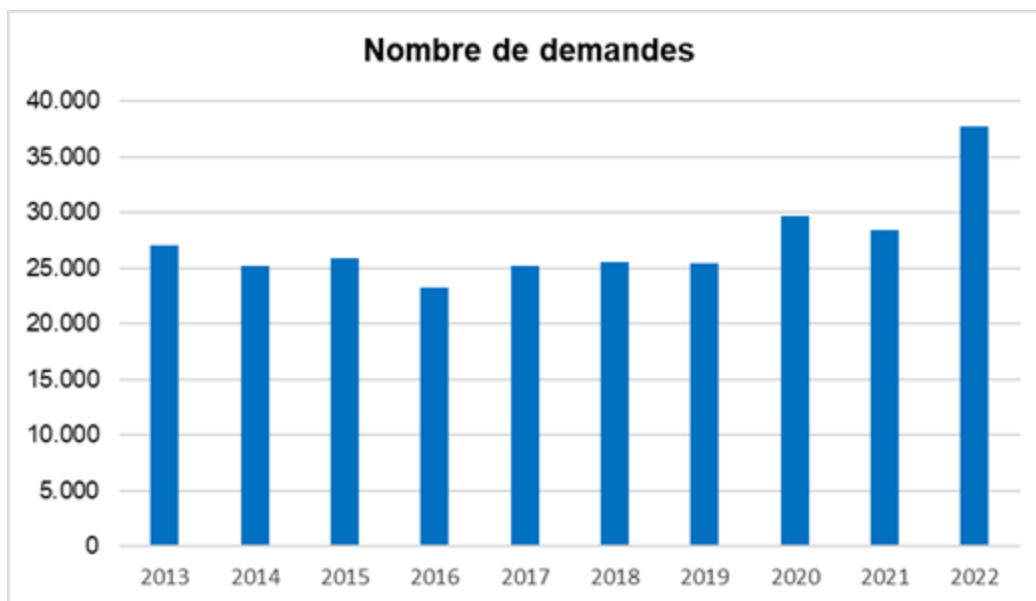
La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent de condition d'attribution à d'autres prestations similaires payées par les administrations communales. Il en est de même pour l'accès au pass « Culture all ». Pour l'exercice 2022 le Service des Médias accorde également une remise de 10€ sur les abonnements internet fixe aux bénéficiaires d'une allocation de vie chère. Il en est de même pour les conseils en énergie, qui sont offerts gratuitement au cercle des bénéficiaires précités.

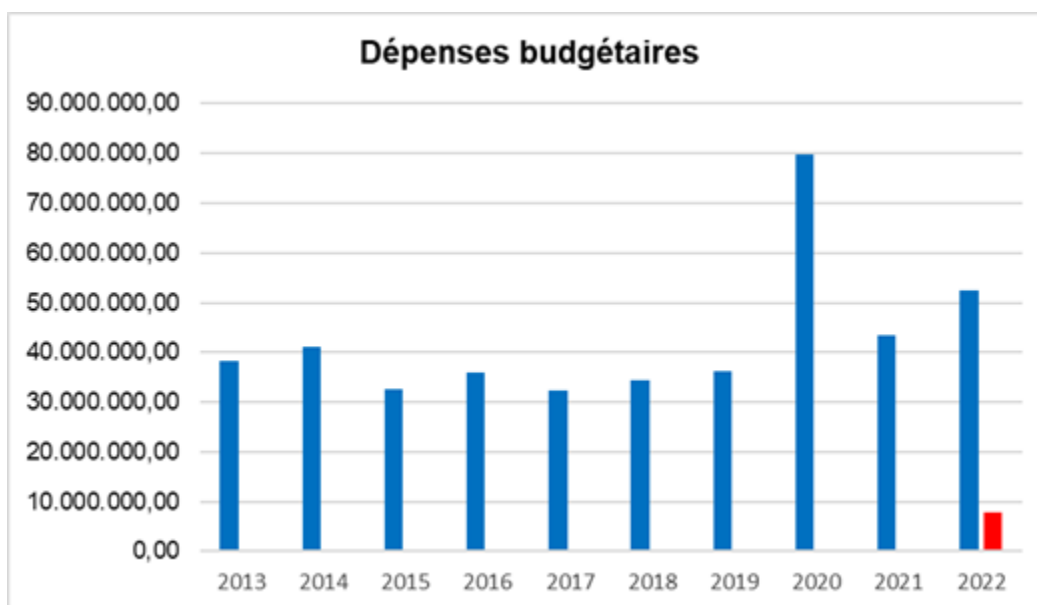
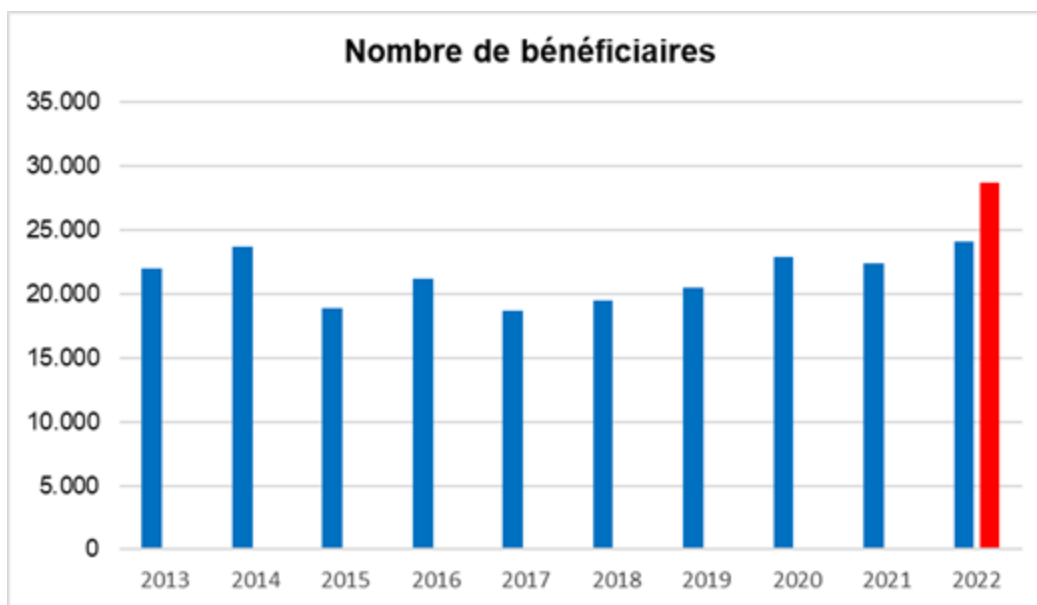
	nombre de bénéficiaires pour l'exercice		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	2021	2022	en %	2021	2022	en %
AVC	22.430	24.079	7,35%	43.523.477,52	52.416.975,37	20,43%
Prime énergie	0	28.693		0,00	7.898.230,64	
TOTAL :	22.430	28.693	27,92%	43.523.477,52	60.315.206,01	38,58%

2.8.3. Evolution allocation de vie chère / prime énergie 2013 - 2022

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes introduits dans le délai	27.086	25.247	25.869	23.224	25.246	25.525	25.436	29.659	28.390	37.802
Variation		-6,79%	2,46%	10,22%	8,71%	1,11%	-0,35%	16,60%	-4,28%	33,15%
Bénéficiaires AVC (*)	22.010	23.705	18.863	21.228	18.688	19.541	20.463	22.899	22.430	24.079
Variation		7,70%	20,43%	12,54%	-11,97%	4,56%	4,72%	11,90%	-2,05%	7,35%
Bénéficiaires Prime énergie (*)										28.693
Variation										
Dépense budgétaire AVC (en millions)	38,25	41,09	32,63	35,89	32,21	34,49	36,27	79,90	43,52	52,42
Variation		7,41%	20,59%	10,00%	-10,26%	7,06%	5,16%	120,32%	45,53%	20,43%
Dépense budgétaire Prime énergie (en millions)										7,90

(*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.





2.9. Allocation compensatoire

2.9.1. Législation

Loi abrogée du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions.

2.9.2. Commentaires

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2022, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 110 contre 125 pour l'année précédente.

La dépense pour l'exercice 2022 s'élève à 94.674,77 €. La diminution des dépenses de 11.103,84€ par rapport à 2021 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
CNAP	124	109	-12,10%	104.904,05	93.800,21	-10,58%
CFL	1	1	0,00%	874,56	874,56	0,00%
TOTAL :	125	110	-12,00%	105.778,61	94.674,77	-10,50%

2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

2.10.1. Législation

Loi abrogée du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

2.10.2. Commentaires

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance-dépendance, la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre, le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé tant que le bénéficiaire ne sollicite pas une prestation de l'assurance-dépendance. Pour le mois de décembre, 475 allocations ont été payées (2021 : 501).

Montants des allocations au 31.12.2022

N.I. 100	N.I. 877,01
89,24 €	782,64 €

La dépense a atteint le montant de 4.524.279,15€ €. La diminution de 19.159,50€ par rapport à 2021(-0,42%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant l'assurance dépendance.

nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2021	31.12.2022	en %	2021	2022	en %
501	475	-5,19%	4.543.438,65	4.524.279,15	-0,42%

2.11. Service Recouvrement

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et de recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions, pensions alimentaires et accueil gérontologique.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Le service demande, au préalable, l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix ou le tribunal d'arrondissement avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice.

Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une allocation d'activation. Dans ce contexte, l'Office national d'inclusion sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement qui concernent le Fonds national de solidarité en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des justices de paix en application de l'article 437 du Code de la sécurité sociale.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer. Il en est de même avec le service restitutions. Le service collabore depuis 2017 étroitement avec un avocat allemand en vue du recouvrement des sommes versées à des ex-bénéficiaires résidant actuellement en Allemagne, et depuis 2019, resp. 2021 avec des avocats belges et français. Des remboursements ont eu lieu et des jugements ont été prononcés.

Au 31.12.2022, le service a enregistré pour les cas de recouvrement forcé :

- Recouvrement judiciaire en cours : 819 dossiers pour 3.741.559,35 €,
- Dossiers intégralement remboursés : 1.059 dossiers pour 2.252.960,02 €,
- Recouvrement étranger : 115 dossiers pour 832.776,22 €.

Le solde à récupérer s'élève à ±27,1 Mio euros.

2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation d'inclusion, du complément de l'accueil gérontologique ou de l'avance de la pension alimentaire revenu à meilleure fortune (par exemple vente d'un bien immobilier, héritage, perception de sommes-capital),
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire,
- Contre le légataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion du complément de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire,
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées, de l'avance de la pension alimentaire et le débiteur de la pension alimentaire.

Le service collabore avec le service recouvrement en ce qui concerne le remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation d'inclusion, de l'accueil gérontologique, de l'avance de la pension alimentaire et du revenu pour personnes gravement handicapées sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargés des ventes des immeubles, adjudications, liquidations, partages et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les revendications à l'égard des bénéficiaires sont formulées.

Le service s'occupe des courriers émanant de cabinets d'avocats et d'instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées (injonctions judiciaires). En plus, il traite le courrier des tribunaux d'arrondissement relatif aux successions vacantes des bénéficiaires FNS.

Le service est compétent pour la consultation des informations cadastrales relatives aux propriétés des bénéficiaires et héritiers en vue d'une inscription hypothécaire.

Le service réclame la restitution de certaines allocations (le complément de l'accueil gérontologique, l'allocation d'inclusion du Revis) contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois dans les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération des prestations allouées à un bénéficiaire décédé, à défaut de successeurs ou en cas de renonciation des successeurs, le service lance la procédure pour voir déclarer la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

Statistique lettres recommandées service restitution - exercice 2022

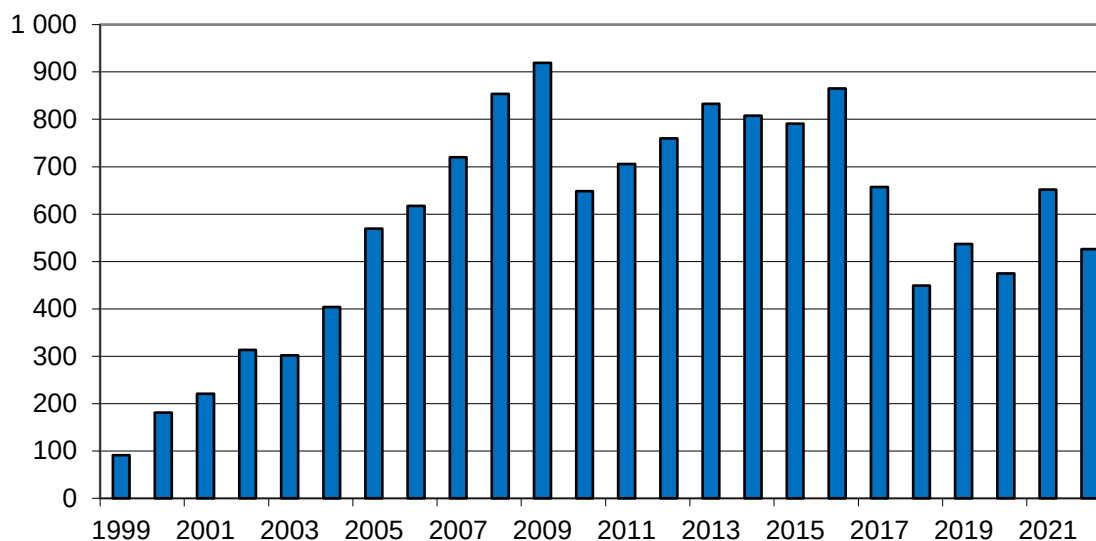
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Totaux
Communications		17	23	6	19	18	23	34	28	57	33	40	298
Communications Revis													0
RMF	15	11	17	3	16	13	14	25	17	48	25	27	231
Successions	2	4	3	2	3	3	8	8	9	7	1	6	56
Donations								1					1
Sous-totaux		15	20	5	19	16	22	34	26	55	26	33	271
Communications RPGH													0
RMF													0
Successions											7	3	10
Donations													0
Sous-totaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3	10
Communications AG													0
RMF	2												2
Successions	2		3						2	1		4	12
Donations													0
Sous-totaux		0	3	0	0	0	0	0	2	1	0	4	10
Communications Palim													0
RMF		2				2	1			1			6
Successions				1									1
Donations													0
Sous-totaux		2	0	1	0	2	1	0	0	1	0	0	7
Décisions		10	17	19	9	21	29	31	36	49	24	41	286
Décisions Revis													0
RMF	20	8	8	14	8	17	19	22	21	38	22	29	226
Successions	2	1	2	3		4	7	7	14	7	2	5	54
Donations									1				1
Sous-totaux		9	10	17	8	21	26	29	36	45	24	34	259
Décisions RPGH													0
RMF		1											1
Successions				1				1				7	9
Donations													0
Sous-totaux		1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	7	10

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Totaux
Décisions AG													0
RMF	2												2
Successions			5	1				1		4			11
Donations													0
Sous-totaux		0	5	1	0	0	0	1	0	4	0	0	11
Décisions Palim													0
RMF			2				3						5
Successions					1								1
Donations													0
Sous-totaux		0	2	0	1	0	3	0	0	0	0	0	6
Lettres recommandées		115	227	147	113	151	150	153	122	157	136	129	1600
Lettres recommandées Revis													0
RMF	110	90	155	96	66	90	108	103	69	84	92	69	1132
Successions	16	12	40	28	25	39	22	29	30	39	18	45	343
Donations			3										3
Divers	2	1	2	2	1	1		1	1	1	1		13
Sous-totaux		103	200	126	92	130	130	133	100	124	111	114	1363
Lettres recommandées RPGH													0
RMF	2	1	7	4	3	3	10	3	2	8	3	1	47
Successions		1	4	1	1	1	4	1	4	2	3	4	26
Donations													0
Divers		1	2				1		1	1		1	7
Sous-totaux		3	13	5	4	4	15	4	7	11	6	6	78
Lettres recommandées Palim													0
RMF	1	4	4		9	4	1	3	4	1	3	1	35
Successions			1		1	2		2		1	1		8
Donations													0
Divers													0
Sous-totaux		4	5	0	10	6	1	5	4	2	4	1	42
Lettres recommandées AG													0
RMF	3	1	5	4	4	2		7	7	8	4	4	49
Successions	5	4	3	11	3	7	3	3	3	10	9	4	65
Donations													0
Divers													0
Sous-totaux		5	8	15	7	9	3	10	10	18	13	8	106
Lettre recommandées FE													0
Restitutions	1		1	1		2	1	1	1	2	2		12
Sous-totaux		0	1	1	0	2	1	1	1	2	2	0	11
Totaux		142	267	172	141	190	202	218	186	263	193	210	2184

Evolution pluriannuelle - opérations courantes de gestion des hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	1.338
2014	808	181	2	445	13	1.449
2015	791	217	2	435	26	1.471
2016	865	229	1	496	28	1.619
2017	657	265	0	515	16	1.453
2018	449	263	1	434	16	1.163
2019	537	281	10	585	16	1.429
2020	475	269	1	448	27	1.220
2021	652	269	0	451	31	1.403
2022	526	277	1	399	21	1.224

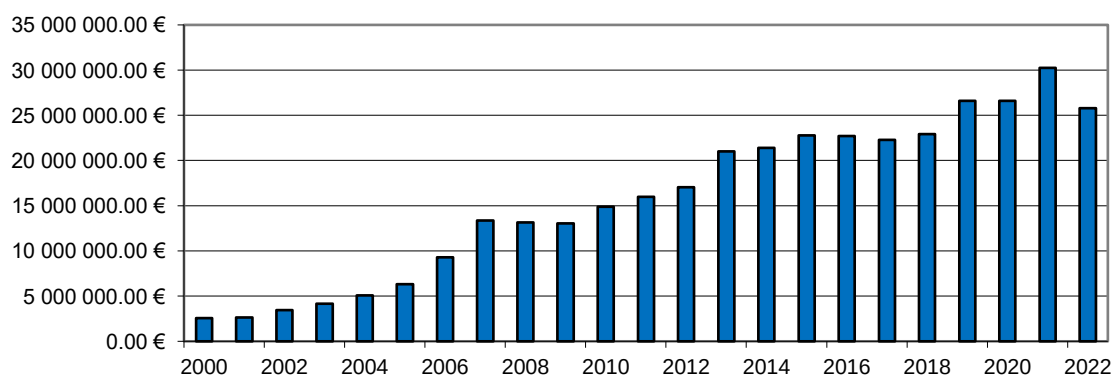
Evolution nouvelles inscriptions



Evolution recouvrements et restitutions réalisés

Exercice	Total prestations	REVIS	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.012.638,64 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	853.733,66 €	80.652,02 €
2014	21.413.870,07 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	928.134,63 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €
2017	22.296.939,54 €	18.193.460,14 €	986.989,79 €	1.452.992,22 €	1.591.408,70 €	72.088,69 €
2018	22.925.002,55 €	19.144.836,55 €	873.648,40 €	1.473.201,93 €	1.344.938,92 €	88.376,75 €
2019	26.583.989,43 €	22.742.711,72 €	1.357.771,76 €	1.364.435,82 €	1.035.413,43 €	83.656,70 €
2020	26.612.980,99 €	22.618.208,37 €	1.003.912,20 €	1.624.696,97 €	1.227.490,58 €	138.672,87 €
2021	30.237.407,52 €	26.518.596,04 €	1.142.928,39 €	1.649.866,71 €	859.579,85 €	66.436,53 €
2022	25.804.802,34 €	22.230.985,28 €	1.360.875,20 €	1.345.334,31 €	808.958,00 €	58.649,55 €

Evolution globale



2.13. Répression des fraudes

Ce service effectue des enquêtes administratives approfondies ainsi que des enquêtes à domicile régulières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes et la vérification des conditions d'octroi. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place.

Le service répression des fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Une collaboration réciproque avec les différentes administrations (ADEM, MAE, CAE, Douane, ITM etc.) est également mise en place pour certains dossiers conjoints. Le nombre d'enquêtes effectuées durant l'exercice 2022 s'élevait à 575. Le service est amené, le cas échéant, à devoir se déplacer plusieurs fois à l'adresse des intéressés avant de pouvoir conclure l'enquête. En plus des contrôles sur place, le service est amené à effectuer des convocations ponctuelles pour des entretiens au guichet si nécessaire. Avec l'expérience acquise lors des enquêtes, une participation plus étroite dans l'optimisation des procédures d'instruction des dossiers s'est développée avec les différents services du FNS.

Le service prépare également les dossiers en vue d'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en témoignant lors des audiences. Les demandes de partie civile en justice sont également rédigées et représentées par le service. En accord avec le comité-directeur du FNS, le service répression des fraudes a déposé 40 plaintes auprès des tribunaux luxembourgeois en 2022. Le préjudice des fraudes pour lesquelles une plainte a été déposée en 2022 se chiffre à 1.092.015,22 €.

Finalement, le service représente le FNS en justice de paix lors de requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS (gestion tutélaires aux prestations sociales). Le FNS a été saisi de 8 demandes au cours de l'exercice 2022

2.14. Enquêtes à domicile

Dans le cadre de l'instruction et de la révision des dossiers relatifs aux prestations du revenu d'inclusion sociale et du revenu pour personnes gravement handicapées, le FNS est habilité, suivant l'article 17bis de la loi du 30 juillet 1960, d'effectuer des enquêtes aux domiciles des requérants afin de vérifier les conditions d'octroi.

Dans le cadre de cette mission, les 3 assistants sociaux relevant du cadre du FNS se rendent au domicile des personnes ayant sollicité une prestation afin de procéder à ces examens, contrôles et enquêtes jugés nécessaires. Les visites à domicile ne peuvent avoir lieu qu'entre six heures et demi et vingt heures.

Le nombre total de visites au cours de l'année 2022 s'élève à 1.486 (ce chiffre contient, le cas échéant, deux déplacements pour clôturer un dossier si la personne a été absente lors du 1^{er} passage).

A titre accessoire, les assistants sociaux assurent le traitement des dossiers dans lesquels le demandeur doit se soumettre à une expertise médicale pour vérifier la condition spécifique des articles 2 (4) b) et 2 (5) b) de la loi sur le REVIS.

2.15. Médecins-conseil

L'article 2, paragraphe 5, lettre b) de la loi REVIS prévoit qu'une personne peut prétendre au REVIS sans remplir la condition de l'article 2, paragraphe 1^{er}, lettre d) (être et rester inscrit comme demandeur d'emploi). La personne empêchée pour des raisons de santé physique ou psychique n'a pas besoin de remplir cette condition.

Un contrôle médical est aussi requis en cas d'une demande en obtention du revenu d'inclusion sociale présentée par une personne majeure qui, pour des raisons médicales, n'est pas en mesure de poursuivre une activité professionnelle voire une personne qui habite dans le ménage de ses ascendants ou frère ou sœur (articles 2 (4) b) et 4 (2) b).

Exercice	Nombre d'examens
2019	186
2020	151
2021	106
2022	176

2.16. Contrôle annuel et convocations

Le service gestionnaire de la prestation REVIS/RPGH a instauré depuis l'année 2011 un contrôle annuel des dossiers REVIS en vue d'assurer sa mission de révision des dossiers et de détecter des changements de la situation des bénéficiaires non signalés en vue de réduire le nombre des trop-payés. Depuis l'année 2021, le FNS notifie également une lettre de contrôle annuel à tous les bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées.

Les personnes se voient notifier une lettre reprenant les modalités de calcul de la prestation et comprenant des questions précises sur leur situation. En cas de non-renvoi de la lettre de contrôle dûment remplie et signée, la prestation peut faire l'objet d'un retrait.

Le but est aussi de responsabiliser les bénéficiaires qui sont tenus de signaler tout changement de leur situation de composition de ménage et financière.

Cette mission est effectuée par une cellule à part.

REVIS allocations d'inclusion			
Exercice 2022	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	1.220	317	122
février	791	173	90
mars	881	165	85
avril	780	163	80
mai	826	174	90
juin	784	164	93
juillet	827	189	89
août	842	192	102
septembre	820	232	115
octobre	764	184	92
novembre	708	163	47
décembre	759	188	44
totaux	10.002	2.304	1.049

REVIS allocations d'activation seules			
Exercice 2022	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	65	14	4
février	45	13	2
mars	58	6	4
avril	39	9	2
mai	51	15	2
juin	33	16	4
juillet	37	9	1
août	41	12	3
septembre	47	10	3
octobre	43	14	1
novembre	32	8	1
décembre	44	13	1
totaux	535	139	28

RPGH			
Exercice 2022	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	217	38	20
février	231	36	25
mars	240	44	12
avril	222	48	11
mai	222	47	14
juin	224	27	11
juillet	246	44	13
août	206	41	5
septembre	211	55	10
octobre	217	42	9
novembre	196	41	10
décembre	224	52	5
totaux	2.656	515	145

Le FNS procède généralement aussi à des convocations de bénéficiaires à l'accueil en vue de vérifier la condition de résidence notamment la présence régulière et continue sur le territoire du pays. Ce contrôle est devenu utile alors que les services ont constaté par le passé qu'un nombre considérable de bénéficiaires séjournent régulièrement à l'étranger tout en restant domiciliés dans une commune luxembourgeoise.

Ces convocations servent aussi pour contrôler les séjours autorisés à l'étranger dont la durée limite a été fixée à 35 jours de calendrier par an.

Depuis le début de la crise du Covid-19, le FNS n'a plus fixé de convocations systématiques à la réception. Des convocations ponctuelles ont tout de même été effectuées. Les requérants pouvaient bénéficier d'une consultation à la réception après avoir pris un rendez-vous auprès du service compétent.

2.17. Contentieux et médiateur

2.17.1. Commentaires

Les décisions du Fonds national de solidarité sont susceptibles de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale dans le délai de quarante jours à partir de la notification de la décision en question. Les décisions du Président du Conseil arbitral de la sécurité sociale sont susceptibles, dans le délai de quarante jours à partir de la notification de la décision attaquée, d'un recours devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale.

Le service contentieux fait une analyse détaillée des affaires sur base des recours avant la transmission du dossier administratif au Conseil arbitral de la sécurité sociale. Le cas échéant, le FNS procède à une révision de la décision litigieuse dans le sens des intéressés.

2.17.2. Statistiques

Contentieux	Nombre
Nombre de recours enregistrés de la part du CASS	197
dont recours REVIS	137
dont recours RPGH	34
dont recours AVC	21
dont recours Forfait d'éducation	2
dont recours non recevable (recours STH ADEM)	3
Nombre de recours plaidés par le service contentieux devant le CASS	195
Nombre d'audiences au CASS assurées par le service contentieux	38
Jugements rendus par le CASS	100
Jugements rendus par le CSSS	13

Réclamations de la part du Médiateur	Nombre
concernant un dossier REVIS	10
concernant un dossier RPGH	3
concernant un dossier AVC	2
concernant un dossier Avance et revouvrement de pensions alimentaires	0
concernant un dossier Forfait d'éducation	0
concernant un dossier Accueil gérontologique	1
totaux	16

3. SERVIOR

3.1. La gouvernance

La loi modifiée du 23 décembre 1998, en vigueur depuis 1999, crée SERVIOR qui est un établissement public au service des personnes âgées.

Les administrateurs de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » sont nommés pour une durée de 6 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la composition du conseil d'administration est la suivante, avec nomination d'une nouvelle présidente au 19 juillet 2019 :

- Dominique Faber, présidente,
- Dan Theisen, vice-président,
- Laurent Jomé, membre,
- Marc Vanolst, membre,
- Rui Gomes, membre.

Par arrêté grand-ducal du 7 décembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées », l'actuelle composition du conseil d'administration a été réaffirmée pour une nouvelle période de 6 ans.

Le conseil d'administration, ensemble avec la direction générale, prépare l'entreprise aux évolutions du secteur en général et élabore la stratégie permettant de faire face aux défis futurs.

La direction générale du groupe est assurée par :

- Alain Dichter, directeur général,
- Corinne Theis, directrice Ressources humaines et Services clients,
- Raoul Vinandy, directeur opérationnel,
- Max Kremer, directeur Infrastructure et Finances.

3.2. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 2361 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus grands employeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2022, SERVIOR a engagé 447 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.684 salariés soit 71,33 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 18,55 % et les 10,12 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,1 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 44 ans.

3.3. Les activités de SERVIOR

SERVIOR est un établissement public au service des personnes âgées.

Créé en 1998 et en vigueur depuis 1999, avec une capacité de 950 lits, SERVIOR a hébergé en 2022 quelque 1.771 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays.

Depuis quelques années déjà, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation est en augmentation, ce qui a conduit SERVIOR à intensifier sa collaboration avec les hôpitaux afin de permettre aux clients qui ne sont plus aptes à réintégrer leur domicile après un séjour à l'hôpital d'intégrer une structure d'hébergement pour personnes âgées.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le partenariat entre SERVIOR et le CHEM (Centre hospitalier Emile Mayrisch). Le partenariat remontant à 2013 en matière de production alimentaire pour le site de Dudelange du CHEM et ayant donné lieu à la signature d'un Memorandum of Understanding en 2020 fixant les termes et objectifs de la collaboration aux différents niveaux, a donné lieu à la création de la société « Alliance Saveurs et Santé » au 1^{er} janvier 2021 comme première réalisation concrète de l'accord. La société a pour objectif le développement d'un programme de production et restauration alimentaire en commun pour les besoins du CHEM, soulignant ainsi la complémentarité des deux entités au niveau de ces services et de la prise en charge des personnes.

Par ailleurs, SERVIOR a su développer davantage son service Repas sur roues en proposant désormais ce service aux habitants de 45 communes (37 communes en 2021). Il s'agit d'un service offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. A noter également qu'en 2022, la Croix-Rouge luxembourgeoise a approché SERVIOR en vue d'une éventuelle poursuite de son service repas sur roues étant donné que cette dernière a décidé de mettre fin à cette activité au 31 décembre 2022. Les communes partenaires, informées de cette situation, ont été conseillées de s'orienter vers SERVIOR pour bénéficier de son service Repas sur roues et la majorité des communes a souhaité, dans l'intérêt de ses résidents, profiter de l'opportunité pour cette prestation de services, de sorte que ces communes seront délivrées par SERVIOR à partir du 1^{er} janvier 2023.

En outre, les activités du Foyer de jour, la Table de midi ou encore les Chambres de vacances ont été poursuivies en 2022, de même que le partenariat dans le cadre de l'informatique avec l'Hospice Civil de la Ville de Luxembourg.

De plus, SERVIOR a veillé à poursuivre la modernisation de son parc immobilier, base essentielle de son activité principale qui est l'hébergement et l'encadrement des personnes âgées.

Ainsi, en date du 12 octobre 2022, la nouvelle maison SERVIOR « Woier » a ouvert ses portes et a accueilli dans un premier temps les résidents de l'ancienne maison de soins de Differdange « Thillebiere » et en date du 16 novembre 2022 les résidents du CIPA « Roude Fiels » de Rumelange.

Par ailleurs, les différentes démarches relatives à la construction d'une nouvelle structure à Bascharage, en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics, et dont l'achèvement est prévu courant

2023, se sont poursuivies, de même que celles relatives à la conception d'une nouvelle structure d'hébergement à Rumelange sur le site de l'actuel CIPA « Roude Fiels » et dont les travaux de démolition étaient prévus début janvier 2023. A côté des projets précités, il convient de relever que la commune de Hesperange a décidé de créer une extension du CIPA « Beim Klouschter » de Howald de 60 unités.

En matière de gestion opérationnelle et suite à l'entrée en vigueur de la loi portant dissolution et liquidation de l'Hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus » et visant à terme le transfert des activités vers SERVIOR, SERVIOR a repris en date du 1^{er} août 2022 la gestion du site. Par ailleurs, en ce qui concerne la convention de concession d'exploitation du CIPA « Beim Klouschter » de Howald, cette dernière a été prorogée pour une nouvelle période de 15 ans.

Enfin, en ce qui concerne la situation des propriétés domaniales affectées par l'Etat à SERVIOR, le plan d'investissement et de rénovation 2021-2036 accordé par le Conseil de Gouvernement en 2021 s'est poursuivi. A noter que dans le cadre du plan précité, un montant total de 355 millions € a été prévu au niveau du Fonds pour les infrastructures socio-familiales du Ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région.

B. Département de l'intégration

1. Introduction

Le présent chapitre met en contexte les activités du Département de l'intégration (MIFA-DI) au cours de l'année 2022. La loi du 4 décembre 2019 était le point de départ pour la création du département au sein du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Depuis, le Département de l'intégration a pu développer une panoplie d'actions et établir de nombreuses collaborations.

Le Département de l'intégration a plusieurs domaines d'action :

- La coordination du comité interministériel à l'intégration,
- La coordination générale du département,
- Les projets d'intégration,
- Les programmes d'intégration,
- L'intégration communale et régionale.

Font également partie du Département de l'intégration :

- Une unité dédiée aux études et consultations avec des acteurs externes,
- Une chargée de projets dans le domaine de la lutte contre les discriminations ethno-raciales,
- Un service de communication.

Fin 2022, le Département de l'intégration compte une équipe de 32 personnes.

2. Le Comité interministériel à l'intégration

Le Luxembourg dispose d'un Plan d'action national d'intégration (PAN intégration). Le Comité interministériel à l'intégration élabore et suit la mise en œuvre du PAN intégration. En octobre 2022, un nouveau poste a été créé au sein du Département de l'intégration, afin d'assurer la coordination du Comité, ainsi que l'implémentation, l'adaptation et le suivi du Plan d'action national d'intégration.

Le Comité interministériel à l'intégration, qui a principalement pour but de répondre à un besoin de coordination, de mise en commun, d'échange et de création de synergies en vue de réaliser une politique d'intégration transversale et durable, réunit notamment les ministères et administrations suivants :

- Agence pour le Développement de l'Emploi,
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (Direction de l'Immigration et Office national de l'accueil),
- Ministère de la Culture,
- Ministère de la Digitalisation,
- Ministère de l'Economie,
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

- Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région,
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative,
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère de la Justice,
- Ministère du Logement,
- Ministère de la Santé,
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

En 2022, les travaux du Comité interministériel à l'intégration ont ciblé la préparation de l'appel à projets PAN 2023, ainsi que la sélection des projets dans le cadre des appels à projets PAN 2022 et 2023. Sous la coordination du MIFA-DI, le Comité a également commencé à dresser un bilan du PAN intégration, projet qui sera poursuivi en 2023.

Au cours de l'année 2022, le Comité s'est réuni deux fois en comité élargi en ayant invité des représentants de la société civile. Ces rencontres ont permis de favoriser l'échange d'informations et la création de synergies. En travaillant dans la continuité, il a été retenu de poursuivre en 2023 les échanges réguliers entre les représentants ministériels et la société civile.

3. La coordination générale du Département de l'intégration

Au niveau de la coordination générale, au cours de l'année 2022, le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a rédigé un avant-projet de loi relatif au Vivre-ensemble interculturel. Ledit avant-projet de loi, qui fait suite à une large consultation publique menée en 2020-21, pose un cadre général permettant d'assurer un Vivre-ensemble interculturel harmonieux entre toutes les personnes résidant ou travaillant au Luxembourg en tenant compte de la diversité de la société, de promouvoir la connaissance du pays et d'encourager la compréhension des différences culturelles, dans le respect de l'autre et en absence de toute forme de discrimination.

L'avant-projet de loi relatif au Vivre-ensemble interculturel a été présenté aux principaux acteurs étatiques et aux partenaires de la société civile fin 2022, et a été discuté par le Conseil de gouvernement début 2023 afin d'être déposé en début de l'année 2023.

Comme les années précédentes, en 2022, le Département de l'intégration a également continué à assurer la coordination générale du Conseil national pour étrangers (CNE). Composé de 34 membres effectifs, le CNE est l'organe consultatif de l'Etat pour toutes questions liées aux étrangers et à leur intégration.

4. L'unité des projets d'intégration

4.1. Le Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)

Le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région coordonne la politique en matière d'intégration, afin de mettre en œuvre le Plan d'action national d'intégration (PAN intégration) en étroite collaboration avec les différents acteurs de terrain.

Les 10 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets PAN en 2021 ont tous été réalisés entre juillet 2021 et décembre 2022. Les résultats de ces projets seront partagés sous peu sur le site du ministère.

En outre, un appel à projets PAN 2022 a été lancé en novembre 2021 et a visé le financement de projets catégorisés selon les 2 domaines suivants :

- Axe 1 : Participation politique : Informer et sensibiliser les publics étrangers et notamment les jeunes électeurs.
- Axe 2 : Participation citoyenne : Mobilisation et implication du public cible dans des projets de vivre ensemble interculturel.

Cet appel a connu un grand succès avec 35 candidatures reçues pour un budget total de 2,8 millions d'euros. Suite à la sélection effectuée par le Comité interministériel à l'intégration, 7 projets ont été retenus pour un montant d'environ 740.000€. Les projets sont mis en œuvre entre mai 2022 et décembre 2023.

Liste des projets PAN 2022:

Porteur de projet		Titre du projet
Axe 1 : Participation politique		
1	ASTI	Letz Vote
2	Zentrum fir Politesch Bildung	Super-Wal-Kiermes
3	Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC)	Participation politique: de la parole aux actes
Axe 2 : Participation citoyenne		
4	Art Square Lab	Wëllkomm
5	UP Foundation	TANDEM
6	Ara International Community Radio Asbl	Letz Talk Café
7	FWRD SARL-S	Fit4Gaming : Rencontre entre l'intégration et le gaming

Par ailleurs, l'appel à projets PAN 2023 a été lancé en mai 2022 avec la date limite de soumission des demandes fixée au 9 septembre 2022. Cet appel à projets s'articule autour de **l'axe d'intervention « Promouvoir le vivre-ensemble interculturel à travers la vie associative »**. Deux séances d'information en ligne à l'attention des porteurs de projets intéressés ont été organisées en juillet 2022.

L'appel a connu un grand succès avec 20 candidatures reçues pour un budget total de 3,9 millions d'euros. Suite à la sélection effectuée par le Comité interministériel à l'intégration, 5 projets ont été retenus pour un montant d'environ 570.000€. Les projets seront mis en œuvre entre janvier 2023 et décembre 2024.

Liste des projets PAN 2023:

Porteur de projet		Titre du projet
1	Ara International Community Radio Asbl	Come Together Associations Network
2	Université du Luxembourg	"Tiers-lieux pour tous" : Faire vivre l'espace communautaire interculturel au Luxembourg
3	SINGA Luxembourg	LINKEY
4	Luxembourg multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity	En Bonne Entente dans le quartier de Bonnevoie
5	Equisolidaire	Association Hub

4.2. Le Fonds européen « Asile, migration et intégration »

Le Fonds européen « Asile, migration et intégration (AMIF) », créé en 2014, a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg pour la période de 2014-2020 a prévu un montant de 15,7 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions réalisées jusqu'à fin 2022 dans les domaines d'asile, de la migration, de l'intégration et du retour.

En 2020, deux projets d'études ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département de l'intégration et l'Office national de l'accueil (ONA). Les projets « Identification et intégration des ressortissants de pays tiers à la vie du pays pour une meilleure résilience et participation » d'EcoTransFaire et « Participation à la vie associative et intégration des ressortissants de pays tiers du Luxembourg » du LISER ont été réalisés entre janvier 2021 et juin 2022. Les rapports d'étude des deux projets ont été publiés au moment de la rédaction du présent rapport et présentés au public lors d'un événement en février 2023.

En outre, le Département de l'intégration a participé à la finalisation et à la mise en place du nouveau programme national AMIF 2021-2027. Validé par la Commission européenne en 2022, le programme a prévu un budget de 21,7 millions d'euros, dont environ 30% sont dédiés à la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'intégration des ressortissants de pays tiers.

Un premier appel à projets a été lancé dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2021-2027 et a visé le financement de projets catégorisés selon les 2 domaines suivants :

- **Axe 1 : Promotion des échanges et du dialogue entre le public cible et la société d'accueil et actions de sensibilisation** : Sensibilisation du grand public au racisme et à la lutte contre les discriminations et stéréotypes ethno-raciaux, axée notamment sur les domaines de l'enseignement, du logement et du travail.
- **Axe 2 : Renforcement des capacités** : Conception et réalisation d'un cycle de formations à la sensibilisation culturelle à l'attention des professionnels en contact avec un public ressortissant de pays tiers sur différentes thématiques dont des informations sur différentes cultures.

Cet appel a connu un grand succès avec 14 candidatures reçues pour un budget total de 5 millions d'euros. Suite à la sélection effectuée par le comité de pilotage, 5 projets ont été retenus pour un montant d'environ 850.000€ et les projets seront mis en œuvre entre janvier 2023 et décembre 2024.

Liste des projets AMIF:

Porteur de projet		Titre du projet
Axe 1 : Promotion des échanges et du dialogue entre le public cible et la société d'accueil et actions de sensibilisation		
1	PADEM (Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde)	Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers
2	Luxembourg multi-LEARN Institute asbl	Stéréotypes ethno-raciaux et stéréotypisation dans le milieu de la santé au Luxembourg
3	Luxembourg multi-LEARN Institute asbl	Sustainable Stereotypes of Luxembourg
4	Association Luxembourgeoise pour le Dialogue interculturel (ALDIC)	Building together a strong and inclusive society
Axe 2 : Renforcement des capacités		
5	OIM (Organisation internationale pour les migrations), une organisation apparentée des Nations Unies	Formation "Interculturalité et Empathie"

4.3. Conventions et accords de collaboration

Afin de soutenir et promouvoir des activités en faveur de l'intégration sur le terrain, le Département de l'intégration conclut depuis plusieurs années des conventions avec certaines associations, à savoir l'ASTI, le CLAE, le CEFIS et Caritas Luxembourg. Cette collaboration, complémentaire aux autres mesures d'intégration proposées par le MIFA-DI, permet ainsi d'agir sur les publics cibles directement concernés par l'intégration, que ce soit les communes, les associations ou les individus, dans un but de faciliter l'intégration à tous les niveaux et de promouvoir le rôle de multiplicateurs.

Ainsi, en 2022, les activités et missions suivantes ont été entreprises dans le cadre des conventions 2022 :

L'ASTI a couvert trois domaines d'action :

- L'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place d'actions et de politiques en matière d'intégration locale ainsi que l'accompagnement des communes pilotes ayant signé le « Pakt vum Zesummeliwwen » ;
- La gestion du Service de traduction orale directe (TOD) ;
- La structuration de l'offre en matière d'information sur la loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le CLAE a mis en place six axes afin de créer un espace interculturel pour favoriser le devenir citoyen des personnes venues en migration :

- Favoriser l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation de base des personnes et familles à travers un espace d'accueil citoyen et des séances d'information et de formation à destination des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ;
- Favoriser et appuyer les expressions associatives et citoyennes liées aux recompositions sociales et culturelles ;
- Créer, partager et diffuser des outils favorisant les dynamiques associatives et citoyennes ;
- Créer des espaces de transmission et d'échanges ;
- Impulser de nouveaux paradigmes citoyens ;
- Accompagner des communes dans la mise en dynamique de leurs associations tout en proposant des formations au niveau local.

Le CEFIS a apporté son expertise en soutenant la mise en place de plans communaux d'intégration notamment au niveau des phases « Etats des lieux » et « Consultation » prévues dans le cadre du « Pakt vum Zesummeliwwen ». Il a également complété en collaboration avec le Département de l'intégration du Ministère et avec le LISER, l'étude menée en 2021 portant sur les formes de racisme ainsi que sur les contextes et situations d'actes et de traitements discriminatoires au Luxembourg. Cette démarche a été initiée suivant la motion adoptée par la Chambre de députés le 1^{er} juillet 2020, suite à un débat sur les situations de discrimination et de racisme au Luxembourg. Le module s'est porté sur le recueil et l'analyse des expériences et le vécu des victimes de discrimination. Cette analyse a fait l'objet d'un rapport de recherche. En outre, le CEFIS a participé activement à la sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales communales en organisant des formations de multiplicateurs.

Caritas Luxembourg est intervenue à travers deux projets spécifiques :

- Le « Centre Oasis » visant à promouvoir l'autonomie des résidents non-luxembourgeois et d'améliorer leur participation à la vie sociétale luxembourgeoise ;
- La structuration de l'offre d'informations de base sur la vie au Luxembourg permettant l'accueil des DPI et BPI à travers des séances d'informations et de sensibilisation.

Les conventions sont renouvelées annuellement permettant ainsi une adaptation des activités à l'évolution des besoins de terrain identifiés.

4.4. Subsides aux associations

Par le biais de l'article budgétaire « Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations », le Ministère offre un soutien financier ponctuel aux associations et/ou fédérations qui initient des actions en faveur de l'intégration.

Au vu de la situation exceptionnelle liée à la campagne de sensibilisation « Je peux voter » dans le cadre des élections communales en 2023, le Département de l'intégration a procédé en novembre 2022 à une dérogation à la procédure habituelle d'octroi de subsides aux associations. En effet, le Ministère a accordé, dans les limites du budget disponible, un soutien financier de maximum 75% des dépenses du projet (le montant maximal étant fixé à 1.000 € par demande) si le porteur de projet s'engage à incorporer les éléments suivants à son projet :

- Un stand « Je peux voter » avec de la documentation (flyer, roll-up, dépliants etc.) distribuée lors de l'évènement/projet. Celle-ci sera fournie en amont par le MIFA-DI ;
- Ce stand devra être encadré par 1 à 2 personnes de l'association dont au moins une s'engage à participer à la formation de multiplicateurs dispensée par le CEFIS.

En 2022, 11 demandes de subsides ont été soumises par des associations. 9 projets ont pu bénéficier d'un subside pour un montant total d'environ 35.000€ :

Association		Titre du projet
1	Passaparola asbl	L'arrivée de la jeunesse
2	IMS Luxembourg	Charte de la Diversité
3	JRS Luxembourg	En vélo, découvrant le Luxembourg et ses habitants!
4	Coopération nord-sud	Conférence sur le droit à la santé
5	AND BE YOU	Les ateliers GALA
6	Deutscher Verein	Vereinszeitung und Adventsfeier
7	Edi Madagascar	Stand au Marché de Noël
8	Association Luxembourg-Roumanie asbl	Muzica si-un pahar de vorba - soirée spéciale communauté roumaine
9	Du pain pour chaque enfant	Zesummen

5. L'unité des programmes d'intégration

5.1. Les Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), le Département de l'intégration organise tous les mercredis et samedis hors congés scolaires prolongés, des séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV), d'une part pour les demandeurs de protection internationale (DPI) récemment arrivés et bénéficiant de l'aide sociale accordée par l'Office national de l'accueil (ONA), d'autre part pour les bénéficiaires de protection internationale (BPI) réinstallés au Luxembourg (UNHCR – Resettlement).

Âgé de plus de 18 ans, le public cible est invité à participer à 2x3 heures de séances au cours desquelles des sujets tels que la santé, les valeurs et normes ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes sont abordés interactivement en français langage simple. Les objectifs principaux des séances sont de soutenir l'intégration des DPI et BPI, de les aider à participer de manière plus autonome à la vie de la société d'accueil, et de leur transmettre des informations de base sur le Vivre-ensemble au Luxembourg.

Au cours de l'année 2022, 362 personnes ont participé aux 2x3 heures de séances d'information, parmi lesquelles 155 femmes (43%) et 207 hommes (57%). La moyenne d'âge des participants est de 33,28 ans : 31 ans pour les femmes et 35 ans pour les hommes. Le taux moyen de participation aux SIV est de 89% sur l'ensemble de l'année 2022.

En mars 2022, le Département a fait parvenir aux partenaires impliqués (SFA, SECAM, ONA, CARITAS, CROIX-ROUGE) le rapport final du projet intitulé « PIA - État des lieux des séances d'information organisées au Luxembourg », lancé en 2021 en collaboration avec le LISER. Sur base des résultats et recommandations du rapport, le Département de l'intégration a élaboré une proposition de projet qui sera mis en œuvre dans le cadre du Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF). L'objectif du projet est de mettre en place un programme de modules d'information et de formation visant les personnes les plus vulnérables, et d'intégrer et consolider les activités et offres des différents partenaires impliqués.

5.2. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) permet aux résidents non-luxembourgeois intéressés de participer, à base volontaire, aux prestations suivantes:

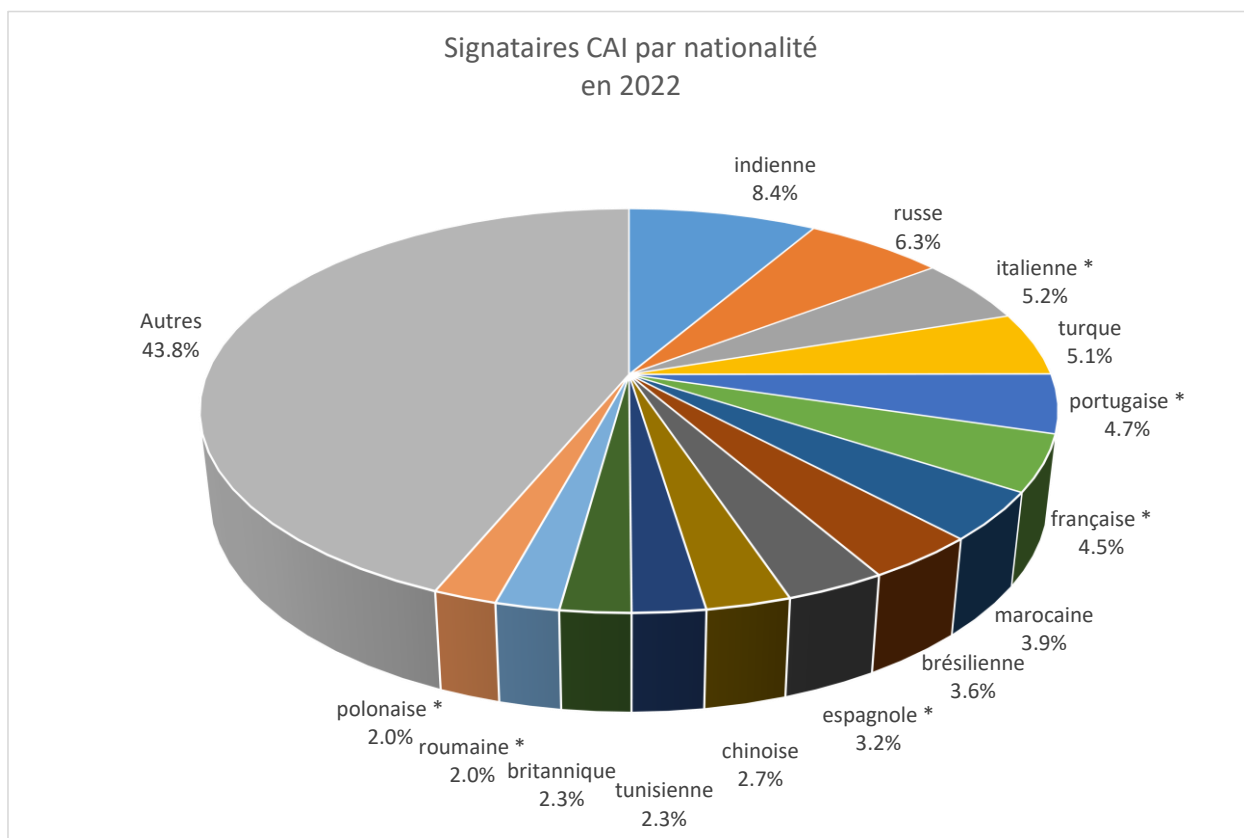
- Des cours de langues à tarif réduit afin de faciliter l'apprentissage des trois langues officielles du Luxembourg (luxembourgeois, français, allemand) ;
- Des cours d'instruction civique qui aident à mieux connaître et comprendre les traditions et coutumes, l'histoire, la culture et le système politique du Grand-Duché ;
- Une journée d'orientation pour faciliter l'orientation dans la vie quotidienne, comme par exemple l'accès aux autorités compétentes pour des démarches administratives et aux acteurs de la vie associative, culturelle et sportive au Luxembourg.

Ces prestations sont organisées en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs du Département de l'intégration, notamment le Service de la formation des adultes du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au cours de l'année 2022, un nombre record de 2.400 contrats a été signé (1.237 en 2021), dont 55.0 % par des femmes (54.8% en 2012) et 45.0 % par des hommes (45.2% en 2021). La majorité des signataires (84.63%) avaient entre 25 et 45 ans, 11.17% entre 45 et 65 ans.

Parmi les signataires, 71% étaient des ressortissants de pays tiers en 2022, 29% étaient des ressortissants d'un pays de l'Union européenne : 8,4 % des nouveaux signataires en 2022 étaient de nationalité indienne, 6.3% de nationalité russe, suivi par des signataires italiens (5.2%), turques (5.1%) et portugais (4.7%). En

tout, des ressortissants de 122 pays ont signé un CAI en 2022. Depuis le lancement du programme jusqu'à fin décembre 2022, 13.055 Contrats d'accueil et d'intégration ont été signés au total.



Source : FMCAI

5.3. Les prestations

En 2022, les prestations offertes dans le cadre du CAI et les procédures y liées, ont continué à être adaptées au nombre croissant de participants du programme.

Les séances d'information sur le CAI ont été proposées sous forme de Webinaire en 4 langues via le site forum-cai.lu. Au cours de l'année 2022, 2.628 personnes ont bénéficié de cette offre.

En tout, 3.511 bons à tarif réduit ont été émis dans le cadre du CAI durant l'année 2022 (1.751 en 2021), dont 60.6% pour des cours de luxembourgeois, 33.8% pour des cours de français et 5.6% pour des cours d'allemand. 113 cours d'instruction civique ont été tenus en 2022 pour les 1.531 personnes inscrites (en 2021, 82 cours pour 677 participants). 59% de ces cours ont été tenus en ligne.

Par ailleurs, deux Journées d'orientation (JO) ont été organisées, dont une édition virtuelle en avril qui a pu accueillir plus de 600 participants en ligne. La deuxième édition a eu lieu en novembre 2022 au European Convention Centre Luxembourg en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière. Après une conférence sur la participation citoyenne, près de 550 visiteurs ont eu l'occasion de s'informer sur la vie

et les démarches administratives au Luxembourg aux 30 stands d'information des partenaires étatiques et associatifs, et de participer aux ateliers interactifs proposés parallèlement.

5.4. Développement du programme

Afin de faciliter l'inscription au CAI, deux nouvelles démarches administratives en ligne sont disponibles sur MyGuichet.lu depuis juillet 2022, à savoir:

- La prise de rendez-vous pour une orientation personnelle et la signature du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI);
- La demande de conclure un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) sans orientation individuelle.

Par ailleurs, un projet d'optimisation des procédures est en cours afin de simplifier le suivi administratif des dossiers dans le cadre du CAI.

En septembre 2022, la plateforme virtuelle InfoLux.lu a été lancée avec l'objectif de donner un accès rapide aux informations sur la vie quotidienne au Luxembourg et de faciliter la participation active au Vivre-ensemble interculturel au Grand-Duché, sous forme de foire virtuelle. Cette plateforme est mise à disposition par le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en partenariat étroit avec de nombreux ministères, administrations et associations. Elle s'adresse à toute personne souhaitant s'informer sur le Vivre-ensemble interculturel au Luxembourg et veut encourager la participation citoyenne en facilitant l'accès aux informations y relatives. La plateforme est mise à disposition gratuitement et permet entre autres d'organiser des ateliers en ligne sur des thématiques d'intégration dans le centre de conférence virtuel intégré.

6. L'unité intégration communale et régionale

Le Département de l'intégration coopère étroitement avec les communes et leur offre une série d'aides en vue de la réalisation de projets d'intégration au niveau local et régional. Afin de renforcer davantage l'unité intégration communale et régionale, un nouveau poste de « chargée de projets d'intégration » a été créé en octobre 2022 à temps plein et à durée indéterminée. La nouvelle agente soutient l'unité dans la mise en œuvre et le suivi de stratégies locales et régionales à raison de 50% de sa charge de travail.

6.1. Le « Pakt vum Zesummeliwwen »

Suite au lancement en 2021 du nouveau concept du « Pakt vum Zesummeliwwen » auprès de 18 communes, l'unité intégration communale et régionale du Département de l'intégration a continué en 2022 son travail en matière de mise en place de ce projet pilote.

En 2022, de nombreuses nouvelles communes ont été démarchées et 12 communes ont signé le « Pakt vum Zesummeliwwen » avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le SYVICOL. Arrivant actuellement à 30 communes participantes, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires

conventionnés et soutenu par les conseillers à l'intégration, accompagne les communes vers la mise en place d'un processus durable et évolutif en faveur du Vivre-ensemble interculturel au niveau local. Le « Pakt vum Zesummeliwwen » prévoit cinq étapes, à savoir l'engagement politique par la signature du « Pakt », l'état des lieux identifiant les besoins de la commune, les ateliers citoyens élaborant des actions favorisant l'intégration, la mise en place des actions favorisant l'intégration et l'évaluation du travail effectué et la planification des prochains actes.

Le comité de suivi du projet « Pakt vum Zesummeliwwen », regroupant tous les partenaires impliqués (MIFA-DI, CEFIS, ASTI, SYVICOL, conseillers à l'intégration), s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2022 pour s'échanger notamment sur l'état d'avancement des différentes communes, les défis rencontrés et les propositions d'ajustement à apporter au processus. D'autres réunions, entre l'équipe de l'unité Intégration communale et régionale et les conseillers à l'intégration, ont contribué à une meilleure concertation et coordination en matière de l'accompagnement des communes pilotes.

Afin de garantir un accompagnement adéquat du nombre croissant de communes, deux conseillers à l'intégration supplémentaires ont été recrutés en 2022 pour renforcer l'équipe des deux conseillers déjà engagés en 2021.

6.2. Le GRESIL

Comme les années précédentes, en 2022, le GRESIL regroupant acteurs locaux et régionaux pour échanger sur des thèmes en lien avec le Vivre-ensemble interculturel, a été organisé dans l'optique de création de synergies entre communes et de partage d'expériences.

Deux éditions ont eu lieu en 2022, dont l'une à Mersch et l'autre à Huncherange. Les deux séances ont été axées sur le thème de la participation citoyenne et politique. Chaque édition de cette plateforme d'échange et de rencontre a permis à plus de 110 participants de discuter sur les actions de sensibilisation dans les communes pour informer et motiver les résidents non-luxembourgeois à participer aux élections communales du 11 juin 2023. Des bonnes pratiques ont été présentées sous forme de fiches pratiques et de vidéos pour servir de « guide » aux membres des commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) lors de l'organisation de leurs activités locales et régionales.

En 2022, les GRESIL ont été organisés en mode hybride, c'est-à-dire en présentiel et via live-streaming et les enregistrements ont été rendus accessibles en ligne.

6.3. Accompagnement des commissions consultatives communales d'intégration (CCCI)

Suite au rapport d'analyse final sur le fonctionnement et les besoins des commissions consultatives communales d'intégration, l'unité intégration communale et régionale a continué en 2022 les travaux entamés en 2021, à savoir l'élaboration d'un guide du citoyen standardisé. Conçu en 5 langues, le modèle de guide présente des renseignements nationaux et locaux ainsi que des idées d'engagement et d'interaction entre les citoyens dans des domaines aussi divers que le bénévolat, l'apprentissage, la

pratique des langues ou encore la participation politique. En étroite collaboration avec les communes, le guide est préparé par le Département de l'intégration et rendu disponible en brochure et en version digitale. Jusqu'à fin 2022, ce guide était en phase de préparation pour une trentaine de communes et les prochaines communes suivront dès début 2023.

En outre, dans le cadre de la campagne « Je peux voter » visant à sensibiliser les résidents non-luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales en vue des prochaines élections communales, le MIFA-DI a envoyé aux communes un kit de communication avec des dépliants et affiches. Des stands et du matériel promotionnel ont été mis à disposition des communes et de leurs CCCI pour les soutenir dans l'organisation d'évènement locaux visant à promouvoir la participation politique.

6.4. Les subsides

Finalement, le Département de l'intégration dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'octroyer des subsides aux entités publiques du secteur communal initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des non-luxembourgeois. Un appel à projets annuel invite les communes à introduire leurs projets tout au long de l'exercice budgétaire en cours jusqu'à épuisement des fonds. En 2022, 34 demandes de subside ont été introduites et acceptées. Les demandes ont visé la réalisation de projets dans 33 communes. La majorité de ces projets étaient en lien avec la mise en œuvre du « Pakt vum Zesummeliwwen », des évènements d'accueil et de bienvenue pour nouveaux citoyens ou encore des projets visant la promotion de la campagne « Je peux voter ».

7. L'unité des études et consultations

7.1. L'Etude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg

Le rapport de l'étude nationale sur le racisme et les discriminations ethno-raciales, commanditée par la Chambre des députés en juillet 2020, a été finalisé en janvier 2022 et présenté officiellement en mars 2022 lors d'une conférence de presse en présence de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration. Le Département de l'intégration a également présenté les résultats de l'étude au Comité interministériel des droits de l'homme le 28 avril 2022, au Comité interministériel à l'intégration le 16 juin 2022 et à la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO le 21 juin 2022. Le 6 juillet 2022, lors d'une conférence-débat organisée par le MIFA-DI et le CEFIS, ces résultats ont aussi été présentés aux acteurs, experts et organisations ayant participé au volet qualitatif de l'étude. Le Département de l'intégration du Ministère a coordonné les contributions respectives du LISER pour le volet quantitatif et du CEFIS pour le volet qualitatif de l'enquête. Le rapport est consultable et téléchargeable [ici](#).

En mai 2022, le Ministère a signé un accord de collaboration et de confidentialité avec le LISER, en vue de pouvoir enrichir les données de l'enquête précitée par des données administratives de l'IGSS, uniquement pour les deux tiers des enquêtés ayant donné leur consentement. L'objectif est d'étudier de manière plus approfondie les déterminants socioéconomiques et sociodémographiques des principales variables

d'intérêt : attitudes vis-à-vis du racisme, opinions sur l'immigration et perception des discriminations ethno-raciales comme témoin et comme victime.

Dans le cadre de sa convention de collaboration avec le Ministère, le CEFIS a recueilli, en 2022, les expériences d'une trentaine de victimes de racisme et de discriminations, les formes de marginalisation qu'elles ont subies et leur impact psychosocial, et essayé de mieux comprendre les stratégies qu'elles adoptent et les besoins exprimés par les groupes à risques. Pour ce faire, le CEFIS a rassemblé des victimes dans des *focus groups*, pour étudier de manière plus approfondie les dynamiques sociales du racisme et des discriminations. Ce module complémentaire permet d'enrichir les informations récoltées auprès des acteurs de terrain, experts et témoins en lien direct ou indirect avec ces phénomènes sociaux.

7.2. L'Etat des lieux des séances de formation et d'information dans le cadre du PIA

Le rapport de cet état des lieux réalisé par le LISER, en collaboration avec le Département de l'intégration, a été finalisé en janvier 2022 et envoyé aux principaux partenaires du projet : l'ONA, le SFA, le SECAM, Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise. Ce *mapping* s'appuie sur une analyse transversale de la documentation fournie par les partenaires, notamment en ce qui concerne les procédures, le contenu et la méthodologie des séances, ainsi que le matériel pédagogique. Cette analyse a été complétée par des entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires des séances de formation et d'information ciblant les DPI et BPI, et par une enquête par mini-questionnaire auprès des intervenants et formateurs. Les résultats et recommandations de cet état des lieux viennent alimenter le développement du PIA pour les DPI et BPI, ainsi que les réflexions et actions du Ministère en matière de modernisation des programmes d'intégration.

7.3. L'Etat de lieux des formations et initiatives à l'interculturalité au Luxembourg

Le rapport de cet état des lieux réalisé par IMS Luxembourg, en collaboration avec le MIFA-DI, a été finalisé en mai 2022 et répond à la volonté du Ministère de développer une communauté et de créer des synergies entre les différents acteurs de l'interculturalité, dimension constitutive du Vivre-ensemble. Ce *mapping* repose notamment sur un questionnaire permettant d'identifier les parties prenantes et démultiplicateurs potentiels, sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs issus du milieu professionnel luxembourgeois et sur l'analyse de documents ou supports de formation transmis par les acteurs. En novembre 2022, ce travail a été clôturé par un événement participatif organisé pour informer les différentes parties prenantes des résultats et recommandations du projet. Ce moment fut une occasion de rencontre et d'échange entre professionnels, acteurs étatiques et organisations de la société civile. Les données récoltées permettent d'évaluer les éventuels besoins du terrain et de co-crée des propositions d'actions futures basées sur les résultats obtenus. Le rapport est consultable et téléchargeable [ici](#).

7.4. L'Évaluation du CAI: caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact

En octobre 2022, le Ministère a signé une convention spécifique avec le LISER, en vue de pouvoir évaluer comment la participation au Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) a pu avoir un impact sur l'intégration (sur le marché du travail, le marché du logement, le marché de l'éducation, la vie sociétale etc.) des participants. Une première étape de cette évaluation consiste à explorer les données recueillies par le Ministère entre 2017 et juin 2022, pour dresser les profils des participants. En particulier, un premier objectif du projet est de comprendre quels groupes de participants potentiels ont signé le contrat, honoré ses prestations et quelles populations éligibles ont été plus difficiles à atteindre.

Afin de comprendre la sélection sociale dans la participation, ce projet vise aussi à comparer les participants, sur la base de caractéristiques observables (âge, sexe, éducation, groupe national, localisation géographique, composition familiale etc.), à la population générale ciblée, en vue d'identifier les caractéristiques associées à une participation élevée ou faible au programme volontaire, de même que les sous-groupes de population éligible qui ne sont pas (ou faiblement) représentés. De la même manière, il s'agit de comparer les candidats signataires aux participants ayant honoré les prestations du CAI.

Dans un deuxième temps, ce projet explore les possibilités de mettre en œuvre une évaluation de l'effet causal de la participation au CAI sur différents résultats mesurables par des données administratives (emploi, logement, mobilité géographique, sociale etc.), par une comparaison avec des indicateurs d'enquêtes existantes (conditions de vie, force de travail, valeur etc.) ou par une nouvelle enquête originale (bien-être, acculturation, sentiment d'intégration, d'appartenance, relations interculturelles etc.). Ledit projet se poursuit jusqu'en mars 2023.

8. Les actions contre le racisme et la discrimination raciale

En octobre 2022, un poste de travail à temps plein à durée indéterminée a été créé au sein du Département de l'intégration, intitulé « Chargé(e) de projets dans le domaine de la lutte contre les discriminations ethno-raciales ». Les missions de l'agente incluent notamment la mise en œuvre et le suivi des projets dans le domaine de la lutte contre les discriminations ethno-raciales ; la conceptualisation et mise en place d'une stratégie antiraciste et interculturelle pour le Département de l'intégration ; et le suivi de dossiers européens et internationaux dans le domaine de la lutte contre les discriminations ethno-raciales.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a annoncé, lors du Comité interministériel à l'intégration du 5 décembre 2022, qu'un Plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale serait élaboré (PAN « Antiracisme »). L'élaboration d'un PAN « Antiracisme » est une recommandation du plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 et des Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (6877/22).

Selon l'étude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales, les personnes d'ascendance africaine sont victimes de racisme et de discrimination dans des proportions significativement plus élevées que d'autres groupes de la population, notamment lors de la recherche d'emploi et de logement, sur le lieu

de travail et dans l'enseignement. Ce constat a été repris dans les observations finales concernant le rapport du Luxembourg du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies. C'est pourquoi le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a envoyé, dès le mois de mai 2022, une demande auprès du (i) Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du (ii) Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et du (iii) Ministère du Logement, pour nommer des points focaux en vue de collaborer avec le MIFA-DI sur des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les trois points focaux ont été désignés, un contact a été établi et des échanges sont en cours. Ces échanges serviront, entre autres, à l'élaboration d'un PAN « Antiracisme ».

Le cycle de conférences « Nous et les autres » sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg a eu lieu entre septembre 2022 et janvier 2023. Ce cycle a été co-organisé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le CEFIS, en vue de pouvoir répondre à un besoin de sensibilisation exprimé par la population résidente. Par ce biais, il s'agit de disséminer les principaux résultats de l'étude susmentionnée, de les mettre en perspective avec les résultats d'autres enquêtes menées dans des pays voisins ou sur des groupes à risque, ainsi que de stimuler une réflexion collective, parfois critique, sur les concepts, sur les stratégies d'identification des pratiques discriminatoires et sur les politiques à mettre en œuvre. Le cycle se compose des 4 conférences suivantes : « Racisme et stéréotypes : mise en perspective de la situation au Luxembourg », le 19 septembre 2022 ; « Discriminations ethno-raciales au Luxembourg : perceptions de la population », le 17 octobre 2022 ; « Invisibilité et inconscience du racisme », le 17 novembre 2022 et « La place de la culture et de l'éducation dans la lutte contre le racisme », le 30 janvier 2023.

Développée par le Département de l'intégration, la formation « Diversité et non-discrimination » a été incluse, dès juin 2022, dans le catalogue de formation de l'Institut national d'administration publique (INAP) pour le secteur communal. Cette formation cible prioritairement les fonctionnaires en service provisoire travaillant dans le domaine de l'état civil et/ou dans un bureau de la population des communes, ainsi que tout autre fonctionnaire en service provisoire. Le contenu de la formation inclut notamment les 5 thèmes suivants :

1. Diversité et discrimination : de quoi parle-t-on? Définition des termes clés (« discrimination », "stéréotypes", "racisme", "diversité" etc.) à l'aide d'illustrations, de jeux, de vidéos explicatives, notamment l'illustration de la roue du pouvoir/privilege de Sylvia Duckworth ;
2. La situation au Luxembourg : faits et réalités. Partie basée sur les résultats de l'étude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales, notamment ceux liés à l'accès aux services publics ;
3. Ce que prévoit la réglementation en matière de non-discrimination. Cadre légal et normatif luxembourgeois en matière de discrimination (p.ex. le Code pénal et la loi du 28 novembre 2006) ;
4. Profil-type des groupes exposés au risque de discrimination. Partie basée sur les résultats de l'étude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg ;
5. L'accueil dans la commune : les bonnes et mauvaises pratiques. Exercices interactifs pour prendre conscience de sa propre position, discuter du caractère discriminatoire de formulations de la vie courante et identifier les bonnes pratiques en matière de non-discrimination.

En 2022, le Ministère a aussi financé quelques projets novateurs axés sur la sensibilisation du grand public à la lutte contre le racisme et les stéréotypes ethno-raciaux et sur la formation à la sensibilité interculturelle des professionnels, par exemple : « Dialog statt Hass » ; « VISIBLE » et « De Klang Keller: Living Music Living Culture Living Dialog in Luxembourg ».

9. Le service communication

Une des priorités du Département de l'intégration est la communication avec les partenaires externes, les communes et les citoyens, et de donner plus de visibilité aux projets et initiatives d'intégration, ainsi qu'aux programmes d'intégration du MIFA-DI.

Dans ce but, au cours de l'année 2022, le Département de l'intégration a lancé ou continué plusieurs initiatives importantes de communication :

- L'envoi régulier d'une newsletter et d'un newsflash (mettant l'accent sur une seule actualité) du Département. La newsletter, diffusée tous les 2 mois, met en évidence les initiatives et actualités du Département de l'intégration ainsi que de ses partenaires. 578 personnes sont abonnées à la newsletter du Département. 7 newsletters et 16 newsflashes ont été envoyés en 2022 ;
- Ensemble avec la « cellule communication » du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le service communication du Département de l'intégration a lancé les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn du MIFA. Le service alimente régulièrement les différents réseaux avec du contenu et des informations sur les initiatives, projets et actions dans le domaine de l'intégration ;
- Le service communication du Département de l'intégration s'est occupé de la promotion de différents projets et initiatives tout au long de l'année 2022. Il s'agit notamment de la promotion pour la nouvelle plateforme InfoLux.lu, de la promotion pour le cycle de conférence « Nous et les autres », organisé ensemble avec le LISER et le CEFIS, ainsi que de la communication sur les communes signataires du « Pakt vum Zesummeliwwen ».

9.1. La campagne de sensibilisation « Je peux voter »

En printemps 2022, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé la campagne nationale de sensibilisation « Je peux voter » en vue des élections communales du 11 juin 2023. Grâce à un changement de la loi électorale, tous les non-luxembourgeois âgés de 18 ans le jour des élections, ont désormais l'occasion de voter le 11 juin 2023 sans restriction de durée de résidence. L'objectif de la campagne « Je peux voter » est de sensibiliser les citoyens non-luxembourgeois, et de les motiver à participer aux élections communales.

Dans le cadre de cette campagne, le MIFA-DI a élaboré un dépliant informatif et des affiches multilingues, ainsi que du matériel de stand et un nouveau site internet www.jepeuxvoter.lu. Des vidéos explicatives

multilingues et des vidéos-témoignages sur l'inscription et sur le fonctionnement des élections ont été réalisées.

En 2022, le MIFA-DI était présent avec le stand « Je peux voter » à 8 manifestations et il a mis à disposition le stand à environ 20 communes ainsi que d'autres partenaires. Un kit de communication comprenant des affiches, dépliants et goodies de la campagne a été envoyé aux 102 communes du pays, aux partenaires conventionnés, aux plus grandes ambassades et, selon la demande, à certaines associations. Le Ministère a également sensibilisé via les réseaux sociaux pour toucher le plus grand nombre de personnes.

C. Département à la Grande Région

Le Département à la Grande Région a poursuivi sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale luxembourgeoise. Il a organisé des réunions, entrevues et visites de travail en étroite coopération avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et en concertation avec les autres ministères.

Le Département à la Grande Région a suivi les travaux des groupes de travail du Sommet des exécutifs de la Grande Région, du Comité Economique et Social de la Grande Région, du Conseil Parlementaire Interrégional et des autres organes de la coopération transfrontalière.

En 2022, la Grande Région a dû faire face à une accumulation de crises internationales. Dans ce contexte les exécutifs de la Grande Région ont élaboré et adopté un Rapport sur la gestion transfrontalière des crises de même qu'une Déclaration sur la guerre en Ukraine.

1. Activités courantes du Département

1.1. Maison de la Grande Région

La Maison de la Grande Région, sise à Esch-sur-Alzette, est mise à disposition par le Gouvernement luxembourgeois. Elle regroupe les bureaux et/ou le siège de neuf entités impliquées dans la coopération grand-régionale.

La Maison de la Grande Région favorise les synergies entre les différentes entités actives dans la coopération transfrontalière de la Grande Région. Elle est également un lieu de rencontre, d'échange et de communication pour l'ensemble des acteurs.

Une de ses vocations majeures consiste à rapprocher la Grande Région des citoyens.

A l'instar des années précédentes, la gestion logistique de la Maison de la Grande Région a été assurée par le Département à la Grande Région.

1.2. Représentations du Département

Au niveau national, le Département a participé aux réunions suivantes :

- Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes,
- Comité interministériel assistant le Commissaire à la langue luxembourgeoise,
- Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT),
- Comité interministériel de la coordination de la politique européenne (CICPE),
- Comité interministériel - Consultation urbano-architecturale et paysagère Luxembourg in Transition,
- Comité interministériel des Correspondants Interreg,
- Groupe de travail chargé de l'élaboration du programme directeur d'aménagement du territoire.

Au niveau bilatéral, le Département a participé aux réunions suivantes :

- Comité de pilotage franco-luxembourgeois qui prépare la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (COPIL CIG FR-LU),
- Comité de pilotage Wallonie-Luxembourg,
- Comité de pilotage Sarre-Luxembourg,
- Comité de pilotage Rhénanie/Palatinat-Luxembourg,
- Assemblée générale du Groupement européen de coopération territoriale GECT Alzette Belval.

Au niveau grand-régional, le Département a participé aux réunions suivantes :

- Groupes de travail du Sommet,
- Assemblée générale du Groupement européen de coopération territoriale GECT du Secrétariat du Sommet des exécutifs de la Grande Région,
- Corona Taskforce Grande Région,
- Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), Assemblée plénière, Groupes de travail, Groupe de suivi,
- Comité de pilotage de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

1.3. Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région

Le Collège est l'ensemble des représentants délégués des exécutifs du Sommet. Il s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2022 afin d'assurer le pilotage opérationnel de la coopération institutionnelle.

Le Collège a pour missions de veiller à la préparation des réunions des exécutifs du Sommet et à la bonne mise en œuvre des décisions politiques et des mandats du Sommet, notamment par les groupes de travail et les réseaux de coopération.

Les réunions du Collège se sont déroulées sous la Présidence française qui a été assurée par la Région Grand Est, les Départements lorrains frontaliers (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle) et les services de l'Etat au sein de la Région.

Au cours de l'année 2022, la Présidence française a renforcé les synergies et solidarités nécessaires pour accompagner la résilience économique et sociale des territoires de la Grande Région.

Elle a poursuivi et amplifié les dynamiques de partenariat afin de maximiser les atouts humains, naturels, technologiques et industriels.

1.4. Coopération renforcée entre la Grande Région et l'Union Benelux

Un rapport comparatif des actions de l'Union Benelux et de la Grande Région en vue de l'approfondissement coopératif a été élaboré. L'objectif consiste à réaliser la convergence des projets des deux zones de coopération pour appréhender un système de collaboration approfondie sur un ensemble défini de domaines.

Quatre grandes thématiques transversales ont été définies :

- Sécurité et gestion de crise,
- Politique environnementale (changement climatique, qualité de l'air, préservation de la biodiversité),
- Gestion et intégration des mobilités,
- Dynamisme économique (transition numérique, énergétique, industrielle).

La Grande Région a par ailleurs été associée à la Journée de rencontre « Benelux Circular Economy Business Forum » le 5 octobre 2022 à la Chambre de Commerce du Luxembourg. La Grande Région et le Benelux ont présenté un écosystème impressionnant d'entreprises et d'acteurs de la recherche, de la formation et de l'innovation. La transition vers une économie circulaire nécessite une approche holistique, transfrontalière et européenne. Il a été convenu de mettre un accent particulier sur le partage des bonnes pratiques.

Hormis les quatre thématiques transversales citées dans le rapport comparatif, il a été décidé de mener une réflexion commune sur les obstacles constatés en matière de mobilité des travailleurs frontaliers.

Dans ce cadre, les pays du Benelux souhaitent opérer un rapprochement avec la Task Force Frontaliers de la Grande Région, via la mise en commun des apprentissages à tirer de la transformation des modes de travail accélérée par la crise sanitaire. Cela concerne notamment les implications sociales et fiscales du télétravail et les informations à destination des travailleurs frontaliers.

Parmi les priorités retenues par les membres du Sommet Benelux qui s'est tenu le 28 novembre 2022 à Bourglinster figure la promotion des synergies avec les régions voisines qui sont la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Grande Région. Pour la première fois, un Président du Sommet des exécutifs de la Grande Région a participé à un Sommet Benelux, en l'occurrence Jean Rottner, Président du Conseil régional du Grand Est.

Les membres du Sommet ont estimé que la transition vers un système énergétique durable, plus résilient et fiable repose sur le développement des énergies renouvelables et la sécurité d'approvisionnement. L'Union Benelux a lancé une étude sur l'hydrogène « Cross-Border Hydrogen Backbone in the Benelux and Neighbouring Regions » à laquelle elle a associé les territoires frontaliers (adjacents de celle-ci (territoires de la Grande Région, ainsi que de Hauts-de-France, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord-Westphalie), afin de pouvoir disposer de données précises et circonstanciées sur les opportunités, les contraintes et les possibilités liées au développement de canalisations d'hydrogène dans les différents territoires couverts par l'étude.

Les autorités politiques de la Grande Région ont également saisi la Commission européenne afin qu'elle reconnaisse la Grande Région comme le premier laboratoire européen transfrontalier d'expérimentation en capacité d'accompagner de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation (industries à décarboner, transports de personnes et de fret, par voie routière, fluviale et ferroviaire).

2. Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région

Le Département a été impliqué activement dans la préparation, l'organisation et le déroulement des réunions, entrevues, visites et conférences auxquelles Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen a participé et qui sont reprises ci-dessous dans l'ordre chronologique.

• **Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région (20-01-2022)**

Le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen a participé au Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé le jeudi 20 janvier 2022 en visioconférence, pour un échange sur les grandes thématiques mobilisant ce territoire unique au cœur de l'Europe.

Les thématiques évoquées ont été les transitions industrielle, numérique et énergétique, la prévention des risques d'inondation et de sécheresse, l'alimentation et la valorisation des circuits courts, la culture, la jeunesse, les sports, le tourisme, la santé et la sécurité.

Les exécutifs se sont félicités d'Esch 2022, Capitale européenne de la culture dont l'offre culturelle a été déployée au cœur de la Grande Région, tant au Luxembourg qu'en France.

Clément Beaune, secrétaire d'État aux Affaires européennes de la République française, a présenté les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), en lien avec les enjeux des territoires transfrontaliers et salué les engagements portés par la Grande Région pour faciliter la vie quotidienne. Il a fait part de son souhait de relancer la réflexion globale initiée en 2018 au sein de l'Union européenne sur un mécanisme de coopération transfrontalière.

Il a été jugé utile d'introduire dans le processus décisionnel européen un cross-border check pour qu'à l'avenir la particularité des bassins de vie transfrontaliers soit systématiquement pris en compte. Madame le Ministre à la Grande Région a souligné à cette occasion que peu de régions européennes sont aussi interconnectées et interdépendantes que la Grande Région et que celle-ci est idéalement placée pour sensibiliser les capitales nationales et les institutions européennes sur l'importance d'une telle approche.

Les exécutifs se sont félicités des avancées annoncées à cette occasion:

- Un dialogue technique sur l'accompagnement des transitions industrielles et numériques est désormais engagé, qui traite notamment des mutations de la filière automobile et des complémentarités entre les stratégies de spécialisation intelligente des différents versants (nouveaux matériaux, efficacité énergétique, internet of things).
- Les opérateurs de futurs European Digital Innovation Hubs (eDIH) en Wallonie, au Luxembourg, dans le Grand Est, en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, qui ont été proposés au 1^{er} semestre 2022 à la Commission européenne, ont conclu une déclaration commune par laquelle ils affirment leur volonté d'une approche coordonnée pour mieux accompagner la transition numérique dans l'industrie.
- Une future plate-forme transfrontalière pour l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective est en cours de préfiguration dans le cadre d'un projet Interreg porté par le Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle.
- Un échéancier d'ateliers entre professionnels des industries culturelles et créatives ainsi que de la création et des patrimoines est proposé, afin de permettre au secteur culturel de faire face

ensemble à des enjeux partagés (nouveaux usages numériques, mobilité transfrontalière des artistes, formation professionnelle).

- Un appel à contributions « Destin(s) de la Grande Région », a été lancé visant à valoriser les parcours d'individus, illustres ou inconnus, acteurs remarquables de l'histoire commune de la Grande Région.
- L'organisation d'une conférence sectorielle des ministres et responsables politiques en charge des sports a été fixée au 2^{ème} trimestre 2022 pour cadrer une ambition commune afin de valoriser la contribution du sport (pratiques amateurs et professionnelles) à l'attractivité globale de la Grande Région et à la cohésion de ses territoires.
- Dans la continuité d'une 1^{re} rencontre organisée en octobre 2021 à Luxembourg-Ville, un espace de dialogue des jeunes de la Grande Région a pu être lancé.
- Une réflexion sur un « Observatoire des données de santé, de surveillance et d'alerte dans les bassins de vie frontaliers » a été lancée par l'Agence régionale de santé du Grand Est, avec pour objectif d'améliorer la connaissance, la protection et la santé des populations en disposant à terme d'indicateurs comparables et partagés.
- La formalisation de plans « alerte frontière », sous l'impulsion de la Préfecture de zone de défense et sécurité Est, permettra d'améliorer la réactivité opérationnelle des forces de sécurité intérieure en cas d'événement dit de haute intensité.
- La situation sanitaire et ses conséquences sont restés au centre des préoccupations des exécutifs, après deux ans d'une crise qui a touché de manière particulièrement vive les territoires et les habitants de la Grande Région.
- Les exécutifs ont souligné la qualité de la concertation politique et technique entre partenaires de la Grande Région, qui permet de fournir aux travailleurs frontaliers et aux habitants de la Grande Région circulant régulièrement d'un pays à l'autre, une information fiable sur les dispositions sanitaires en vigueur sur chaque versant et les garanties apportées à la libre circulation dans les zones frontalières.

Pour capitaliser sur ces expériences et valoriser les initiatives qui ont émergé depuis le début de la crise, les exécutifs ont validé la production jusqu'à la fin de la présidence française du Conseil de l'Union européenne d'un rapport intermédiaire sur la gestion des crises dans les régions frontalières.

- **Lancement officiel de la Capitale européenne de la Culture, Esch 2022 (26-02-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région, a participé le 26 février à Esch-sur-Alzette au lancement officiel de la Capitale européenne de la Culture 2022.

Un programme ambitieux a été présenté, thématissant l'identité et le développement social, l'environnement et le développement durable de même que le renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens européens à un espace culturel commun. Quelque 2000 événements se sont déclinés au cours de l'année sur les 10 communes luxembourgeoises et les 8 communes françaises participantes.

- **Position des exécutifs de la Grande Région concernant la guerre en Ukraine (01-03-2022)**

Les membres du Sommet de la Grande Région ont pris position sur la guerre en Ukraine :

« Nous, chefs d'exécutifs du Sommet de la Grande Région dénonçons l'agression en cours contre l'Ukraine et apportons notre soutien au peuple et aux populations civiles ukrainiennes directement frappées par cette guerre. Nous saluons le courage de nombreux civils en Russie qui s'opposent à cette guerre.

Ce conflit réintroduit la guerre en Europe au XXI^e siècle. La Grande Région se situe au carrefour de terres qui ont connu, tout au long du XX^e siècle, les drames et traumatismes causés par des combats fratricides. Nous savons tous que l'Europe se construit sur des partenariats tissés entre territoire et sociétés civiles, par des solidarités de tous les jours.

Ce conflit constitue non seulement une agression contre un pays souverain, mais aussi contre les valeurs européennes communes à tous les pays du Conseil de l'Europe. Ce sont ainsi tous les peuples et démocraties en Europe qui sont agressés par Vladimir Poutine et ses soutiens. Nous nous félicitons ainsi de la suspension des droits de représentation de la Russie au sein du Conseil de l'Europe.

Nous, chefs d'exécutifs, de régions transfrontalières autrefois déchirées par la guerre, aujourd'hui partenaires et amies, sommes prêts, dès lors que les conditions seront réunies, à partager notre expérience concernant la construction de la paix, et l'édification de coopérations transfrontalières, pour une Europe unie. Nous sommes également disposés à contribuer à l'effort collectif d'accueil de réfugiés venant d'Ukraine. »

- **Inauguration de l'Arche à Villerupt (04-03-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région, a participé le vendredi 4 mars 2022 à Villerupt à l'inauguration officielle de l'Arche, nouveau laboratoire culturel situé à proximité d'Esch-sur-Alzette.

L'Arche comprend une salle de spectacles, une salle de cinéma et un centre dédié aux technologies nouvelles.

L'Arche a participé aux événements d'Esch 2022.

- **Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région (30-06-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région, a participé le jeudi 30 juin 2022 au Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région qui s'est tenu sous Présidence française à Lunéville.

Lors de ce Sommet, les exécutifs ont adopté un rapport ambitieux sur les enseignements de la crise sanitaire et les perspectives de coopération. La production de ce rapport sur la gestion transfrontalière des crises s'est appuyée sur un travail de consultation associant les exécutifs, le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), le Conseil parlementaire interrégional (CPI), ainsi que d'autres acteurs institutionnels et non institutionnels. Les recommandations de ce rapport feront l'objet d'un approfondissement et d'un suivi opérationnel sous présidence rhénan-palatine du Sommet des exécutifs de la Grande Région en 2023/2024.

Les exécutifs ont également lancé un « Appel des exécutifs » (cf. voir encadré ci-dessous), texte officiel qui souligne l'absolue nécessité de prendre en considération la réalité des bassins de vie transfrontaliers dans les processus de décision tant au niveau européen qu'au niveau national. Il est en effet primordial d'adapter aux spécificités des territoires les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre pour mieux appréhender les situations de crise. Ci-dessous l'appel des exécutifs :

« Appel des exécutifs du Sommet de la Grande Région : Une vision commune de la gestion transfrontalière des crises :

En mars 2020, l'épidémie de Covid-19 s'est propagée en Europe. Cette nouvelle donne sanitaire a induit un profond bouleversement de nos vies et nos habitudes, du fait des restrictions visant à contenir la propagation du virus dans nos sociétés. Chaque crise constitue un moment dans lequel les équilibres préexistants sont rompus. Chaque crise oblige à adapter nos pratiques, nos modes de vie et nos comportements collectifs. La crise sanitaire découlant de l'épidémie de Covid-19 a illustré cet impératif, notamment dans les espaces transfrontaliers, au sein desquels les flux quotidiens de frontaliers sont pleinement intégrés dans les modes de vie.

La Grande Région, bassin de vie intégré où la liberté de circulation transfrontalière représente un acquis de longue date, illustre particulièrement bien cet état de fait : 250 000 frontaliers franchissent en effet quotidiennement une frontière de notre espace de vie pour aller travailler. Pour beaucoup de citoyens de la Grande Région, les frontières n'étaient plus que sur les cartes. Cette réalité a malheureusement été battue en brèche par des mesures limitant la circulation aux frontières, pour endiguer la pandémie. Parfois, des décisions de portée nationale ont méconnu et n'ont pas pris en considération les caractéristiques singulières et la forte intégration des bassins de vie transfrontaliers. En revanche, la qualité de la concertation politique et technique entre tous les partenaires de la Grande Région a permis de mieux adapter les dispositions prises par les pouvoirs publics, notamment en matière de libre circulation, aux réalités locales et territoriales. Cette coordination a aussi favorisé le partage d'une information fiable sur les dispositions sanitaires en vigueur sur chaque versant aux travailleurs frontaliers et aux habitants, pour les accompagner au mieux pendant cette période.

Forts de cette expérience acquise et construite au gré des événements, les exécutifs du Sommet de la Grande Région souhaitent formuler un certain nombre de recommandations pour une gestion améliorée de crises futures.

Certains principes partagés figurent au cœur de ces préconisations :

Solidarité entre territoires partenaires

Des transferts de patients, dons de matériel et de médicaments, ainsi que les échanges entre hôpitaux et services de secours d'urgence ont permis, au plus fort de la crise, d'éviter la saturation des services d'urgence. Cette cohésion et cette entraide à l'échelle transfrontalière ont ainsi vocation à être rééditées en cas de survenue d'une crise sanitaire future.

Approfondissement des coopérations transfrontalières en matière de santé publique

Les échanges entre autorités sanitaires, notamment pour mettre en place le contact tracing transfrontalier, sans doubler avec des dispositifs européens existants, s'imposent ; ils doivent permettre de disposer de données épidémiologiques pour chacun des territoires voisins, avec

rapprochement des méthodologies pour assurer leur comparabilité. La mise en place de formats de dialogues ad hoc à fréquence régulière entre acteurs compétents de la gestion de crise et de la santé publique au sein d'un espace transfrontalier intégré, en lien avec les capitales nationales, accroît par ailleurs l'efficacité et la réactivité des pouvoirs publics.

Maintien de la libre-circulation des travailleurs frontaliers et des habitants des zones frontalières

Elle implique de penser les zones frontalières comme des bassins de vie intégrés, afin de garantir, y compris en temps de crise, la libre-circulation et la continuité de la vie économique et sociale, et l'accessibilité des soins. Une définition pertinente de ces espaces au niveau de la Grande Région et des Etats, ainsi qu'à l'échelle européenne, est ainsi nécessaire, pour que leurs habitants puissent bénéficier d'un socle de droits en adéquation avec la reconnaissance de la singularité de leur espace de vie.

Adaptation des mesures définies et mises en œuvre par les Etats-membres et les institutions européennes aux spécificités des bassins de vie transfrontaliers

Celle-ci pourrait s'incarner par la mise en place d'un « cross-border check », mécanisme consistant en l'analyse systématique de l'impact au niveau transfrontalier d'une décision prise au niveau européen et/ou national, accompagné de mesures pour atténuer les effets négatifs potentiels aux frontières.

Droit à l'éducation et à la pleine participation à la vie en société, y compris en temps de crise

L'éducation et la participation sont des droits de l'homme. Par conséquent, une attention particulière doit être apportée aux droits et aux besoins en termes d'apprentissages des enfants, des jeunes et de toutes les catégories de personnes vulnérables.

Les exécutifs du Sommet de la Grande Région invitent ainsi les autorités nationales et européennes à prendre connaissance de ces premiers enseignements et propositions pour améliorer à l'échelle régionale, nationale et européenne, la gestion de crises futures dans les bassins de vie transfrontaliers. »

Un autre point à l'ordre du jour a été les perspectives de développement de la coopération transfrontalière pour conforter la souveraineté alimentaire, énergétique et industrielle des territoires de la Grande Région. La crise sanitaire, et plus récemment la guerre en Ukraine, ont accentué les prises de conscience sur l'urgence de changer les modes de consommation. De nombreuses initiatives et échanges existent au niveau de la Grande Région. Il convient de poursuivre sur cette voie et de renforcer les réseaux transfrontaliers d'approvisionnement de produits régionaux de qualité et de saison.

La présidence française a placé au cœur de sa feuille de route l'accompagnement vers les grandes mutations actuelles (environnementales, énergétiques, économiques et numériques), où il est question des enjeux d'attractivité de la Grande Région (transformation des processus industriels, meilleure intégration des chaînes de valeur, relocalisations, compétitivité internationale, etc.) et du développement socio-économique des filières industrielles, en particulier celle de l'automobile (emploi, qualifications).

La présidence a fait état de l'avancement des préparatifs de la conférence ministérielle dédiée aux transformations industrielles, numériques et énergétiques. Cette conférence a eu lieu le 21 novembre 2022 et le Luxembourg a été représenté par Monsieur le Ministre de l'Energie, Claude Turmes. Lors de cette conférence ministérielle ont été évoquées les opportunités que représentent la production et la distribution d'hydrogène vert pour décarboner les industries fortement consommatrices d'énergie et

accompagner les nouveaux usages pour les mobilités massives à l'échelle des territoires de la Grande Région.

- **Lancement de la Présidence « Tonicités » (10-06-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région, a participé le vendredi 10 juin 2022 au lancement de la Présidence conjointe des villes d'Esch-sur-Alzette et Luxembourg de la Présidence « Tonicités ».

« Tonicités » est un réseau transfrontalier constitué par les villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Longwy, d'Arlon, de Metz et de Thionville dont l'objectif consiste à favoriser le développement économique, touristique, culturel et urbain.

- **Entrevue avec Laurence Boone (18-10-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région a rencontré le mardi 18 octobre 2022 à Luxembourg la Secrétaire d'Etat française aux Affaires européennes, Laurence Boone pour évoquer les principaux dossiers de la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise tels que le transport, le télétravail, la fiscalité, la santé, la sécurité et la formation avec comme focus les citoyens, leur qualité de vie et leurs besoins.

Cette rencontre a permis de préparer la prochaine Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.

- **EU-TRIBE (12-12-2022)**

Madame le Ministre à la Grande Région a prononcé le lundi 12 décembre 2022 au « House of Startups » à Luxembourg le mot de clôture du « EU-Tribe Annual Event 2022 ».

EU-Tribe est le plus important réseau transfrontalier d'incubateurs, d'accélérateurs et de pôles d'innovation au niveau de la Grande Région. Il est géré par le « House of Startups » et soutenu par le Département à la Grande Région. Les membres présents à l'événement ont été des responsables de structures d'accompagnement (incubateurs, accélérateurs, innovation hubs) et des startups managers. Parmi les participants luxembourgeois ont figuré EIT InnoEnergy, House of BioHealth, Le Village by CA, Luxembourg-City Incubator, Technoport, University of Luxembourg Incubator.